

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 22
Pouvoirs 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/01

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.F. : CHANGEMENT DE LIEU DE RÉUNION
DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article 1.3 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence dispose que : « *les réunions ayant trait au fonctionnement du conseil communautaire se dérouleront dans la salle des fêtes Place Saint Jean-Baptiste 83 440 Fayence* ». Ce lieu provisoire de réunion avait été entériné par délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2019, dans l'attente de la réalisation des travaux de réhabilitation de la Maison de Pays.

Lesdits travaux étant achevés, il convient de rectifier le libellé de l'article 1.3 des statuts de la CCPF afin de placer à nouveau le lieu officiel pour la tenue des réunions communautaires au sein de la Maison de Pays 50 route de l'aérodrome à Fayence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les statuts en vigueur au 13/12/2023 prévoyant à l'article 1.3 que « *les réunions ayant trait au fonctionnement du conseil communautaire se dérouleront dans la salle des fêtes Place Saint Jean-Baptiste 83 440 Fayence* . » dont copie jointe,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le lieu de réunion de l'assemblée communautaire en raison des motifs exposés ci-dessus,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** le lieu des séances du conseil communautaire à la Maison de Pays – 50, route de l'aérodrome - 83 440 FAYENCE,
- **MODIFIE** l'article 1.3 comme suit : « ... *Les réunions ayant trait au fonctionnement du conseil communautaire se dérouleront dans la Maison de Pays - 50, route de l'aérodrome - 83 440 Fayence*. »

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance




Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président





Communauté de communes du Pays de Fayence

**Bagnols-en-Forêt
Callian, Fayence, Mons, Montauroux,
Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes**

STATUTS

**ADOPTÉS PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
~~N°231213/03 DU 13/12/2023~~
N° DU 09/04/2024**

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
TITRE I- CREATION - DUREE - SIEGE	4
1.1 création	
1.2 durée	
1.3 siège	
1.4 modifications statutaires	
TITRE II- REPRESENTATION - CONSEIL - BUREAU	5
2.1 fonctionnement du conseil communautaire	
2.2 désignation du receveur	
2.3 fonctionnement des services	
2.4 le conseil communautaire	
2.5 le président	6
2.6 le bureau	
2.7 mandat	
TITRE III- COMPETENCES	7
3.1 définition de l'intérêt communautaire	
31.1 notions	
31.2 critères	
3.2 compétences	
32.1 compétences OBLIGATOIRES	8
321.1 aménagement de l'espace	
321.2 développement économique	
321.3 Gestion des milieux aquatiques	
321.4 Aires d'accueil des gens du voyage	
321.5 Déchets ménagers et assimilés	
32.2 compétences OPTIONNELLES	9
322.1 environnement	
322.2 politique du logement et cadre de vie	
322.3 création et gestion d'équipements culturels et sportifs	
322.4 création et gestion de services publics et organisation d'évènements locaux	
322.5 développement du sport	
322.6 création et gestion de la Maison de Service au Public	
322.7 création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	
322.8 Santé publique et accès aux soins	
32.3 compétences FACULTATIVES	11
323.1 droit des sols	
323.2 eau	
323.3 assainissement collectif	
323.4 assainissement non collectif	
323.5 eau brute d'irrigation	
323.6 équipement ressources naturelles et énergétiques	
323.7 actions sociales	
323.8 contribution au développement du secteur	
323.9 sécurité	
323.10 mobilité	

PREAMBULE

En application des articles L 5214-21 et R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dès sa création par arrêté préfectoral du 21 août 2006 la Communauté de communes du Pays de Fayence s'est substituée au SIVOM du Pays de Fayence et a intégré depuis le 1^{er} janvier 2014 la commune de Bagnols-en-Forêt.

TITRE I - CREATION - DUREE - SIEGE

1.1- Création

En application du chapitre 4 du titre 1 du livre 2 du CGCT, il est créé une communauté de communes qui regroupe les communes de Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.

Son périmètre est celui des communes membres et pourra être modifié par adhésion de nouvelles communes ou retrait de communes membres.

Elle est dénommée :

“COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE”

1.2- Durée

La Communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

1.3- Siège

Le siège social est fixé à la Maison du Pays de Fayence 50 route de l'aérodrome – CS 80106 – 83 440 Fayence.

Les réunions ayant trait au fonctionnement du conseil communautaire se dérouleront dans la salle des fêtes – Place Saint Jean-Baptiste dans la Maison de Pays - 50 route de l'aérodrome - 83 440 Fayence.

Les services administratifs sont fixés au Mas de Tassy 1949 R.D. 19 - CS 80106 - 83440 Tourrettes.

1.4- Modifications Statutaires

Les dispositions des articles L 5211-16 à L 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales organisent les modifications statutaires relatives aux compétences de la communauté de communes, à ses conditions de fonctionnement et de durée et à son périmètre.

TITRE II - REPRESENTATION - CONSEIL - BUREAU

2.1- Fonctionnement du Conseil Communautaire

Les règles de fonctionnement de l'organe délibérant de la communauté de communes sont définies par les articles L 5211-1 et suivants du CGCT.

2.2- Désignation du trésorier

Les fonctions de trésorier de la Communauté de communes sont assurées par monsieur le trésorier de Fayence. Celui-ci pourra être chargé d'opérations mobilières et immobilières liées au transfert des biens concernés entre le SIVOM et la Communauté de communes.

2.3- Fonctionnement des services

La Communauté de communes créera les services et les équipements nécessaires à son fonctionnement et se dotera du personnel et du matériel indispensables correspondant aux besoins. Elle pourra bénéficier du personnel communal au travers de conventions de mise à disposition selon les dispositions des articles L.5211-4-1-II et L. 5214-16-1 du CGCT.

La Communauté de communes contractera toutes les assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité civile, celles des élus et les risques liés à l'exercice de ses compétences (article L 5211-15 du CGCT).

2.4- Le conseil communautaire

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a posé le principe de l'élection des délégués communautaires au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au suffrage universel direct par fléchage dans les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste.

Le nombre et la répartition des sièges entre les communes est déterminé par accord des communes dans les conditions fixées aux articles L5211-6-1 du CGCT.

Au terme d'un accord local constaté par l'arrêté préfectoral n°41/2019-BCLI du 11 septembre 2019, le nombre de sièges est fixé à 30 répartis comme suit:

Commune	Nombre de sièges par commune
Montauroux	6
Fayence	6
Callian	3
Tourrettes	3
Bagnols-en-Forêt	3
Seillans	3
Saint-Paul-en-Forêt	2
Tanneron	2
Mons	2
TOTAL	30

Le conseil communautaire se réunira au moins une fois par trimestre.

2.5- Le président

Le président est l'organe exécutif de la Communauté de communes.

Ses responsabilités sont définies par les articles L 5211-2, L 5211-9 et suivants du CGCT.

Il préside le conseil communautaire et exécute ses délibérations.

Le président peut déléguer une partie de ses fonctions à des vice-présidents, ou en cas d'empêchement à des membres du Bureau.

En cas d'empêchement à l'exercice de ses fonctions, le président est suppléé par un vice-président dans l'ordre des nominations.

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, le président peut recevoir certaines délégations pour l'administration des affaires courantes, à la suite d'une délibération du conseil communautaire.

2.6- Le bureau

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Bureau peut recevoir certaines délégations pour l'administration des affaires courantes, à la suite d'une délibération du Conseil Communautaire dans les conditions fixées à l'article L5211-10 du CGCT.

2.7- Mandat

Le mandat du conseil communautaire et des membres du bureau expire lors de l'installation du nouveau conseil communautaire suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les conditions d'exercice du mandat des membres du conseil communautaire sont définies par les articles :

L 5211 - 8,
L 5211-12 à L 5211-15,
R 5211-3,
R 5211-4 et D 5211-5 du CGCT.

TITRE III - COMPETENCES

3.1- Définition de l'intérêt communautaire

31.1- La notion d'intérêt communautaire résulte des impératifs suivants :

- nécessité pour ses habitants et pour les visiteurs de préserver l'attractivité du territoire qui ne doit pas mourir ou se déprécier, victime de ses atouts.
- nécessité de maîtriser la demande foncière en vue d'arriver à un palier de stabilisation de la population permettant d'aller au bout de ses besoins en équipements et en services publics.
- contribuer à la constitution d'un tissu économique et social plus riche, non fondé sur la fuite en avant d'une croissance artificielle due à l'évolution de la population, mais créé au moyen des ressources des communes membres.
- affirmer l'indépendance du territoire ainsi formé vis-à-vis des décisions extérieures, qui concernent cependant ses ressources et ses espaces.

31.2- Sont d'intérêt communautaire les actions, opérations, services et équipements répondant à l'un au moins des critères suivants :

- dont le périmètre, le champ d'application ou l'importance concerne plusieurs communes ;
- qui touchent à l'intérêt général concernant le territoire, la population, les ressources ;
- qui favorisent un développement économique et social durable et à plus forte valeur ajoutée ;
- qui favorisent par la collaboration entre les communes membres la réalisation d'économies d'échelle.

3.2- Compétences

- la totalité de celles que le SIVOM exerçait jusqu'à la date de sa dissolution
- des compétences nouvelles déléguées par les communes

Sa mission est d'œuvrer dans l'intérêt communautaire en respectant toutefois l'identité et l'autonomie qui fondent la particularité des communes, de favoriser la mise en œuvre de projets de développement communautaires, de gérer à la place des communes les services transférés, de proposer des orientations à vocation intercommunale, de réaliser la coopération intercommunale axée sur la libre volonté des communes, d'élaborer des projets communs de développement et de gestion au sein de son périmètre de solidarité.

Selon les dispositions de l'article L.5211-56 du CGCT, elle pourra assurer une prestation de services en fonctionnement pour le compte d'une autre collectivité territoriale, d'un autre EPCI ou d'un Syndicat Mixte, par dérogation au principe de spécialité territoriale qui limite son action à son périmètre.

En application des dispositions de l'article L.5111- 4 du CGCT, elle pourra garantir des emprunts pour des opérations entrant dans ses compétences.

32.1- Compétences OBLIGATOIRES

Selon les dispositions de l'article L.5214 - 16 du CGCT

321.1- Aménagement de l'Espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, SCOT et schéma de secteur :

- Etude, mise en œuvre, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale.

- Aide aux communes pour l'élaboration et le suivi de leurs documents d'urbanisme.

- Chaque maire est chargé de représenter l'intérêt communautaire (tel que défini par l'article 1 du titre III) au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux.

- Politique d'acquisition en vue de la constitution de réserves foncières :
 - afin de créer des programmes de logements sociaux ou pour actifs, dès lors que les projets concernent plus de 25 logements,
 - afin de réaliser des zones de protection de l'environnement,
 - afin de développer l'agro-sylvo-pastoralisme,
 - et afin de favoriser le développement d'activités économiques.

- Aménagement, entretien, protection, exploitation touristique des rives du Lac de St Cassien comprises entre les côtes NGF 147,35 et 152 dans le cadre de la convention d'occupation des berges de la retenue de Saint Cassien et des terrains communaux affectés à la Communauté de communes.

321.2- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-16 du CGCT : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme :

- Etudes et actions en faveur du développement du Pays de Fayence dans le cadre de la Stratégie de développement, d'Attractivité et de Transitions Economiques (SDATE) ;
- Etudes et actions en faveur de l'aménagement des zones d'activités existantes ;
- Etudes et actions en faveur de la dynamisation économique des centres anciens ;
- Etudes et actions en faveur du développement du haut et du très haut débit ;
- En matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
 - L'élaboration d'une stratégie intercommunale de développement commercial ;
 - L'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;
 - Les actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire ;
 - Le soutien aux associations de commerçants dans leurs actions en faveur du développement commercial à une échelle supra communale ;
 - L'accueil et l'accompagnement de porteurs de projet dans le domaine commercial, notamment par le biais de partenariats ;
 - Les actions en faveur de l'intégration des TIC dans les entreprises commerciales ;
 - L'accompagnement, au niveau communautaire, d'initiatives visant à fédérer les commerçants, artisans, prestataires de services du territoire ;

- Dans le domaine du Tourisme :
 - Promotion du tourisme à l'échelle du Pays de Fayence dans le cadre d'un office de tourisme intercommunal (articles L133-1 à L133-10 du code du Tourisme). Le statut juridique et les modalités d'organisation de l'office de tourisme seront déterminés par délibération du Conseil Communautaire.
 - Elaboration d'une stratégie de développement touristique
 - Création et gestion d'une « Maison du Lac de Saint-Cassien »
 - Programmes concernant des opérations de création de plus de 5 gîtes d'accueil
 - Études et actions en faveur de l'aménagement de vélo-routes et voies vertes, d'itinéraires de rabattement vers celles-ci et de boucles locales à partir de celles-ci.
- Dans le domaine agricole et forestier :
 - Maintien et développement de l'activité agro-sylvo-pastorale

321.3.1- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

321.3.2- Gestion de l'eau (hors Gemapi) :

- Suivi de la démarche SAGE

321.4- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage :

- Aménagement, entretien et accueil des aires d'accueil des gens du voyage.

321.5- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :

- Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Organisation et gestion de la Collecte Sélective et de toute valorisation des déchets ménagers et assimilés.

- Création de lieux de stockage et de gestion des déchets inertes (classe 3)
- Création de lieux de stockage d'ordures ménagères résiduelles (classe 2)
- Création de lieux de stockage et de valorisation des boues des stations d'épuration

32.2- Compétences OPTIONNELLES

322.1- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- Création et fonctionnement d'un chenil fourrière intercommunal.
- Création et fonctionnement d'une fourrière intercommunale pour véhicules automobiles.
- Elaboration, actualisation et gestion du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) et aide au développement de la filière bois.
- Suivi de la démarche Natura 2000

322.2- Politique du logement et cadre de vie :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Etudes en faveur du développement des transports collectifs intra-communautaires.
- Programme de création de logements sociaux ou pour actifs selon les préconisations du schéma de cohérence territoriale dès lors qu'ils comptent plus de 25 logements.
- Etude d'amélioration paysagère des zones d'activité existantes.

322.3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- Création et/ou gestion d'équipements culturels, d'intérêt communautaire.
- Création et/ou gestion de services et d'équipements en faveur de l'enseignement de la musique du cinéma et de la danse, d'intérêt communautaire.

322.4- Création et gestion de services publics et organisation d'événements locaux :

- Actions en faveur du développement de l'éducation spécialisée
- Promotion et organisation de manifestations culturelles dont la portée concerne l'ensemble des communes du territoire.
- Organisation du Festival International de Quatuors à Cordes en Pays de Fayence.

322.5- Développement du sport :

- Création, aménagement, gestion et entretien des sentiers de randonnées (PR, GRP et promenades inscrits dans le topoguide et guide des promenades) ainsi que des circuits VTT et cycloportifs d'intérêt communautaire.
- Promotion et organisation de manifestations sportives dont la portée concerne l'ensemble des communes du territoire.

322.6- : Création et gestion de la Maison de Services au Public du Pays de Fayence et définition des obligations de service public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

322.7- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

- Voirie de desserte des zones d'activités,
- Voirie de circulation interne des zones d'activités,
- Création, aménagement et gestion de parcs de stationnement et de pôles de mobilités.

322.8 Action sociale d'intérêt communautaire

- Santé publique et accès aux soins

2.3- Compétences FACULTATIVES

323.1- Droit des sols :

- Instruction des autorisations relatives au droit des sols pour les communs membres de la Communauté de Communes

323.2- Eau :

- Production d'eau potable, y compris le prélèvement dans le milieu par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement d'eau brute destinée à la consommation humaine
- Transport, stockage d'eau
- Distribution d'eau potable, y compris l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution

323.3- Assainissement collectif :

- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées
- La collecte, y compris l'élaboration du schéma d'assainissement déterminant les zones desservies par le réseau de collecte des eaux usées, et le transport
- L'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites

323.4- Assainissement non collectif :

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la réalisation de l'assainissement non collectif
- Contrôle diagnostic et contrôle périodique de bon fonctionnement

323.5- Eau brute d'irrigation :

- L'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations relevant de l'irrigation agricole

323.6- Equipements - Ressources naturelles et énergétiques :

- Service de la Distribution Publique de l'Energie Electrique (avec pouvoir concédant).
- Etudes et actions concernant la protection et l'amélioration de la ressource en eau.
- Etudes et réalisations en faveur du développement de la filière bois.
- Travaux et équipement de la Maison de Pays et du Mas de Tassy.
- Eclairage public et réseau téléphonique dans le cadre des travaux d'effacement esthétique des réseaux.
- Aménagement numérique de l'espace.
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques tel que prévu à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

323.7- Actions Sociales :

- Réalisation de chantiers et autres actions favorisant l'insertion sociale et la qualification professionnelle de personnes en difficulté.
- Adhésion à la Mission Locale Est-Var.
- Réalisation d'études et d'actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite.
- Gestion du service intercommunal Petite Enfance et Famille
- Création, aménagement et gestion d'équipement de santé pluri-professionnel et d'intérêt communautaire.

323.8- Contribution au Développement du Secteur :

- Prestations de services au profit d'une ou plusieurs communes, ou d'un EPCI, membres ou extérieures à la Communauté, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT.
- Etudes et Travaux sous contrat de mandat n'intéressant qu'une ou plusieurs communes membres ou extérieures au groupement.
- Conventions de coopération dans les conditions des articles L. 5211- 4-1- II, L. 5214-16-1 et L. 5721- 9 du CGCT.

La Communauté de Communes pourra adhérer à un Pays et signer des chartes de Pays avec d'autres EPCI et collectivités.

323.9- Sécurité :

- Création d'une Police Intercommunale et environnementale
- Réseau radio intercommunal
- Versement des contributions communales au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours

323.9- Mobilité :

- Organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports

TITRE IV- DISPOSITIONS FINANCIERES

Les recettes du budget de la Communauté de communes comprennent :

- Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 quinquies C ou, le cas échéant, à l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté de Communes ;
- Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange de services rendus et de ventes diverses ;
- Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes et des établissements publics ;
- Le produit des dons et legs ;
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- Le produit des emprunts.

Présentation brève et synthétique des Budgets Primitifs 2024

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (ancien compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le cadre général du budget

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la Communauté de Communes pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte le Président, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et la prise des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes a un budget principal et 4 budgets annexes (Déchets Ménagers et Assimilés ; ZA de Brovès ; Eau ; Assainissement).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes applique la nomenclature comptable M57 à la place de la M14, pour son budget principal et les budgets annexes DMA et ZA de Brovès. Les budgets annexes eau et assainissement sont quant à eux soumis à la nomenclature M49.

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

a. **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les chapitres suivants :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprend l'ensemble des charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et autres, entretien des bâtiments et équipements, frais d'affranchissement, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ...

Le chapitre 012 « Charges de personnel » comprend les salaires et l'ensemble des charges (cotisations sociales, retraite, médecine du travail ...).

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond :

- Pour les budgets en M57 : aux attributions de compensation versées aux communes, aux contributions obligatoires (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC et Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR) ainsi qu'au reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Pour les budgets en M49 : au reversement à l'Agence de l'eau des redevances de prélèvement, pollution et modernisation encaissées au préalable sur les factures payées par les usagers.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » englobe les frais (indemnités, frais de mission et cotisations), la contribution au SDIS, les subventions aux associations, les contributions aux organismes de regroupement.

Le chapitre 66 « Charges financières » englobe les intérêts de la dette.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre » correspond aux dotations aux amortissements.

Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

b. Les recettes de fonctionnement :

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie consécutifs à des accidents de travail.

Le chapitre 70 « Produits de services et ventes » englobe les paiements effectués par les usagers des services proposés (téléalarme, transports scolaires, déchetteries, rachats liés à la collecte sélective (papier, verre, emballages ...), eau, assainissement.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend la fraction de TVA compensatoire de la TH des résidences principales et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises).

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » englobe les impositions directes (taxes foncières sur le bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) ainsi que l'ensemble des impôts économiques (TASCOM, IFER), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de séjour.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » concerne essentiellement les dotations de l'Etat, des subventions (Département, CAF ...), les financements apportés par les éco-organismes en lien avec la collecte sélective.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » correspond à la redevance de concession d'ERDF et désormais, en M57, aux différents remboursements effectués par les assurances dans le cadre de sinistres, auparavant affectés au chapitre 77, « recettes exceptionnelles », chapitre qui n'existe plus en M57.

2. La section d'investissement

La section d'investissement, contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme.

a. Les dépenses d'investissement :

Il s'agit de dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou de nouvelles structures.

b. Les recettes d'investissement :

Les recettes comprennent des subventions, des emprunts et le Fonds de Compensation de la TVA.

Le budget principal

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023	Budget 2024	Evolution %
011 – Charges à caractère général	1 394 598.20€	1 541 210.40€	10.51%
012 – Charges de personnel	2 268 345.61€	2 523 973.00€	11.27%
014 – Atténuation de produits	4 241 526.12€	3 821 502.83€	- 9.90%
65 – Charges de gestion courante	3 027 816.41€	2 989 279.00€	- 1.27%
66 – Charges financières	30 783.67€	23 107.77€	- 24.93%
67 – Charges exceptionnelles	8 000.00€	8 000.00€	
68 - Provisions	75.00€	0.00€	
042 – Opérations d'ordre	466 232.68€	494 000.00€	5.96%
023 – Virement à l'investissement	2 770 000.00€	1 900 000.00€	- 31.41%
Total des dépenses de fonctionnement	14 207 377.69€	13 301 073.00€	- 6.38%

2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023		
002 – Excédent antérieur reporté	2 352 951.28	1 201 353.81€	- 48.94%
013 – Atténuation de charges	85 303.17	95 004.22€	11.37%
70 – Produit des services	1 155 127.46	1 047 432.32€	- 9.32%
73 – Impôts et taxes	2 496 534.00	2 550 100.56€	2.15%
731 – Fiscalité locale	6 899 627.00	7 072 060.00€	2.50%
74 – Dotations et subventions	1 168 597.00	1 244 161.09€	6.47%
75 – Autres produits gestion courante	10 301.78	20 000.00€	94.14%
78 – Récupération de provisions		31 560.00€	
042 – Opérations d'ordre	38 936.00	39 401.00€	1.19%
Total des recettes de fonctionnement	14 207 377.69	13 301 073.00€	- 6.38%

3. Dépenses et recettes d'investissement

La section d'investissement du budget principal est votée par opérations.

Opération	Dépenses	Recettes
Non affecté – Déficit d'investissement reporté	438 968.08€	
Non affecté – Excédent de fonctionnement capitalisé		2 342 647.52€
Non affecté – Virement de la section de fonctionnement		1 900 000.00€
Non affecté – Rachat de l'alarme intrusion de la MDP / Eau		3 000.00€
Non affecté - FCTVA		620 838.61€
Non affecté – Opérations d'ordre – Amortissements / Travaux en régie	39 401.00€	494 000.00€
Non affecté – Remboursement du capital des emprunts	305 000.00€	
Non affecté – Intégration de frais d'études et d'insertions	60 000.00€	60 000.00€
Non affecté – Reprises avances forfaitaires MIPEF	66 400.00€	66 400.00€
Non affecté – Intégration dans l'actif des prises THD	711 093.80€	678 441.97€
Non affecté – Solde de vente de parts sociales SEM d'E2S		17 258.45€
Non affecté – Remboursement du budget annexe ZA Brovès suite ventes		123 774.00€
Non affecté – Interventions foncières (parcelle agricole) remboursable	240 000.00€	240 000.00€
Non affecté – Régularisation soulte dissolution SMO PACA		38 139.00€
Opérations pour compte de tiers (Eau et assainissement)	732.22€	732.22€
Opération 15 – Maison de Pays / Frances Services	806 187.94€	154 706.40€
Opération 17 – Domaine de Tassy	316 775.38€	29 400.00€
Opération 75 - Agriculture	112 000.00€	
Opération 76 - PIDAF	234 499.78€	348 825.60€
Opération 77 – Réseau radioélectrique	7 138.00€	
Opération 84 – Gymnases intercommunaux	82 544.40€	
Opération 85 – Stade d'Athlétisme de Tournettes	518 871.88€	75 052.00€
Opération 86 – Stade de Foot de Fayence	130 020.80€	
Opération 87 – Maison Du Lac	31 760.00€	
Opération 89 – Lac de Saint Cassien / Tourisme	150 000.00€	128 530.00€
Opération 90 – SCOT / PCAET	84 562.50€	
Opération 91 – Opérations diverses	380 700.00€	300 000.00€
Opération 92 – Mobilité	1 663 430.00€	664 000.00€
Opération 95 – Maison Intercommunale Petite Enfance et Famille	2 184 391.11€	1 016 000.00€
Opération 96 – VAR Très Haut Débit	38 139.00€	
Opération 97 – Gîte d'étape de Mons	3 000.00€	
Opération 98 – Base d'aviron	69 755.40€	113 390.60€
Opération 99 – Développement économique	410 759.60€	
Opération 101 – Pôles intermodaux	249 748.70€	145 623.63€
Opération 102 – Gens du voyage	214 664.00€	200 000.00€
Opération 103 - GEMAPI	138 695.00€	
Opération 104 - Médiathèques	47 447.01€	
Opération 105 - Santé	24 074.40€	
Total des dépenses et recettes d'investissement	9 760 760.00€	9 760 760.00€

Le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023	Budget 2024	Evolution %
011 – Charges à caractère général	5 915 083.97	5 728 498.36€	- 3.15%
012 – Charges de personnel	2 460 000.00	2 668 309.00€	8.47%
65 – Charges de gestion courante	56 300.00	40 900.00€	- 27.35%
66 – Charges financières	41 996.22	59 892.64€	42.61%
67 – Charges exceptionnelles	35 000.00	10 000.00€	
68 - Provisions	6 503.00	65 000.00€	
042 – Opérations d'ordre	728 910.25	694 000.00€	- 4.79%
023 – Virement à l'investissement	525 000.00	250 000.00€	
Total des dépenses de fonctionnement	9 768 793.44	9 516 600.00€	- 2.58%

2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023	Budget 2024	Evolution %
002 – Excédent antérieur reporté	908 089.22	714 068.90€	- 21.37%
70 – Produit des services	482 737.00	456 363.00€	- 5.46%
731 – Fiscalité locale	7 199 696.00	7 518 841.00€	4.43%
74 – Dotations et subventions	1 123 540.51	670 362.00€	- 40.33%
75 – Autres produits de gestion courante	8 315.00	39 679.05€	
78 – Reprises de provisions		100 196.00€	
013 – Atténuation de charges	26 715.71	1 665.05€	
042 – Opérations d'ordre	19 700.00	15 425.00€	- 21.70%
Total des recettes de fonctionnement	9 768 793.44	9 516 600.00€	- 2.58€%

3. Dépenses d'investissement : 3 917 750.00€

- 040 – Opérations d'ordre : 15 425.00€
(Amortissements + travaux en régie)
- 041 – Opérations d'ordre (Intégrations) : 20 000.00€
- 16 – Remboursement capital emprunt : 209 117.65€
- 20 – Frais d'annonces : 40 736.40€
- 21 – Acquisitions diverses : 3 127 944.47€
- 23 – Travaux : 504 526.48€

4. Recettes d'investissement : 3 917 750.00€

- 001 – Excédent d'investissement reporté : 197 452.50€
- 021 – Virement du fonctionnement : 250 000.00€
- 024 – Produit de la vente : 10 000.00€
- 041 – Opérations d'ordre (Intégrations) : 20 000.00€
- 10 - Fonds de Compensation de la TVA : 411 431.50€
- 040 – Opérations d'ordre (Amortissements) : 694 000.00€
- 13 – Subventions d'investissement : 934 866.00€
- 16 – Emprunts (Benches et matériel RI) : 1 400 000.00€

Le budget annexe « ZA de Brovès »

Il s'agit d'une simple comptabilité de stocks de terrains aménagés en attente de vente.

1. Dépenses de fonctionnement	:	354 038.63€
2. Recettes de fonctionnement	:	354 038.63€
3. Dépenses d'investissement	:	341 267.00€
4. Recettes d'investissement	:	341 267.00€

*Le budget annexe « Eau »***1. Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Budget 2023	Budget 2024	Evolution %
011 – Charges à caractère général	1 949 047.00	1 897 045.16€	- 2.67%
012 – Charges de personnel	2 720 640.00	2 970 035.00€	9.17%
014 – Atténuation de produits	1 701 553.06	1 592 500.00€	- 6.41%
65 – Charges de gestion courante	115 000.00	128 000.00€	11.30%
66 – Charges financières	121 706.88	166 040.59€	36.43%
67 – Charges exceptionnelles	221 000.00	173 000.00€	- 21.72%
68 - Provisions	26 634.00	9 397.00€	
022 - Dépenses imprévues	65 002.19	200 426.49	
042 – Opérations d'ordre	1 647 396.30	1 669 514.90€	1.34%
023 – Virement à l'investissement	3 422 000.00	3 335 000.00€	- 2.54%
Total des dépenses de fonctionnement	11 989 979.43	12 140 959.14€	1.26%

2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023	Budget 2024	Evolution %
002 – Excédent antérieur reporté	3 845 636.92	3 484 699.70€	- 9.39%
70 – Produit des services	7 356 249.78	7 999 759.44€	8.75%
74 – Dotations, subventions	77 368.00		
75 – Autres produits gestion courante			
77 – Produits exceptionnels	46 329.00	500.00€	
013 – Atténuations de charges	19 575.00		
042 – Opérations d'ordre	644 820.73	656 000.00€	1.73%
Total des recettes de fonctionnement	11 989 979.43	12 140 959.14€	1.26%

3. Dépenses d'investissement : **14 247 902.49€**

- 001 – Déficit reporté	:	282 975.74€
- 040 – Opérations d'ordre	:	656 000.00€
- 041 – Opérations d'ordre	:	200 000.00€
- 16 – Remboursement capital emprunt	:	391 500.00€
- 20 – Frais d'études	:	868 968.42€
- 21 – Acquisitions diverses	:	1 339 942.94€
- 23 – Travaux	:	10 501 615.39€
- 26 – Participation Agence France Locale	:	6 900.00€

4. Recettes d'investissement	:	14 247 900.00€
- 021 – Virement du fonctionnement	:	3 335 000.00€
- 040 – Opérations d'ordre (Amortissements)	:	1 669 511.00€
- 041 – Opérations d'ordre (Avances forfaitaires)	:	200 000.00 €
- 10 – Excédent de fonctionnement capitalisé	:	827 399.76€
- 13 – Subventions d'investissement	:	5 155 987.83€
- 16 – Emprunt	:	3 060 000.00€

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE



Le budget annexe « Assainissement »

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023	Budget 2024	Evolution %
011 – Charges à caractère général	1 230 627.00	1 162 470.00€	- 5.54%
012 – Charges de personnel	860 000.00	905 029.00€	5.24%
014 – Atténuation de produits	277 353.00	250 082.00€	- 9.83%
65 – Charges de gestion courante	30 000.00	40 100.00€	33.67%
66 – Charges financières	67 870.50	76 592.52€	12.85%
67 – Charges exceptionnelles	85 100.00	61 500.00€	- 27.73%
68 - Provisions	9 804.00	4 463.00€	- 54.48%
022 - Dépenses imprévues	103 413.68	155 463.12€	
023 – Virement à l'investissement	490 150.00	1 050 000.00€	
042 – Opérations d'ordre (Amortissements)	996 956.61	1 006 235.29€	
Total des dépenses de fonctionnement	4 151 274.79	4 711 934.93€	13.51%

2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023	Budget 2024	Evolution %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	441 692.38	936 474.32€	
70 – Produit des services	3 061 650.45	3 095 817.01€	1.12%
74 – Dotations et subventions	52 417.89	66 777.00€	27.39%
75 – Autres produits de gestion courante	2 931.00	1 002.00€	
77 – Produits exceptionnels	200 000.00	204 000.00€	2.00%
013 – Atténuation de charges	15 750.00	8 243.60€	
042 – Opérations d'ordre (Régie, Subv.)	376 833.07	399 621.00€	6.05%
Total des recettes de fonctionnement	4 151 274.79	4 711 934.93€	13.51%

3. Dépenses d'investissement

3. Dépenses d'investissement	:	6 909 000.00€
- 040 – Opérations d'ordre	:	399 621.00€
- 041 – Opérations d'ordre	:	150 000.00€
- 16 – Remboursement capital emprunt	:	288 300.00€
- 20 – Frais d'études	:	80 225.00€
- 21 – Acquisitions diverses	:	497 931.82€
- 23 – Travaux	:	5 483 722.18€
- 26 – Participation Agence France Locale	:	9 200.00€

4. Recettes d'investissement

4. Recettes d'investissement	:	6 909 000.00€
- 001 – Excédent d'investissement reporté	:	1 690 002.89€
- 021 – Virement du fonctionnement	:	1 050 000.00€
- 040 – Opérations d'ordre	:	1 006 235.29€
- 041 – Opérations d'ordre	:	150 000.00€
- 10 – FCTVA	:	108 648.82€
- 13 - Subventions d'investissement	:	1 722 863.00€
- 16 - Emprunts	:	1 181 250.00€

Les budgets consolidés

	BP 2024		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Budget Principal	13 301 073.00€	9 760 760.00€	23 061 833.00€
Annexe DMA	9 516 600.00€	3 917 750.00€	13 434 350.00€
Annexe ZA Brovès	354 038.63€	341 267.00€	695 305.63€
Annexe Eau	12 140 959.14€	14 247 902.49€	26 388 861.63€
Annexe Assainissement	4 711 934.93€	6 909 000.00€	11 620 934.93€
Total des budgets	40 024 605.70€	35 176 679.49€	75 201 285.19€

Les données financières

1. Les ratios légaux

	BP	Moyenne nationale 2021
Dépenses Réelles de Fonctionnement / Population	321.76€	309€
Recettes Réelles de Fonctionnement / population	347.16€	374€
Dépenses d'équipement brut / population	39.55€	80€
Encours de dette / population	79.12€	198€
DGF / population	21.39€	49€
Dépenses de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement	20.71%	40.60%
DRF et remboursement dette en capital / RRF	93.37%	87.70%
Marge d'autofinancement courant : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.		
Dépenses d'équipement brut / RRF	11.39%	21.50%
Encours de la dette / RRF	22.79%	53.10%

2. L'endettement

Années	Capital restant dû au 01.01					
	BP	DMA	Brovès	EAU	Assainissement	TOTAL
2020	3 148 970.34	2 166 101.32	245 000.00	4 679 573.17	5 981 601.19	16 221 246.02
2021	3 379 974.58	2 135 768.04	0.00	4 355 570.94	5 811 060.52	15 682 374.08
2022	3 368 172.86	1 969 824.50	0.00	5 461 351.17	5 541 516.72	16 340 865.25
2023	3 005 951.96	1 649 700.45	0.00	5 056 262.59	5 269 118.75	14 981 033.75
2024	2 693 001.50	1 449 087.03	0.00	4 666 684.97	4 993 823.47	13 802 596.97

3. La fiscalité

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	Evolution %
Taxe d'habitation des résidences secondaires	2.80%	3.24%	15.71%
Foncier Bâti	2.18%	2.53%	16.06%
Foncier Non Bâti	11.94%	11.94%	0.00%
Cotisation Foncière des Entreprises	27.16%	27.16%	0.00%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11.80%	11.80%	0.00%
Produit de taxe GEMAPI	394 364€	254 942€	- 35.35%

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
 Présents 22
 Pouvoirs 4
 Absents..... 4
 Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/02

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**BUDGET PRINCIPAL :
 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif, si les crédits budgétaires sont insuffisants en cours d'année, à transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget principal primitif 2024, arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	13 301 073.00€
- Dépenses de fonctionnement	:	13 301 073.00€
- Recettes d'investissement	:	9 760 760.00€
- Dépenses d'investissement	:	9 760 760.00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024,
VU le projet de budget principal primitif 2024,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (3 ABSTENTIONS : F. CAVALLIER - M. REZK - A. COURANT / 2 VOIX CONTRE : J. SAILLET - M. ORFÉO) :

- **APPROUVE** le Budget principal Primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	13 301 073.00€
- Dépenses de fonctionnement	:	13 301 073.00€
- Recettes d'investissement	:	9 760 760.00€
- Dépenses d'investissement	:	9 760 760.00€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- **VOTE** ce budget comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau des opérations pour la section d'investissement,
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre en section de fonctionnement et de chapitre opération à chapitre opération en section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président





REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000480200019

POSTE COMPTABLE : SCG DE L'ESTEREL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	55
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	57
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	60
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	65

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	67
A1.01 - Opérations non ventilables	70
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	71
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	75
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	82
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	85
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	86
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	89
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	91
A1.908 - Fonction 8 - Transports	94
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	98
A2.01 - Opérations non ventilables	100
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	101
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	105
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	106
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	107
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	110
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	113
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	116
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	117
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	118
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	121
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	123
A2.938 - Fonction 8 - Transports	126

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	130
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	131
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	135
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	136



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	140
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	141
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	142
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	144
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	145
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	147
B7.3 - Etat des emprunts garantis	148
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	149
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	150
B9 - Etat du personnel	153
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	154
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	155
B11.2 - Liste des établissements publics créés	156
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	157
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	158
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	159
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	160
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	161

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	34035

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	274.56

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	321.76
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	347.16
3	Dépenses d'équipement brut / population	39.55
4	Encours de dette / population (2) (3)	79.12
5	DGF / population	21.39
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	20.71
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93.37
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11.39
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	22.79
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7.32

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	762 385,73	A1 762 385,73
Investissement	0,00	0,00	(3) -438 968,08	A2 -438 968,08
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 1 201 353,81	A3 1 201 353,81

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 3 717 339,52	III + IV 1 813 660,08	B1 -1 903 679,44
Investissement	I 3 717 339,52	III 1 813 660,08	B2 -1 903 679,44
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-1 141 293,71
Investissement	A2 + B2	-2 342 647,52
Fonctionnement	A3 + B3	1 201 353,81

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 717 339,52
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
101	Opération d'équipement n° 101	219 914,70
102	Opération d'équipement n° 102	14 664,00
104	Opération d'équipement n° 104	27 547,01
15	Opération d'équipement n° 15	575 807,94
17	Opération d'équipement n° 17	14 116,44
76	Opération d'équipement n° 76	116 539,78
77	Opération d'équipement n° 77	2 138,00
84	Opération d'équipement n° 84	3 284,40
85	Opération d'équipement n° 85	477 631,88
86	Opération d'équipement n° 86	1 000,80
90	Opération d'équipement n° 90	57 562,50
91	Opération d'équipement n° 91	28 474,40
92	Opération d'équipement n° 92	38 430,00
94	Opération d'équipement n° 94	3 901,56
95	Opération d'équipement n° 95	1 906 711,11
98	Opération d'équipement n° 98	35 855,40
99	Opération d'équipement n° 99	193 759,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 813 660,08
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 099,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 683 302,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	17 258,45
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 604 452,40	7 947 099,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 717 339,52	1 813 660,08
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 438 968,08	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 760 760,00	9 760 760,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 301 073,00	12 099 719,19
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 201 353,81
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		13 301 073,00	13 301 073,00
TOTAL DU BUDGET (4)		23 061 833,00	23 061 833,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	459 620,00	210 814,51	209 940,00	209 940,00	420 754,51
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	276 015,00	20 000,00	177 566,22	177 566,22	197 566,22
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 437 996,00	435 764,03	1 314 778,44	1 314 778,44	1 750 542,47
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 854 356,66	3 050 760,98	2 480 272,94	2 480 272,94	5 531 033,92
Total des dépenses d'équipement		5 027 987,66	3 717 339,52	4 182 557,60	4 182 557,60	7 899 897,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	322 950,46	0,00	305 000,00	305 000,00	305 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	146 514,00	0,00	272 651,83	272 651,83	272 651,83
Total des dépenses financières		568 464,46	0,00	577 651,83	577 651,83	577 651,83
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 470,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 598 922,68	3 717 339,52	4 760 209,43	4 760 209,43	8 477 548,95

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	37 936,00		39 401,00	39 401,00	39 401,00
041	Opérations patrimoniales (7)	43 000,00		804 841,97	804 841,97	804 841,97
Total des dépenses d'ordre d'investissement		80 936,00		844 242,97	844 242,97	844 242,97

TOTAL	5 679 858,68	3 717 339,52	5 604 452,40	5 604 452,40	9 321 791,92
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	438 968,08
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 760 760,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	670 852,00	1 683 302,63	418 225,60	418 225,60	2 101 528,23
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 270 000,00	0,00	1 074 000,00	1 074 000,00	1 074 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 940 852,00	1 683 302,63	1 492 225,60	1 492 225,60	3 175 528,23
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	430 000,00	113 099,00	507 739,61	507 739,61	620 838,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 912 060,77	0,00	2 342 647,52	2 342 647,52	2 342 647,52
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	17 258,45	0,00	0,00	17 258,45
27	Autres immobilisations financières (3)	193 774,00	0,00	401 913,00	401 913,00	401 913,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	96 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes financières		2 631 834,77	130 357,45	3 255 300,13	3 255 300,13	3 385 657,58
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	732,22	732,22	732,22
Total des recettes réelles d'investissement		4 572 686,77	1 813 660,08	4 748 257,95	4 748 257,95	6 561 918,03

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 540 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	436 232,68		494 000,00	494 000,00	494 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	43 000,00		804 841,97	804 841,97	804 841,97
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 019 232,68		3 198 841,97	3 198 841,97	3 198 841,97

TOTAL	7 591 919,45	1 813 660,08	7 947 099,92	7 947 099,92	9 760 760,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 760 760,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 354 599,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 475 472,00	0,00	1 541 210,40	1 541 210,40	1 541 210,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 268 345,61	0,00	2 523 973,00	2 523 973,00	2 523 973,00
014	Atténuations de produits	4 206 152,32	0,00	3 821 502,83	3 821 502,83	3 821 502,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 971 316,41	0,00	2 989 279,00	2 989 279,00	2 989 279,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 921 286,34	0,00	10 875 965,23	10 875 965,23	10 875 965,23
66	Charges financières	30 783,67	0,00	23 107,77	23 107,77	23 107,77
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	75,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 960 145,01	0,00	10 907 073,00	10 907 073,00	10 907 073,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 540 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	436 232,68		494 000,00	494 000,00	494 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 976 232,68		2 394 000,00	2 394 000,00	2 394 000,00

TOTAL	13 936 377,69	0,00	13 301 073,00	13 301 073,00	13 301 073,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 301 073,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	85 573,67	0,00	95 004,22	95 004,22	95 004,22
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 114 925,96	0,00	1 047 432,32	1 047 432,32	1 047 432,32
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 403 097,00	0,00	2 550 100,56	2 550 100,56	2 550 100,56
731	Fiscalité locale	6 805 181,00	0,00	7 072 060,00	7 072 060,00	7 072 060,00
74	Dotations et participations (3)	1 102 292,00	0,00	1 244 161,09	1 244 161,09	1 244 161,09
75	Autres produits de gestion courante (3)	34 420,78	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion courante		11 545 490,41	0,00	12 028 758,19	12 028 758,19	12 028 758,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		31 560,00	31 560,00	31 560,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 545 490,41	0,00	12 060 318,19	12 060 318,19	12 060 318,19

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	37 936,00		39 401,00	39 401,00	39 401,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		37 936,00		39 401,00	39 401,00	39 401,00

TOTAL	11 583 426,41	0,00	12 099 719,19	12 099 719,19	12 099 719,19
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 201 353,81
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 301 073,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 354 599,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	19 401,00	19 401,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	305 000,00	0,00	305 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	7 899 164,90		7 899 164,90
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	732,22	0,00	732,22
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	738 441,97	738 441,97
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	86 400,00	86 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	272 651,83	0,00	272 651,83
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 477 548,95	844 242,97	9 321 791,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	438 968,08
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 760 760,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 541 210,40		1 541 210,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 523 973,00		2 523 973,00
014	Atténuations de produits	3 821 502,83		3 821 502,83
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 989 279,00	0,00	2 989 279,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	23 107,77	0,00	23 107,77
67	Charges spécifiques (9)	8 000,00	0,00	8 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	494 000,00	494 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 900 000,00	1 900 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 907 073,00	2 394 000,00	13 301 073,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 301 073,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	620 838,61	0,00	620 838,61
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 101 528,23	613 138,31	2 714 666,54
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 074 000,00	0,00	1 074 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	60 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	66 400,00	66 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	17 258,45	0,00	17 258,45
27	Autres immobilisations financières (3)	401 913,00	65 303,66	467 216,66
28	Amortissement des immobilisations		494 000,00	494 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	732,22	0,00	732,22
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 900 000,00	1 900 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00		3 000,00
Recettes d'investissement – Total		4 219 270,51	3 198 841,97	7 418 112,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 342 647,52
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 760 760,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	95 004,22		95 004,22
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 047 432,32		1 047 432,32
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 550 100,56		2 550 100,56
731	Fiscalité locale	7 072 060,00		7 072 060,00
74	Dotations et participations (8)	1 244 161,09		1 244 161,09
75	Autres produits de gestion courante (8)	20 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	19 401,00	19 401,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	31 560,00	0,00	31 560,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		12 060 318,19	39 401,00	12 099 719,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 201 353,81
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 301 073,00
--	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 679 858,68	3 717 339,52	0,00	5 604 452,40	5 604 452,40	0,00	5 604 452,40	9 321 791,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	732,22	732,22	0,00	732,22	732,22
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	5 027 987,66	3 717 339,52	0,00	4 181 825,38	4 181 825,38	0,00	4 181 825,38	7 899 164,90
Total des dépenses d'équipement		5 027 987,66	3 717 339,52	0,00	4 182 557,60	4 182 557,60	0,00	4 182 557,60	7 899 897,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	322 950,46	0,00		305 000,00	305 000,00		305 000,00	305 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	146 514,00	0,00	0,00	272 651,83	272 651,83	0,00	272 651,83	272 651,83
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		568 464,46	0,00	0,00	577 651,83	577 651,83	0,00	577 651,83	577 651,83
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 470,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 598 922,68	3 717 339,52	0,00	4 760 209,43	4 760 209,43	0,00	4 760 209,43	8 477 548,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	37 936,00			39 401,00	39 401,00		39 401,00	39 401,00
041	Opérations patrimoniales (7)	43 000,00			804 841,97	804 841,97		804 841,97	804 841,97
Total des dépenses d'ordre		80 936,00			844 242,97	844 242,97		844 242,97	844 242,97

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

438 968,08

Total des dépenses d'investissement cumulées

9 760 760,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 679 858,68	1 813 660,08	5 604 452,40	5 604 452,40	7 418 112,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	670 852,00	1 683 302,63	418 225,60	418 225,60	2 101 528,23
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 270 000,00	0,00	1 074 000,00	1 074 000,00	1 074 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 940 852,00	1 683 302,63	1 492 225,60	1 492 225,60	3 175 528,23
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	430 000,00	113 099,00	507 739,61	507 739,61	620 838,61
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	17 258,45	0,00	0,00	17 258,45
27	Autres immobilisations financières	193 774,00	0,00	401 913,00	401 913,00	401 913,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	96 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes financières		719 774,00	130 357,45	912 652,61	912 652,61	1 043 010,06
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	732,22	732,22	732,22
Total des recettes réelles		2 660 626,00	1 813 660,08	2 405 610,43	2 405 610,43	4 219 270,51
021	Virement de la section de fonctionnement	2 540 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	436 232,68		494 000,00	494 000,00	494 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	43 000,00		804 841,97	804 841,97	804 841,97
Total des recettes d'ordre		3 019 232,68		3 198 841,97	3 198 841,97	3 198 841,97

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

2 342 647,52

Total des recettes d'investissement cumulées

9 760 760,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 679 858,68	3 717 339,52	0,00	5 604 452,40	5 604 452,40	0,00	5 604 452,40	9 321 791,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	732,22	732,22	0,00	732,22	732,22
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		732,22	732,22	0,00	732,22	732,22
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	5 027 987,66	3 717 339,52	0,00	4 181 825,38	4 181 825,38	0,00	4 181 825,38	7 899 164,90
Total des dépenses d'équipement		5 027 987,66	3 717 339,52	0,00	4 182 557,60	4 182 557,60	0,00	4 182 557,60	7 899 897,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	322 950,46	0,00		305 000,00	305 000,00		305 000,00	305 000,00
1641	Emprunts en euros	322 950,46	0,00		305 000,00	305 000,00		305 000,00	305 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	99 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	146 514,00	0,00	0,00	272 651,83	272 651,83	0,00	272 651,83	272 651,83
2745	Avances remboursables	70 000,00	0,00		240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	76 514,00	0,00		32 651,83	32 651,83	0,00	32 651,83	32 651,83
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		568 464,46	0,00	0,00	577 651,83	577 651,83	0,00	577 651,83	577 651,83
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	2 470,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	III = I + II
458105	STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT	2 470,56	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 598 922,68	3 717 339,52	0,00	4 760 209,43	4 760 209,43	0,00	4 760 209,43
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	37 936,00			39 401,00	39 401,00		39 401,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	17 936,00			19 401,00	19 401,00		19 401,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	17 936,00			19 401,00	19 401,00		19 401,00
	Charges transférées (7)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00
2313	Constructions	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	43 000,00			804 841,97	804 841,97		804 841,97
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00
21538	Autres réseaux	33 000,00			678 441,97	678 441,97		678 441,97
2313	Constructions	0,00			66 400,00	66 400,00		66 400,00
Total des dépenses d'ordre		80 936,00			844 242,97	844 242,97		844 242,97

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	PÔLES INTERMODAUX		1 167 412,23	219 914,70	29 834,00	29 834,00	0,00	29 834,00
102	GENS DU VOYAGE		0,00	14 664,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
103	GEMAPI		1 218 837,34	0,00	138 695,00	138 695,00	0,00	138 695,00
104	MÉDIATHEQUES		23 849,20	27 547,01	19 900,00	19 900,00	0,00	19 900,00
105	SANTE		0,00	0,00	24 074,40	24 074,40	0,00	24 074,40
15	MAISON DE PAYS		1 633 471,39	575 807,94	230 380,00	230 380,00	0,00	230 380,00
17	DOMAINE DE TASSY		553 913,85	14 116,44	302 658,94	302 658,94	0,00	302 658,94
75	AGRICULTURE		0,00	0,00	112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00
76	PIDAF		531 378,29	116 539,78	117 960,00	117 960,00	0,00	117 960,00
77	RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE		18 678,15	2 138,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
84	GYMNASÉ INTERCOMMUNAL		90 694,76	3 284,40	79 260,00	79 260,00	0,00	79 260,00
85	STADE ATHLÉTISME TOURRETTES		77 014,19	477 631,88	41 240,00	41 240,00	0,00	41 240,00
86	STADE DE FOOT DE FAYENCE		44 644,92	1 000,80	129 020,00	129 020,00	0,00	129 020,00
87	MAISON DU LAC		1 122 008,66	0,00	31 760,00	31 760,00	0,00	31 760,00
88	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL		127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	TOURISME		109 976,12	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
90	S.C.O.T. - PCAET		65 523,00	57 562,50	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00
91	OPÉRATIONS DIVERSES		81 834,36	28 474,40	352 225,60	352 225,60	0,00	352 225,60
92	MOBILITE		26 838,00	38 430,00	1 625 000,00	1 625 000,00	0,00	1 625 000,00
94	MAISON FRANCE SERVICES		29 666,18	3 901,56	-3 901,56	-3 901,56	0,00	-3 901,56
95	MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE		97 569,34	1 906 711,11	277 680,00	277 680,00	0,00	277 680,00
96	VAR TRÈS HAUT DÉBIT		55 974,56	0,00	38 139,00	38 139,00	0,00	38 139,00
97	GITE D'ETAPE DE MONS		0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
98	BASE D'AVIRON		0,00	35 855,40	33 900,00	33 900,00	0,00	33 900,00
99	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		417 955,54	193 759,60	217 000,00	217 000,00	0,00	217 000,00
TOTAL			7 494 240,08	3 717 339,52	4 181 825,38	4 181 825,38	0,00	4 181 825,38

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100
LIBELLE : SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		15 197,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	15 197,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	15 197,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : PÔLES INTERMODAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 167 412,23	a 219 914,70	29 834,00	b 29 834,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 289,54	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 425,54	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 451,81	219 914,70	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 476,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	40 818,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 729,01	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	11 428,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	219 914,70	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 084 670,88	0,00	29 834,00	29 834,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 053 953,42	0,00	29 834,00	29 834,00
238	Avances commandes immo corporelles	30 717,46	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		201 812,28	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	201 812,28	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	201 812,28	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-249 748,70**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : GENS DU VOYAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 14 664,00	200 000,00	b 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	14 664,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	14 664,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-214 664,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : GEMAPI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 218 837,34	a	138 695,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 880,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 880,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 188 957,34	0,00	138 695,00	138 695,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	17 286,34	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 171 671,00	0,00	138 695,00	138 695,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-138 695,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104
LIBELLE : MEDIATHEQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		23 849,20	a 27 547,01	19 900,00	b 19 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 646,90	27 547,01	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions, droits similaires	13 646,90	27 547,01	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 202,30	0,00	16 900,00	16 900,00
21838	Autre matériel informatique	10 202,30	0,00	16 900,00	16 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-47 447,01**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : SANTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	24 074,40	b 24 074,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 074,40	12 074,40
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	8 474,40	8 474,40
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-24 074,40**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : MAISON DE PAYS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 633 471,39	a 575 807,94	230 380,00	b 230 380,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 963,30	0,00	1 000,00	1 000,00
2031	Frais d'études	24 099,30	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	939,80	59 401,22	65 580,00	65 580,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	154,44	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	615,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	480,00	480,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	37 625,08	35 100,00	35 100,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	170,36	21 776,14	26 000,00	26 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 607 568,29	516 406,72	163 800,00	163 800,00
2313	Constructions	1 607 568,29	516 406,72	43 800,00	43 800,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		584 093,60	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	584 093,60	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	55 890,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	141 903,60	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	386 300,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-806 187,94

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

Publié le 15/04/2024

Berger
Levrault

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17
LIBELLE : DOMAINE DE TASSY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		553 913,85	a 14 116,44	302 658,94	b 302 658,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 043,42	983,00	20 900,00	20 900,00
2031	Frais d'études	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 342,80	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	49 700,62	983,00	20 900,00	20 900,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	305 056,81	9 533,44	42 660,00	42 660,00
21351	Bâtiments publics	3 864,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 107,60	1 229,39	8 700,00	8 700,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	31 534,56	0,00	10 960,00	10 960,00
21828	Autres matériels de transport	67 454,34	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	168 502,07	8 304,05	18 000,00	18 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	28 897,54	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 696,70	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	193 813,62	3 600,00	239 098,94	239 098,94
2313	Constructions	114 110,82	3 600,00	239 098,94	239 098,94
2315	Install., matériel et outill. technique	79 702,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		7 600,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 600,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	7 600,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-316 775,38

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 75
LIBELLE : AGRICULTURE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	112 000,00	b 112 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	112 000,00	112 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-112 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76
LIBELLE : PIDAF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		531 378,29	a 116 539,78	117 960,00	b 117 960,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	83 580,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	83 580,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	531 378,29	25 219,78	72 600,00	72 600,00
2128	Autres agencements et aménagements	480 342,03	8 216,80	72 000,00	72 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	51 036,26	17 002,98	600,00	600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	7 740,00	45 360,00	45 360,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	7 740,00	45 360,00	45 360,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		34 282,58	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	34 282,58	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 566,97	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 905,08	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 006,06	0,00	0,00	0,00
13273	Subv. non transf. FEADER	13 804,47	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-234 499,78**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 77
LIBELLE : RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		18 678,15	a 2 138,00	5 000,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 678,15	2 138,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 678,15	2 138,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-7 138,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 84
LIBELLE : GYMNASSE INTERCOMMUNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		90 694,76	a 3 284,40	79 260,00	b 79 260,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	5 040,00	5 040,00
2031	Frais d'études	4 000,00	0,00	5 040,00	5 040,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 165,62	0,00	11 580,00	11 580,00
21351	Bâtiments publics	7 455,45	0,00	1 200,00	1 200,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 262,60	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	14 181,70	0,00	10 380,00	10 380,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 265,87	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	43 529,14	3 284,40	62 640,00	62 640,00
2313	Constructions	43 529,14	3 284,40	62 640,00	62 640,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-82 544,40**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 85
LIBELLE : STADE ATHLETISME TOURRETTES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		77 014,19	a 477 631,88	41 240,00	b 41 240,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 728,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 728,00	0,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 781,39	19 250,00	9 300,00	9 300,00
2128	Autres agencements et aménagements	11 761,10	19 250,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	2 922,00	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	5 960,40	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	594,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	164,40	0,00	5 700,00	5 700,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	441,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 938,49	0,00	3 600,00	3 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	34 504,80	458 381,88	29 940,00	29 940,00
2313	Constructions	34 504,80	457 169,88	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	1 212,00	29 940,00	29 940,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-518 871,88**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 86
LIBELLE : STADE DE FOOT DE FAYENCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 644,92	a 1 000,80	129 020,00	b 129 020,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 941,32	1 000,80	28 220,00	28 220,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	13 200,00	13 200,00
21351	Bâtiments publics	11 655,60	0,00	2 900,00	2 900,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	235,20	1 000,80	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	12 120,00	12 120,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 050,52	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 703,60	0,00	100 800,00	100 800,00
2313	Constructions	5 703,60	0,00	10 800,00	10 800,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		24 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	24 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	24 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-130 020,80**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 87
LIBELLE : MAISON DU LAC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		1 122 008,66	a	0,00	b	31 760,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	2 400,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	144 483,40	0,00	1 760,00		1 760,00
2128	Autres agencements et aménagements	40 279,20	0,00	0,00		0,00
21351	Bâtiments publics	2 010,00	0,00	0,00		0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	7 680,00	0,00	1 400,00		1 400,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	360,00		360,00
2188	Autres immobilisations corporelles	94 514,20	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	975 125,26	0,00	30 000,00		30 000,00
2313	Constructions	3 531,00	0,00	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	932 429,12	0,00	30 000,00		30 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	39 165,14	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		267 562,50	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	267 562,50	0,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	136 562,50	0,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	131 000,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-31 760,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 88
LIBELLE : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		127 000,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	127 000,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	77 000,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	50 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			0,00
--------------------------------------	--	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

Publié le 15/04/2024



SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89
LIBELLE : TOURISME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		109 976,12	a	150 000,00	b	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 907,92	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
2152	Installations de voirie	13 625,98	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
21534	Réseaux d'électrification	8 719,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
21828	Autres matériels de transport	16 562,74	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	41 068,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	41 068,20	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		56 100,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	56 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	56 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-150 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90
LIBELLE : S.C.O.T. - PCAET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		65 523,00	a 57 562,50	27 000,00	b 27 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 523,00	57 562,50	27 000,00	27 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	55 914,00	39 502,50	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	8 745,00	18 060,00	7 000,00	7 000,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-84 562,50**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 91
LIBELLE : OPERATIONS DIVERSES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		81 834,36	a 28 474,40	352 225,60	b 352 225,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 600,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	21 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 076,36	8 474,40	352 225,60	352 225,60
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	325 300,00	325 300,00
21351	Bâtiments publics	4 388,10	8 474,40	15 525,60	15 525,60
2152	Installations de voirie	10 276,55	0,00	6 000,00	6 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 243,80	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	7 680,81	0,00	5 000,00	5 000,00
21838	Autre matériel informatique	2 487,10	0,00	400,00	400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	34 158,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	34 158,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		19 500,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	19 500,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	19 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-380 700,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 92
LIBELLE : MOBILITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		26 838,00	a 38 430,00	1 625 000,00	b 1 625 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 934,00	26 478,00	101 000,00	101 000,00
2031	Frais d'études	8 826,00	26 478,00	96 000,00	96 000,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 904,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 904,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	11 952,00	1 524 000,00	1 524 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	11 952,00	1 524 000,00	1 524 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		7 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	7 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-1 663 430,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94
LIBELLE : MAISON FRANCE SERVICES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		29 666,18	a 3 901,56	-3 901,56	b -3 901,56
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 666,18	3 901,56	-3 901,56	-3 901,56
21351	Bâtiments publics	12 399,96	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	235,20	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	15 831,02	3 901,56	-3 901,56	-3 901,56
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 482,20	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 482,20	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 482,20	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 95
LIBELLE : MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		97 569,34	a 1 906 711,11	277 680,00	b 277 680,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 450,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2033	Frais d'insertion	1 728,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 722,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 860,63	493,13	174 180,00	174 180,00
2111	Terrains nus	264,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	7 700,00	7 700,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	40 480,00	40 480,00
21838	Autre matériel informatique	5 216,64	493,13	46 000,00	46 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	379,99	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	88 258,71	1 906 217,98	101 500,00	101 500,00
2313	Constructions	88 258,71	1 906 217,98	1 500,00	1 500,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-2 184 391,11**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96
LIBELLE : VAR TRÈS HAUT DÉBIT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		55 974,56	a 0,00	38 139,00	b 38 139,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	55 974,56	0,00	38 139,00	38 139,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	55 974,56	0,00	38 139,00	38 139,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		84 882,48	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28 907,92	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	28 907,92	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	55 974,56	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	55 974,56	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-38 139,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 97
LIBELLE : GITE D'ETAPE DE MONS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	a	0,00	b	3 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	3 000,00		3 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	3 000,00		3 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-3 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 98
LIBELLE : BASE D'AVIRON
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 35 855,40	33 900,00	b 33 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	28 911,00	22 600,00	22 600,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	7 311,00	9 800,00	9 800,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	21 600,00	10 800,00	10 800,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	6 944,40	11 300,00	11 300,00
2313	Constructions	0,00	1 586,40	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	5 358,00	11 300,00	11 300,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-69 755,40**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99
LIBELLE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		417 955,54	a 193 759,60	217 000,00	b 217 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 564,00	0,00	48 000,00	48 000,00
2031	Frais d'études	5 400,00	0,00	48 000,00	48 000,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	24 300,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	88 171,50	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	56 000,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	32 171,50	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	53 824,60	57 526,00	42 000,00	42 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	52 990,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	18 005,72	4 536,00	42 000,00	42 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	35 818,88	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	245 395,44	136 233,60	127 000,00	127 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	245 395,44	136 233,60	127 000,00	127 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		99 496,91	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	51 017,25	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	51 017,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	48 479,66	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	48 479,66	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-410 759,60**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 679 858,68	1 813 660,08	5 604 452,40	5 604 452,40	7 418 112,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	670 852,00	1 683 302,63	418 225,60	418 225,60	2 101 528,23
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	19 500,00	128 530,00	0,00	0,00	128 530,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	386 379,21	340 000,00	340 000,00	726 379,21
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	367 533,42	29 400,00	29 400,00	396 933,42
1323	Subv. non transf. Départements	291 352,00	320 050,00	48 825,60	48 825,60	368 875,60
13273	Subv. non transf. FEADER	0,00	120 810,00	0,00	0,00	120 810,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	360 000,00	360 000,00	0,00	0,00	360 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 270 000,00	0,00	1 074 000,00	1 074 000,00	1 074 000,00
1641	Emprunts en euros	1 270 000,00	0,00	1 074 000,00	1 074 000,00	1 074 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 940 852,00	1 683 302,63	1 492 225,60	1 492 225,60	3 175 528,23
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	430 000,00	113 099,00	507 739,61	507 739,61	620 838,61
10222	FCTVA	430 000,00	113 099,00	507 739,61	507 739,61	620 838,61
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	17 258,45	0,00	0,00	17 258,45
266	Autres formes de participation	0,00	17 258,45	0,00	0,00	17 258,45
27	Autres immobilisations financières	193 774,00	0,00	401 913,00	401 913,00	401 913,00
2745	Avances remboursables	70 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	38 139,00	38 139,00	38 139,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	96 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes financières		719 774,00	130 357,45	912 652,61	912 652,61	1 043 010,06
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	732,22	732,22	732,22
Total des recettes réelles		2 660 626,00	1 813 660,08	2 405 610,43	2 405 610,43	4 219 270,51
021	Virement de la section de fonctionnement	2 540 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	436 232,68		494 000,00	494 000,00	494 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	436 232,68		0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II			III = I + II
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		494 000,00	494 000,00			494 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	43 000,00		804 841,97	804 841,97			804 841,97
1318	Autres subventions d'équipement transf.	33 000,00		613 138,31	613 138,31			613 138,31
2031	Frais d'études	10 000,00		60 000,00	60 000,00			60 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		66 400,00	66 400,00			66 400,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00		65 303,66	65 303,66			65 303,66
Total des recettes d'ordre		3 019 232,68		3 198 841,97	3 198 841,97			3 198 841,97

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 936 377,69	0,00	0,00	13 301 073,00	13 301 073,00	0,00	13 301 073,00	13 301 073,00
011	Charges à caractère général (3)	1 475 472,00	0,00	0,00	1 541 210,40	1 541 210,40	0,00	1 541 210,40	1 541 210,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 268 345,61	0,00		2 523 973,00	2 523 973,00		2 523 973,00	2 523 973,00
014	Atténuations de produits	4 206 152,32	0,00		3 821 502,83	3 821 502,83		3 821 502,83	3 821 502,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 971 316,41	0,00	0,00	2 989 279,00	2 989 279,00	0,00	2 989 279,00	2 989 279,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 921 286,34	0,00	0,00	10 875 965,23	10 875 965,23	0,00	10 875 965,23	10 875 965,23
66	Charges financières	30 783,67	0,00		23 107,77	23 107,77		23 107,77	23 107,77
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	75,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		38 858,67	0,00	0,00	31 107,77	31 107,77		31 107,77	31 107,77
Total des dépenses réelles		10 960 145,01	0,00	0,00	10 907 073,00	10 907 073,00	0,00	10 907 073,00	10 907 073,00
023	Virement à la section d'investissement	2 540 000,00			1 900 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	436 232,68			494 000,00	494 000,00		494 000,00	494 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 976 232,68			2 394 000,00	2 394 000,00		2 394 000,00	2 394 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

13 301 073,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 583 426,41	0,00	12 099 719,19	12 099 719,19	12 099 719,19
013	Atténuations de charges (2)	85 573,67	0,00	95 004,22	95 004,22	95 004,22
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 114 925,96	0,00	1 047 432,32	1 047 432,32	1 047 432,32
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 403 097,00	0,00	2 550 100,56	2 550 100,56	2 550 100,56
731	Fiscalité locale	6 805 181,00	0,00	7 072 060,00	7 072 060,00	7 072 060,00
74	Dotations et participations (2)	1 102 292,00	0,00	1 244 161,09	1 244 161,09	1 244 161,09
75	Autres produits de gestion courante (2)	34 420,78	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 545 490,41	0,00	12 028 758,19	12 028 758,19	12 028 758,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	31 560,00	31 560,00	31 560,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	31 560,00	31 560,00	31 560,00
Total des recettes réelles		11 545 490,41	0,00	12 060 318,19	12 060 318,19	12 060 318,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	37 936,00	0,00	39 401,00	39 401,00	39 401,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		37 936,00	0,00	39 401,00	39 401,00	39 401,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	1 201 353,81
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	13 301 073,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 936 377,69	0,00	0,00	13 301 073,00	13 301 073,00	0,00	13 301 073,00	13 301 073,00
011	Charges à caractère général (4)	1 475 472,00	0,00	0,00	1 541 210,40	1 541 210,40	0,00	1 541 210,40	1 541 210,40
60611	Eau et assainissement	15 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60612	Energie - Electricité	186 300,00	0,00		195 500,00	195 500,00	0,00	195 500,00	195 500,00
60621	Combustibles	13 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	28 940,00	0,00		30 480,00	30 480,00	0,00	30 480,00	30 480,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 300,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	8 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 150,00	0,00		21 200,00	21 200,00	0,00	21 200,00	21 200,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 800,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	18 800,00	0,00		18 800,00	18 800,00	0,00	18 800,00	18 800,00
611	Contrats de prestations de services	241 539,00	0,00		262 741,00	262 741,00	0,00	262 741,00	262 741,00
61351	Matériel roulant	52 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61358	Autres	9 500,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
61521	Entretien terrains	40 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	37 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	67 520,00	0,00		66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	23 552,00	0,00		23 552,00	23 552,00	0,00	23 552,00	23 552,00
6156	Maintenance	37 300,00	0,00		40 910,00	40 910,00	0,00	40 910,00	40 910,00
6161	Multirisques	18 151,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	22 374,00	0,00		22 200,00	22 200,00	0,00	22 200,00	22 200,00
6182	Documentation générale et technique	14 500,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	31 200,00	0,00		32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	32 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	110 820,00	0,00		157 528,20	157 528,20	0,00	157 528,20	157 528,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 250,00	0,00		17 800,00	17 800,00	0,00	17 800,00	17 800,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

15/04/2024

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20240409-240409-02-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés		Vote) III = I + II
			I					hors AE		
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		12 600,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00	
6234	Réceptions	8 200,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	
6238	Divers	55 300,00	0,00		63 700,00	63 700,00	0,00	63 700,00	63 700,00	
6245	Transports de personnes extérieures	89 800,00	0,00		58 400,00	58 400,00	0,00	58 400,00	58 400,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	11 000,00	0,00		10 300,00	10 300,00	0,00	10 300,00	10 300,00	
6261	Frais d'affranchissement	8 300,00	0,00		8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00	
6262	Frais de télécommunications	44 770,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
6281	Concours divers (cotisations)	42 100,00	0,00		39 867,00	39 867,00	0,00	39 867,00	39 867,00	
6282	Frais de gardiennage	1 050,00	0,00		1 620,00	1 620,00	0,00	1 620,00	1 620,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	86 056,00	0,00		87 846,20	87 846,20	0,00	87 846,20	87 846,20	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	28 600,00	0,00		9 300,00	9 300,00	0,00	9 300,00	9 300,00	
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	
6288	Autres services extérieurs	12 200,00	0,00		12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00	12 200,00	
63512	Taxes foncières	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
6358	Autres droits	1 500,00	0,00		2 266,00	2 266,00	0,00	2 266,00	2 266,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 268 345,61	0,00		2 523 973,00	2 523 973,00		2 523 973,00	2 523 973,00	
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	0,00	0,00		3 173,00	3 173,00		3 173,00	3 173,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 300,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	28 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00		26 000,00	26 000,00	
64111	Rémunération principale titulaires	1 006 045,61	0,00		1 303 000,00	1 303 000,00		1 303 000,00	1 303 000,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	20 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00	
64113	NBI	23 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00	
64118	Autres indemnités	350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00	
64131	Rémunérations	170 000,00	0,00		190 000,00	190 000,00		190 000,00	190 000,00	
64132	SFT, indemnité de résidence	13 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
64138	Primes et autres indemnités	70 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00	
6415	Congés payés	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	201 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	305 000,00	0,00		320 000,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	27 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	25 000,00	0,00		12 800,00	12 800,00		12 800,00	12 800,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00	

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

15/04/2024

Berser
Levrault

ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	4 206 152,32	0,00		3 821 502,83	3 821 502,83		3 821 502,83	3 821 502,83
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
73913	Revers. taxes urbanisation et environ.	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	2 486 489,00	0,00		2 506 985,83	2 506 985,83		2 506 985,83	2 506 985,83
739221	FNGIR	250 472,00	0,00		250 472,00	250 472,00		250 472,00	250 472,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	334 828,00	0,00		335 972,00	335 972,00		335 972,00	335 972,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	0,00	0,00		13 305,00	13 305,00		13 305,00	13 305,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00		7 768,00	7 768,00		7 768,00	7 768,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	1 127 363,32	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 971 316,41	0,00	0,00	2 989 279,00	2 989 279,00	0,00	2 989 279,00	2 989 279,00
65131	Bourses	0,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
65311	Indemnités de fonction	104 000,00	0,00		105 500,00	105 500,00	0,00	105 500,00	105 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	8 000,00	0,00		8 700,00	8 700,00	0,00	8 700,00	8 700,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	32 200,00	0,00		33 600,00	33 600,00	0,00	33 600,00	33 600,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	1 238 337,00	0,00		1 299 958,00	1 299 958,00	0,00	1 299 958,00	1 299 958,00
65568	Autres contributions	253 279,41	0,00		222 221,00	222 221,00	0,00	222 221,00	222 221,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	50 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6573644	Subv. fonct. syndicat exploitant un SPIC	394 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		355 600,00	355 600,00	0,00	355 600,00	355 600,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	540 000,00	0,00		598 000,00	598 000,00	0,00	598 000,00	598 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	64 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65818	Autres	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65823	Déficit BA à caract. indust. et commerc.	205 000,00	0,00		208 000,00	208 000,00	0,00	208 000,00	208 000,00
65888	Autres	69 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
Total des dépenses de gestion des services		10 921 286,34	0,00	0,00	10 875 965,23	10 875 965,23	0,00	10 875 965,23	10 875 965,23
66	Charges financières	30 783,67	0,00		23 107,77	23 107,77		23 107,77	23 107,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 251,53	0,00		20 400,00	20 400,00		20 400,00	20 400,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-467,86	0,00		-478,92	-478,92		-478,92	-478,92
6688	Autres	3 000,00	0,00		3 186,69	3 186,69		3 186,69	3 186,69
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	75,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	75,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		38 858,67	0,00	0,00	31 107,77	31 107,77		31 107,77	31 107,77
Total des dépenses réelles		10 960 145,01	0,00	0,00	10 907 073,00	10 907 073,00	0,00	10 907 073,00	10 907 073,00
023	Virement à la section d'investissement	2 540 000,00			1 900 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	436 232,68			494 000,00	494 000,00		494 000,00	494 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	436 232,68			494 000,00	494 000,00		494 000,00	494 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 976 232,68			2 394 000,00	2 394 000,00		2 394 000,00	2 394 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	2 410,45
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 889,37
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-478,92

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 583 426,41	0,00	12 099 719,19	12 099 719,19	12 099 719,19
013	Atténuations de charges (3)	85 573,67	0,00	95 004,22	95 004,22	95 004,22
6419	Remboursements rémunérations personnel	85 573,67	0,00	95 004,22	95 004,22	95 004,22
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 114 925,96	0,00	1 047 432,32	1 047 432,32	1 047 432,32
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00	12 600,00
70323	Red. occupation dom. public	94 590,00	0,00	93 256,00	93 256,00	93 256,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	24 922,00	24 922,00	24 922,00
7066	Redevances services à caractère social	38 901,00	0,00	33 988,00	33 988,00	33 988,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	344 100,00	0,00	261 416,00	261 416,00	261 416,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	228 500,00	0,00	203 800,00	203 800,00	203 800,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	382 069,16	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	382 587,32	382 587,32	382 587,32
70875	Remb. frais par les communes du GFP	25 233,80	0,00	34 222,00	34 222,00	34 222,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 532,00	0,00	641,00	641,00	641,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 403 097,00	0,00	2 550 100,56	2 550 100,56	2 550 100,56
73211	Attribution de compensation	19 133,00	0,00	18 516,56	18 516,56	18 516,56
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	1 562 153,00	0,00	1 572 734,81	1 572 734,81	1 572 734,81
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	821 811,00	0,00	958 849,19	958 849,19	958 849,19
731	Fiscalité locale	6 805 181,00	0,00	7 072 060,00	7 072 060,00	7 072 060,00
73111	Impôts directs locaux	4 742 849,00	0,00	5 367 580,00	5 367 580,00	5 367 580,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	348 578,00	0,00	377 049,00	377 049,00	377 049,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	383 825,00	0,00	422 489,00	422 489,00	422 489,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	393 929,00	0,00	254 942,00	254 942,00	254 942,00
731721	Taxe de séjour	650 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 102 292,00	0,00	1 244 161,09	1 244 161,09	1 244 161,09
741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI	477 966,00	0,00	569 225,00	569 225,00	569 225,00
741126	Dotations de compensation des EPCI	0,00	0,00	193 544,00	193 544,00	193 544,00
744	FCTVA	7 006,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	4 800,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	50 000,00	0,00	64 544,41	64 544,41	64 544,41
7472	Participation régions	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	58 672,00	0,00	67 221,68	67 221,68	67 221,68
748311	Compens. pertes bases imposition CET	197 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	271 356,00	0,00	318 951,00	318 951,00	318 951,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	II	III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	9 565,00	0,00	10 675,00	10 675,00	10 675,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	34 420,78	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	5 176,68	5 176,68	5 176,68
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	24 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
75888	Autres	10 001,78	0,00	8 823,32	8 823,32	8 823,32
Total des recettes de gestion des services		11 545 490,41	0,00	12 028 758,19	12 028 758,19	12 028 758,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		31 560,00	31 560,00	31 560,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		1 560,00	1 560,00	1 560,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes réelles		11 545 490,41	0,00	12 060 318,19	12 060 318,19	12 060 318,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	37 936,00		39 401,00	39 401,00	39 401,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	17 936,00		19 401,00	19 401,00	19 401,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		37 936,00		39 401,00	39 401,00	39 401,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		305 000,00	510 938,94	0,00	141 960,00	0,00	303 720,00	618 580,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	48 900,00	0,00	0,00	0,00	10 040,00	2 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	59 140,00	0,00	96 600,00	0,00	89 000,00	503 080,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	402 898,94	0,00	45 360,00	0,00	204 680,00	113 500,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 977 161,13	693 400,00	0,00	48 825,60	0,00	0,00	550 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 850 387,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	369 400,00	0,00	48 825,60	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		305 624,83	2 434 958,44	139 427,22	0,00		4 760 209,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		305 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	149 000,00	0,00	0,00		209 940,00
204	Subventions d'équipement versées	38 139,00	0,00	139 427,22	0,00		177 566,22
21	Immobilisations corporelles	205 000,00	361 958,44	0,00	0,00		1 314 778,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	29 834,00	1 684 000,00	0,00	0,00		2 480 272,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	32 651,83	240 000,00	0,00	0,00		272 651,83
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		238 139,00	240 000,00	732,22	0,00		4 748 257,95
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 850 387,13
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		418 225,60
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	0,00	0,00		1 074 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	38 139,00	240 000,00	0,00	0,00		401 913,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	732,22	0,00		732,22

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01
DEPENSES		Opérations non ventilables
		305 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	305 000,00
RECETTES		2 977 161,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	507 739,61
106	Réserves	2 342 647,52
276	Autres créances immobilisées	123 774,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		510 938,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	20 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	29 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	402 898,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		693 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	369 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 938,94
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 140,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 898,94
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693 400,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 400,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	24 000,00	0,00	0,00	117 960,00	141 960,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00
213	Constructions	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	45 360,00	45 360,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	48 825,60	48 825,60
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	48 825,60	48 825,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	20 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	17 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		79 260,00	170 260,00	0,00	0,00	33 900,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	5 040,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	13 200,00	0,00	0,00	9 800,00	0,00
213	Constructions	1 200,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	10 380,00	17 820,00	0,00	0,00	10 800,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 600,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	62 640,00	130 740,00	0,00	0,00	11 300,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 720,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 040,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 680,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		340 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	325 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 680,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 180,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	618 580,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 300,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 780,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 500,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 834,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 834,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	75 790,83	0,00	0,00	0,00	305 624,83
204	Subventions d'équipement versées	0,00	38 139,00	0,00	0,00	0,00	38 139,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 834,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	32 651,83	0,00	0,00	0,00	32 651,83
RECETTES		0,00	38 139,00	0,00	0,00	0,00	238 139,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	38 139,00	0,00	0,00	0,00	38 139,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		217 000,00	0,00	0,00	0,00	352 000,00	0,00	31 760,00
203	Frais d'études, recherche, développement	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 760,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 784 000,00	0,00	50 198,44	0,00	0,00	2 434 958,44
203	Frais d'études, recherche, développement	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 760,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 198,44	0,00	0,00	50 198,44
231	Immobilisations corporelles en cours	1 527 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

At.507

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	732,22	0,00	0,00	138 695,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	732,22	0,00	0,00	138 695,00	0,00
	RECETTES	0,00	732,22	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	732,22	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 427,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 427,22
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732,22
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732,22

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
A1.50

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		3 364 210,60	3 116 119,00	0,00	1 345 031,00	1 000,00	480 015,00	621 690,00	0,00
011	Charges à caractère général	100,00	372 933,00	0,00	25 073,00	1 000,00	437 550,00	67 030,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 523 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 114 502,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	218 500,00	219 213,00	0,00	1 319 958,00	0,00	42 465,00	554 660,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	23 107,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		9 869 996,88	733 344,22	0,00	0,00	0,00	0,00	88 613,68	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	25 020,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	703 147,32	0,00	0,00	0,00	0,00	27 692,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 550 100,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 167 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 112 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 921,68	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 823,32	5 176,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	31 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	11 880,00	1 720 206,40	204 221,00	42 700,00		10 907 073,00
011	Charges à caractère général	0,00	10 880,00	582 944,40	1 000,00	42 700,00		1 541 210,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 523 973,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	700 000,00	7 000,00	0,00		3 821 502,83
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	437 262,00	196 221,00	0,00		2 989 279,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 107,77
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	6 000,00	1 107 421,41	254 942,00	0,00		12 060 318,19
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	69 984,00	0,00	0,00		95 004,22
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	316 593,00	0,00	0,00		1 047 432,32
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 550 100,56
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	650 000,00	254 942,00	0,00		7 072 060,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	70 844,41	0,00	0,00		1 244 161,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 560,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		3 364 210,60
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	100,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	208 500,00
661	Charges d'intérêts	19 921,08
668	Autres charges financières	3 186,69
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	3 114 502,83
RECETTES		9 869 996,88
731	Fiscalité locale	6 167 118,00
732	Fiscalité reversée	18 516,56
735	Fraction de TVA	2 531 584,00
741	D.G.F.	762 769,00
744	FCTVA	10 000,00
746	Dotations générales de décentralisation	10 000,00
748	Autres attributions et participations	329 626,00
758	Produits divers de gestion courante	8 823,32
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 560,00
786	Rep. prov. - Produits financiers	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 920 189,00	0,00	43 600,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	75 600,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	17 800,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	10 140,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	27 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	10 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	35 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	3 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 600,00	0,00	39 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	30 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	17 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 913 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	570 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	63 913,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		733 344,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	25 020,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	24 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	678 225,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	5 176,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		150 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	150 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 116 119,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 140,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 200,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 090,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 820,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 173,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 250,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 567,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 766,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 913 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 300,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 913,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733 344,22
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 020,22
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 922,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 225,32
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 176,68

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ:3305

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 970,00	1 302 358,00	0,00	38 703,00	1 345 031,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	700,00	2 400,00	0,00	960,00	4 060,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	8 243,00	8 243,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 270,00	0,00	0,00	0,00	3 270,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 299 958,00	0,00	20 000,00	1 319 958,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

A2:33

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	96 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	17 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	22 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		168 260,00	142 260,00	0,00	0,00	73 260,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	99 800,00	68 000,00	0,00	0,00	22 040,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	29 850,00	48 740,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	2 610,00	970,00	0,00	0,00	2 670,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 100,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	32 800,00	23 250,00	0,00	0,00	18 450,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 015,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 440,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 990,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 420,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 465,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		73 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournir	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		502 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 770,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 950,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	502 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 921,68
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 921,68

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	23 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621 690,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
615	Entretien et réparations	0,00	920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 520,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00
RECETTES		0,00	27 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 613,68
706	Prestations de services	0,00	27 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 692,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 921,68

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 430,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 430,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	7 050,00	0,00	0,00	0,00	11 880,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	4 580,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		220 181,20	0,00	0,00	0,00	196 828,00	0,00	1 121 458,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
611	Contrats de prestations de services	9 420,00	0,00	0,00	0,00	108 178,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	61 220,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	3 350,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 041,20	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	19 800,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
625	Déplacements et missions	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
628	Divers	52 000,00	0,00	0,00	0,00	26 250,00	0,00	2 550,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 108,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
RECETTES		14 148,41	0,00	0,00	0,00	19 984,00	0,00	841 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	19 984,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
747	Participations	1 548,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		143 709,00	0,00	38 030,20	0,00	0,00	1 720 206,40
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 660,00	0,00	11 990,00	0,00	0,00	18 850,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 598,00
613	Locations	6 660,00	0,00	600,00	0,00	0,00	13 260,00
615	Entretien et réparations	14 812,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	93 682,00
616	Primes d'assurances	370,00	0,00	1 540,00	0,00	0,00	2 910,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	70 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 028,20
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	47 700,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
625	Déplacements et missions	300,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	2 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	100,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	2 850,00
628	Divers	11 820,00	0,00	15 946,20	0,00	0,00	108 566,20
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 000,00	0,00	954,00	0,00	0,00	16 662,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
RECETTES		140 693,00	0,00	91 296,00	0,00	0,00	1 107 421,41
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	69 984,00
703	Redevances utilisation du domaine	93 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 856,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	6 296,00	0,00	0,00	6 296,00
708	Autres produits	19 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 441,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
747	Participations	27 996,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	70 844,41

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ:507

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	1 000,00	0,00	0,00	189 179,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	182 179,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	254 942,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	254 942,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	14 042,00	0,00	0,00	0,00	204 221,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	14 042,00	0,00	0,00	0,00	196 221,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 942,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 942,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

A2:556

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	5 200,00	36 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 200,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 674 400,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 674 400,00									
1089 (PRINC-2019-1)	Agence France Locale	26/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	80 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		T	C	O	A-1
1090 (PRINC-2019-2)	Agence France Locale	26/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	180 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		T	C	O	A-1
1092 (PRINC-2019-4)	Agence France Locale	26/07/2019	15/11/2019	20/03/2020	450 000,00	F	FIXE	0,500	0,508		T	C	O	A-1
1420 (PRINC-2020-1)	Agence France Locale	25/05/2020	05/11/2020	22/03/2021	700 000,00	F	FIXE	0,620	0,630		T	C	O	A-1
1864 (PRINC-2021-1)	Agence France Locale	07/09/2021	20/09/2021	20/12/2021	500 000,00	F	FIXE	0,620	0,631		T	C	O	A-1
43517061256 (PRINC-2014-1)	Crédit Agricole	09/06/2004	09/06/2004	15/09/2004	564 400,00	V	TEC5	3,510	2,756		T	P	O	A-1
5140537 (PRINC-2017-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/06/2017	01/08/2016	01/08/2017	1 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
956 (PRINC-2019-3)	Agence France Locale	17/04/2019	16/08/2019	20/09/2019	300 000,00	F	FIXE	0,860	0,875		T	C	O	A-1
MON281303EUR (PRINC-2013-1)	SFIL	20/11/2013	31/12/2013	01/04/2014	700 000,00	F	FIXE	3,410	3,478		T	P	O	A-1
MON515345EUR (PRINC-2017-2)	SFIL	12/05/2017	01/06/2017	01/09/2017	200 000,00	F	FIXE	1,390	1,419		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 674 400,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 693 001,50					297 832,79	20 352,88	0,00	2 410,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 693 001,50					297 832,79	20 352,88	0,00	2 410,45
1089 (PRINC-2019-1)	N	0,00	A-1	51 666,61	7,73	F	FIXE	0,480	6 666,68	239,93	0,00	7,20
1090 (PRINC-2019-2)	N	0,00	A-1	116 250,00	7,73	F	FIXE	0,480	15 000,00	539,85	0,00	16,20
1092 (PRINC-2019-4)	N	0,00	A-1	300 000,00	7,98	F	FIXE	0,500	37 500,00	1 453,52	0,00	43,75
1420 (PRINC-2020-1)	N	0,00	A-1	525 000,04	8,98	F	FIXE	0,627	58 333,32	3 171,37	0,00	80,37
1864 (PRINC-2021-1)	N	0,00	A-1	443 750,00	17,72	F	FIXE	0,630	25 000,00	2 738,00	0,00	86,54
43517061256 (PRINC-2014-1)	N	0,00	A-1	16 822,66	0,46	V	TEC5	0,050	16 822,66	3,15	0,00	0,00
5140537 (PRINC-2017-1)	N	0,00	A-1	650 000,00	12,58	F	FIXE	0,000	50 000,00	0,00	0,00	0,00
956 (PRINC-2019-3)	N	0,00	A-1	189 795,90	7,73	F	FIXE	0,860	24 489,80	1 579,16	0,00	47,39
MON281303EUR (PRINC-2013-1)	N	0,00	A-1	286 382,87	5,00	F	FIXE	3,410	50 687,01	9 122,07	0,00	2 009,31
MON515345EUR (PRINC-2017-2)	N	0,00	A-1	113 333,42	8,42	F	FIXE	1,390	13 333,32	1 505,83	0,00	119,69
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 693 001,50					297 832,79	20 352,88	0,00	2 410,45

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 693 001,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2019-12-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais études élabo modif docs urbanisme	10	20/12/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv Etat Infrastr intérêt national	20	20/12/2019
L	Subv Etat Infrastr intérêt national	4	20/12/2019
L	Subv Et IC Biens mobiliers matériel études	5	20/12/2019
L	Subv autres grpts mob matériel études	15	20/12/2019
L	Subv autres grpts mob matériel études	5	20/12/2019
L	Subv autres grpts Bâtiments installations	15	20/12/2019
L	Subv autres grpts infrastr intérêt national	20	20/12/2019
L	Concessions et droits similaires	2	20/12/2019
L	Autres agencements et aménagements	15	20/12/2019
L	Installations de voirie	20	20/12/2019
L	Classe : 21531_0	60	20/12/2019
L	Autres instal matériels et outillages techniques	10	20/12/2019
L	2158-2	2	20/12/2019
L	Appareils de labo, de bureau (hors informatique)	5	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Coffre-fort	5	20/12/2019
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	20/12/2019
L	Autres	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Classe : 261_0	0	20/12/2019

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		52 409,91	52 409,91	30 000,00	22 409,91
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		52 409,91	52 409,91	30 000,00	22 409,91
Risques liés à l'assurance statutaire	0,00	07/04/2015	13 915,95	13 915,95	13 915,95	0,00
Risques liés à l'assurance statutaire	0,00	12/04/2016	19 099,78	19 099,78	16 084,05	3 015,73
Risques liés à l'assurance statutaire	0,00	11/04/2017	19 394,18	19 394,18	0,00	19 394,18
Dépréciations (3)	0,00		2 575,00	2 575,00	1 560,00	1 015,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		2 575,00	2 575,00	1 560,00	1 015,00
Créances douteuses	0,00	22/03/2022	75,00	75,00	75,00	0,00
Créances douteuses	0,00	26/10/2022	2 500,00	2 500,00	1 485,00	1 015,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		54 984,91	54 984,91	31 560,00	23 424,91
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		54 984,91	54 984,91	31 560,00	23 424,91

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0	Intitulé de l'opération : OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	732,22	732,22
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	732,22	732,22
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	732,22	732,22

N° opération : 05	Intitulé de l'opération : STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	685 065,30	0,00	0,00	0,00
458105 STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT (5)	685 065,30	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	685 065,30	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 083-200004802-20240409-240409_02-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	318 185,67
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	318 185,67
Recettes réelles de fonctionnement	II	11 815 490,41
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	2,69

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Taxe de Sejour	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00
Total	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe de Sejour			
		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
731721	Taxe de Sejour	650 000,00	
		Total	650 000,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
731721	Taxe de Sejour	650 000,00	
		Total	650 000,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		53,00	1,00	54,00	24,00	3,00	27,00
Adjoint Administratif	C	14,00	0,00	14,00	6,00	2,00	8,00
Adjoint Administratif principal de 1ere classe	C	14,00	0,00	14,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint Administratif principal de 2eme classe	C	15,00	1,00	16,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique principal de 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attache	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attache principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Redacteur principal 2eme classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	1,00	19,00	11,00	2,00	13,00
Adjoint Technique	C	5,00	1,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Technique principal de 2eme classe	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Agent de Maitrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingenieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingenieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Redacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ere classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 2eme classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire de puériculture	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		74,00	2,00	76,00	38,00	5,00	43,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				205 605,34		
Adjoint Administratif	C	ADM		47 889,24	332-24 Conseiller Numérique France Services	CDD
Adjoint Administratif	C	ADM		4 830,20	332-23-1° Agent d'accueil	CDD
Adjoint Technique principal de 2eme classe	C	TECH		48 884,64	332-24 Informaticien	CDD
Redacteur principal 1ère classe	B	TECH		44 212,61	332-24 Chargé de mission économie	CDD
Redacteur principal 2eme classe	B	ADM		59 788,65	332-24 Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				205 605,34		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mas de Tassy 1849RD19 83440 TOURRETTE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel	01/01/2014	Sans Fiscalite propre	20 000,00
Syndicat Mixte Electricite du Var SYMIELEC	01/01/2014	Sans Fiscalite propre	1 000,00
Syndicat Mixte Argens	20/10/2014	Sans Fiscalite propre	107 429,00
Syndicat Mixte Vol Voile du Pas de Fayence	01/01/2015	Sans Fiscalite propre	5 000,00
GIP Agence de Renovation Energetique du Var	12/12/2016	Sans Fiscalite propre	14 042,00
SMIAGE Syndicat Mixte Inondations Amenagement Gestion Eau	01/01/2018	Sans Fiscalite propre	74 750,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPA	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	01/01/2016			SPA	non
EPA	ZA DE BROVES	01/01/2017			SPA	oui
SPIC	ASSAINISSEMENT	01/01/2020			SPIC	non
SPIC	EAU	01/01/2020			SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-438 968,08	-438 968,08
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 903 679,44	-1 903 679,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	2 342 647,52	2 342 647,52
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 342 647,52	2 342 647,52

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	324 401,00	324 401,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 306 652,61	3 306 652,61
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 324 899,13	5 324 899,13

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		324 401,00	I 324 401,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		305 000,00	305 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	305 000,00	305 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		19 401,00	19 401,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	19 401,00	19 401,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		62 450 000,00	5,01	2,53 %	16,06	1 579 985,00
TFPNB		606 800,00	2,75	11,94 %	0,00	72 452,00
CFE		9 916 000,00	6,40	27,16 %	0,00	2 693 186,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		26 862 000,00	-3,21	3,24 %	15,71	870 329,00
TOTAL		99 834 800,00	2,78			5 215 952,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
Ugo Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opé	Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
000	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 912 060,77	1 912 060,77		0,00		1068	01	10
000	Virement de la section de fonctionnement	2 770 000,00			2 770 000,00		021	01	021
000	FCTVA	412 216,73	288 909,50	113 099,00	10 208,23	113 099,00	10222	01	10
000	Amortissement des immobilisations	466 232,68	453 007,35		13 225,33		28	01	040
000	Vente de parts sociales SEM d'E2S - Solde	17 258,45		17 258,45	0,00	17 258,45	266	01	26
000	Revente parcelles agricoles Les Mourgues (Callian) - SCIC Terre Adonis	70 000,00			70 000,00		2745	6312	27
000	Remboursement du budget annexe ZA Brovès suite vente lots	123 774,00			123 774,00		27638	01	27
000	Intégration dans l'actif des prises THD	33 000,00			33 000,00		1318	57	041
000	Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00			10 000,00		2031/2033	01	041
	Total Opération 000 - Non affecté	5 814 542,63	2 653 977,62	130 357,45	3 030 207,56	130 357,45			
15	Subvention Département 1ère tranche 2018	186 300,00	186 300,00		0,00		1323	020	13
15	Subvention Etat - DETR - 1ère tranche	130 410,00		130 410,00	0,00	130 410,00	1321	020	13
15	Subvention Département 2ème tranche 2019	200 000,00	200 000,00		0,00		1323	020	13
15	Subvention CRET	166 200,00	141 903,60	24 296,40	0,00	24 296,40	1322	020	13
15	Emprunt pour l'acquisition de la maison jouxtant la Maison de Pays	300 000,00			300 000,00		1641	020	16
	Total Opération 15 - Maison de Pays	982 910,00	528 203,60	154 706,40	300 000,00	154 706,40			
76	Subvention Etat PIDAF 2015 à 2019	15 276,97	1 566,97	13 710,00	0,00	13 710,00	1321	18	13
76	Subvention FEADER PIDAF 2015 à 2019	134 614,47	13 804,47	120 810,00	0,00	120 810,00	1323	18	13
76	Subvention Département PIDAF 2015 à 2019	78 056,06	8 006,06	70 050,00	0,00	70 050,00	1323	18	13
76	Subvention Région PIDAF 2015 à 2019	106 335,08	10 905,08	95 430,00	0,00	95 430,00	1322	18	13
	Total Opération 76 - PIDAF	334 282,58	34 282,58	300 000,00	0,00	300 000,00			
85	Subvention Département	50 000,00			50 000,00		1323	322	13
85	DETR 2021	75 052,00		75 052,00	0,00	75 052,00	1321	322	13
	Total Opération 85 - Stade d'Athlétisme Tourettes	125 052,00	0,00	75 052,00	50 000,00	75 052,00			
89	Participation des concessionnaires pour l'électrification	142 555,00	14 025,00	128 530,00	0,00	128 530,00	1318	64	13
	Total Opération 89 - Lac de Saint Cassien	142 555,00	14 025,00	128 530,00	0,00	128 530,00			
91	Subvention de la FFRandonnée pour la réhabilitation du Pont du Fil GR MONS	19 500,00	19 500,00		19 500,00		1318	64	13
91	Subvention de la FFRandonnée pour la réhabilitation du Pont du Fil GR MONS	19 500,00	19 500,00	0,00	-19 500,00	0,00	1328	64	13
	Total Opération 91 - Opérations diverses	39 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00			
94	Subvention FNADT pour le matériel informatique reconditionné	1 482,20	1 482,20		0,00	0,00	1311	66	13
	Total Opération 94 - France Services	1 482,20	1 482,20	0,00	0,00	0,00			

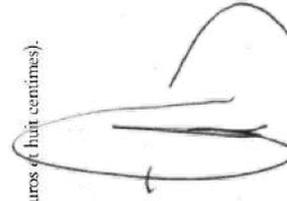
Opé	Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
95	Subvention Région (CRET)	156 000,00		156 000,00	0,00	156 000,00	1322	4228	13
95	Subvention CAF "Lieu ressources"	360 000,00		360 000,00	0,00	360 000,00	1328	4228	13
95	Département du Var	500 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00	1323	4228	13
95	Emprunt	350 000,00			350 000,00		1641	4228	16
	Total Opération 95 - MIPEF	1 366 000,00	0,00	766 000,00	600 000,00	766 000,00			
98	DSIL Etat Base d'aviron	63 390,60		63 390,60	0,00	63 390,60	1321	325	13
98	Subvention CRET - Réhabilitation de la base d'aviron	100 144,16	100 144,16		0,00		1322	325	13
98	Subvention Agence Nationale du Sport	250 000,00	200 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	1321	325	13
	Total Opération 98 - Base d'aviron	413 534,76	300 144,16	113 390,60	0,00	113 390,60			
99	Département du Var (50%) - Chemin Plan Occidental	41 352,00	51 017,25		-9 665,25		1323	60	13
99	Remboursement partiel VAR INITIATIVE FONDS PRÊT COVID	48 479,66	48 479,66		0,00		204113	410	204
	Total Opération 99 - Développement économique	89 831,66	99 496,91	0,00	-9 665,25	0,00			
101	Subvention Etat - DSIL (Solde 95%)	255 628,89	201 812,28	53 816,61	0,00	53 816,61	1321	515	13
101	Subvention CRET - Création des pôles intermodaux	91 807,02	91 807,02		0,00	91 807,02	1322	515	13
101	Emprunt	200 000,00			200 000,00		1641	515	16
	Total Opération 101 - Pôles Intermodaux	547 435,91	201 812,28	145 623,63	200 000,00	145 623,63			
102	Emprunt	100 000,00			100 000,00		1641	554	16
	Total Opération 102 - Gens du Voyage	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00			
	Total recettes d'investissement	9 937 126,74	3 852 924,35	1 813 660,08	4 270 542,31	1 813 660,08			

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget principal, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 1 813 660,08€ (Un million huit-cent treize mille six-cent soixante euros et huit centimes).

Fait à Tourrettes, le 02 janvier 2024

 Président,

 René UGO



 Cofine HUSSON
 Chef de Service Comptable

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE
COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

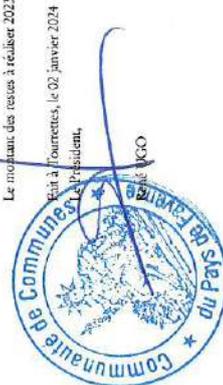
Opé	Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
000	Amortissement des subventions transférables	18 936,00	18 217,00		719,00		1391	01	040
000	Travaux en régie	20 000,00	19 745,09		254,91		2313	01	040
001	Déficit d'investissement reporté	1 401 498,31	1 401 498,31		0,00		001	01	001
000	Remboursement du capital des emprunts	312 950,46	312 950,46		0,00		1641	01	16
000	Remboursement du capital des nouveaux emprunts	10 000,00	10 000,00		0,00		1641	01	16
000	Acquisition de parts sociales pour la structure en charge de la Stagnole	99 000,00	99 000,00		0,00		261	01	26
000	Acquisition de parts sociales SCIC Terre Adonis	2 000,00	2 000,00		0,00		261	01	26
000	Acquisition parcelles agricoles Les Moungues (Collan) - SCIC Terre Adonis	70 000,00	70 000,00		0,00		2745	6312	27
000	Revenement aux membres du SMO PACA THD hors Var suite dissolution	43 514,00	38 139,00		5 375,00		2764	57	27
000	VAR Trés Haut Débit de 2023 à 2028	33 000,00	32 651,83		348,17		2764	57	27
000	Intégration dans l'actif des prises THD	33 000,00	33 000,00		0,00		21538	57	041
000	Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00	10 000,00		0,00		21/23	01	041
000	Opérations pour compte de tiers (eau et assainissement) - Solde	20 044,76	19 976,98		67,78		4581	732	45
	Total Opération 000 - Non affecté	2 073 943,53	1 845 178,67	0,00	228 764,86	0,00			
15	Acquisition maison jouxtant la Maison de Pays + Terrain	305 000,00	305 000,00		0,00		2115	020	21
15	Matériel informatique / Sponsoring salle de réunion	49 000,00	49 000,00	37 625,08	11 374,92	37 625,08	21838	020	21
15	Mobilier salle du Conseil	4 197,34	170,36	21 776,14	-17 578,80	21 776,14	21888	020	21
15	Travaux de réhabilitation + MO, SPS, CT ...	1 935 386,60	1 319 010,00	516 406,72	99 969,88	516 406,72	2313	020	23
15	Remise en état du parking	100 000,00	100 000,00		0,00		2315	020	23
	Total Opération 15 - Maison de Pays / France Services	2 393 583,94	1 319 180,36	575 807,94	498 595,64	575 807,94			
17	Logiciel RECHERCH (Module payé)	6 738,00	5 745,00	983,00	0,00	983,00	2051	020	20
17	Logiciel dématérialisé pour l'urbanisme + IX Courriers	4 138,00	4 138,00		0,00		2051	020	20
17	Étude bilan énergétique	4 000,00	4 000,00		0,00		2031	020	20
17	Matériel Services Techniques	14 716,00	1 737,00		12 979,00		2158	020	21
17	Remplacement extenseurs / Valdecurveillance / Décodeurs incendie	100,00	70,80	1 229,39	-1 200,19	1 229,39	21568	020	21
17	Matériel informatique / Serveur	72 504,34	47 280,99	8 304,05	16 919,30	8 304,05	21838	020	21
17	Mobilier	5 000,00	2 107,16		2 792,84		21848	020	21
17	Papeterie sono	2 328,00	2 328,00		0,00		21848	022	21
17	Store baie cuisine	2 900,00	2 866,80		33,20		21888	020	21
17	Travaux d'électricité pour mise en conformité	6 200,00	6 136,00		64,00		2313	020	23
17	Mise en peinture des volets	21 600,00	15 704,22		5 895,78		2313	020	23
17	Carport véhicules électriques / diag des sols	58 000,00	17 529,60	3 600,00	36 870,40	3 600,00	2313	020	23
	Total Opération 17 - Domaine de Tassy	198 214,34	109 753,57	14 116,44	74 344,33	14 116,44			
75	Fond d'intervention foncière (Parte des Vallades à SEILLANS)	122 900,00	122 900,00		0,00	122 900,00	2111	6312	21
75	PAT - Logiciel de gestion et de suivi des approvisionnements	4 800,00	4 800,00		0,00	4 800,00	2051	6312	20
	Total Opération 75 - Agriculture	127 700,00	0,00	0,00	127 700,00	0,00			

Opé	Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
76	Maintenance d'œuvre pour la réécriture du PIDAF	60 000,00		83 580,00	-23 580,00	83 580,00	2031	18	20
76	Travaux d'urgence sur les pannes DFCI en attente de la réécriture du PIDAF	99 870,00	39 774,00	8 216,80	51 879,20	8 216,80	2158	18	21
76	Frais de géométrie pour les servitudes de passage	6 000,00		7 740,00	-1 740,00	7 740,00	2315	18	23
76	Travaux d'urgence de remise en conditions opérationnelles des citernes DFCI	20 130,00	27 348,26	17 002,98	-24 221,24	17 002,98	2158	18	21
	Total Opération 76 - PIDAF	186 000,00	67 122,26	116 539,78	-2 337,96	116 539,78			
77	Enveloppe annuelle	18 282,00	13 624,96	2 138,00	2 519,04	2 138,00	2188	57	21
	Total Opération 77 - Réseau radioélectrique	18 282,00	13 624,96	2 138,00	2 519,04	2 138,00			
84	Renforcement du mur d'escalade GOM / Montauroux	4 176,00	4 176,00		0,00		2188	321	21
84	Reclat mur d'escalade GOM / Montauroux	4 601,60	4 584,05		17,55		2158	321	21
84	Travaux de mise en conformité électrique			3 284,40	-3 284,40	3 284,40	2313	321	23
84	Imprévus GOM / Montauroux (Mitigeur thermostatique)	9 000,00	1 892,40		7 107,60		2158	321	21
84	Etude bilan énergétique COF / Fayence	5 700,00	4 000,00		1 700,00		2031	321	20
84	Eclairage LED GOF locaux / Fayence	0,00	7 138,80		-7 138,80		2313	321	23
84	Eclairage LED GOF locaux / Fayence	7 138,80			7 138,80		2314	321	23
84	Imprévus GOF / Fayence (Moteur bus de basket)	13 600,00	4 573,86		9 026,14		2158	321	21
	Total Opération 84 - Gymnases Intercommunales	44 216,40	26 365,11	3 284,40	14 566,89	3 284,40			
85	Bâtiment modulaire + MO	0,00		457 169,88	-457 169,88	457 169,88	2313	322	23
85	Bâtiment modulaire + MO	445 577,76			445 577,76		2314	322	23
85	Travaux d'électricité pour mise en conformité	800,00			800,00		2314	322	23
85	Travaux d'électricité pour mise en conformité		722,40		-722,40		2313	322	23
85	Etude Eclairage stade en LED pour économie d'énergie	6 300,00			6 300,00		2031	322	20
85	Frais de publication marché bâtiment modulaire	864,00		864,00	0,00		2033	322	20
85	Extension alarme bâtiments modulaires	3 400,00			3 400,00		2158	322	21
85	Appuis projecteurs stade	1 949,28	1 949,28		0,00		2188	322	21
85	Perches pro athlétisme	2 200,00			2 200,00		2158	322	21
85	Sonde arrosage stade	1 516,00	1 516,00		0,00		2188	322	21
85	Réfection zone de lancer marteau	7 000,00			7 000,00		2315	322	23
85	Installation filet pare marteau			1 212,00	5 788,00	1 212,00	2128	322	21
85	Pare ballons zone de lancer marteau	3 800,00		19 250,00	-19 250,00	19 250,00	2158	322	21
85	Extincteurs bâtiments modulaire	1 680,00			1 680,00		2158	322	21
85	Mobilier bâtiment modulaire	1 200,00			1 200,00		2188	322	21
85	Imprévus	9 000,00			9 000,00		2158	322	21
	Total Opération 85 - Stade d'Athlétisme Tourrettes	485 307,04	5 071,68	477 631,88	2 603,48	477 631,88			
86	Etude Eclairage stade en LED pour économie d'énergie	7 600,00			7 600,00		2031	322	20
86	Remise en état des installations - Peinture, électricité, cloisons ...	6 000,00			6 000,00		2314	322	23
86	Panneau d'affichage du score - Division 1	8 400,00			8 400,00		2158	322	21
86	Travaux d'électricité pour mise en conformité	3 600,00			3 600,00		2314	322	23
86	Travaux d'électricité pour mise en conformité		5 703,60		-5 703,60		2313	322	23
86	Remplacement éclairage max Stade		13 488,72		-13 488,72		2188	322	21
86	Remplacement des commutateurs de descentage	3 000,00		1 000,80	-1 000,80	1 000,80	2158	322	21
86	Imprévus chauffe-eau : mitigeur central	9 000,00			168,00		2151	322	21
86	Imprévus				9 000,00		2314	322	23
	Total Opération 86 - Stade de foot de Fayence	37 600,00	22 024,32	1 000,80	14 594,88	1 000,80			
87	Reprise système d'alarme / Vidéo-surveillance	12 000,00			12 000,00		2158	633	21
87	Remplacement tube quartz Lampe UV potabilisation de l'eau	1 182,00	1 182,00		0,00		2188	633	21
87	Travaux de reprises de la toiture de la MDL	14 000,00			14 000,00		2314	322	23
87	Essigène supplémentaire "Pays de Fayence" sur Maison du Lac	2 400,00	2 010,00		190,00		21351	633	21
	Total Opération 87 - Maison du Lac	29 582,00	3 192,00	0,00	26 390,00	0,00			

Opé	Intitulé des programmes	AP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
89	Enveloppe pour terrassement	20 000,00			20 000,00		2315	64	23
89	Maitrise d'œuvre pour signalétique pour circuits cycloportés	24 000,00			24 000,00		2031	64	20
89	Signalétique et mobilier Lac et entrées du territoire	60 000,00	3 788,32		56 211,68		2152	64	21
89	Moteur bateau pour le SDIS	10 000,00	9 062,74		937,26		21828	64	21
89	Passearelle randonneurs et cyclistes Vallon du Chemin Charrier - Etudes	11 483,40	11 483,40		0,00		2315	64	23
	Total Opération 89 - Lac de Saint Cassien / Tourisme	125 483,40	24 334,46	(0,00)	101 148,94	0,00			
90	Plan Climat Air Energie (Réalisation)	23 860,00		18 060,00	5 800,00	18 060,00	2031	020	20
90	Révision partielle SCOT	91 454,00	46 951,50	39 502,50	5 000,00	39 502,50	202	020	20
	Total Opération 90 - SCOT / PCAET	115 314,00	46 951,50	57 562,50	10 800,00	57 562,50			
91	Matériel divers	10 000,00			10 000,00		2158	020	21
91	Toiterns pour les 5 sites des Maisons de Santé en Pays de Favence	8 474,40		8 474,40	0,00	8 474,40	2151	410	21
91	3 Licences supplémentaires MEDIATEQUES	2 196,00	2 196,00		0,00		21838	313	21
91	Etude préalable parcours promenade Vol à Voile	21 600,00	21 600,00		0,00		2031	633	20
91	Extincteurs et alarme incendie Gites de Mons	20 000,00	1 243,80		-1 243,80		21568	633	21
91	Syndicat Mixte Vol à Voile - Subvention oeuvre bâtiment Relais Solidaire	6 274,96	276,96	20 000,00	0,00	20 000,00	2041582	420	20
91	Signalétique des sentiers labellisés (PR et GR)	36 000,00	34 158,00		1 842,00		2152	64	21
91	Remise en service du Pont du Fil à MONS (Etap. GR de Pays)	24 000,00	1 313,40		22 686,60		2315	64	23
91	Divers pour la Condernerie	128 547,36	60 788,16	28 474,40	39 284,80	28 474,40	2151	11	21
	Total Opération 91 - Opérations diverses	179 304,00	8 826,00	26 478,00	144 000,00	26 478,00			
92	AMO + Maitrise d'œuvre globale pour les tronçons sur MONTAURoux	72 000,00	108,00	11 953,00	60 048,00	11 952,00	2033	64	20
92	Tronçons FV8 sur Montauroux - Relevés Topo	251 304,00	8 934,00	38 430,00	203 940,00	38 430,00	21848	66	21
	Total Opération 92 - Pistes cyclables	18 000,00	8 034,74	3 901,56	6 063,70	3 901,56			
94	Matériel informatique	5 000,00			5 000,00		2152	66	21
94	Signalétique extérieure	10 000,00			10 000,00		21848	66	21
	Total Opération 94 - France Services	33 000,00	8 034,74	3 901,56	21 063,70	3 901,56			
95	Frais de publication	1 000,00	864,00		136,00		2033	4228	20
95	Logiciel informatique	1 800,00	379,99		-1 420,01		2051	4228	20
95	Aspirateur	1 718,81	1 718,81		0,00		2188	4228	20
95	Matériel informatique	20 902,07	20 902,07		0,00		21838	4228	21
95	Mairie d'Clavre	116 334,16	3 054,00	18 720,00	-116 334,16	95 432,09	2313	4228	23
95	CSPS, CT, Etudes	21 774,00			-21 774,00	18 720,00	2314	4228	23
95	CSPS, CT, Etudes	96 000,00	1 792 065,89		-1 696 065,89	1 792 065,89	2314	4228	23
95	Travaux	1 700 000,00			1 700 000,00		2314	4228	23
	Total Opé 95 - Maison Intercro Petite Enfance et Famille	1 941 908,16	26 918,87	1 906 711,11	8 278,18	1 906 711,11			
98	Mobilier + Matériel sportif	6 500,00	5 859,99		640,01		2188	325	21
98	Impévisus	5 000,00			5 000,00		2158	325	21
98	Clôture du parking	31 000,00		7 311,00	23 689,00	7 311,00	2128	325	21
98	Remplacement tube quartz Lampe UV potabilisation de l'eau	1 300,00			1 300,00		2188	325	21
98	Extincteurs	22 000,00	409,49		-409,49		21838	325	21
98	Banc de compléation	0,00	1 030,80		-1 030,80		21568	325	21
98	Travaux de réhabilitation + MO, SPS, CT, ...	87 217,52	86 737,52	21 600,00	-86 737,52	21 600,00	2313	325	23
98	Travaux de réhabilitation + MO, SPS, CT, ...	2 200,00	2 148,00	1 586,40	611,60	1 586,40	2313	325	23
98	Travaux d'électricité pour mise en conformité	494,40			494,40		2314	325	23
98	Travaux d'électricité pour mise en conformité	3 360,00	3 360,00		0,00		2158	325	21
98	Eclairage Public + tranchée pour regard supplémentaire	4 100,00		5 358,00	-1 258,00		2315	325	23
98	Aménagements électriques cuisine + prises extérieures sur la terrasse	0,00	4 046,40		-4 046,40		2314	325	23
98	Aménagements électriques cuisine + prises extérieures sur la terrasse	164 072,01	104 086,00	35 855,40	64 216,61	35 855,40	2313	325	23
	Total Opération 98 - Base d'aviron	1 941 908,16	26 918,87	1 906 711,11	8 278,18	1 906 711,11			

Opé	Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction	Chap
99	Signalétique des ZAE	109 463,12	18 005,72	4 536,00	86 921,40	4 536,00	2152	60	21
99	1er barreau voie d'accès chemin plan occidental	119 945,40	119 915,40		30,00		2315	60	23
99	Signalisation routière des voiries de ZAE	24 000,00			24 000,00		2152	60	21
99	Documents d'appentage pour les acquisitions foncières	7 000,00			7 000,00		2315	60	23
99	Contre allée Barrière Fondraze DUP et schais de foncier	117 990,00		52 990,00	65 000,00	52 990,00	2112	60	21
99	Fonds de concours à CALLIAN pour l'entrée de LIDL	32 200,00	32 171,50		28,50		2041412	60	204
99	Mission géotechnique	19 928,00	19 026,00		902,00		2315	60	23
99	Contre allée Barrière Fondraze MO	103 340,40	6 340,80	103 340,40	-6 340,80	103 340,40	2315	60	23
99	Publication marché signalétique ZAE	48 000,00	864,00		48 000,00		2031	60	20
99	Schéma d'accueil et de développement des Zones d'Activités	205 843,84	68 289,24	32 891,20	104 661,40	32 891,20	2315	60	23
99	Travaux de renouvellement des voiries des ZAE	787 710,76	264 612,66	193 759,60	329 338,50	193 759,60			
	Total Opération 99 - Développement économique								
101	Finalisation des équipements des pôles de Fayence et Montauroux	772,80			772,80		2315	515	23
101	Finalisation des équipements des pôles de Fayence et Montauroux	260 000,00		219 914,70	40 085,30	219 914,70	2188	515	21
101	Raccourcissements électriques pour pdl indépendants pour les bornes de recharge	40 000,00	11 428,80		28 571,20		21534	515	21
101	Signalétique pour les bornes de recharge électrique	3 200,00	1 729,01		1 470,99		2152	515	21
101	Changement porte tablettes sèches pôle de Montauroux	1 476,00	1 476,00		0,00		21381	515	21
101	Frais de publication marché pôles intermédiaires	5 000,00			5 000,00		2033	515	20
	Total Opération 101 - Pôles intermédiaires	310 448,80	14 633,81	219 914,70	75 900,29	219 914,70			
102	Achat d'un terrain pour les Gens du Voyage	100 000,00			100 000,00		2113	954	21
102	Etude pour la réalisation d'une aire de grand passage	14 664,00		14 664,00	0,00	14 664,00	2031	554	20
	Total Opération 102 - Gens du Voyage	114 664,00	0,00	14 664,00	100 000,00	14 664,00			
103	Subvention SMARCE - travaux du barrage de Banéigon et gué Sigare	319 529,00	317 231,00	0,00	2 298,00	0,00	2041582	735	204
	Total Opération 103 - GEMAPI	319 529,00	317 231,00	0,00	2 298,00	0,00			
104	Logiciel de réseau des médiathèques	39 000,00	3 854,30	27 547,01	11 452,99	27 547,01	2051	313	20
104	Réseau des Médiathèques	11 696,00			7 841,70		21838	313	21
	Total Opération 104 - MEDIATHEQUES	50 696,00	3 854,30	27 547,01	19 294,69	27 547,01			
	Total des dépenses d'investissement	9 937 126,74	4 291 892,43	3 717 339,52	1 927 894,79	3 717 339,52			

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget principal, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 3 717 339,52€ (Trois millions sept-cent dix-sept mille trois-cent trente-neuf euros et cinquante-deux centimes).




Cécile HUSSON
Chef de Service Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 22
Pouvoirs 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/03

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif, si les crédits budgétaires sont insuffisants en cours d'année, à transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget annexe DMA, arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	9 516 600.00€
- Dépenses de fonctionnement	:	9 516 600.00€
- Recettes d'investissement	:	3 917 750.00€
- Dépenses d'investissement	:	3 917 750.00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024,

VU le projet de budget primitif 2024 du budget annexe DMA,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : J. SAILLET – M. ORFÉO) :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2024 comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	9 516 600.00€
- Dépenses de fonctionnement	:	9 516 600.00€
- Recettes d'investissement	:	3 917 750.00€
- Dépenses d'investissement	:	3 917 750.00€

- **VOTE** ce budget comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

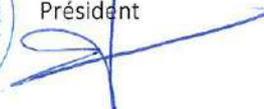
Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024



René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20000480200027

POSTE COMPTABLE : SCG DE L'ESTEREL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	49
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	52
A2.01 - Opérations non ventilables	54
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	55
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	58
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	59
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	65
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	66
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	70
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	71
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	72

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	76
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	78
B3.2 - Etalement des provisions	80
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	81
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	82
B7.3 - Etat des emprunts garantis	83
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	84
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	85
B9 - Etat du personnel	86
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	89
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	90
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	91
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	92
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	93

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	34035

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	274.56

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	249.89
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	259.76
3 Dépenses d'équipement brut / population	16.99
4 Encours de dette / population (2) (3)	42.58
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	28.93
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.77
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	6.54
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	16.39
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.80

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	911 521,40	A1 911 521,40
Investissement	0,00	0,00	(3) 197 452,50	A2 197 452,50
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 714 068,90	A3 714 068,90

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	830 437,35	III + IV	726 322,00	B1 -104 115,35
Investissement	I	830 437,35	III	726 322,00	B2 -104 115,35
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	807 406,05
Investissement	A2 + B2	93 337,15
Fonctionnement	A3 + B3	714 068,90

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 830 437,35
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	4 536,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	806 274,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	19 626,48
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 726 322,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 456,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	714 866,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 087 312,65	2 993 975,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	830 437,35	726 322,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 197 452,50
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 917 750,00	3 917 750,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 516 600,00	8 802 531,10
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 714 068,90
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		9 516 600,00	9 516 600,00
TOTAL DU BUDGET (4)		13 434 350,00	13 434 350,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	43 800,00	4 536,40	36 200,00	36 200,00	40 736,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 746 000,00	806 274,47	2 321 670,00	2 321 670,00	3 127 944,47
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	742 580,69	19 626,48	484 900,00	484 900,00	504 526,48
Total des dépenses d'équipement		2 532 380,69	830 437,35	2 842 770,00	2 842 770,00	3 673 207,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	203 614,00	0,00	209 117,65	209 117,65	209 117,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		203 614,00	0,00	209 117,65	209 117,65	209 117,65
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 735 994,69	830 437,35	3 051 887,65	3 051 887,65	3 882 325,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	19 700,00		15 425,00	15 425,00	15 425,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		29 700,00		35 425,00	35 425,00	35 425,00

TOTAL	2 765 694,69	830 437,35	3 087 312,65	3 087 312,65	3 917 750,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 917 750,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	679 784,44	714 866,00	220 000,00	220 000,00	934 866,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	652 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 331 784,44	714 866,00	1 620 000,00	1 620 000,00	2 334 866,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	230 000,00	11 456,00	399 975,50	399 975,50	411 431,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	298 478,51	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		528 478,51	11 456,00	409 975,50	409 975,50	421 431,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 860 262,95	726 322,00	2 029 975,50	2 029 975,50	2 756 297,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	525 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	668 910,25		694 000,00	694 000,00	694 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 203 910,25		964 000,00	964 000,00	964 000,00

TOTAL	3 064 173,20	726 322,00	2 993 975,50	2 993 975,50	3 720 297,50
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	197 452,50
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 917 750,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

928 575,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 058 568,97	0,00	5 728 498,36	5 728 498,36	5 728 498,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 460 000,00	0,00	2 668 309,00	2 668 309,00	2 668 309,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	52 000,00	0,00	40 900,00	40 900,00	40 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 570 568,97	0,00	8 437 707,36	8 437 707,36	8 437 707,36
66	Charges financières	41 996,22	0,00	59 892,64	59 892,64	59 892,64
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	6 503,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 624 068,19	0,00	8 572 600,00	8 572 600,00	8 572 600,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	525 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	668 910,25		694 000,00	694 000,00	694 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 193 910,25		944 000,00	944 000,00	944 000,00

TOTAL	9 817 978,44	0,00	9 516 600,00	9 516 600,00	9 516 600,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 516 600,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	17 715,71	0,00	1 665,05	1 665,05	1 665,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	560 737,00	0,00	456 363,00	456 363,00	456 363,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 188 196,00	0,00	7 518 841,00	7 518 841,00	7 518 841,00
74	Dotations et participations (3)	1 123 540,51	0,00	670 362,00	670 362,00	670 362,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	39 679,05	39 679,05	39 679,05
Total des recettes de gestion courante		8 890 189,22	0,00	8 686 910,10	8 686 910,10	8 686 910,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		100 196,00	100 196,00	100 196,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 890 189,22	0,00	8 787 106,10	8 787 106,10	8 787 106,10

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	19 700,00		15 425,00	15 425,00	15 425,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		19 700,00		15 425,00	15 425,00	15 425,00

TOTAL	8 909 889,22	0,00	8 802 531,10	8 802 531,10	8 802 531,10
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	714 068,90
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 516 600,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	928 575,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	5 425,00	5 425,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	209 117,65	0,00	209 117,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	40 736,40	0,00	40 736,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 127 944,47	20 000,00	3 147 944,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	504 526,48	10 000,00	514 526,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 882 325,00	35 425,00	3 917 750,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 917 750,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 728 498,36		5 728 498,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 668 309,00		2 668 309,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	40 900,00	0,00	40 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	59 892,64	0,00	59 892,64
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	65 000,00	694 000,00	759 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		250 000,00	250 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 572 600,00	944 000,00	9 516 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 516 600,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	411 431,50	0,00	411 431,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	934 866,00	0,00	934 866,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		694 000,00	694 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		250 000,00	250 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00		10 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 756 297,50	964 000,00	3 720 297,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

197 452,50

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 917 750,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 665,05		1 665,05
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 363,00		456 363,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	7 518 841,00		7 518 841,00
74	Dotations et participations (8)	670 362,00		670 362,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	39 679,05	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	5 425,00	5 425,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	100 196,00	0,00	100 196,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 787 106,10	15 425,00	8 802 531,10

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

714 068,90

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 516 600,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 765 694,69	830 437,35	0,00	3 087 312,65	3 087 312,65	0,00	3 087 312,65	3 917 750,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 800,00	4 536,40	0,00	36 200,00	36 200,00	0,00	36 200,00	40 736,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 746 000,00	806 274,47	0,00	2 321 670,00	2 321 670,00	0,00	2 321 670,00	3 127 944,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	742 580,69	19 626,48	0,00	484 900,00	484 900,00	0,00	484 900,00	504 526,48
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 532 380,69	830 437,35	0,00	2 842 770,00	2 842 770,00	0,00	2 842 770,00	3 673 207,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	203 614,00	0,00		209 117,65	209 117,65		209 117,65	209 117,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		203 614,00	0,00	0,00	209 117,65	209 117,65	0,00	209 117,65	209 117,65
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 735 994,69	830 437,35	0,00	3 051 887,65	3 051 887,65	0,00	3 051 887,65	3 882 325,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	19 700,00			15 425,00	15 425,00		15 425,00	15 425,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre		29 700,00			35 425,00	35 425,00		35 425,00	35 425,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

3 917 750,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 765 694,69	726 322,00	2 993 975,50	2 993 975,50	3 720 297,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	679 784,44	714 866,00	220 000,00	220 000,00	934 866,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	652 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 331 784,44	714 866,00	1 620 000,00	1 620 000,00	2 334 866,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	230 000,00	11 456,00	399 975,50	399 975,50	411 431,50
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		230 000,00	11 456,00	409 975,50	409 975,50	421 431,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 561 784,44	726 322,00	2 029 975,50	2 029 975,50	2 756 297,50
021	Virement de la section de fonctionnement	525 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	668 910,25		694 000,00	694 000,00	694 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre		1 203 910,25		964 000,00	964 000,00	964 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

197 452,50

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

3 917 750,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 765 694,69	830 437,35	0,00	3 087 312,65	3 087 312,65	0,00	3 087 312,65	3 917 750,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 800,00	4 536,40	0,00	36 200,00	36 200,00	0,00	36 200,00	40 736,40
2031	Frais d'études	33 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 200,00	4 536,40		31 200,00	31 200,00	0,00	31 200,00	35 736,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 746 000,00	806 274,47	0,00	2 321 670,00	2 321 670,00	0,00	2 321 670,00	3 127 944,47
2111	Terrains nus	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	10 000,00	754,18		10 710,00	10 710,00	0,00	10 710,00	11 464,18
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 109 500,00	220 305,15		1 816 600,00	1 816 600,00	0,00	1 816 600,00	2 036 905,15
21828	Autres matériels de transport	388 000,00	578 287,42		448 360,00	448 360,00	0,00	448 360,00	1 026 647,42
21838	Autre matériel informatique	55 000,00	6 927,72		34 600,00	34 600,00	0,00	34 600,00	41 527,72
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 500,00	0,00		9 400,00	9 400,00	0,00	9 400,00	9 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	742 580,69	19 626,48	0,00	484 900,00	484 900,00	0,00	484 900,00	504 526,48
2313	Constructions	90 000,00	14 826,48		22 900,00	22 900,00	0,00	22 900,00	37 726,48
2315	Install., matériel et outill. technique	652 580,69	4 800,00		462 000,00	462 000,00	0,00	462 000,00	466 800,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 532 380,69	830 437,35	0,00	2 842 770,00	2 842 770,00	0,00	2 842 770,00	3 673 207,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	203 614,00	0,00		209 117,65	209 117,65		209 117,65	209 117,65

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Hors AP	III = I + II
			I			II				
1641	Emprunts en euros	203 614,00	0,00		209 117,65	209 117,65			209 117,65	209 117,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
Total des dépenses financières		203 614,00	0,00	0,00	209 117,65	209 117,65	0,00	209 117,65	209 117,65	209 117,65
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 735 994,69	830 437,35	0,00	3 051 887,65	3 051 887,65	0,00	3 051 887,65	3 882 325,00	3 882 325,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	19 700,00			15 425,00	15 425,00			15 425,00	15 425,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	9 700,00			5 425,00	5 425,00			5 425,00	5 425,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	9 700,00			0,00	0,00			0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			5 425,00	5 425,00			5 425,00	5 425,00
	Charges transférées (7)	10 000,00			10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	10 000,00			10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	10 000,00			20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00			20 000,00	20 000,00			20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre		29 700,00			35 425,00	35 425,00			35 425,00	35 425,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
80	ORDURES MENAGERES		213 851,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			213 851,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80
LIBELLE : ORDURES MENAGERES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		213 851,39	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 755,28	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 160,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 595,28	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	205 290,11	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	42 711,71	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	162 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	578,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 806,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 806,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		175 235,62	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	175 235,62	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	175 235,62	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		2 765 694,69	726 322,00	2 993 975,50	2 993 975,50	3 720 297,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	679 784,44	714 866,00	220 000,00	220 000,00	934 866,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	406 129,44	446 209,00	0,00	0,00	446 209,00
1312	Subv. transf. Régions	117 655,00	112 657,00	100 000,00	100 000,00	212 657,00
13178	Autres fonds européens	156 000,00	156 000,00	120 000,00	120 000,00	276 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	652 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
1641	Emprunts en euros	652 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 331 784,44	714 866,00	1 620 000,00	1 620 000,00	2 334 866,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	230 000,00	11 456,00	399 975,50	399 975,50	411 431,50
10222	FCTVA	230 000,00	11 456,00	399 975,50	399 975,50	411 431,50
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		230 000,00	11 456,00	409 975,50	409 975,50	421 431,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 561 784,44	726 322,00	2 029 975,50	2 029 975,50	2 756 297,50
021	Virement de la section de fonctionnement	525 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	668 910,25		694 000,00	694 000,00	694 000,00
28031	Frais d'études	668 910,25		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		294 000,00	294 000,00	294 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre		1 203 910,25		964 000,00	964 000,00	964 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 817 978,44	0,00	0,00	9 516 600,00	9 516 600,00	0,00	9 516 600,00	9 516 600,00
011	Charges à caractère général (3)	6 058 568,97	0,00	0,00	5 728 498,36	5 728 498,36	0,00	5 728 498,36	5 728 498,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 460 000,00	0,00		2 668 309,00	2 668 309,00		2 668 309,00	2 668 309,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	52 000,00	0,00	0,00	40 900,00	40 900,00	0,00	40 900,00	40 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 570 568,97	0,00	0,00	8 437 707,36	8 437 707,36	0,00	8 437 707,36	8 437 707,36
66	Charges financières	41 996,22	0,00		59 892,64	59 892,64		59 892,64	59 892,64
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	6 503,00			65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		53 499,22	0,00	0,00	134 892,64	134 892,64		134 892,64	134 892,64
Total des dépenses réelles		8 624 068,19	0,00	0,00	8 572 600,00	8 572 600,00	0,00	8 572 600,00	8 572 600,00
023	Virement à la section d'investissement	525 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	668 910,25			694 000,00	694 000,00		694 000,00	694 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 193 910,25			944 000,00	944 000,00		944 000,00	944 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

9 516 600,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 909 889,22	0,00	8 802 531,10	8 802 531,10	8 802 531,10
013	Atténuations de charges (2)	17 715,71	0,00	1 665,05	1 665,05	1 665,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	560 737,00	0,00	456 363,00	456 363,00	456 363,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 188 196,00	0,00	7 518 841,00	7 518 841,00	7 518 841,00
74	Dotations et participations (2)	1 123 540,51	0,00	670 362,00	670 362,00	670 362,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	39 679,05	39 679,05	39 679,05
Total des recettes de gestion des services		8 890 189,22	0,00	8 686 910,10	8 686 910,10	8 686 910,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		100 196,00	100 196,00	100 196,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	100 196,00	100 196,00	100 196,00
Total des recettes réelles		8 890 189,22	0,00	8 787 106,10	8 787 106,10	8 787 106,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	19 700,00		15 425,00	15 425,00	15 425,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		19 700,00		15 425,00	15 425,00	15 425,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**714 068,90****Total des recettes de fonctionnement cumulées****9 516 600,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 817 978,44	0,00	0,00	9 516 600,00	9 516 600,00	0,00	9 516 600,00	9 516 600,00
011	Charges à caractère général (4)	6 058 568,97	0,00	0,00	5 728 498,36	5 728 498,36	0,00	5 728 498,36	5 728 498,36
60611	Eau et assainissement	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	43 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60622	Carburants	200 000,00	0,00		205 000,00	205 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	95 379,41	0,00		84 500,00	84 500,00	0,00	84 500,00	84 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	17 500,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 181 000,00	0,00		4 252 500,00	4 252 500,00	0,00	4 252 500,00	4 252 500,00
61351	Matériel roulant	2 835,00	0,00		2 835,00	2 835,00	0,00	2 835,00	2 835,00
61358	Autres	11 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	194 700,00	0,00		190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	71 160,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
6156	Maintenance	32 070,00	0,00		34 280,00	34 280,00	0,00	34 280,00	34 280,00
6161	Multirisques	22 547,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
617	Etudes et recherches	481 872,48	0,00		107 767,20	107 767,20	0,00	107 767,20	107 767,20
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
62268	Autres honoraires, conseils	18 500,00	0,00		12 472,00	12 472,00	0,00	12 472,00	12 472,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6234	Réceptions	3 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	109 000,00	0,00		109 000,00	109 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 400,00	0,00		6 400,00	6 400,00	0,00	6 400,00	6 400,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6262	Frais de télécommunications	12 222,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 100,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	369 483,08	0,00		369 742,16	369 742,16	0,00	369 742,16	369 742,16
62878	Remb. frais à des tiers	89 500,00	0,00		75 302,00	75 302,00	0,00	75 302,00	75 302,00
6288	Autres services extérieurs	4 200,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
63512	Taxes foncières	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 460 000,00	0,00		2 668 309,00	2 668 309,00		2 668 309,00	2 668 309,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	264 800,00	0,00		226 709,00	226 709,00		226 709,00	226 709,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		27 000,00	27 000,00		27 000,00	27 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 166 076,00	0,00		1 261 000,00	1 261 000,00		1 261 000,00	1 261 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		282 000,00	282 000,00		282 000,00	282 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		217 000,00	217 000,00		217 000,00	217 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		223 000,00	223 000,00		223 000,00	223 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		312 000,00	312 000,00		312 000,00	312 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 100,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 024,00	0,00		15 600,00	15 600,00		15 600,00	15 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	52 000,00	0,00	0,00	40 900,00	40 900,00	0,00	40 900,00	40 900,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00		7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	14 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65818	Autres	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65888	Autres	30 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 570 568,97	0,00	0,00	8 437 707,36	8 437 707,36	0,00	8 437 707,36	8 437 707,36
66	Charges financières	41 996,22	0,00		59 892,64	59 892,64		59 892,64	59 892,64
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 967,00	0,00		55 200,00	55 200,00		55 200,00	55 200,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 029,22	0,00		-381,99	-381,99		-381,99	-381,99
6688	Autres	5 000,00	0,00		5 074,63	5 074,63		5 074,63	5 074,63
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	6 503,00			65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6 503,00			65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		53 499,22	0,00	0,00	134 892,64	134 892,64		134 892,64	134 892,64
Total des dépenses réelles		8 624 068,19	0,00	0,00	8 572 600,00	8 572 600,00	0,00	8 572 600,00	8 572 600,00
023	Virement à la section d'investissement	525 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	668 910,25			694 000,00	694 000,00		694 000,00	694 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	668 910,25			694 000,00	694 000,00		694 000,00	694 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 193 910,25			944 000,00	944 000,00		944 000,00	944 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	6 933,52
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-7 315,51
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-381,99

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 909 889,22	0,00	8 802 531,10	8 802 531,10	8 802 531,10
013	Atténuations de charges (3)	17 715,71	0,00	1 665,05	1 665,05	1 665,05
6419	Remboursements rémunérations personnel	17 715,71	0,00	1 665,05	1 665,05	1 665,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	560 737,00	0,00	456 363,00	456 363,00	456 363,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	158 793,00	0,00	103 480,00	103 480,00	103 480,00
706888	Autres	162 097,00	0,00	189 756,00	189 756,00	189 756,00
7078	Autres marchandises	239 847,00	0,00	163 127,00	163 127,00	163 127,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 188 196,00	0,00	7 518 841,00	7 518 841,00	7 518 841,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	7 188 196,00	0,00	7 518 841,00	7 518 841,00	7 518 841,00
74	Dotations et participations (3)	1 123 540,51	0,00	670 362,00	670 362,00	670 362,00
744	FCTVA	1 153,00	0,00	1 325,00	1 325,00	1 325,00
747888	Autres	1 122 387,51	0,00	669 037,00	669 037,00	669 037,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	39 679,05	39 679,05	39 679,05
75888	Autres	0,00	0,00	39 679,05	39 679,05	39 679,05
Total des recettes de gestion des services		8 890 189,22	0,00	8 686 910,10	8 686 910,10	8 686 910,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		100 196,00	100 196,00	100 196,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		70 196,00	70 196,00	70 196,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes réelles		8 890 189,22	0,00	8 787 106,10	8 787 106,10	8 787 106,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	19 700,00		15 425,00	15 425,00	15 425,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	9 700,00		5 425,00	5 425,00	5 425,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		19 700,00		15 425,00	15 425,00	15 425,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	3 051 887,65	0,00		3 051 887,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	209 117,65	0,00		209 117,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	36 200,00	0,00		36 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 321 670,00	0,00		2 321 670,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	484 900,00	0,00		484 900,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 029 975,50	0,00		2 029 975,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	0,00		10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	399 975,50	0,00		399 975,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	220 000,00	0,00		220 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00		1 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
71.300.9

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	3 051 887,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	209 117,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	31 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	1 827 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	494 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	484 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 029 975,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	399 975,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 051 887,65
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 117,65
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827 310,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 360,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 029 975,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399 975,50
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	8 572 600,00	0,00		8 572 600,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	5 728 498,36	0,00		5 728 498,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 668 309,00	0,00		2 668 309,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	40 900,00	0,00		40 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	59 892,64	0,00		59 892,64
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00		65 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	8 787 106,10	0,00		8 787 106,10
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	1 665,05	0,00		1 665,05
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	456 363,00	0,00		456 363,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	7 518 841,00	0,00		7 518 841,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	670 362,00	0,00		670 362,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	39 679,05	0,00		39 679,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	100 196,00	0,00		100 196,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ:550

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV
AZ:3309

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	8 572 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	372 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 252 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	17 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	272 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	107 767,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	226 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	32 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	129 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	13 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	465 344,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 821 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	581 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	54 818,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	5 074,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	8 787 106,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 665,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté ur					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
706	Prestations de services	0,00	0,00	293 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	163 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	7 518 841,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	1 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	669 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	39 679,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	70 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
786	Rep. prov. - Produits financiers	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux						735 Lutte contre les inondations	
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales				
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
786	Rep. prov. - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 572	
									600,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 750,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 252	
									500,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 835,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 280,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 767,20	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 709,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 872,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 400,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 344,16	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 821	
									000,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 600,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 818,01	
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 074,63	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	



Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	infrastructures transports		CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 787 106,10	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665,05	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 236,00	
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 127,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 518 841,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 325,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 037,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 679,05	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 196,00	
786	Rep. prov. - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 505 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 505 000,00									
00601818717 (OM-2018-1)	Crédit Agricole	18/09/2018	15/10/2018	15/12/2018	120 000,00	F	FIXE	0,600	0,616		T	C	O	A-1
1091 (OM-2019-1)	Agence France Locale	23/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	100 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		T	C	O	A-1
1520 (OM-2020-1)	Agence France Locale	04/11/2020	20/11/2020	20/02/2021	243 000,00	F	FIXE	0,100	0,100		T	P	O	A-1
5083015 (OM-2015-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	09/03/2015	01/05/2015	01/07/2015	1 000 000,00	V	LIVRETA	2,000	1,824		T	C	O	A-1
5140536 (OM-2016-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	22/06/2016	30/08/2016	01/11/2016	275 000,00	V	LIVRETA	1,750	2,283		T	C	O	A-1
LG2191 (OM-2021-1)	Crédit Agricole	03/12/2021	03/12/2021	25/02/2022	142 000,00	F	FIXE	0,450	0,454		T	C	N	A-1
MON508987EUR (OM-2016-3)	SFIL	18/11/2020	06/06/2016	01/08/2016	425 000,00	F	FIXE	1,890	1,924		M	C	O	A-1
MON511294EUR (OM-2016-1)	SFIL	10/11/2016	27/12/2016	01/02/2017	200 000,00	F	FIXE	0,790	0,793		M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					2 505 000,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 449 087,03					158 028,86	35 183,74	0,00	6 933,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 449 087,03					158 028,86	35 183,74	0,00	6 933,52
00601818717 (OM-2018-1)	N	0,00	A-1	30 000,09	1,71	F	FIXE	0,600	17 142,84	141,42	0,00	3,64
1091 (OM-2019-1)	N	0,00	A-1	64 583,39	7,73	F	FIXE	0,480	8 333,32	299,92	0,00	9,00
1520 (OM-2020-1)	N	0,00	A-1	139 065,32	3,89	F	FIXE	0,100	34 714,22	126,06	0,00	11,91
5083015 (OM-2015-1)	N	0,00	A-1	601 268,18	13,25	V	LIVRETA	3,800	28 711,71	22 132,22	0,00	5 363,45
5140536 (OM-2016-2)	N	0,00	A-1	183 678,97	14,58	V	LIVRETA	3,800	7 591,05	6 777,46	0,00	1 093,70
LG2191 (OM-2021-1)	N	0,00	A-1	101 428,56	4,90	F	FIXE	0,450	20 285,72	422,20	0,00	36,71
MON508987EUR (OM-2016-3)	N	0,00	A-1	267 396,13	12,50	F	FIXE	1,890	21 249,96	4 869,71	0,00	387,68
MON511294EUR (OM-2016-1)	N	0,00	A-1	61 666,39	3,00	F	FIXE	0,790	20 000,04	414,75	0,00	27,43
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 449 087,03					158 028,86	35 183,74	0,00	6 933,52

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX



B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 449 087,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2019-12-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation)	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs)	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	65 000,00		54 757,17	119 757,17	95 000,00	24 757,17
Provisions pour litiges	65 000,00		0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
Risque contentieux 1ère instance	65 000,00		0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		54 757,17	54 757,17	30 000,00	24 757,17
Risques liés à l'assurance statutaire	0,00	12/04/2016	5 014,41	5 014,41	5 014,41	0,00
Risques liés à l'assurance statutaire	0,00	11/04/2017	20 437,60	20 437,60	20 437,60	0,00
Risques liés à l'assurance statutaire	0,00	10/04/2018	29 305,16	29 305,16	4 547,99	24 757,17
Dépréciations (3)	0,00		8 303,00	8 303,00	5 196,00	3 107,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		8 303,00	8 303,00	5 196,00	3 107,00
Créances douteuses	0,00	26/10/2022	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00
Créances douteuses	0,00	11/04/2023	6 503,00	6 503,00	3 396,00	3 107,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	65 000,00		63 060,17	128 060,17	100 196,00	27 864,17
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
	- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	65 000,00		63 060,17	128 060,17	100 196,00	27 864,17

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	15 000 000,00	14 569 078,14	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					15 000 000,00	14 569 078,14										196 143,89	629 827,15	
SPL VALLON DES PINS				Banque Postale	5 000 000,00	4 782 608,70	0,00		F		1,270	F		1,270	-	60 739,13	217 391,30	
SPL VALLON DES PINS				Caisse d'Epargne	5 000 000,00	4 806 906,26	0,00		F		1,520	F		1,520	-	73 064,98	196 028,76	
SPL VALLON DES PINS				Crédit Agricole	5 000 000,00	4 979 563,18	0,00		F		1,420	F		1,450	-	62 339,78	216 407,09	
TOTAL GENERAL					15 000 000,00	14 569 078,14										196 143,89	629 827,15	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	30 918,17
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	15 749,20
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	193 212,60
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	239 879,97
Recettes réelles de fonctionnement	II	8 787 106,10
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	2,73

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					7 900,00
65748		Subvention de fonctionnement	COM'COLLECTE	Association	2 500,00
65748		Subvention de fonctionnement	MONTAGN'HABITS	Association	2 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	RECYCLERIE LA SOURCE	Association	3 000,00
65748		Subvention de fonctionnement	COMPOST TRI	Association	400,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		62,00	0,00	62,00	44,00	7,00	51,00
Adjoint Technique	C	36,00	0,00	36,00	30,00	0,00	30,00
Adjoint technique principal 1ere classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2eme classe	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Agent de déchetterie et de collecte des OM	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Agent de maitrise	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maitrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ambassadeur de tri	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal 2eme classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		64,00	0,00	64,00	46,00	7,00	53,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				272 522,19		
Agent de déchetterie et de collecte des OM	C	TECH		186 301,99	332-23-1°	CDD CDD
Ambassadeur de tri	C	TECH		38 724,56	332-24	CDD CDD
Technicien	B	TECH		47 495,64	327-5	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				272 522,19		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mas de Tassy 1849 RD19 83440 TOURRETTES (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
11/04/2017 -	SPL du Vallon des Pins	SPL	Societe francaise	91 440,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	197 452,50	197 452,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-104 115,35	-104 115,35
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	214 542,65	214 542,65
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 353 975,50	1 353 975,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 139 432,85	1 139 432,85

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		214 542,65	214 542,65
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		209 117,65	209 117,65
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	209 117,65	209 117,65
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 425,00	5 425,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	5 425,00	5 425,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	63 718 988,00	4,06			7 518 841,00	4,06

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction
Virement de la section de fonctionnement	525 000,00			525 000,00		021	720
Excédent d'investissement reporté	80 655,17	80 655,17		0,00		001	720
Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00			10 000,00		2033	720
Total Chap 041 - Opération à l'intérieur de la section	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00		
FC TVA	230 000,00	142 079,32	11 456,00	76 464,68	11 456,00	10222	720
Excédent de fonctionnement capitalisé	298 478,51	298 478,51		0,00		1068	720
Total Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	528 478,51	440 557,83	11 456,00	76 464,68	11 456,00		
Amortissements	728 910,25	678 776,25		50 134,00		28	720
Total Chap. 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections	728 910,25	678 776,25	0,00	50 134,00	0,00		
Programme Life - Bacs pucés pour la collecte en porte-à-porte des OM	84 000,00		84 000,00	0,00	84 000,00	13178	720
Programme Life - Bacs pour la collecte en porte-à-porte multinatériaux	54 000,00		54 000,00	0,00	54 000,00	13178	720
Programme Life - Colonnes aériennes pour le collectif	18 000,00		18 000,00	0,00	18 000,00	13178	720
Subvention CITEO pour les conteneurs et colonnes de tri	38 009,00		38 009,00	0,00	38 009,00	1311	720
Subvention Région pour les cache-bacs et colonnes RI	117 655,00		256 510,00	117 655,00		1312	720
Subvention ADEME pour les cache-bacs et colonnes RI	209 000,00		133 870,00	-47 510,00	256 510,00	1311	720
Subvention ADEME pour le système de comptage	133 870,00		133 870,00	0,00	133 870,00	1311	720
Subvention Région pour broyeur + véhicule	15 164,34		15 164,34	0,00	15 164,34	1312	720
Subvention Région pour composteurs collectifs	18 100,41		18 100,41	0,00	18 100,41	1312	720
Subvention ADEME - Gestion proximité des déchets organiques	966,00		17 820,00	-16 854,00	17 820,00	1311	720
Subvention Région - Activité d'animation - Equipements / Investissement	787,25		787,25	0,00	787,25	1312	720
Subvention ADEME pour les composteurs collectifs	5 720,00		5 720,00	5 720,00		1311	720
Subvention ADEME pour le broyeur à chenilles	21 144,44		21 144,44	21 144,44		1311	720
Subvention Région Lecteurs puces BOM	78 605,00		78 605,00	0,00	78 605,00	1312	720
Subvention ADEME Adaptation des bennes et surcoût de bennes spécifiques	8 656,00			8 656,00		1311	720
Subvention ADEME Etude de faisabilité Recyclerie	10 000,00			10 000,00		1311	720
Total Chap. 13 - Subventions d'investissement	813 677,44	0,00	714 866,00	98 811,44	714 866,00		
Emprunt pour l'acquisition de bennes	332 000,00			332 000,00		1641	720
Emprunt pour la plateforme de végétaux à la déchetterie de Bagnols	0,00			0,00		1641	720
Total Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	332 000,00	0,00	0,00	332 000,00	0,00		
Total recettes d'investissement	3 018 721,37	1 199 989,25	726 322,00	1 092 410,12	726 322,00		

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe DMA, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 726 322€ (Sept-cent vingt-six mille trois-cent vingt-deux euros).

Fait à Tournettes, le 02 janvier 2024

Le Président,

René UCCO



Céline HUSSON
Chef de Service Comptable

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-200004802-20240409-240409_03-DE

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction
Amortissement des subventions transférables	9 700,00	9 700,00		0,00		13913	720
Travaux en régie - Enveloppe 2023	10 000,00	9 406,28		593,72		2313	720
Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section	19 700,00	19 106,28	0,00	593,72	0,00		
Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	21318	720
Total Chap 041 - Opération à l'intérieur de la section	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00		
Remboursement du capital des emprunts	200 614,00	200 613,43		0,57		1641	720
Remboursement du capital des nouveaux emprunts	3 000,00			3 000,00		1641	720
Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	203 614,00	200 613,43	0,00	3 000,57	0,00		
Frais d'annonces et d'insertions OM	5 000,00	4 104,00		896,00		2035	720
Logiciel RH CIRIL	8 376,40	3 840,00	4 536,40	0,00	4 536,40	2051	720
Etude de faisabilité pour une ressource	30 000,00			30 000,00		2031	720
Etude et bilan énergétique	3 600,00			3 600,00		2031	720
Logiciel de sauvegarde	2 200,00			2 200,00		2051	720
Module interface de géolocalisation avec STYX	1 440,00	1 440,00		0,00		2051	720
Logiciel STYX	4 435,50	1 435,50		3 000,00		2051	720
Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	55 051,90	10 819,50	4 536,40	39 696,00	4 536,40		
Achat d'un terrain pour une ressource	120 000,00			120 000,00	0,00	2111	720
Caches bacs + colonne + système de comptage (capteurs, compteurs...)	1 555 333,95	637 279,66	201 438,55	716 615,74	201 438,55	2158	720
Pompe BOM + filtres FMA	27 000,00	21 513,90	5 267,33	218,77	5 267,33	2158	720
Matériel ST (RIA DECHET BAG)	2 000,00	1 401,92		598,08	0,00	2158	720
Caisson maritime déchetterie de Tourrettes	10 000,00		6 996,00	3 004,00	6 996,00	2158	720
Changement de godet déchetterie automatique	15 000,00			15 000,00	0,00	2158	720
Climatisation bureau haut de quai QT	2 607,60	2 607,60		0,00	0,00	21351	720
Enveloppe pour alarmes / extincteurs	9 392,40	971,88	754,18	7 666,34	754,18	21568	720
Panneaux	6 829,78	1 192,92	5 304,01	332,85	5 304,01	2158	720
Matériel pour les déchetteries	6 100,00	4 562,04	1 299,26	238,70	1 299,26	2158	720
Matériel pour l'atelier	12 100,00	6 882,72		5 217,28	0,00	2158	720

Intitulé des programmes	BP 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation	Fonction
Benne 12m3 pour la RI équipée basculeur et pré-équipée lecteur puces	228 265,45		228 265,42	0,03	228 265,42	21828	720
Benne 8m3	170 940,00		170 940,00	0,00	170 940,00	21828	720
Benne 6m3	142 056,00		142 056,00	0,00	142 056,00	21828	720
SIMPLICITI - Lecteurs de puces, géolocalisation	37 100,00		37 026,00	74,00	37 026,00	21828	720
Achat Duster pour broyage	20 000,00	19 400,00		600,00	0,00	21828	720
Informatique	52 284,34	43 657,51	6 927,72	1 699,11	6 927,72	21838	720
Mobilier	5 000,00			5 000,00	0,00	21848	720
Bungalow quai de transfert de Montauroux	50 000,00			50 000,00	0,00	2138	720
Composteurs collectifs + Lombricomposteurs	13 785,26	7 285,25		6 500,01	0,00	2188	720
21 - Immobilisations corporelles	2 485 794,78	746 755,40	806 274,47	932 764,91	806 274,47		
Enveloppe de travaux pour le QT	31 980,00	10 821,24	14 826,48	6 332,28	14 826,48	2313	720
Enveloppe de travaux pour les déchetteries	30 000,00			30 000,00	0,00	2314	720
Enveloppe de travaux pour les déchetteries		13 760,90		-13 760,90	0,00	2313	720
Agrandissement déchetterie de Bagnols	30 000,00			30 000,00	0,00	2314	720
Travaux pour conteneurs enterrés	72 580,69			72 580,69	0,00	2315	720
Terrassement pour plate-forme bungalow Quai de transfert	30 000,00		3 360,00	26 640,00	3 360,00	2315	720
Plateforme végétaux déchetterie Bagnols	50 000,00	660,00	1 440,00	47 900,00	1 440,00	2315	720
Total Opération Chapitre 23 - Immobilisations en cours	244 560,69	25 242,14	19 626,48	199 692,07	19 626,48		
Total des dépenses d'investissement	3 018 721,37	1 002 536,75	830 437,35	1 185 747,27	830 437,35		

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe DMA, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 830 437,35€ (Huit-cent trente mille quatre-cent trente-sept euros et trente-cinq centimes).



Fait à Tourfettes, le 02 janvier 2024

Le Président,

Rene UGO



Côline HUSSON
Chef de Service Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 30
 Présents 22
 Pouvoirs 4
 Absents..... 4
 Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/04

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**BUDGET ANNEXE ZA DE BROVES :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif, si les crédits budgétaires sont insuffisants en cours d'année, à transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget annexe ZA DE BROVES, arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	354 038.63€
- Dépenses de fonctionnement	:	354 038.63€
- Recettes d'investissement	:	341 267.00€
- Dépenses d'investissement	:	341 267.00€

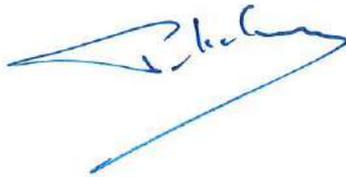
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,**VU** le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024,**VU** le projet de budget primitif 2024 du budget annexe ZA DE BROVES,**ENTENDU** cet exposé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe ZA DE BROVES pour l'exercice 2024 comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	354 038.63€
- Dépenses de fonctionnement	:	354 038.63€
- Recettes d'investissement	:	341 267.00€
- Dépenses d'investissement	:	341 267.00€
- **VOTE** ce budget comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20000480200043

POSTE COMPTABLE : SCG DE L'ESTEREL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Zone d'Activités de BROVES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	41
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	54
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	55
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	56

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	34035

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	274.56

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	-189 609,63	A1 -189 609,63
Investissement	0,00	0,00	(3) -178 538,00	A2 -178 538,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) -11 071,63	A3 -11 071,63

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-189 609,63
Investissement	A2 + B2	-178 538,00
Fonctionnement	A3 + B3	-11 071,63

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	162 729,00	341 267,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 178 538,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		341 267,00	341 267,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	342 967,00	354 038,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 11 071,63	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		354 038,63	354 038,63
TOTAL DU BUDGET (4)		695 305,63	695 305,63

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00

TOTAL	123 774,00	0,00	162 729,00	162 729,00	162 729,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	178 538,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	341 267,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	368 774,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		368 774,00		341 267,00	341 267,00	341 267,00

TOTAL	368 774,00	0,00	341 267,00	341 267,00	341 267,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	341 267,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	302 312,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	368 774,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		368 774,00		341 267,00	341 267,00	341 267,00

TOTAL	370 474,00	0,00	342 967,00	342 967,00	342 967,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 071,63
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	354 038,63
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	378 166,49	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 451,04	0,00	7 941,72	7 941,72	7 941,72
Total des recettes de gestion courante		381 617,53	0,00	315 083,63	315 083,63	315 083,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		381 617,53	0,00	315 083,63	315 083,63	315 083,63

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00

TOTAL	381 617,53	0,00	354 038,63	354 038,63	354 038,63
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	354 038,63
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	302 312,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 774,00	0,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		38 955,00	38 955,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		123 774,00	38 955,00	162 729,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	178 538,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	341 267,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 700,00		1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		302 312,00	302 312,00
023	Virement à la section d'investissement		38 955,00	38 955,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 700,00	341 267,00	342 967,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 071,63
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	354 038,63
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorisation financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		302 312,00	302 312,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		38 955,00	38 955,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	341 267,00	341 267,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	341 267,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	307 141,91		307 141,91
71	Production stockée (ou déstockage)		38 955,00	38 955,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	7 941,72	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		315 083,63	38 955,00	354 038,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	354 038,63
--	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		123 774,00	0,00	0,00	162 729,00	162 729,00	0,00	162 729,00	162 729,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	178 538,00
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	341 267,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_04-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		368 774,00	0,00	341 267,00	341 267,00	341 267,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	368 774,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		368 774,00		341 267,00	341 267,00	341 267,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

341 267,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_04-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		123 774,00	0,00	0,00	162 729,00	162 729,00	0,00	162 729,00	162 729,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	123 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
168748	Dettes - Autres communes	123 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dans le cadre d'une AP	hors AP	III = I + II
			I			II			
3555	Terrains aménagés	0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIL**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		368 774,00	0,00	341 267,00	341 267,00	341 267,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	368 774,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
3555	Terrains aménagés	368 774,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		368 774,00		341 267,00	341 267,00	341 267,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		370 474,00	0,00	0,00	342 967,00	342 967,00	0,00	342 967,00	342 967,00
011	Charges à caractère général (3)	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	368 774,00			302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		368 774,00			341 267,00	341 267,00		341 267,00	341 267,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

11 071,63

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

354 038,63

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 083-200004802-20240409-240409_04-DE



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		381 617,53	0,00	354 038,63	354 038,63	354 038,63
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	378 166,49	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 451,04	0,00	7 941,72	7 941,72	7 941,72
Total des recettes de gestion des services		381 617,53	0,00	315 083,63	315 083,63	315 083,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		381 617,53	0,00	315 083,63	315 083,63	315 083,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	38 955,00	38 955,00	38 955,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	38 955,00	38 955,00	38 955,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	354 038,63
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		370 474,00	0,00	0,00	342 967,00	342 967,00	0,00	342 967,00	342 967,00
011	Charges à caractère général (4)	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
63512	Taxes foncières	1 700,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			38 955,00	38 955,00		38 955,00	38 955,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	368 774,00			302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	368 774,00			302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		368 774,00			341 267,00	341 267,00		341 267,00	341 267,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_04-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		381 617,53	0,00	354 038,63	354 038,63	354 038,63
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	378 166,49	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
7015	Ventes de terrains aménagés	378 166,49	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 451,04	0,00	7 941,72	7 941,72	7 941,72
75822	Prise en charge déficit budget annexe	3 451,04	0,00	7 941,72	7 941,72	7 941,72
Total des recettes de gestion des services		381 617,53	0,00	315 083,63	315 083,63	315 083,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		381 617,53	0,00	315 083,63	315 083,63	315 083,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		38 955,00	38 955,00	38 955,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-200004802-20240409-240409_04-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Berser
Levrault

Publié le 9

ID : 083-200004802-20240409-240409_04-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une prime ou d'une déprime en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 083-200004802-20240409-240409_04-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-178 538,00	-178 538,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	123 774,00	123 774,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	38 955,00	38 955,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-84 819,00	-84 819,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		123 774,00	I 123 774,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		123 774,00	123 774,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	123 774,00	123 774,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 22
Pouvoirs 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/05

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU:
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau, arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	12 140 959.14€
- Dépenses de fonctionnement	:	12 140 959.14€
- Recettes d'investissement	:	14 247 902.49€
- Dépenses d'investissement	:	14 247 902.49€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024,

VU le projet de budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (2 voix CONTRE : J. SAILLET – M. ORFÉO) :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024 comme suit :

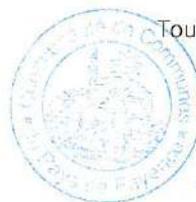
- Recettes de fonctionnement	:	12 140 959.14€
- Dépenses de fonctionnement	:	12 140 959.14€
- Recettes d'investissement	:	14 247 902.49€
- Dépenses d'investissement	:	14 247 902.49€

- **VOTE** ce budget comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance

René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20000480200068	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SCG DE L'ESTEREL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 27

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 29

A3.2 - Etalement des provisions 30

A4.1 - Equilibre des opérations financières 31

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 34

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 35

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 36

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 39

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 40

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 140 959,14	8 656 259,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 484 699,70
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		12 140 959,14	12 140 959,14

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	13 226 153,40	14 053 553,16
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	738 773,35	194 349,33
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 282 975,74	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		14 247 902,49	14 247 902,49
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		26 388 861,63	26 388 861,63

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 291 928,06	0,00	1 897 045,16	1 897 045,16	1 897 045,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 720 640,00	0,00	2 970 035,00	2 970 035,00	2 970 035,00
014	Atténuations de produits	864 402,00	0,00	1 592 500,00	1 592 500,00	1 592 500,00
65	Autres charges de gestion courante	115 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 991 970,06	0,00	6 587 580,16	6 587 580,16	6 587 580,16
66	Charges financières	121 706,88	0,00	166 040,59	166 040,59	166 040,59
67	Charges exceptionnelles	140 000,00	0,00	173 000,00	173 000,00	173 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	26 634,00		9 397,00	9 397,00	9 397,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	282 272,19		200 426,49	200 426,49	200 426,49
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 562 583,13	0,00	7 136 444,24	7 136 444,24	7 136 444,24
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 650 000,00		3 335 000,00	3 335 000,00	3 335 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 627 396,30		1 669 514,90	1 669 514,90	1 669 514,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 277 396,30		5 004 514,90	5 004 514,90	5 004 514,90
TOTAL		12 839 979,43	0,00	12 140 959,14	12 140 959,14	12 140 959,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 140 959,14
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 423 149,78	0,00	7 999 759,44	7 999 759,44	7 999 759,44
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		8 439 449,78	0,00	7 999 759,44	7 999 759,44	7 999 759,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		8 459 449,78	0,00	8 000 259,44	8 000 259,44	8 000 259,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	534 892,73		656 000,00	656 000,00	656 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		534 892,73		656 000,00	656 000,00	656 000,00
TOTAL		8 994 342,51	0,00	8 656 259,44	8 656 259,44	8 656 259,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 484 699,70
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 140 959,14
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 348 514,90
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	906 000,00	139 968,42	729 000,00	729 000,00	868 968,42
21	Immobilisations corporelles	1 361 000,00	160 305,94	1 179 637,00	1 179 637,00	1 339 942,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 031 106,30	438 498,99	10 063 116,40	10 063 116,40	10 501 615,39
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 298 106,30	738 773,35	11 971 753,40	11 971 753,40	12 710 526,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	409 055,03	0,00	391 500,00	391 500,00	391 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	416 955,03	0,00	398 400,00	398 400,00	398 400,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 715 061,33	738 773,35	12 370 153,40	12 370 153,40	13 108 926,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	534 892,73		656 000,00	656 000,00	656 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	634 892,73		856 000,00	856 000,00	856 000,00
	TOTAL	12 349 954,06	738 773,35	13 226 153,40	13 226 153,40	13 964 926,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	282 975,74
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 247 902,49
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 730 507,76	194 349,33	4 961 638,50	4 961 638,50	5 155 987,83
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 242 050,00	0,00	3 060 000,00	3 060 000,00	3 060 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 972 557,76	194 349,33	8 021 638,50	8 021 638,50	8 215 987,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	636 485,59	0,00	827 399,76	827 399,76	827 399,76
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	636 485,59	0,00	827 399,76	827 399,76	827 399,76
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 609 043,35	194 349,33	8 849 038,26	8 849 038,26	9 043 387,59
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 650 000,00		3 335 000,00	3 335 000,00	3 335 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 627 396,30		1 669 514,90		
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 377 396,30		5 204 514,90	5 204 514,90	5 204 514,90
TOTAL		12 986 439,65	194 349,33	14 053 553,16	14 053 553,16	14 247 902,49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 247 902,49
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

4 348 514,90

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 897 045,16		1 897 045,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 970 035,00		2 970 035,00
014	Atténuations de produits	1 592 500,00		1 592 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	128 000,00		128 000,00
66	Charges financières	166 040,59	0,00	166 040,59
67	Charges exceptionnelles	173 000,00	0,00	173 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	9 397,00	1 669 514,90	1 678 911,90
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 426,49		200 426,49
023	Virement à la section d'investissement		3 335 000,00	3 335 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	7 136 444,24	5 004 514,90	12 140 959,14

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 140 959,14
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	306 000,00	306 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	391 500,00	0,00	391 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	868 968,42	0,00	868 968,42
21	Immobilisations corporelles (6)	1 339 942,94	450 000,00	1 789 942,94
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	10 501 615,39	100 000,00	10 601 615,39
26	Participations et créances rattachées	6 900,00	0,00	6 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	13 108 926,75	856 000,00	13 964 926,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	282 975,74
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 247 902,49
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 999 759,44		7 999 759,44
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		350 000,00	350 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	306 000,00	306 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		8 000 259,44	656 000,00	8 656 259,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 484 699,70
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 140 959,14
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 155 987,83	0,00	5 155 987,83
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 060 000,00	0,00	3 060 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 667 000,00	1 667 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		2 514,90	2 514,90
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		3 335 000,00	3 335 000,00
Recettes d'investissement – Total		8 215 987,83	5 204 514,90	13 420 502,73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	827 399,76
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 247 902,49
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 291 928,06	1 897 045,16	1 897 045,16
605	Achats d'eau	333 000,00	300 000,00	300 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	365 000,00	171 000,00	171 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	99 100,00	148 100,00	148 100,00
6064	Fournitures administratives	7 300,00	9 300,00	9 300,00
6066	Carburants	62 100,00	77 100,00	77 100,00
6068	Autres matières et fournitures	171 200,00	251 200,00	251 200,00
611	Sous-traitance générale	51 500,00	61 800,00	61 800,00
6135	Locations mobilières	49 000,00	46 800,00	46 800,00
61523	Entretien, réparations réseaux	299 700,00	240 000,00	240 000,00
61551	Entretien matériel roulant	44 400,00	100 000,00	100 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 800,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	17 400,00	13 000,00	13 000,00
6161	Multirisques	14 686,00	21 500,00	21 500,00
618	Divers	30 230,00	44 400,00	44 400,00
6226	Honoraires	82 725,00	88 300,00	88 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	7 100,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 100,00	2 100,00	2 100,00
6238	Divers	33 000,00	40 000,00	40 000,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	70 200,00	50 200,00	50 200,00
6262	Frais de télécommunications	87 000,00	84 000,00	84 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 636,00	3 200,00	3 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 400,00	3 500,00	3 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 600,00	15 000,00	15 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	57 845,16	57 845,16
62878	Remb. frais à des tiers	50 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	1 337 151,06	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	1 100,00	9 200,00	9 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 720 640,00	2 970 035,00	2 970 035,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	313 360,00	116 435,00	116 435,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	7 700,00	7 700,00
6313	Participat° employeurs format° continue	0,00	7 600,00	7 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 100,00	1 100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	15 000,00	15 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 383 600,00	1 892 400,00	1 892 400,00
6413	Primes et gratifications	0,00	210 000,00	210 000,00
6415	Supplément familial	0,00	2 000,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	348 000,00	348 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	5 000,00	5 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	265 000,00	265 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	39 000,00	39 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	31 200,00	31 200,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	9 540,00	12 000,00	12 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 400,00	5 400,00	5 400,00
648	Autres charges de personnel	8 740,00	12 200,00	12 200,00
014	Atténuations de produits (7)	864 402,00	1 592 500,00	1 592 500,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	864 402,00	1 150 000,00	1 150 000,00
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	0,00	442 500,00	442 500,00
65	Autres charges de gestion courante	115 000,00	128 000,00	128 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	32 000,00	15 000,00	15 000,00
6518	Autres	0,00	30 000,00	30 000,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	9 500,00	9 500,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	9 500,00	9 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	62 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	63 000,00	63 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		6 991 970,06	6 587 580,16	6 587 580,16
66	Charges financières (b) (8)	121 706,88	166 040,59	166 040,59
66111	Intérêts réglés à l'échéance	111 659,46	159 100,00	159 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	47,42	-3 059,41	-3 059,41
6688	Autre	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	15/04/2024	173 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	140 000,00	173 000,00	173 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	30 000,00	5 000,00	5 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	60 000,00	72 000,00	72 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	40 000,00	6 000,00	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	90 000,00	90 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	26 634,00	9 397,00	9 397,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	26 634,00	9 397,00	9 397,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	282 272,19	200 426,49	200 426,49
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		7 562 583,13	7 136 444,24	7 136 444,24
023	Virement à la section d'investissement	3 650 000,00	3 335 000,00	3 335 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 627 396,30	1 669 514,90	1 669 514,90
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 624 881,40	1 667 000,00	1 667 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	2 514,90	2 514,90	2 514,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 277 396,30	5 004 514,90	5 004 514,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 277 396,30	5 004 514,90	5 004 514,90
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 839 979,43	12 140 959,14	12 140 959,14

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 140 959,14
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	27 507,60
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	30 567,01
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 059,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	16 300,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	16 300,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 423 149,78	7 999 759,44	7 999 759,44
70111	Ventes d'eau aux abonnés	6 415 840,44	6 162 072,44	6 162 072,44
701241	Redevance pollution d'origine domestique	923 718,70	792 053,00	792 053,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	0,00	480 814,00	480 814,00
70128	Autres taxes et redevances	794 290,64	0,00	0,00
704	Travaux	250 000,00	324 730,00	324 730,00
7064	Locations de compteurs	0,00	98 279,00	98 279,00
7068	Autres prestations de services	0,00	13 986,00	13 986,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	39 300,00	71 660,00	71 660,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	0,00	56 165,00	56 165,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		8 439 449,78	7 999 759,44	7 999 759,44
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 000,00	500,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	20 000,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		8 459 449,78	8 000 259,44	8 000 259,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	534 892,73	656 000,00	656 000,00
722	Immobilisations corporelles	250 000,00	350 000,00	350 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	284 892,73	306 000,00	306 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		534 892,73	656 000,00	656 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 994 342,51	8 656 259,44	8 656 259,44

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 484 699,70
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 140 959,14
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	906 000,00	729 000,00	729 000,00
2031	Frais d'études	890 000,00	707 000,00	707 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 000,00	22 000,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 361 000,00	1 179 637,00	1 179 637,00
21561	Service de distribution d'eau	936 000,00	894 637,00	894 637,00
2182	Matériel de transport	300 000,00	190 000,00	190 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	75 000,00	53 000,00	53 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	42 000,00	42 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 031 106,30	10 063 116,40	10 063 116,40
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 031 106,30	10 063 116,40	10 063 116,40
Total des dépenses d'équipement		11 298 106,30	11 971 753,40	11 971 753,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	1 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	409 055,03	391 500,00	391 500,00
1641	Emprunts en euros	409 055,03	391 500,00	391 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	6 900,00	6 900,00	6 900,00
261	Titres de participation	6 900,00	6 900,00	6 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		416 955,03	398 400,00	398 400,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 715 061,33	12 370 153,40	12 370 153,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	534 892,73	656 000,00	656 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	284 892,73	306 000,00	306 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	284 892,73	306 000,00	306 000,00
	Charges transférées	250 000,00	350 000,00	350 000,00
21561	Service de distribution d'eau	250 000,00	350 000,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00	200 000,00	200 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		634 892,73	856 000,00	856 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 349 954,06	13 226 153,40	13 226 153,40

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	738 773,35
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	282 975,74
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 247 902,49
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 730 507,76	4 961 638,50	4 961 638,50
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	878 457,76	2 228 844,00	2 228 844,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	856 900,50	856 900,50
1314	Subv. équipt Communes	1 802 050,00	1 875 894,00	1 875 894,00
1318	Autres subventions d'équipement	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 242 050,00	3 060 000,00	3 060 000,00
1641	Emprunts en euros	4 242 050,00	3 060 000,00	3 060 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 972 557,76	8 021 638,50	8 021 638,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	636 485,59	827 399,76	827 399,76
1068	Autres réserves	636 485,59	827 399,76	827 399,76
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		636 485,59	827 399,76	827 399,76
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		7 609 043,35	8 849 038,26	8 849 038,26
021	Virement de la section d'exploitation	3 650 000,00	3 335 000,00	3 335 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 627 396,30	1 669 514,90	1 669 514,90
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	1 667 000,00	1 667 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 624 881,40	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	2 514,90	2 514,90	2 514,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 277 396,30	5 004 514,90	5 004 514,90
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	200 000,00	200 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 377 396,30	5 204 514,90	5 204 514,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		12 986 439,65	14 053 553,16	14 053 553,16

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	194 349,33
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 247 902,49
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					7 708 766,65									
1641 Emprunts en euros (total)					7 708 766,65									
00600485120 (EAU-2010-2)	Crédit Agricole	12/10/2010	05/11/2010	05/08/2011	339 000,00	F	FIXE	2,850	2,866		A	C	O	A-1
00601357275 (EAU-2017-1)	Crédit Agricole	13/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	200 000,00	F	FIXE	1,680	1,695		A	P	O	A-1
00601757054 (EAU-2018-1)	Crédit Agricole	28/08/2018	30/08/2018	30/11/2018	100 000,00	F	FIXE	1,330	1,351		T	P	O	A-1
00601909539 (EAU-2018-2)	Crédit Agricole	04/10/2018	16/02/2019	06/05/2019	67 000,00	F	FIXE	0,670	0,676		A	P	O	A-1
00602024507 (EAU-2019-1)	Crédit Agricole	01/04/2019	15/05/2019	15/08/2019	78 000,00	F	FIXE	1,850	1,862		T	P	O	A-1
00602237591 (EAU-2019-2)	Crédit Agricole	24/09/2019	05/11/2019	05/05/2020	320 000,00	F	FIXE	0,890	0,899		S	P	O	A-1
00602676340 (EAU-2020-2)	Crédit Agricole	15/09/2020	30/09/2020	30/09/2021	1 186 739,33	F	FIXE	1,020	1,033		A	P	O	A-1
1241332 (EAU-2020-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/01/2020	31/03/2013	01/02/2014	160 000,00	F	FIXE	3,920	3,917		A	P	O	A-1
1356335 (EAU-2016-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2016	01/07/2016	01/07/2017	240 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,621		A	C	O	A-1
1783 (EAU-2021-2)	Agence France Locale	21/09/2021	20/09/2021	20/12/2021	750 000,00	F	FIXE	1,370	1,397		T	C	O	A-1
2003 082 (EAU-2003-1)	Caisse d'Epargne	18/06/2003	27/07/2003	25/01/2004	225 000,00	F	FIXE	4,720	4,720		A	P	O	A-1
2004-179 (EAU-2004-1)	Caisse d'Epargne	09/12/2004	25/01/2005	25/04/2005	500 000,00	F	FIXE	4,640	4,652		A	P	O	A-1
2006.085 (EAU-2006-1)	Caisse d'Epargne	09/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	100 000,00	F	FIXE	4,100	4,141		S	C	O	A-1
2007.083 (EAU-2007-1)	Caisse d'Epargne	18/05/2007	25/10/2007	25/07/2008	100 000,00	F	FIXE	4,590	4,593		A	C	O	A-1
2011.123/A1011658 (EAU-2011-1)	Caisse d'Epargne	06/12/2011	15/01/2012	25/04/2012	380 000,00	F	FIXE	4,740	4,804		T	C	O	A-1
43519825326 (EAU-2005-1)	Crédit Agricole	01/03/2005	03/03/2005	28/06/2005	500 000,00	V	TEC5	3,510	2,092		T	P	O	A-1
5440951 (EAU-2021-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	16/07/2021	01/09/2021	01/11/2021	750 000,00	V	LIVRETA	1,100	1,588		T	C	O	A-1
A1009093 (EAU-2006-3)	Caisse d'Epargne	23/06/2006	23/06/2006	25/06/2009	300 000,00	F	FIXE	4,930	3,948		T	P	O	A-1
A1016989 (EAU-2016-2)	Caisse d'Epargne	15/11/2016	25/02/2017	25/05/2017	250 000,00	F	FIXE	1,670	1,681		T	P	O	A-1
MON532652EUR/02 (EAU-2006-4)	SFIL	03/05/2006	01/06/2006	01/09/2006	369 548,96	F	FIXE	4,550	4,628		T	P	O	A-1
MON532653EUR (EAU-2010-1)	SFIL	05/10/2010	15/11/2010	01/03/2011	81 000,00	F	FIXE	2,270	2,290		T	P	O	A-1
MON532740EUR (EAU-2014-1)	SFIL	18/04/2014	13/06/2014	01/10/2014	500 000,00	F	FIXE	3,310	3,380		T	P	O	A-1
MON533320EUR (EAU-2003-2)	SFIL	18/12/2003	20/01/2004	01/04/2004	212 478,36	F	FIXE	5,300	5,407		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 708 766,65									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 666 684,97					356 475,16	107 073,03	0,00	27 507,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 666 684,97					356 475,16	107 073,03	0,00	27 507,60
00600485120 (EAU-2010-2)	N	0,00	A-1	45 200,00	1,59	F	FIXE	2,850	22 600,00	1 288,20	0,00	262,93
00601357275 (EAU-2017-1)	N	0,00	A-1	159 304,19	18,47	F	FIXE	1,680	7 186,99	2 676,31	0,00	1 372,31
00601757054 (EAU-2018-1)	N	0,00	A-1	67 241,32	9,66	F	FIXE	1,330	6 502,83	861,97	0,00	71,81
00601909539 (EAU-2018-2)	N	0,00	A-1	19 364,76	1,35	F	FIXE	0,670	9 650,85	129,74	0,00	42,79
00602024507 (EAU-2019-1)	N	0,00	A-1	66 479,20	20,37	F	FIXE	1,850	2 692,74	1 211,26	0,00	150,71
00602237591 (EAU-2019-2)	N	0,00	A-1	282 095,41	25,84	F	FIXE	0,890	9 688,40	2 489,14	0,00	381,75
00602676340 (EAU-2020-2)	N	0,00	A-1	963 619,23	11,75	F	FIXE	1,020	75 895,71	9 828,93	0,00	2 307,10
1241332 (EAU-2020-1)	N	0,00	A-1	63 849,88	4,08	F	FIXE	3,920	11 807,27	2 502,92	0,00	1 867,28
1356335 (EAU-2016-1)	N	0,00	A-1	188 181,16	24,50	V	LIVRETA	3,750	2 485,31	7 056,79	0,00	3 510,41
1783 (EAU-2021-2)	N	0,00	A-1	707 812,51	37,72	F	FIXE	1,390	18 750,04	9 760,70	0,00	314,68
2003 082 (EAU-2003-1)	N	0,00	A-1	108 412,77	9,07	F	FIXE	4,720	8 732,59	5 117,08	0,00	4 396,38
2004-179 (EAU-2004-1)	N	0,00	A-1	169 767,27	5,32	F	FIXE	4,640	25 185,86	7 877,20	0,00	4 613,30
2006.085 (EAU-2006-1)	N	0,00	A-1	41 666,55	12,40	F	FIXE	4,100	3 333,34	1 674,16	0,00	160,64
2007.083 (EAU-2007-1)	N	0,00	A-1	19 780,62	3,57	F	FIXE	4,590	4 945,14	907,93	0,00	298,50
2011.123/A1011658 (EAU-2011-1)	N	0,00	A-1	82 333,49	3,07	F	FIXE	4,740	25 333,32	3 452,30	0,00	499,25
43519825326 (EAU-2005-1)	N	0,00	A-1	219 188,58	11,24	V	TEC5	0,000	19 483,44	0,00	0,00	0,00
5440951 (EAU-2021-1)	N	0,00	A-1	729 563,90	38,33	V	LIVRETA	3,600	0,00	25 705,17	0,00	4 313,08
A1009093 (EAU-2006-3)	N	0,00	A-1	167 716,90	10,23	F	FIXE	4,930	12 909,91	8 032,21	0,00	148,40
A1016989 (EAU-2016-2)	N	0,00	A-1	174 753,71	13,15	F	FIXE	1,670	11 885,10	2 844,22	0,00	273,47
MON532652EUR/02 (EAU-2006-4)	N	0,00	A-1	66 377,76	2,42	F	FIXE	4,550	25 653,92	2 586,60	0,00	159,56
MON532653EUR (EAU-2010-1)	N	0,00	A-1	32 599,04	6,92	F	FIXE	2,270	4 346,79	703,17	0,00	55,22
MON532740EUR (EAU-2014-1)	N	0,00	A-1	221 305,77	5,50	F	FIXE	3,310	35 538,10	6 887,14	0,00	1 537,23
MON533320EUR (EAU-2003-2)	N	0,00	A-1	70 070,95	5,00	F	FIXE	5,300	11 867,51	3 479,89	0,00	770,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 666 684,97					356 475,16	107 073,03	0,00	27 507,60

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 666 684,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2019-12-20

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation)	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs)	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		38 634,00	38 634,00	0,00	38 634,00
Creances douteuses	0,00	26/10/2022	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Creances douteuses	0,00	11/04/2023	26 634,00	26 634,00	0,00	26 634,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		38 634,00	38 634,00	0,00	38 634,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Creances douteuses	Creances douteuses	9 397,00	0	0,00	9 397,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-282 975,74	-282 975,74
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-544 424,02	-544 424,02
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-827 399,76	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	827 399,76	827 399,76
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-827 399,76	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	827 399,76

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	697 500,00	697 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 004 514,90	5 004 514,90
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 307 014,90	5 134 414,66

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		697 500,00	I 697 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		391 500,00	391 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	391 500,00	391 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		306 000,00	306 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	306 000,00	306 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 004 514,90	III 5 004 514,90
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 004 514,90	5 004 514,90
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	1 667 000,00	1 667 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	2 514,90	2 514,90
021	Virement de la section d'exploitation	3 335 000,00	3 335 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	0,00	19,00	10,00	6,00	16,00
Acheteur public	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent d'accueil	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Responsable des Ressources Humaines	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		40,00	0,00	40,00	11,00	21,00	32,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de distribution de l'eau	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	3,00	2,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de relève	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Agent réseau	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Ambassadeur de l'eau	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Electromécanicien	B	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Géomètre	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Référent maintenance	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien BE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien territorial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		59,00	0,00	59,00	21,00	27,00	48,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josée	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
Ugo Rene	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé des programmes	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Virement de la section de fonctionnement	3 422 000,00	0,00	0,00	3 422 000,00	0,00	021
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	3 422 000,00	0,00	0,00	3 422 000,00	0,00	
Etalement des frais de réaménagement de Callian et Seillans	2 514,90	2 514,90		0,00	0,00	4817
Amortissement des immobilisations	1 624 881,40	1 592 103,99		32 777,41	0,00	28
Amortissement des immobilisations SIAGNOLE	20 000,00	22 067,02		-2 067,02	0,00	28
Total Chap. 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections	1 647 396,30	1 616 685,91	0,00	30 710,39	0,00	
Remboursement avances forfaitaires	50 000,00			50 000,00	0,00	238
Intégration frais d'études et insertions	100 000,00	149 326,94		-49 326,94	0,00	2031/2033
Total Chap. 041 - Opérations patrimoniales	150 000,00	149 326,94	0,00	673,06	0,00	
Excédent de fonctionnement capitalisé	567 183,31	567 183,31		0,00	0,00	1068
Excédent de fonctionnement capitalisé SIAGNOLE	69 302,28	69 302,28	0,00	0,00	0,00	1068
Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves	636 485,59	636 485,59	0,00	0,00	0,00	
Sécurisation de l'alimentation de la partie Nord-Ouest de SEILLANS	284 900,00			284 900,00	0,00	1641
Chap. 16 - Emprunts et dette assimilée	284 900,00	0,00	0,00	284 900,00	0,00	
Subventions - Sécurisation alimentation partie Nord-Ouest SEILLANS (15%)	2 279 200,00	0,00	0,00	2 279 200,00	0,00	13111
Fonds de concours SEILLANS - Sécurisation alimentation partie Nord-Ouest	284 900,00			284 900,00	0,00	1314
Solde subvention études structuration service eau	35 000,00		34 670,00	330,00	34 670,00	13111
Agence de l'Eau - Schéma directeur de production d'eau	41 914,00		41 914,00	0,00	41 914,00	13111
Agence de l'Eau quartier Tournon MONTAURoux	68 160,00		68 160,00	0,00	68 160,00	13111
Agence de l'Eau - Centre-Ville FAYENCE	30 693,00			0,00	0,00	13111
Agence de l'Eau - Travaux économie d'eau SEILLANS	39 903,00			29 340,00	0,00	13111
FNADT - MOE et études travaux de sécurisation Sainte Brigitte SEILLANS	70 864,76		49 605,33	0,00	49 605,33	13118
Agence de l'eau - Etude des ressources stratégiques	300 000,00			300 000,00	0,00	13111
Branchement DECI Communes	50 000,00			50 000,00	0,00	1318
Total Chap. 13 - Subventions d'investissement	3 200 634,76	62 515,43	194 349,33	2 943 770,00	194 349,33	
Total des recettes d'investissement	9 341 416,65	2 465 013,87	194 349,33	6 682 053,45	194 349,33	

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe eau, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 194 349,33€ (Cent-quatre-vingt-quatorze mille trois-cent-quarante-neuf euros et trente-trois centimes).

Fait à Tourrettes, le 02 janvier 2024

Président,

Stéphane UGO



Cécile HUSSON
Chef de Service Comptable

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

15/04/2024



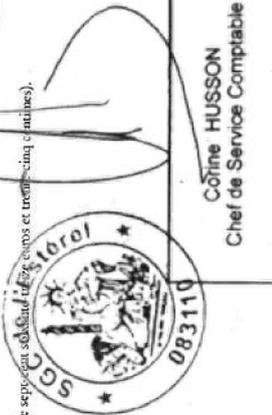
ID : 083-200004802-20240409-240409_05-DE

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU
COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Nature des dépenses	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Déficit d'investissement reporté	49 465,33	49 465,33		0,00		001
Déficit d'investissement reporté	330 000,52	330 000,52		0,00		001
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	379 465,85	379 465,85	0,00	0,00	0,00	
Amortissement des subventions Travaux en régie	294 820,73	294 820,73		0,00		139
Toutes communes	350 000,00	349 733,54		266,46		21561
Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	644 820,73	644 554,27	0,00	266,46	0,00	
Remboursement avances forfaitaires	50 000,00			50 000,00		2313/2315
Intégration frais d'études et insertions	100 000,00	149 326,94		-49 326,94		21/23
Opérations patrimoniales	150 000,00	149 326,94	0,00	673,06	0,00	
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1318
Remboursement de travaux à des particuliers	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	
Chap. 13 - Subventions d'investissement	389 055,03	389 377,61		-322,58	0,00	1641
Remboursement du capital des emprunts	20 000,00			20 000,00	0,00	1641
Remboursement du capital des nouveaux emprunts	409 055,03	389 377,61	0,00	19 477,42	0,00	
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	83 835,00	7 621,75	76 206,25	7,00	76 206,25	2031
Schéma directeur de production	10 730,00	2 430,00	720,00	7 370,00	720,00	2033
Frais de publication pour les marchés publics	6 000,00	4 182,50		1 817,50		2051
OMEGA module intervention et module stock + mise en œuvre interface SIG et automate	5 706,67	2 687,50	3 019,17	0,00	3 019,17	2051
Logiciel REGERIL / Licence windows serveur	20 000,00	3 000,00	10 500,00	6 500,00	10 500,00	2031
Eude: canalisation des Jumeilles FAYENCE	20 000,00	800,00	16 600,00	2 600,00	16 600,00	2031
Travaux de sécurisation - Bassin de la Péjade + DEC - Etudes	19 323,00		19 323,00	0,00		2031
Travaux de sécurisation - Bassin de la Péjade + DEC - Travaux	600 000,00	4 725,00	2 100,00	593 175,00	2 100,00	2031
Frais d'études et de topographie Tournon MONTAURoux	50 000,00	9 260,00		40 740,00		2031
Eude des ressources stratégiques	30 000,00					2031
Campagne de recherche de fuites (y compris débroussaillage des entreprises)	15 310,00	3 810,00	11 500,00	0,00	11 500,00	2031
AMO pour le Schéma directeur de la Signalé	830 894,67	38 516,75	139 968,42	652 409,50	139 968,42	
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	3 609,95	3 609,95		0,00		21561
Chambre de comptage Loissement Castel Daou BAGNOLS	9 000,00	8 999,66		0,34		21561
Matériel BAGNOLS (Chambre de comptage)	5 750,00	9 316,50		5 750,00		21561
Modernisation du réseau CALLIAN / SEILLANS	14 000,00	13 027,33		0,00		21561
Matériel programme supervision chambre CALLIAN	10 500,00	10 250,07	494,36	972,67	494,36	21561
Matériel FAYENCE (Chloration Maracabre, chambre de comptage ...)	3 100,00	3 010,77		-224,43		21561
Création chambre de comptage ch. Plan Guillon CALLIAN	10 332,34	6 910,58		89,23		21561
Matériel pour BY PASS bassin CALLIAN MONTAURoux	14 400,00	14 328,66		3 421,76		21561
Matériel (chambre de vannes, chambre de comptage ...) MONTAURoux	6 000,00	5 188,27		71,34		21561
Matériel réservoir / Réhabilitation chambre de vannes CALLIAN MONTAURoux	4 060,25	4 060,25		811,73		21561
Chambre de comptage Château Grimaud SAINT-PAUL	6 900,00	6 881,60		18,40		21561
Matériel (chambre de comptage Fontenaille ...) SAINT-PAUL	7 782,51	7 782,51		17,49		21561
Matériel suivi qualité eau SAINT-PAUL	8 300,00	8 272,09		27,91		21561
Matériel réhabilitation + création BY-PASS bassin SAINT-PAUL	6 005,00	6 004,75		0,25		21561
Matériel / Réhabilitation de vauze SAINT-PAUL	9 316,50	9 316,49		0,01		21561
Matériel programme supervision chambre SAINT-PAUL	3 100,00	3 089,45		10,55		21561
Matériel maillage bassin NEYSSON SEILLANS	8 200,00	7 782,51		417,49		21561
Matériel suivi qualité eau SEILLANS	13 200,00	13 110,87		89,13		21561
Matériel (désour chambre automatique site le Jonquier ...) SEILLANS	12 142,71	12 142,71		0,00		21561
Chambre de comptage Broves SEILLANS	5 000,00	4 992,65		7,35		21561
Matériel détenteur et régulateurs pression BROVES	19 400,00	18 517,43		882,57		21561
Matériel TANNERON (Vanneur réservoir, chambres de détente)	7 641,18	7 641,18	3 583,30	16,70	3 583,30	21561
Chambre de comptage défense incendie Intermauré + Maillage bassin Peyrasan TOURRETTES						

Nature des dépenses		Budget 2023	Réalisations	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Banchements DECI Communes							
Matériel pour la gestion de la crise 2023 (Mousseurs, citerne)	58 023,46	36 788,62			58 023,46		21561
Matériel et outillage Pêlé RESEAU / TRAVAUX	50 000,00	13 336,62			13 211,38		21561
Matériel et outillage POLE MAINTENANCE	21 296,26	99 297,67	2 275,85		7 959,64	2 275,85	21561
Matériel pour gestion des pressions	50 000,00	26 557,26			7 301,39		21561
Achat de sondes pour les réservoirs	5 000,00	4 237,50			23 442,74		21561
Matériel qualité de l'eau	16 800,00	16 730,66			762,50		21561
Rachat station de lavage Quai de transfert	10 000,00				10 000,00		21561
Stock matériel nouveau bâtiment de la régie	2 408,61	652,57			1 756,04		21561
Travaux de sécurisation - Télégestion	36 000,00				36 000,00		21561
Fourniture et pose de compteurs communiants pour les économies d'eau	308 520,00	234 529,62		20 243,00	53 747,38	20 243,00	21561
Matériel SIAGNOLE	202 246,48	87 519,76		56 062,66	58 664,06	56 062,66	21561
Programme de télégestion E2S	30 000,00				30 000,00		21561
Sécurisation des sources plan VIGIPRIVATE	10 000,00			5 060,47	4 939,53	5 060,47	2183
Matériel informatique	20 000,00				20 000,00		2183
Véhicules : 1 Master + 1 camion 71 (Type IVECO) + 1 camion polybenne pour citerne (rempl. Mercedes)	300 000,00				300 000,00		2182
Agencement de véhicules (2 électromécaniciens)	14 255,97	14 255,88			0,09		2182
Matériel informatique + téléphone	75 750,32	29 435,41	43 584,20		2 730,71	43 584,20	2183
Mobilier nouveau bâtiment de la régie	1 097,42	1 097,42			0,00		2183
Équipement atelier Maison de l'eau	96 056,64	55 973,57		29 002,10	11 080,97	29 002,10	2188
21 - Immobilisations corporelles	1 613 827,26	801 451,60	160 305,94	652 069,72		160 305,94	2188
Travaux réseaux divers - Chemin de l'Abreuvement BAGNOLS	42 000,00	29 491,50	11 598,50		910,00	11 598,50	2315
Travaux réseaux divers - Chemin des Maures CALLIAN	1 100,00	1 100,00			0,00		2315
Travaux de sécurisation - Traversée de Camarade FAYENCE	10 000,00	7 947,00			2 053,00		2315
Travaux de sécurisation - Travaux d'alimentation du Bassin le Villaron MONTAUBOUX	6 400,00	6 400,00			0,00		2315
Céodétection conduites AEP RD562 Rond Point Leclerc MONTAUBOUX	3 000,00	2 750,00			250,00		2315
Réhabilitation bassin Olveur et chantier les Jardins de Deuver MONTAUBOUX	41 168,24	41 088,26			79,98		2315
Compresseur aux Esterets du Lac MONTAUBOUX	5 300,00	5 300,00	5 296,00		4,00	5 296,00	2315
Programme de suivi de la qualité de l'eau	30 000,00				30 000,00		2315
Travaux bassin de stockage eau SAINT PAUL	2 350,00	2 350,00			0,00		2315
Bassin foudroiement SEILLANS - défendeur	3 000,00	2 940,00			60,00		2315
Sécurisation de l'alimentation de la partie Nord-Ouest de SEILLANS (Tranche Ferme)	1 637 947,20	26 338,27		121 663,93	1 489 945,00	121 663,93	2315
Réhabilitation de la station de pompage de TANNERON	1 319 150,00				1 319 150,00		2315
Programme réseaux divers TANNERON	100 000,00	18 468,25		6 720,00	74 811,75	6 720,00	2315
Racordement Bastide des Collis TOURRETTES	33 000,00	13 810,00		32 878,00	122,00	32 878,00	2315
Changement tuyaux fonte DN150 TOURRETTES	14 000,00	11 070,00		190,00			2315
Extension Chemin du Terme et giratoire TOURRETTES	12 000,00				930,00		2315
Maison de l'Eau (AMKO, MO...)	16 350,43	14 791,08		252 406,55	2 593,45	252 406,55	2315
Maison de l'Eau (Travaux)	40 759,81	40 587,50		1 400,01	159,34	1 400,01	2315
Programme de réseaux divers	497 006,96	497 006,96			172,31		2315
Canal distribution eau approché Tourrettes	133 640,00	33 460,00		100 180,00			2315
Grosses réparations Canal Romain et Jourdun	200 000,00	83 050,00		110 414,00		6 536,00	2315
Rénovation du forage de TASSY (Partie SMIAGE pour la foration)	100 000,00			100 000,00			2315
Rénovation du forage de TASSY (Partie équipements)	800 000,00	2 554,73		797 445,27			2315
Renforcement Forne 100 Rue du Soleil des Adrets	2 280,47			2 280,47			2315
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	5 305 453,11	338 196,59	438 098,99	438 098,99	438 757,53	438 098,99	2315
Participation Agence France Locale	6 900,00	6 900,00			0,00		261
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	6 900,00	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'investissement	9 341 416,65	2 747 989,61	738 773,35	5 854 653,69	738 773,35	738 773,35	

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget amorce eau, en dépenses d'investissement, est arrêté à Li. somme de 738 773,35€ (Sept-cent-trente-huit mille sept-cent-trente-trois euros et trentehuit centimes).



Cotline HUSSON
Chef de Service Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 22
Pouvoirs 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/06

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT:
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement, arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	4 711 934.93€
- Dépenses de fonctionnement	:	4 711 934.93€
- Recettes d'investissement	:	6 909 000.00€
- Dépenses d'investissement	:	6 909 000.00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024,

VU le projet de budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : J. SAILLET – M. ORFÉO) :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024 comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	4 711 934.93€
- Dépenses de fonctionnement	:	4 711 934.93€
- Recettes d'investissement	:	6 909 000.00€
- Dépenses d'investissement	:	6 909 000.00€

- **VOTE** ce budget comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20000480200050	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SCG DE L'ESTEREL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 27

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 29

A3.2 - Etalement des provisions 30

A4.1 - Equilibre des opérations financières 31

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 34

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 38

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 42

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 43

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 44

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 47

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 48

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 711 934,93	3 775 460,61
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 936 474,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 711 934,93	4 711 934,93

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 409 932,23	5 033 599,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	499 067,77	185 397,52
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 690 002,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 909 000,00	6 909 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		11 620 934,93	11 620 934,93

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 403 087,00	0,00	1 162 470,00	1 162 470,00	1 162 470,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	860 000,00	0,00	905 029,00	905 029,00	905 029,00
014	Atténuations de produits	263 353,00	0,00	250 082,00	250 082,00	250 082,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	0,00	40 100,00	40 100,00	40 100,00
Total des dépenses de gestion des services		2 556 440,00	0,00	2 357 681,00	2 357 681,00	2 357 681,00
66	Charges financières	67 870,50	0,00	76 592,52	76 592,52	76 592,52
67	Charges exceptionnelles	43 000,00	0,00	61 500,00	61 500,00	61 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	9 804,00		4 463,00	4 463,00	4 463,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	103 413,68		155 463,12	155 463,12	155 463,12
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 780 528,18	0,00	2 655 699,64	2 655 699,64	2 655 699,64
023	Virement à la section d'investissement (6)	140 000,00		1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	996 956,61		1 006 235,29	1 006 235,29	1 006 235,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 136 956,61		2 056 235,29	2 056 235,29	2 056 235,29
TOTAL		3 917 484,79	0,00	4 711 934,93	4 711 934,93	4 711 934,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 934,93
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	8 243,60	8 243,60	8 243,60
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 879 250,45	0,00	3 095 817,01	3 095 817,01	3 095 817,01
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	52 417,89	0,00	66 777,00	66 777,00	66 777,00
75	Autres produits de gestion courante	2 931,00	0,00	1 002,00	1 002,00	1 002,00
Total des recettes de gestion des services		2 934 599,34	0,00	3 171 839,61	3 171 839,61	3 171 839,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	0,00	204 000,00	204 000,00	204 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 134 599,34	0,00	3 375 839,61	3 375 839,61	3 375 839,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	341 193,07		399 621,00	399 621,00	399 621,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		341 193,07		399 621,00	399 621,00	399 621,00
TOTAL		3 475 792,41	0,00	3 775 460,61	3 775 460,61	3 775 460,61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	936 474,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 934,93
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 656 614,29
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 500,00	4 225,00	76 000,00	76 000,00	80 225,00
21	Immobilisations corporelles	406 000,00	37 484,00	460 447,82	460 447,82	497 931,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 930 178,11	457 358,77	5 026 363,41	5 026 363,41	5 483 722,18
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 346 678,11	499 067,77	5 562 811,23	5 562 811,23	6 061 879,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	295 295,26	0,00	288 300,00	288 300,00	288 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	304 495,26	0,00	297 500,00	297 500,00	297 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 651 173,37	499 067,77	5 860 311,23	5 860 311,23	6 359 379,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	341 193,07		399 621,00	399 621,00	399 621,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	441 193,07		549 621,00	549 621,00	549 621,00
	TOTAL	6 092 366,44	499 067,77	6 409 932,23	6 409 932,23	6 909 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 909 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 801 600,00	176 896,52	1 545 966,48	1 545 966,48	1 722 863,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 499 500,00	0,00	1 181 250,00	1 181 250,00	1 181 250,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 301 100,00	176 896,52	2 727 216,48	2 727 216,48	2 904 113,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	8 501,00	100 147,82	100 147,82	108 648,82
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	90 000,00	8 501,00	100 147,82	100 147,82	108 648,82
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 391 100,00	185 397,52	2 827 364,30	2 827 364,30	3 012 761,82
021	Virement de la section d'exploitation (4)	140 000,00		1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	996 956,61		1 006 235,29		
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 236 956,61		2 206 235,29	2 206 235,29	2 206 235,29
TOTAL		4 628 056,61	185 397,52	5 033 599,59	5 033 599,59	5 218 997,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 690 002,89
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 909 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 656 614,29

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 162 470,00		1 162 470,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	905 029,00		905 029,00
014	Atténuations de produits	250 082,00		250 082,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	40 100,00		40 100,00
66	Charges financières	76 592,52	0,00	76 592,52
67	Charges exceptionnelles	61 500,00	0,00	61 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 463,00	1 006 235,29	1 010 698,29
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	155 463,12		155 463,12
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 050 000,00	1 050 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 655 699,64	2 056 235,29	4 711 934,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 934,93
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	319 621,00	319 621,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	288 300,00	0,00	288 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	80 225,00	0,00	80 225,00
21	Immobilisations corporelles (6)	497 931,82	130 000,00	627 931,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 483 722,18	100 000,00	5 583 722,18
26	Participations et créances rattachées	9 200,00	0,00	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	6 359 379,00	549 621,00	6 909 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 909 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 243,60		8 243,60
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 095 817,01		3 095 817,01
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		80 000,00	80 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	66 777,00		66 777,00
75	Autres produits de gestion courante	1 002,00		1 002,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	204 000,00	319 621,00	523 621,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 375 839,61	399 621,00	3 775 460,61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	936 474,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 934,93
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	108 648,82	0,00	108 648,82
13	Subventions d'investissement	1 722 863,00	0,00	1 722 863,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 181 250,00	0,00	1 181 250,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 005 000,00	1 005 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		1 235,29	1 235,29
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 050 000,00	1 050 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 012 761,82	2 206 235,29	5 218 997,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 690 002,89
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 909 000,00
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 403 087,00	1 162 470,00	1 162 470,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	561 000,00	416 000,00	416 000,00
6062	Produits de traitement	100 000,00	88 000,00	88 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	40 500,00	45 700,00	45 700,00
6064	Fournitures administratives	3 400,00	4 400,00	4 400,00
6066	Carburants	10 800,00	10 800,00	10 800,00
6068	Autres matières et fournitures	10 150,00	14 150,00	14 150,00
611	Sous-traitance générale	218 730,00	206 600,00	206 600,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	200 000,00	140 000,00	140 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 300,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 100,00	13 400,00	13 400,00
6156	Maintenance	22 200,00	24 620,00	24 620,00
6161	Multirisques	6 191,00	10 800,00	10 800,00
618	Divers	30 000,00	21 500,00	21 500,00
6226	Honoraires	8 700,00	8 700,00	8 700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 100,00	5 100,00
6228	Divers	74 000,00	65 000,00	65 000,00
6231	Annonces et insertions	750,00	1 750,00	1 750,00
6238	Divers	2 800,00	3 400,00	3 400,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	22 950,00	23 300,00	23 300,00
6262	Frais de télécommunications	24 000,00	14 750,00	14 750,00
627	Services bancaires et assimilés	2 016,00	2 000,00	2 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	8 500,00	8 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	14 500,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	860 000,00	905 029,00	905 029,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	37 900,00	46 759,00	46 759,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	2 000,00	2 000,00
6313	Participat° employeurs format° continue	0,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	4 200,00	4 200,00
6411	Salaires, appointements, commissions	812 446,00	555 800,00	555 800,00
6413	Primes et gratifications	0,00	66 600,00	66 600,00
6415	Supplément familial	0,00	2 700,00	2 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	106 000,00	106 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	1 700,00	1 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	83 000,00	83 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	11 300,00	11 300,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	3 350,00	9 400,00	9 400,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 604,00	6 120,00	6 120,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	2 700,00	2 700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	4 450,00	4 450,00
014	Atténuations de produits (7)	263 353,00	250 082,00	250 082,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	263 353,00	250 082,00	250 082,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	40 100,00	40 100,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	19 900,00	9 000,00	9 000,00
6518	Autres	0,00	22 000,00	22 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	3 000,00	3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 556 440,00	2 357 681,00	2 357 681,00
66	Charges financières (b) (8)	67 870,50	76 592,52	76 592,52
66111	Intérêts réglés à l'échéance	63 849,67	72 500,00	72 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-979,17	-907,48	-907,48
6688	Autre	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	43 000,00	61 500,00	61 500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	10 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	20 000,00	22 000,00	22 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	13 000,00	3 500,00	3 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	9 804,00	4 463,00	4 463,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	9 804,00	4 463,00	4 463,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	103 413,68	155 463,12	155 463,12
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 780 528,18	2 655 699,64	2 655 699,64
023	Virement à la section d'investissement	140 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	996 956,61	1 006 235,29	1 006 235,29
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	995 721,32	1 005 000,00	1 005 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	1 235,29	1 235,29	1 235,29
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 136 956,61	2 056 235,29	2 056 235,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 136 956,61	2 056 235,29	2 056 235,29
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 917 484,79	4 711 934,93	4 711 934,93

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 934,93
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	16 288,02
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	17 195,50
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-907,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	8 243,60	8 243,60
64198	Autres remboursements	0,00	8 243,60	8 243,60
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 879 250,45	3 095 817,01	3 095 817,01
704	Travaux	400 000,00	446 334,00	446 334,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 907 116,29	2 058 652,01	2 058 652,01
706121	Redevance modernisation des réseaux	199 134,16	179 473,00	179 473,00
7068	Autres prestations de services	322 000,00	351 358,00	351 358,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	51 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	52 417,89	66 777,00	66 777,00
741	Primes d'épuration	52 417,89	66 777,00	66 777,00
75	Autres produits de gestion courante	2 931,00	1 002,00	1 002,00
7581	FCTVA	2 930,00	1 000,00	1 000,00
7588	Autres	1,00	2,00	2,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 934 599,34	3 171 839,61	3 171 839,61
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	200 000,00	204 000,00	204 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	200 000,00	200 000,00	200 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	4 000,00	4 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 134 599,34	3 375 839,61	3 375 839,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	341 193,07	399 621,00	399 621,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	80 000,00	80 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	291 193,07	319 621,00	319 621,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		341 193,07	399 621,00	399 621,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 475 792,41	3 775 460,61	3 775 460,61

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	936 474,32
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 934,93
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 500,00	76 000,00	76 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	55 000,00	55 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	500,00	16 000,00	16 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	406 000,00	460 447,82	460 447,82
21562	Service d'assainissement	240 000,00	226 147,82	226 147,82
2182	Matériel de transport	85 000,00	203 300,00	203 300,00
2183	Matériel de bureau et informatique	81 000,00	31 000,00	31 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 930 178,11	5 026 363,41	5 026 363,41
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 930 178,11	5 026 363,41	5 026 363,41
Total des dépenses d'équipement		5 346 678,11	5 562 811,23	5 562 811,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	295 295,26	288 300,00	288 300,00
1641	Emprunts en euros	295 295,26	288 300,00	288 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00	9 200,00	9 200,00
261	Titres de participation	9 200,00	9 200,00	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		304 495,26	297 500,00	297 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 651 173,37	5 860 311,23	5 860 311,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	341 193,07	399 621,00	399 621,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	291 193,07	319 621,00	319 621,00
139111	Sub. éqipt cpté résult. Agence de l'eau	291 193,07	319 621,00	319 621,00
	Charges transférées	50 000,00	80 000,00	80 000,00
21562	Service d'assainissement	50 000,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00	150 000,00	150 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	50 000,00	50 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		441 193,07	549 621,00	549 621,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 092 366,44	6 409 932,23	6 409 932,23

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	499 067,77
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 909 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 801 600,00	1 545 966,48	1 545 966,48
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	302 100,00	-35 283,52	-35 283,52
1314	Subv. équipt Communes	1 499 500,00	1 581 250,00	1 581 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 499 500,00	1 181 250,00	1 181 250,00
1641	Emprunts en euros	1 499 500,00	1 181 250,00	1 181 250,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 301 100,00	2 727 216,48	2 727 216,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	100 147,82	100 147,82
10222	FCTVA	90 000,00	100 147,82	100 147,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		90 000,00	100 147,82	100 147,82
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 391 100,00	2 827 364,30	2 827 364,30
021	Virement de la section d'exploitation	140 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	996 956,61	1 006 235,29	1 006 235,29
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 000,00	8 000,00	8 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	990 721,32	997 000,00	997 000,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 235,29	1 235,29	1 235,29
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 136 956,61	2 056 235,29	2 056 235,29
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00	150 000,00	150 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 236 956,61	2 206 235,29	2 206 235,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 628 056,61	5 033 599,59	5 033 599,59

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	185 397,52
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 690 002,89
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 909 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 179 234,37									
1641 Emprunts en euros (total)					6 179 234,37									
00601357301 (ASS-2017-2)	Crédit Agricole	13/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	300 000,00	F	FIXE	1,680	1,695		A	P	O	A-1
00601629533 (ASS-2018-1)	Crédit Agricole	10/03/2018	15/05/2018	15/06/2018	250 000,00	F	FIXE	1,590	1,630		A	P	O	A-1
00601757049 (ASS-2018-2)	Crédit Agricole	13/07/2018	18/07/2018	18/10/2018	350 000,00	F	FIXE	1,330	1,350		T	P	O	A-1
00602024512 (ASS-2019-2)	Crédit Agricole	01/04/2019	15/05/2019	15/08/2019	60 000,00	F	FIXE	1,850	1,875		T	P	O	A-1
00602237590 (ASS-2019-1)	Crédit Agricole	24/09/2019	05/11/2019	05/05/2020	1 100 000,00	F	FIXE	0,890	0,899		S	P	O	A-1
00602267377 (ASS-2019-4)	Crédit Agricole	02/10/2019	08/10/2019	08/01/2020	750 000,00	F	FIXE	0,890	0,900		T	P	O	A-1
00602306520 (ASS-2019-3)	Crédit Agricole	17/11/2020	30/11/2019	29/02/2020	200 000,00	F	FIXE	0,800	0,813		T	P	N	A-1
00602676343 (ASS-2020-2)	Crédit Agricole	15/09/2020	06/10/2020	06/10/2021	316 412,82	F	FIXE	0,840	0,840		A	P	O	A-1
00602676345 (ASS-2020-1)	Crédit Agricole	15/09/2020	23/09/2020	06/10/2021	2 132 821,55	F	FIXE	1,140	1,151		A	P	O	A-1
2006.086 (ASS-2006-1)	Caisse d'Epargne	09/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	70 000,00	F	FIXE	4,100	4,141		S	C	O	A-1
2008.029 (ASS-2008-1)	Caisse d'Epargne	13/03/2008	25/03/2008	25/05/2008	200 000,00	F	FIXE	4,930	4,932		A	P	O	A-1
MON510250EUR/0510810/001 (ASS-	SFIL	22/08/2016	22/09/2016	01/01/2017	200 000,00	F	FIXE	1,500	1,531		T	C	O	A-1
MON515839EUR (ASS-2017-1)	SFIL	30/05/2017	24/07/2017	01/09/2017	250 000,00	F	FIXE	1,400	1,410		M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 179 234,37									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 993 823,47					278 236,67	60 429,31	0,00	16 288,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 993 823,47					278 236,67	60 429,31	0,00	16 288,02
00601357301 (ASS-2017-2)	N	0,00	A-1	238 956,29	18,47	F	FIXE	1,680	10 780,48	4 014,47	0,00	2 058,46
00601629533 (ASS-2018-1)	N	0,00	A-1	180 929,78	13,46	F	FIXE	1,590	11 641,72	2 876,78	0,00	1 474,89
00601757049 (ASS-2018-2)	N	0,00	A-1	235 344,62	9,55	F	FIXE	1,330	22 759,91	3 016,89	0,00	576,23
00602024512 (ASS-2019-2)	N	0,00	A-1	51 137,81	20,37	F	FIXE	1,850	2 071,36	931,72	0,00	115,93
00602237590 (ASS-2019-1)	N	0,00	A-1	969 703,02	25,84	F	FIXE	0,890	33 303,86	8 556,42	0,00	1 312,25
00602267377 (ASS-2019-4)	N	0,00	A-1	661 173,12	25,77	F	FIXE	0,890	22 704,68	5 808,80	0,00	1 312,50
00602306520 (ASS-2019-3)	N	0,00	A-1	162 515,82	15,91	F	FIXE	0,800	9 559,78	1 271,50	0,00	108,77
00602676343 (ASS-2020-2)	N	0,00	A-1	224 252,24	6,76	F	FIXE	0,840	31 237,73	1 883,72	0,00	386,45
00602676345 (ASS-2020-1)	N	0,00	A-1	1 842 892,34	16,76	F	FIXE	1,140	98 854,87	21 008,98	0,00	4 739,00
2006.086 (ASS-2006-1)	N	0,00	A-1	29 166,55	12,40	F	FIXE	4,100	2 333,34	1 171,91	0,00	112,45
2008.029 (ASS-2008-1)	N	0,00	A-1	123 307,52	13,40	F	FIXE	4,930	6 322,26	6 079,06	0,00	3 492,02
MON510250EUR/0510810/001 (ASS-	N	0,00	A-1	130 000,00	12,75	F	FIXE	1,500	10 000,00	1 893,76	0,00	450,00
MON515839EUR (ASS-2017-1)	N	0,00	A-1	144 444,36	8,58	F	FIXE	1,400	16 666,68	1 915,30	0,00	149,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 993 823,47					278 236,67	60 429,31	0,00	16 288,02

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 993 823,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A1.5**

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2019-12-20

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation)	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs)	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		14 704,00	14 704,00	0,00	14 704,00
Creances douteuses	0,00	26/10/2022	4 900,00	4 900,00	0,00	4 900,00
Creances douteuses	0,00	22/03/2023	9 804,00	9 804,00	0,00	9 804,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		14 704,00	14 704,00	0,00	14 704,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Creances douteuses	Creances douteuses	4 463,00	0	0,00	4 463,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 690 002,89	1 690 002,89
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-313 670,25	-313 670,25
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 376 332,64	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 376 332,64	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 376 332,64	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	607 921,00	607 921,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 156 383,11	2 156 383,11
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 548 462,11	1 548 462,11

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		607 921,00	I 607 921,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		288 300,00	288 300,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	288 300,00	288 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		319 621,00	319 621,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	319 621,00	319 621,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 156 383,11	III 2 156 383,11
Ressources propres externes de l'année (a)		100 147,82	100 147,82
10222	FCTVA	100 147,82	100 147,82
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 056 235,29	2 056 235,29
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00	8 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	997 000,00	997 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 235,29	1 235,29
021	Virement de la section d'exploitation	1 050 000,00	1 050 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1****Assainissement Collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 100,00
6512	Informatique en nuage / Cloud	9 000,00
6518	Autres - Hors cloud	19 500,00
6541	Créances admises en Non-Valeur	5 000,00
6542	Créances éteintes	2 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00
66	Charges financières	76 592,52
66111	Remboursement des emprunts	72 500,00
66112	ICNE	-907,48
6688	Autres charges financières	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 500,00
6712	Pénalités	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles	22 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	35 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 463,00
6817	Provisions	4 463,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		3 488 874,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		997 400,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		4 486 274,93

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 842 817,01
704	Travaux + PFAC	446 334,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 058 652,01
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	179 473,00
7068	Contrôles AC	98 358,00
7084	Mise à disposition de personnel	60 000,00
74	Subventions d'exploitation	66 777,00
741	Prime épuration	66 777,00
75	Autres produits de gestion courante	1 002,00
7581	FCTVA	1 000,00
7588	Autre produit de gestion courante	2,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	204 000,00
7741	Subvention du Budget Principal	200 000,00
778	Autres produits exceptionnels	4 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		3 114 596,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections	399 621,00
722	Travaux en régie	80 000,00
777	Amortissement des subventions	319 621,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		399 621,00
R 002 (5)		983 376,24
TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 497 593,25

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1****Assainissement Non Collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00
6518	Autre - Hors Cloud	2 500,00
6541	Créances admises en Non-Valeur	1 000,00
6542	Créances éteintes	500,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		218 060,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 600,00
6811	Dotations aux amortissements	7 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 600,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		225 660,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	8 243,60
64198	Remboursements du personnel	8 243,60
70	Ventes produits fabriqués, prestations	253 000,00
7068	Contrôles ANC	253 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		261 243,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		-46 901,92
TOTAL GENERAL DES RECETTES		214 341,68

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Assainissement Collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	80 225,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	472 631,82
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	155 463,12
22	Dépenses imprévues	155 463,12
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 533 722,18
23	Virement de section	1 050 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
	Opération d'équipement n° 2031	57 505,00
	Opération d'équipement n° 2033	5 000,00
	Opération d'équipement n° 2051	17 720,00
	Opération d'équipement n° 21562	241 934,54
	Opération d'équipement n° 2182	187 000,00
	Opération d'équipement n° 2183	43 697,28
	Opération d'équipement n° 2313	3 993,10
	Opération d'équipement n° 2315	5 479 729,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	288 300,00
1641	Remboursement du capital des emprunts	288 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00
261	Titres de participation	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		6 334 079,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	399 621,00
139	Amortissement des subventions	319 621,00
21562	Travaux en régie	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00
21	Intégration des frais d'études	50 000,00
2315	Remboursement avances forfaitaire	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		549 621,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		6 883 700,00



A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	1 722 863,00
1314	Fonds de concours communaux	1 581 250,00
13111	Subventions Agence de l'eau	141 613,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 181 250,00
1641	Emprunts	1 181 250,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 050 000,00
21	Virement de section	1 050 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		3 954 113,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	997 000,00
28	Dotations aux amortissements	997 000,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00
2031	Intégration des frais d'études	50 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		1 148 235,29
R 001 (4)		1 677 130,72
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 779 479,01

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Assainissement Non Collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 2182		16 300,00
Opération d'équipement n° 2183		9 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		25 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		25 300,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 648,82
10222	FCTVA	108 648,82
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		108 648,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 000,00
28	Dotations aux amortissements	8 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		8 000,00
R 001 (4)		12 872,17
TOTAL GENERAL DES RECETTES		129 520,99

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Accueil, Facturation	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	0,00	17,00	6,00	6,00	12,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Contrôleur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Electromécanicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien STEP	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	0,00	21,00	7,00	9,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_06-DE





IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josée	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
Ugo Rene	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Initulé des programmes	BP 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Excédent d'investissement 2021 reporté	958 855,67	958 855,67		0,00		001
Excédent d'investissement 2021 reporté	6 727,03	6 727,03		0,00		001
Total Chap. 001 - Excédent d'investissement reporté	965 582,70	965 582,70	0,00	0,00	0,00	
Virement de la section de fonctionnement	490 150,00			490 150,00		021
Total Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	490 150,00	0,00	0,00	490 150,00	0,00	
Remboursement avances forfaitaires	50 000,00	7 322,47		42 677,53		238
Intégration frais d'études et insertions	110 000,00	109 607,10		392,90		2031/2033
Total Chap. 041 - Opérations patrimoniales	160 000,00	116 929,57	0,00	43 070,43	0,00	
FCIVA	90 000,00	122 175,26	8 501,00	-40 676,26	8 501,00	10222
Total Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	122 175,26	8 501,00	-40 676,26	8 501,00	
Emprunt STEP des Estérêts MONTAUREUX	1 362 000,00			1 362 000,00		1641
Total Chap. 16 - Emprunts	1 362 000,00	0,00	0,00	1 362 000,00	0,00	
Amortissement des immobilisations	990 721,32	948 820,53		41 900,79		28
Etallement des frais de réaménagement de Saint-Paul	5 000,00	7 568,79		-2 568,79		4817
Total Chap. 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections	996 956,61	957 624,61	0,00	39 332,00	0,00	
Subvention et fonds de concours MONTAUREUX - Réhab. STEP Estérêts	1 362 000,00			1 362 000,00		1314
Fonds de concours SEILLANS - Réhabilitation STEP de BROVES	97 103,08	97 103,08		0,00		1314
Agence de l'Eau Etudes reconstruction service assainissement			12 410,00	-12 410,00	12 410,00	13111
Agence de l'Eau Travaux suite SDA BAGNOLS	62 318,00		62 318,00	0,00	62 318,00	13111
Agence de l'Eau Chemisage rues et Ch. Des Rouvières BAGNOLS	66 885,00		66 885,00	0,00	66 885,00	13111
Agence de l'eau - Travaux centre village FAYENCE	312 376,00	130 520,00		181 856,00		13111
Agence de l'Eau - Travaux résorption eaux claires parasites MONTAUREUX	30 450,00		30 450,00	0,00	30 450,00	13111
Agence de l'Eau STEP des Estérêts MONTAUREUX	4 833,52		4 833,52	0,00	4 833,52	13111
Agence de l'Eau SEILLANS - Presse à vis STEP village	24 696,00		24 696,00	0,00		13111
Département - Bâtiment de la Régie	314 485,55		314 485,55	0,00		1313
DETR 2021 - Bâtiment de la Régie	178 080,00		178 080,00	0,00		13118
Total Chap. 13 - Subventions d'investissement	2 453 227,15	744 884,63	176 896,52	1 531 446,00	176 896,52	
Total des recettes d'investissement	6 517 916,46	2 907 196,77	185 397,52	3 425 322,17	185 397,52	

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe assainissement, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 185 397,52€ (Cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-deux centimes).



Par le Président,
Nery UGO



Côline HUSSON
Chef de Service Comptable

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20240409-240409_06-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-200004802-20240409-240409_06-DE

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
COMpte FINANCIER UNIQUE ET RESTES A REALISER 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Nature des dépenses	BP 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Amortissement des subventions	296 833,07	296 833,07		0,00		139
Travaux en régie	80 000,00	79 596,75		403,25		21562
Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	376 833,07	376 429,82	0,00	403,25	0,00	
Remboursement avances forfaitaires	50 000,00	7 322,47		42 677,53		23
Intégration frais d'études et insertions	110 000,00	109 607,10		392,90		21/23
Total Chap. 041 - Opérations patrimoniales	160 000,00	116 929,57	0,00	43 070,43	0,00	
Remboursement du capital des emprunts	275 295,26	275 295,26		0,00		1641
Remboursement du capital des nouveaux emprunts	20 000,00			20 000,00		1641
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	295 295,26	275 295,26	0,00	20 000,00	0,00	
Frais d'insertion pour les marchés publics	7 500,00			7 500,00		2033
Logiciel RH CIRIL + Intranet	5 420,00	3 675,00	1 720,00	25,00	1 720,00	2051
SRCL - Module convocation	500,00			500,00		2051
Analyse des risques défaillance STEP FAYENCE	2 505,00		2 505,00	0,00	2 505,00	2031
MOE Travaux de réhabilitation Station Esteret MONTAURoux	3 588,36			3 588,36		2031
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	19 513,36	3 675,00	4 225,00	11 613,36	4 225,00	
Matériel STEP BAGNOLS : Pompe submersible, portail, lampes UV, moteurducteur presse, pompe doseuse, surpresseur	19 968,00	14 380,74	3 327,72	2 259,54	3 327,72	21562
STEP SIVU : pompe à roue à vis centrifugeuse, pompe polymère, matériel filtre	16 984,00	16 400,48		583,52		21562
Pompes poste de relevage Siagnole, démarreurs site Belvédère MONTAURoux	6 000,00	5 670,38		329,62		21562
STEP FAYENCE : échelle sécurité, pompe centrifugeuse, moteur turbine, appareils de mesure, matériel surveillance débit, pompe doseuse	28 100,00	26 867,23	1 211,52	21,25	1 211,52	21562
STEP de SEILLANS : échelle de sécurité, roue font, matériel surveillance débit, aérateur	21 000,00	20 791,49		208,51		21562
STEP de TOURRETTES : échelle de sécurité, surpresseur et agitateur, débimètre pompe à boues, compresseur, travaux électricité pour fibre	50 500,00	45 566,63	6 051,48	-1 118,11	6 051,48	21562
Véhicules : 2 VL en remplacement et 1 VL pour nouvel électromécanicien	85 000,00			85 000,00		2182
Informatique AC (Serveur, Télégestion)	80 544,15	17 801,85	21 697,28	41 045,02	21 697,28	2183
Informatique ANC	3 000,00	1 423,65		1 576,35		2183
Matériel et outillage Pôle STEP	40 000,00	27 123,98	5 196,00	7 680,02	5 196,00	21562
Stock matériel Maison de l'Eau	6 062,53	6 062,54		-0,01		21562
Matériel électromécanique et génie civil	176 046,60			176 046,60		21562
21 - Immobilisations corporelles	533 205,28	182 088,97	37 484,00	313 632,31	37 484,00	

Nature des dépenses	BP 2023	Réalisations au 31/12/2023	Engagements	Disponible	RAR 2023	Imputation
Travaux de remplacement de la pompe PR Escollès BAGNOLS	10 000,00	9 365,92		634,08		2315
Réseaux divers (route CALLIAN MONTAUBOUX, RD563, RD56, Rue de la Fontaine MTX)	15 000,00	15 000,00		0,00		2315
Renouvellement équipements électromécaniques, extension réseau ch. Puits Plan Ouest FAYENCE	96 938,32	3 941,92	92 895,00	101,40	92 895,00	2315
Réhabilitation de la STEP des Estréts du Lac MONTAUBOUX	3 268 800,00	64 485,54	120 926,16	3 083 388,30	120 926,16	2315
Désamiantage réseau EU Leclerc MONTAUBOUX	11 200,00	11 184,00		16,00		2315
Réseaux Impasse Barrière MONTAUBOUX	51 000,00		50 483,40	516,60	50 483,40	2315
Grosses réparations électromécaniques et génie civil STEP	280 000,00			280 000,00	0,00	2315
STEP SIVU - Réparations électromécaniques	18 400,00		18 302,33	97,67	18 302,33	2315
Réhabilitation postes de relevages et bassin d'orage BAGNOLS	656 000,00			656 000,00	0,00	2315
AMO MO CT SPS ETUDES STEP de Brovès SEILLANS	22 451,21	10 511,40	11 715,00	224,81	11 715,00	2315
STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1	104 834,47	104 766,59		67,88		2315
Solde MO STEP du village - Presse à Vis SEILLANS	1 764,00	1 260,00		504,00		2315
Programme de sécurisation des réseaux SEILLANS	9 615,36	794,18	8 821,18	0,00	8 821,18	2315
Programme de renouvellement des équipements électromécaniques SEILLANS	1 257,84	1 257,84		0,00		2315
Programme d'amélioration des unités de dépollution TOURRETTES	125 606,40	5 606,40		120 000,00	0,00	2315
Presse à vis + armoire de commande presse boues STEP de TOURRETTES	43 000,00		42 207,24	792,76	42 207,24	2315
Réseaux Chemin du Béal TOURRETTES	59 000,00		58 423,86	576,14	58 423,86	2315
Extension Chemin du Terme TOURRETTES	39 000,00		38 883,90	116,10	38 883,90	2315
Bâtiment pour la régie (AMO, MO et travaux) AC	9 815,10	8 874,67	839,99	100,44	839,99	2313
Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) AC	19 708,68	16 526,80	3 153,11	28,77	3 153,11	2313
Installation fibre STEP CALLIAN MONTAUBOUX	1 500,00			1 500,00	0,00	2315
Programme de réseaux divers	278 978,11		10 707,60	268 270,51	10 707,60	2315
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	5 123 869,49	253 575,26	457 358,77	4 412 935,46	457 358,77	
Participation Agence France Locale	9 200,00	9 200,00		0,00		261
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	9 200,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'investissement	6 517 916,46	1 217 193,88	499 067,77	4 801 654,81	499 067,77	

Le montant des restes à réaliser 2023 du budget annexe assainissement, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 499 067,77€ (Quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-sept euros et soixante-dix-sept centimes).



Cécile HUSSON
Chef de Service Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 22
Pouvoirs 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/07

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Bien qu'une revalorisation des bases de 3.9% soit effective pour 2024, les bases de taxe d'habitation additionnelle (Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires) baissent de 3,21%, soit une baisse réelle de 6.84% hors revalorisation, ce qui se traduit par une perte de 1 899 546€ de bases (dégrevées) et une perte de produit attendu de plus de 53 000€ à taux constant.

En outre, le budget principal, dont la situation financière est structurellement correcte et saine, comme en témoigne l'analyse financière réalisée par KPMG, est en capacité de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement plutôt sereinement, en respectant les ratios prudentiels proposés.

Pour autant, afin de soutenir financièrement ses 3 budgets annexes (l'assainissement depuis 2022, l'eau pour le raccordement agricole au Lac de Saint Cassien en 2025-2026 et les Déchets Ménagers et Assimilés lors du passage en Redevance Incitative dès 2025, il est important qu'il dégage des marges de manœuvre supplémentaires afin de limiter le recours à l'emprunt tout en conservant des marges pour les investissements à venir. A cet égard, et pour répondre à ces deux problématiques, le recours au levier fiscal, dans des proportions très raisonnables, est indispensable.

Le Président propose ainsi d'augmenter :

- Le taux de Foncier Bâti de 2.18% à 2.53%
- Le taux de THRS de 2.80% à 3.24% (Pour information, taux moyen national pour 2023 : 8.81%)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du Code Général des Impôts,

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (5 voix CONTRE : F. CAVALLIER - M. REZK - A. COURANT - M. ORFÉO - J. SAILLET) :

- DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :

• Taxe d'Habitation	:	3,24%
• Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	2,53%
• Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	:	11,94%
• Cotisation Foncière des Entreprises	:	27,16%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- **CHARGE** le Président :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné de la présente décision.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024



René UGO
Président



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	59 469 919	2,18		62 450 000	1 361 410	2,53%	1 579 985
Taxe foncière non bâtie additionnelle	590 569	11,94		606 800	72 452	11,94%	72 452
Taxe d'habitation additionnelle	27 754 177	2,80		26 862 000	752 136	3,24%	870 329
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	9 319 305	27,16		9 916 000	2 693 186	27,16%	2 693 186
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					2 185 998	Total	5 215 952
Total des CFE unique, de zone et éolienne					2 693 186		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>						

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		2,52
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 522 766	= 1,15 40 56	13,78
Taxe d'habitation additionnelle	2 185 998		3,23
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone			
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 531 584	422 489	377 049	151 629	329 626	0	- 250 472	3 561 905

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
5 215 952		3 561 905		8 777 857

À TOULON Le 13 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, **JEAN-MICHEL BLANCHARD**
 À Le Pour le Groupement,
 À Le Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	10 675
d. Exonérations de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

	0
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	120 899
c. Locaux industriels	196 821
d. Autres allocations	1 231

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	489 690

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	44 023
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 213 004

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	26 862 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégreévées hors locaux vacants	1 899 546
d. Bases dégreévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	32 140
d. Centrales hydrauliques	28 692
e. Transformateurs électriques	253 805
f. Stations radioélectriques	101 856
g. Installations gazières et autres	5 996

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	1 595 869
b. TVA prév. (comp. CVAE)	935 715
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	3,24

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	27,28	>>>
b. Dérégatoire	27,28	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	27,28	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,004581	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,004514	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice 30
Présents 22
Pouvoirs 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/08

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

VOTE DU TAUX DE TEOM (TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES) POUR 2024

Le Président présente l'état 1259 comportant la base prévisionnelle de la TEOM et propose de maintenir le taux de TEOM à son niveau de 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du Code Général des Impôts,

CONFORMÉMENT au débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : J. SAILLET – M. ORFÉO) :

- **DÉCIDE** de fixer le taux de TEOM pour l'année 2024 à **11,80%** ;
- **CHARGE** le Président :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné de la présente décision.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 22
Pouvoirs 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/09

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS
FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR 2024**

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes du Pays de Fayence est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux articles 1530 *bis* du code général des impôts (CGI) et 1639 A *bis* du CGI, le conseil communautaire, réuni le 28 septembre 2021, a institué la taxe GEMAPI en vue de financer cette compétence.

Le SMIAGE, pour le bassin versant de la Siagne, et le SMA, pour le bassin versant de l'Argens, ont fait parvenir leurs appels de cotisations pour l'année 2024 à hauteur de 254 942€ au regard de leurs frais de structure et des travaux qu'ils prévoient de réaliser.

Il est proposé d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 254 942€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles 1530 *bis* et 1639 A *bis* du Code Général des Impôts ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

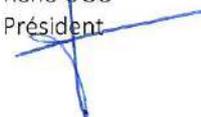
- **DÉCIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2024 à 254 942€ ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance




Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/10

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Dans le cadre du budget primitif 2024 du budget principal, il est prévu l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	2024
Alpha Bad	800,00
Aviron Saint Cassien	16 000,00
Basket Club	8 000,00
Athlétisme Entente Pays de Fayence	24 000,00
Etoile pongiste du Pays de Fayence	15 000,00
Football Club du Pays de Fayence	38 000,00
Handball Club	11 000,00
Judo Club	2 500,00
Rugby Club Pays de Fayence	13 000,00
Ski Club du Canton de Fayence	5 000,00
Volleyball Pays de Fayence	6 000,00
UNSS Collège Fayence	1 200,00
UNSS Collège Montauroux	2 500,00
La Cantonale 83 Sport Boule	5 000,00
Trampoline MTR	3 000,00
Escalade Quand on grimpe	4 000,00
Escalade Quand on grimpe – Subvention exceptionnelle pour la mise en place des prises	2 000,00
Vélo Club VCPF	2 000,00
Les Archers du Pays de Fayence	3 000,00
Pickleball	800,00
Twirling	2 000,00
Club Omnisports de Tanneron pour la TEAM-VTT de Tanneron	5 000,00
Sport Santé Mons - Centre de Développement Gymnique de Mons	2 700,00
Relais solidarité	20 000,00
Croix rouge Antenne Fayence	12 000,00

ADIL	3 755,00
Conférence St Vincent de Paul	2 500,00
Groupeement Associatif des Professionnels de Santé	8 000,00
GAPS – Permanences des soins ambulatoires	32 400,00
GAPS (Subvention exceptionnelle pour les 10 ans du GAPS)	2 000,00
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var	3 000,00
Fédération bi départementale des Foyers Ruraux	2 000,00
Pays de Fayence Solidaire	1 000,00
Ciné Festival	20 000,00
Ciné Festival Label	2 000,00
Fédération Bi départementale Foyers ruraux	3 000,00
Fédération Bi départementale Foyers ruraux Label	2 000,00
Cello Fan	20 000,00
Cello Fan Label	2 000,00
Musique Cordiale	23 000,00
Musique Cordiale Label	2 000,00
Arts cœur village	1 000,00
Arts cœur village Label	2 000,00
Cap sur la vie	1 000,00
Cap sur la vie Label	1 000,00
Comité d'Actions Culturelles de BAGNOLS	1 000,00
Comité d'Actions Culturelles de BAGNOLS Label	2 000,00
Association Aéronautique Old planeurs de collection	1 000,00
Association Aéronautique Old planeurs de collection – Subvention exceptionnelle pour la restauration de planeurs Robert CASTELO	500,00
Bravades et traditions	1 000,00
Jazz à Tourrettes	4 000,00
Jazz à Tourrettes Label	2 000,00
Comité des fêtes de Montauroux - Festival de Guitares	4 000,00
Comité des fêtes de Montauroux - Festival de Guitares Label	2 000,00
Arkeodidacte	2 750,00
ANVIP (Les Anciennes des Neuf Villages Perchés)	2 000,00
FLIP (Fantastique Ligue d'Improvisation et de Performance)	700,00
Fédération du Var pour la pêche - Subvention exceptionnelle pour des travaux d'aménagement de la mise en eau de Tanneron	22 900,00
Maison pour Tous Montauroux	10 000,00
Foyer Rural de Fayence – Tourrettes (Théâtre ambulant)	21 000,00
A.A.P.C.A (Ecole de Vol à Voile)	4 000,00
Collège de Fayence FSE	1 000,00
Collège de Puget sur Argens FSE	400,00
MTS83 Production	2 000,00
Oléiculture du Pays de Fayence	1 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique

« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Association des éleveurs de Canjuers	2 000,00
GDS du Var (Groupement de Défense Sanitaire)	3 000,00
Coopérative agricole « Un air de campagne »	1 500,00
Mission locale	65 000,00
CEZAR (Collectif des Entrepreneurs des Zones d'Activités Réunies du Pays de Fayence)	5 000,00
CIP HAUT / CENTRE VAR	1 000,00
Var Initiative	11 048,12
ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	5 000,00
CEN-PACA pour Fondurane	2 000,00
Association Les Usagers de l'Eau	1 000,00
Enveloppe d'imprévus	78 046,88
Montant total des subventions aux associations	598 000,00
Com'Collecte - Budget annexe DMA	2 500,00
Montagn'Habits - Budget annexe DMA	2 000,00
Recyclerie La Source - Budget annexe DMA	3 000,00
Compost Tri	400,00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **VALIDE** les subventions ci-dessus détaillées pour l'année 2024,
- **PRÉCISE** que les subventions seront versées en une seule fois suite au vote du conseil communautaire, sauf cas exceptionnels ci-après :
 - o Les subventions exceptionnelles liées à la réalisation d'un évènement seront versées à proximité immédiate de la date de l'évènement ;
 - o La subvention exceptionnelle de 2 000€ pour l'association « Quand on grimpe » sera versée une fois les prises du mur d'escalade posées par leurs soins ;
 - o Pour le Football Club (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : un 1^{er} acompte de 33 000€ à la signature de la convention et un solde de 5 000€ après analyse du bilan comptable N-1 ;
 - o Pour l'Entente en Pays de Fayence Athlétisme (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention ;
 - o Pour l'association Musique Cordiale (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention ;
 - o Pour le Groupements des Acteurs et Professionnels de Santé (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont prévus aux Budgets Primitifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe D.M.A. à l'article 65748.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance




Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/11

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE POUR 2024

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation sociale, et plus particulièrement en faveur du développement des activités physiques et sportives des jeunes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 000 € à l'association sportive « Football club du Pays de Fayence ».

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà du seuil défini par le décret n°2001-945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution, pour 2024, d'une subvention de 38 000€ à l'association « Football club du Pays de Fayence » ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISE** le président à signer ladite convention avec l'association.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance




Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



CONVENTION D'OBJECTIFS 2024

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2024, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté »
D'une part,

et

L'association « FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE »,

Représentée par son président, Monsieur Thierry PEDRAZZOLI, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 43529264400026) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sise au stade intercommunal du Pays de Fayence – 690 Chemin de Garelle, 83440 FAYENCE,

Dénommée ci-après « l'Association »
D'autre part,

Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi régit dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité prise en compte :

- La mise à disposition du stade de football intercommunal, qui fait par ailleurs l'objet d'une convention précaire de droit public ;
- L'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

Avec la construction d'un stade intercommunal, la Communauté de Communes a souhaité encourager la pratique des sports de plein air et conduire le plus grand nombre possible de jeunes vers le goût de l'effort et du dépassement.

La création d'un équipement de qualité, correspondant à l'attente des associations, a répondu à cet objectif.

Les activités de l'Association prises en compte correspondent aussi à cet objectif ; elles sont bien sûr conformes à ses statuts et à son objet social, à savoir la pratique et l'enseignement de l'éducation physique et sportive et du football, en particulier.

2-1 Valeurs morales

Une attention toute particulière est demandée aux dirigeants de l'association, à ses membres dans le cadre des activités de l'Association, à ses préposés ou salariés dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) concernant leur responsabilité morale envers les adhérents.

La contrepartie de l'attribution des aides publiques ne se résume pas au rôle sportif des personnes précitées, mais porte au moins autant sur l'enseignement des valeurs morales, notamment, dans le respect d'autrui par tout adhérent, ainsi que des installations mises à disposition et règles élémentaires d'hygiène.

Le jugement de la Communauté portera aussi sur le comportement des membres de l'Association à cet égard.

Comme tous les autres clubs sportifs, lorsqu'elle y sera invitée, l'Association participera aux réunions et manifestations organisées par la Communauté de Communes.

2-2 L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

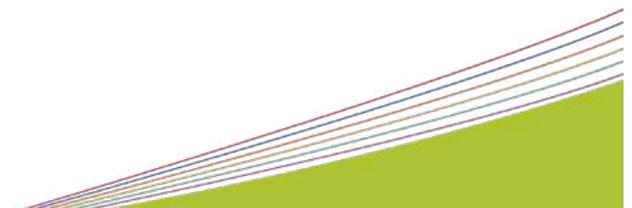
2-2-1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

2-2-2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.



3-1 Mise à disposition de personnel intercommunal

La Communauté de Communes met à disposition du Football Club un agent intercommunal, chargé de l'encadrement des jeunes, à raison de 3h30 par semaine (le mercredi après-midi) toute l'année, hormis les vacances de juillet et août, soit 44 semaines par an.

Cette mise à disposition de personnel, toutes charges comprises, s'élève 3 896.20€ par an.

3-2 Aide en nature

La Communauté met à disposition les locaux, matériels et équipements décrits dans la convention de mise à disposition du Stade de Football Intercommunal.

3-3 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention de fonctionnement de 38 000€ est attribuée à l'Association par délibération du conseil communautaire du 09/04/2024.

3-3-1 Affectation prévisionnelle

- Frais d'arbitrage.....	5 000€
- Frais engagés pour les tournois	5 000€
- Frais de déplacements	28 000€
- Total.....	38 000€

3-3-2 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectuera en deux acomptes : un 1^{er} acompte de 33 000€ versé à la signature de la présente convention d'objectifs et le solde de 5 000€ versé, après analyse du bilan comptable N-1 (du 01.06.2023 au 31.05.2024), impérativement détaillé par article comptable et certifié.

3-4 Obligations comptables

L'Association s'engage :

3-4-1 à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

3-4-2 à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

3-4-3 à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

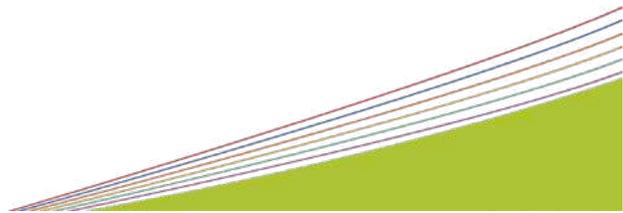
Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

3-5 Autres obligations

L'Association s'engage :

3-5-1 à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.

3-5-2 à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.



Article 4 : Contrôle

4-1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

4-2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Communauté des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définies à l'article 2-2, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention conclue pour une durée ferme d'un an prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

9-1 La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

9-2 En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

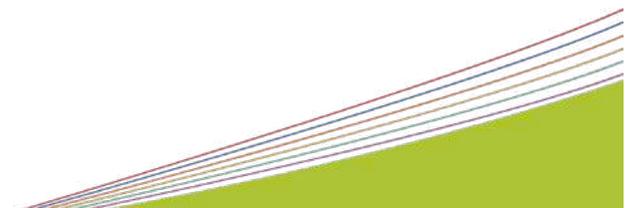
Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Le Président,
Thierry PEDRAZZOLI

Pour la Communauté de Communes,

Le Président,
René UGO



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/12

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ENTENTE EN PAYS DE FAYENCE ATHLÉTISME POUR 2024

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation sociale, et plus particulièrement en faveur du développement des activités physiques et sportives des jeunes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000€ à l'association sportive « Entente en Pays de Fayence Athlétisme ».

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà du seuil défini par le décret n°2001-945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution, pour 2024, d'une subvention de 24 000€ à l'association « Entente en Pays de Fayence Athlétisme » ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance




Tourlettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



CONVENTION D'OBJECTIFS 2024

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2024, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté »
D'une part,

et

L'association « Entente du Pays de Fayence Athlétisme »,

Représentée par son président, Monsieur Eric CHIABRANDO, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 483 793 089 00010) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sise au stade intercommunal du Pays de Fayence – Quartier les Terrassonnes, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « l'Association »
D'autre part,

Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi régit dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité prise en compte :

- La mise à disposition du stade intercommunal, qui fait par ailleurs l'objet d'une convention précaire de droit public ;
- L'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

Avec la construction d'un stade intercommunal, la Communauté de Communes a souhaité encourager la pratique des sports de plein air et conduire le plus grand nombre possible de jeunes vers le goût de l'effort et du dépassement.

La création d'un équipement de qualité, correspondant à l'attente des associations, a répondu à cet objectif.

Les activités de l'Association prises en compte correspondent aussi à cet objectif ; elles sont bien sûr conformes à ses statuts et à son objet social, à savoir la pratique et la promotion de l'athlétisme de loisir et de compétition.

2-1 Valeurs morales

Une attention toute particulière est demandée aux dirigeants de l'association, à ses membres dans le cadre des activités de l'Association, à ses préposés ou salariés dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) concernant leur responsabilité morale envers les adhérents.

La contrepartie de l'attribution des aides publiques ne se résume pas au rôle sportif des personnes précitées, mais porte au moins autant sur l'enseignement des valeurs morales, notamment, dans le respect d'autrui par tout adhérent, ainsi que des installations mises à disposition et règles élémentaires d'hygiène.

Le jugement de la Communauté portera aussi sur le comportement des membres de l'Association à cet égard.

Comme tous les autres clubs sportifs, lorsqu'elle y sera invitée, l'Association participera aux réunions et manifestations organisées par la Communauté de Communes.

2-2 L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

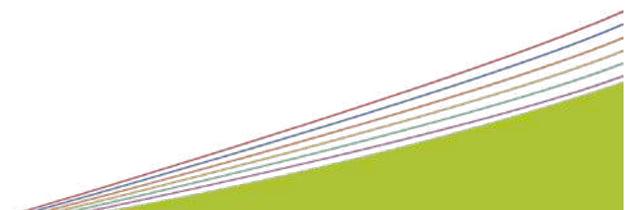
2-2-1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

2-2-2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.



Article 3 : Aides attribuées

3-1 Aide en nature

La Communauté met à disposition les locaux, matériels et équipements décrits dans la convention de mise à disposition du Stade intercommunal.

3-2 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention de fonctionnement de 24 000€ est attribuée à l'Association par délibération du conseil communautaire du 09/04/2024.

3-2-1 Affectation prévisionnelle

- Frais déplacements, missions et réceptions 24 000€

3-2-2 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après la signature de la présente convention.

3-3 Obligations comptables

L'Association s'engage :

3-3-1 à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

3-3-2 à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

3-3-3 à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

3-4 Autres obligations

L'Association s'engage :

3-4-1 à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.

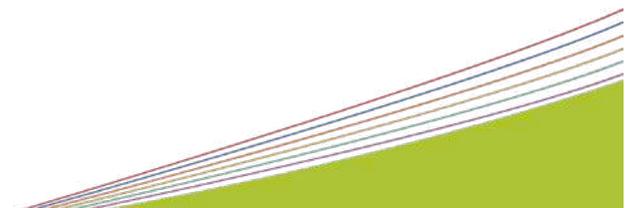
3-4-2 à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

Article 4 : Contrôle

4-1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.



4-2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Communauté des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définies à l'article 2-2, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention conclue pour une durée ferme d'un an prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

9-1 La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

9-2 En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

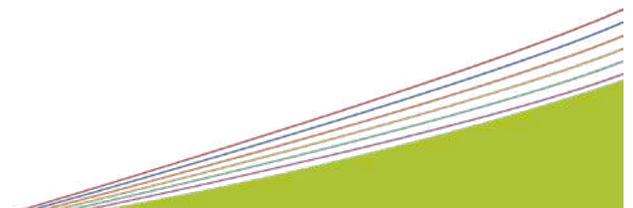
Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Le Président,
Eric CHIABRANDO

Pour la Communauté de Communes,

Le Président,
René UGO



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/13

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE CORDIALE POUR 2024

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus particulièrement l'éducation musicale et les échanges culturels dans un cadre européen et international pour promouvoir l'étude, la compréhension et la pratique de la musique et du chant, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000€ à l'association « Musique Cordiale » : 23 000€ de subvention de fonctionnement pour le programme annuel des activités 2024 et 2 000€ de labellisation 2024.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà du seuil défini par le décret n°2001-945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution, pour 2024, d'une subvention de 25 000€ à l'association « Musique Cordiale » ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



CONVENTION D'OBJECTIFS 2024

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire n°du 09 avril 2024, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté »
D'une part,

et

L'association « Musique Cordiale »,

Représentée par sa Présidente, Madame Philippa PAWLIK, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 493 460 745 00018) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise 217 Chemin des Moulins, 83440 SEILLANS,

Dénommée ci-après « l'Association »
D'autre part,

Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient les initiatives locales en matière culturelle, et plus particulièrement l'éducation musicale et les échanges culturels dans un cadre européen et international pour promouvoir l'étude, la compréhension et la pratique de la musique et du chant.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi régit dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité et prise en compte l'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur de l'éducation musicale et des échanges culturels.

A ce titre, l'Association organise chaque année le Festival & Académie Internationale Musique Cordiale, le 20^{ème} pour cette année 2024, succession d'évènements musicaux qui déroulent sur l'ensemble des communes du territoire.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

2.1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

2.2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

Article 3 : Aides attribuées

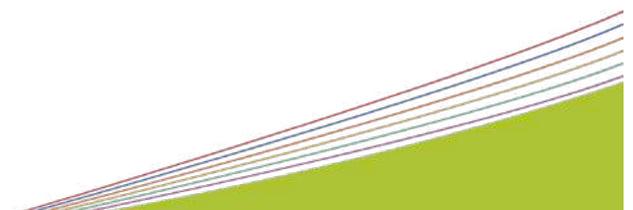
3.1 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention globale de 25 000€ est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 23 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2024 ;
- 2 000€ au titre de la labellisation 2024.

3.1.1 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois après signature de la présente convention.



3.2 Obligations comptables

L'Association s'engage :

- à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget et de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
- à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

3.3 Autres obligations

L'Association s'engage :

- à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

Article 4 : Contrôle

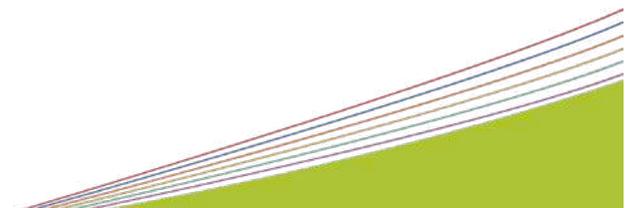
4.1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

4.2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.



Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Communauté, des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définis à l'article 2, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024. Elle prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

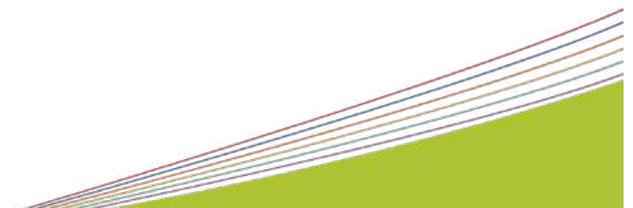
Fait à Tournettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

La Présidente,
Philippa PAWLIK

Pour la Communauté de Communes
du Pays de Fayence,

Le Président,
René UGO



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/14

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**SUBVENTION AU GROUPEMENT DES ACTEURS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ (GAPS)
ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION**

Dans le cadre de la politique de la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) de soutien aux initiatives locales en matière de santé, d'accès aux soins et de lutte contre le risque de désertification médicale, la Commission Santé-Social et le bureau communautaire proposent à l'assemblée d'accorder à l'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé », pour l'année 2024, une subvention globale de 42 400€ qui se décompose comme suit :

- 8 000€ de subvention de fonctionnement pour les actions de soutien à l'accès aux soins pour la population du territoire
- 2 000€ de subvention exceptionnelle pour le financement, pour les 10 ans de l'association, d'un documentaire vidéo retraçant les actions menées et les résultats obtenus
- 32 400€ affectés à la Permanence Des Soins Ambulatoires

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà du seuil défini par le décret n°2001-945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

Par conséquent, en application de cette loi, le projet de convention d'objectifs, présenté en annexe, définit la nature de l'aide financière qui serait attribuée et ses conditions de versement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'attribution, pour 2024, d'une subvention de 42 400€ à l'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé » ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président

CONVENTION D'OBJECTIFS 2024

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire n°du 09 avril 2024, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté »
D'une part,

et

L'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé » du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur Patrick ROUVERAND, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 841 654 490 0011) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise à France Services, 159 rue de la Comtesse de Villeneuve, 83440 FAYENCE,

Dénommée ci-après « l'Association »
D'autre part,

Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi régit dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité et prise en compte l'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement à l'accessibilité de l'offre de soins locale et à la lutte contre le risque de désertification médicale du territoire.

L'article 2 des statuts de l'Association précise les objectifs de celle-ci :

- Créer un réseau de soins primaires centré sur les patients
- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de soins et médicaux et sociaux
- Améliorer la qualité des soins par une amélioration partagée des savoirs professionnels
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène
- Favoriser une formation des professionnels de santé et une formation interprofessionnelle

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

2.1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

2.2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

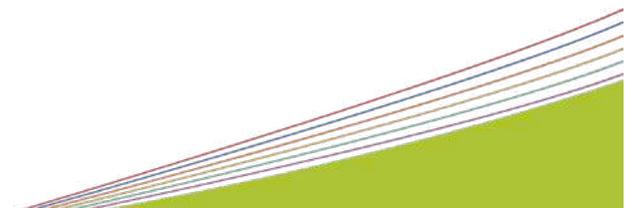
L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

Article 3 : Aides attribuées

3.1 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention globale de 42 400€ est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 8 000€ de subvention de fonctionnement pour les actions de soutien à l'accès aux soins pour la population du territoire
- 2 000€ de subvention exceptionnelle pour le financement, pour les 10 ans de l'association, d'un documentaire vidéo retraçant les actions menées et les résultats obtenus
- 32 400€ affectés à la Permanence Des Soins Ambulatoires.



3.1.1 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois après signature de la présente convention.

3.2 Obligations comptables

L'Association s'engage :

- à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget et de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
- à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

3.3 Autres obligations

L'Association s'engage :

- à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

Article 4 : Contrôle

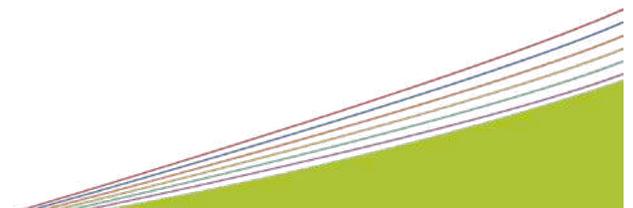
4.1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

4.2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.



Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Communauté, des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définis à l'article 2, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2024. Elle prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

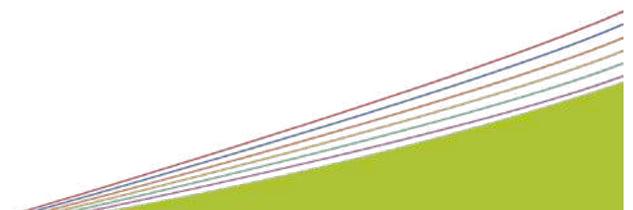
Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Pour la Communauté de Communes
du Pays de Fayence,

Le Président,
Patrick ROUVERAND

Le Président,
René UGO



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/15**SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00**

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL POUR 2024

Conformément à la loi NOTRe, et dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de l'économie touristique, la Communauté de communes du Pays de Fayence a mis en place, au 1^{er} janvier 2017, l'Office de Tourisme Intercommunal.

Par délibération du 08 décembre 2020, modifiée en séance le 31/05/2022, le Conseil communautaire approuvait la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2021-2023, convention prolongée d'un an par l'avenant n° 2 approuvé par le Conseil communautaire le 13 décembre 2023.

La CCPF s'est engagée à soutenir financièrement l'OTI dans l'accomplissement de ses différentes missions :

- D'une part, par le reversement intégral des 50/72^{ème} de la Taxe de séjour titrée sur l'exercice budgétaire ;
- D'autre part, par une subvention de fonctionnement lui garantissant l'accomplissement de ses missions.

Pour l'année 2024, le budget de l'OTI s'équilibre en fonctionnement à 1 300 888.55€ et en investissement à 149 864.70€.

Conformément à la convention d'objectifs en cours, et afin d'assurer le bon fonctionnement de l'OTI et lui permettre de mettre en œuvre son plan d'actions, il est proposé, de lui garantir un produit financier à hauteur de 1 005 600€ réparti comme suit :

- Un reversement de Taxe de séjour à hauteur de 650 000€
- Une subvention de la CCPF de 355 600€, en augmentation de 31 600€ par rapport à 2023.

Afin de garantir cet équilibre budgétaire et le produit attendu de 1 005 600€ et par conséquent :

- De compenser une baisse éventuelle du produit attendu de taxe de séjour,
- Ou de diminuer la subvention de fonctionnement en cas de produit supplémentaire attendu de taxe de séjour,
- une enveloppe budgétaire maximale de 1 005 600€ a été inscrite au BP 2024 présenté ce jour à l'assemblée.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les modalités de versement de la subvention de 355 600€ ci-après :

- Un 1^{er} acompte de 224 000€ versé au plus tard le 30 avril 2024 ;
- Un second acompte de 96 000€ versé au plus tard le 15 juin 2024 ;
- Un solde, au maximum de 35 600€, versé avant la clôture des comptes 2024 (une fois les rattachements comptables effectués), à définir selon le montant réel de la taxe de séjour reversée sur l'exercice 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : JY. HUET – MJ. MANKA) :

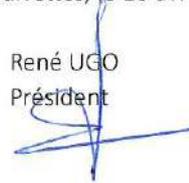
- **GARANTIT** à l'Office de Tourisme Intercommunal un produit attendu de 1 005 600€, ci-dessus détaillé ;
- **APPROUVE** le montant de subvention de fonctionnement à verser à l'Office de Tourisme pour l'année 2024, au maximum de 355 600€ ;
- **PRÉCISE** que ce montant variera selon le montant de la taxe de séjour réelle 2024 reversée à l'OTI ;
- **APPROUVE** les modalités de versement ci-après :
 - Un 1^{er} acompte de 224 000€ versé au plus tard le 30 avril 2024 ;
 - Un second acompte de 96 000€ versé au plus tard le 15 juin 2024 ;
 - Un solde, au maximum de 35 600€, versé avant la clôture des comptes 2024 (une fois les rattachements comptables effectués), à définir selon le montant réel de la taxe de séjour reversée sur l'exercice 2024
- **AUTORISE** le versement éventuel d'un 3^{ème} acompte, avant versement du solde, en fonction des besoins en trésorerie de l'Office Tourisme ;
- **AUTORISE** le Président à exécuter la présente décision.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/16

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

CONTRIBUTION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des SPIC par qualification légale. L'article L.2224-11 du CGCT dispose en effet que : « *Les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.* », ce qui impose de respecter les deux principes suivants :

- Le budget de chaque SPIC doit être équilibré en recettes et en dépenses (art.L.2224-1 du CGCT) et faire l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts de ceux de la collectivité de rattachement ;
- Le financement de chaque SPIC doit être assuré essentiellement par l'utilisateur, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

Les budgets annexes des SPIC sont donc votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification usager, etc...).

En conséquence, l'article L. 2224-2 du CGCT fait interdiction aux communes et à leurs groupements de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC. Les subventions sont donc normalement interdites.

Toutefois, ce même article prévoit plusieurs cas dans lesquels le versement de subventions est autorisé aux communautés de communes, dont le cas ci-après :

- « *lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs* » (ex : construction d'une station d'épuration ou de tout équipement indispensable au fonctionnement régulier du service).

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, le budget annexe de l'assainissement doit faire face à de gros investissements sur les 15 prochaines années : 34 M€ sur 15 ans, soit une moyenne annuelle de 2,3 M€, en hausse de 30% par rapport à la période 2020-2022.

De 2023 à 2026, 3 stations d'épuration doivent être renouvelées (Les Estérets, Tanneron et Mons), les travaux sur celle de Seillans doivent être achevés, 13 postes de relevage doivent également être repris et d'importantes réhabilitations de réseaux doivent être menées.

Afin de financer ces investissements tout en garantissant l'équilibre du budget annexe de l'assainissement, aujourd'hui fragile, la prospective budgétaire a identifié un besoin de recettes de 2,3M€/an en moyenne sur la période en provenance des factures. Ce montant est à comparer avec la recette 2022 qui a atteint 1,8M€. La hausse de la contribution nécessaire de la part des usagers dans les prochaines années est donc très importante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Aussi, afin de pouvoir mener à bien cet ambitieux programme d'investissement sans devoir appliquer une hausse excessive des tarifs, le Président propose que le budget général verse en 2024 une contribution exceptionnelle au budget annexe de l'assainissement d'un montant de 200 000€, ce qui limiterait de 10% environ le besoin de financement provenant des usagers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit un montant de travaux de 34M€ sur 15 ans, soit une moyenne annuelle de 2,3M€,

CONSIDÉRANT que ces investissements, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : M. ORFÉO- J. SAILLET) :

- **VALIDE** le versement par le budget général d'une contribution exceptionnelle au budget annexe de l'assainissement, à hauteur de 200 000€ pour 2024 ;
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont prévus aux Budgets Primitifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe de l'assainissement, permettant ainsi l'équilibre de ce dernier.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/17

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET PRINCIPAL : RÉGULARISATION DE L'ACTIF – DOUBLE AMORTISSEMENT

Des frais d'insertions, relatifs au SCOT et mandatés sur l'exercice 2014, ont été, par erreur, amortis en double pour un montant de 232.70€ :

- Une première fois en 2018 sous le n° de bien 2014FIBPNA202 en bien de faible valeur ;
- Une seconde fois, après intégration en compte définitif 202 sous le numéro de bien 2016001.

Pour donner suite à la demande de régularisation du Service de Gestion Comptable de l'Estérel, et conformément à l'instruction comptable M57 qui prévoit les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, il est nécessaire d'autoriser les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par le débit du compte 2802 « Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » pour 232.70€.

Bien que sans incidence sur les résultats du budget principal, les opérations de régularisation doivent être autorisées par le Conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **CONSTATE** l'erreur de double amortissement réalisé sur deux biens distincts pour un montant de 232.70€ ;
- **AUTORISE** le Service de Gestion Comptable de l'Estérel à régulariser ce compte par opérations d'ordre non budgétaires, par le crédit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et le débit du compte 2802 « Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » pour un montant de 232.70€.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance




Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/18

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

MODIFICATION DES REDEVANCES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Président rappelle que le « plan Marshall » adopté par le conseil communautaire en janvier 2023 définit une stratégie globale pour répondre à l'objectif de sécurisation de l'alimentation en eau du territoire.

Parmi les actions à mettre en place figurent notamment des travaux pour la modernisation du réseau de distribution et la réparation des fuites, la sécurisation des ressources existantes, la modernisation du réseau de production et des études pour mobiliser de nouvelles ressources.

En début d'année 2024, la société KPMG a été missionnée pour définir une trajectoire financière qui permettra de dégager les recettes nécessaires au financement du plan Marshall et du plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2027 qui en découle.

Les travaux du conseil d'exploitation ont permis de mettre en évidence que ces recettes peuvent être générées par :

- La prise en compte de l'inflation pesant sur les dépenses de fonctionnement des services Eau et Assainissement (électricité, carburants, réactifs...) et les dépenses d'investissement (matériaux, BTP...).
- La mise en place d'une première étape de convergence tarifaire permettant l'harmonisation progressives des tarifs du territoire et ainsi l'égalité de traitement des usagers.

Le conseil d'exploitation propose ainsi :

- Une hausse des tarifs de l'eau de 4,9% afin de prendre en compte l'inflation constatée et la mise en œuvre de la première étape de convergence des part fixes pour certaines communes.
- Une hausse des tarifs d'assainissement de 4,9% afin de prendre en compte l'inflation constatée,
- Une hausse des tarifs de l'eau pour certaines communes afin de participer aux travaux d'investissement propres à leur réseau : Pour Seillans : programme de sécurisation de la ressource en eau ; pour Tanneron : réhabilitation du système de pompage,
- Une hausse des tarifs d'assainissement pour certaines communes afin de participer aux travaux d'investissement propres à leurs équipements : pour Montauroux : Réhabilitation de la station d'épuration des Estérets du lac ; pour Seillans : Réhabilitation de la station d'épuration de Brovès.

Le Président présente la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-12-2 et L 2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L 1331-1 à L 1331-10 ;

VU la délibération n°230131/04 du 31 janvier 2023 approuvant le bilan besoins-ressources en eau et décidant la mise en place d'actions d'envergure pour la sécurisation en eau du Pays de Fayence ;

VU la délibération n°230131/05 adoptant le « Plan Marshall » pour la sécurisation de l'alimentation en eau du Pays de Fayence ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024 ;

VU les travaux du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 29 mars 2024 ;

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (2 voix CONTRE : J. SAILLET- M. ORFÉO)

- **ABROGE** la délibération n° 230411/18 du 12 avril 2023 relative aux tarifs 2023,
- **APPROUVE** la nouvelle tarification,
- **FIXE** au 01/05/2024 la date d'entrée en vigueur de la grille tarifaire redevance d'eau potable et d'assainissement 2024 ci-annexée.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président



GRILLE TARIFAIRE 2024

REDEVANCES



TITRE III - REDEVANCES**CHAPITRE I – EAU POTABLE**

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
Section 1 - Abonnement			
I.1.1	Redevance d'abonnement compteur (partie fixe) par unité logement		
I.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	40,00	AN
I.1.1.2	Commune de Callian	40,00	AN
I.1.1.3	Commune de Fayence	60,00	AN
I.1.1.4	Commune de Mons	70,00	AN
I.1.1.5	Commune de Montauroux	40,00	AN
I.1.1.6	Quartier les Estérêt du lac	40,00	AN
I.1.1.7	Commune de Saint Paul en Forêt	40,00	AN
I.1.1.8	Commune de Seillans	100,00	AN
I.1.1.9	Commune de Tanneron	90,00	AN
I.1.1.10	Commune de Tourrettes	40,00	AN
Section 2 - Distribution d'eau potable			
I.2.1	Fourniture d'eau potable		
I.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt hiver - 7 mois	1,91	M3
I.2.1.2	Commune de Bagnols en Forêt été - 5 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.2.1	Tranche 1 à 300	1,91	M3
I.2.1.2.2	Tranche 301 à 450	5,25	M3
I.2.1.2.3	Tranche > 450	8,39	M3
I.2.1.3	Commune de Callian hiver - 8 mois	1,15	M3
I.2.1.4	Commune de Callian été - 4 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.4.1	Tranche 0 à 240	1,97	M3
I.2.1.4.2	Tranche 241 à 360	5,25	M3
I.2.1.4.3	Tranche > 360	8,39	M3
I.2.1.5	Commune de Fayence domestique hiver - 8 mois		
I.2.1.5.1	Tranche 0 à 240 m3	1,11	M3
I.2.1.5.2	Tranche > 240	1,28	M3
I.2.1.6	Commune de Fayence domestique été - 4 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.6.1	Tranche 0 à 240 m3	1,84	M3
I.2.1.6.2	Tranche 241 à 360	5,25	M3
I.2.1.6.3	Tranche > 360	8,39	M3
I.2.1.7	Commune de Mons hiver - 8 mois		
I.2.1.7.1	Tranche 0 à 200	1,41	M3
I.2.1.7.2	Tranche 201 à 400	2,66	M3
I.2.1.7.3	Tranche 401 à 600	3,91	M3
I.2.1.7.4	Tranche >600	5,16	M3
I.2.1.8	Commune de Mons été - 4 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.8.1	Tranche 0 à 100	1,41	M3
I.2.1.8.2	Tranche 101 à 240	2,66	M3
I.2.1.8.3	Tranche 241 à 360	5,25	M3
I.2.1.8.4	Tranche >360	8,39	M3
I.2.1.9	Commune de Montauroux hiver - 8 mois	1,09	M3
I.2.1.10	Commune de Montauroux été - 4 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.10.1	Tranche 0 à 240	2,22	M3
I.2.1.10.2	Tranche 241 à 360	5,25	M3
I.2.1.10.3	Tranche >360	8,39	M3
I.2.1.11	Quartier les Estérêt du lac hiver - 8 mois	1,55	M3
I.2.1.12	Quartier les Estérêt du lac été - 4 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.12.1	Tranche 0 à 240	1,55	M3
I.2.1.12.2	Tranche 241 à 360	5,25	M3
I.2.1.12.3	Tranche >360	8,39	M3
I.2.1.13	Commune de Saint Paul en Forêt hiver - 9 mois		
I.2.1.13.1	Tranche 0 à 112	1,17	M3
I.2.1.13.2	Tranche >112	1,60	M3
I.2.1.14.1	Commune de Saint Paul en Forêt été - 3 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.14.1	Tranche 0 à 38	1,17	M3
I.2.1.14.2	Tranche 39 à 180	1,48	M3
I.2.1.14.3	Tranche 181 à 270	5,25	M3
I.2.1.14.4	Tranche >270	8,39	M3
I.2.1.15	Commune de Seillans hiver - 9 mois	1,21	M3
I.2.1.16	Commune de Seillans été - 3 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.16.1	Tranche 0 à 180	2,30	M3

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_18-DE

I.2.1.16.2	Tranche 181 à 270		
I.2.1.16.3	Tranche > 270		
I.2.1.17	Commune de Tanneron hiver - 8 mois		
I.2.1.17.1	Tranche 0 à 253	1,15	M3
I.2.1.17.2	Tranche > 253	2,16	M3
I.2.1.18	Commune de Tanneron été - 4 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.18.1	Tranche 0 à 112	1,15	M3
I.2.1.18.2	Tranche 113 à 240	2,16	M3
I.2.1.18.3	Tranche 241 à 360	5,25	M3
I.2.1.18.4	Tranche > 360	8,39	M3
I.2.1.19	Commune de Tourrettes hiver - 7 mois	1,53	M3
I.2.1.20	Commune de Tourrettes été - 5 mois ⁽⁵⁾		
I.2.1.20.1	Tranche 0 à 300	1,53	M3
I.2.1.20.2	Tranche 301 à 450	5,25	M3
I.2.1.20.3	Tranche > 450	8,39	M3
I.2.1.21	Participation abonnés pour travaux d'investissement		
I.2.1.21.1	Commune de Seillans	0,16	M3
I.2.1.21.2	Commune de Tanneron	0,22	M3
I.2.1.22	Vente d'eau contrat temporaire	5,25	M3
Section 3 - Organisme tiers			
I.3.1	Lutte contre la pollution domestique	0,29	M3
I.3.2	Redevance prélèvement		
I.3.2.1	Usage domestique	0,14900	M3
I.3.2.2	Vente en gros	0,09900	M3
I.3.2.3	Agriculteurs	0,00800	M3
I.3.2.4	Autre usages économiques	0,01754	M3

CHAPITRE II – ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Section 1 - Abonnement			
II.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par unité logement		
II.1.1.1	pour collecte des eaux usées domestiques	49,30	AN
II.1.1.2	pour collecte des eaux usées assimilées domestiques	98,61	AN
II.1.1.4	pour collecte des eaux usées non domestiques ou assimilées domestiques	49,303 X CP	AN
Section 2 - Assainissement collectif domestique / assimilé domestique			
II.2.1	Collecte des eaux usées		
II.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,94	M3
II.2.1.2	Commune de Callian	1,85	M3
II.2.1.3	Commune de Fayence	1,46	M3
II.2.1.4	Commune de Mons	1,94	M3
II.2.1.5	Commune de Montauroux	1,49	M3
II.2.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,69	M3
II.2.1.7	Commune de Seillans	1,98	M3
II.2.1.8	Commune de Tanneron	1,74	M3
II.2.1.9	Commune de Tourrettes	1,11	M3
II.2.1.10	Participation abonnés pour travaux d'investissement		
II.2.1.10.1	Commune de Montauroux	0,14	M3
II.2.1.10.2	Commune de Seillans	0,08	M3
Section 3 - Assainissement collectif non domestique			
II.3.1	Collecte des eaux usées ⁽²⁾		
II.3.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,94065 x CP	M3
II.3.1.2	Commune de Callian	1,84624 x CP	M3
II.3.1.3	Commune de Fayence	1,45811 x CP	M3
II.3.1.4	Commune de Mons	1,94065 x CP	M3
II.3.1.5	Commune de Montauroux	1,48958 x CP	M3
II.3.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,68889 x CP	M3
II.3.1.7	Commune de Seillans	1,98261 x CP	M3
II.3.1.8	Commune de Tanneron	1,74134 x CP	M3
II.3.1.9	Commune de Tourrettes	1,11194 x CP	M3
Section 4 - Organisme tiers			
II.4.1	Modernisation des réseaux	0,16	M3
Section 5 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)			
V.1	Forfait PFAC (voir délibération spécifique)		

CHAPITRE III – EAU AGRICOLE**Section 1 - Abonnement**

III.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par compteur		
III.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	40,00	AN
III.1.1.2	Commune de Callian	40,00	AN
III.1.1.3	Commune de Fayence	60,00	AN
III.1.1.4	Commune de Mons	70,00	AN
III.1.1.5	Commune de Montauroux	40,00	AN
III.1.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	40,00	AN
III.1.1.7	Commune de Seillans	100,00	AN
III.1.1.8	Commune de Tanneron ⁽¹⁾	17,10	AN
III.1.1.9	Commune de Tourrettes	40,00	AN
III.1.2	Location de compteur diam. 15		
III.1.2.1	Commune de Tanneron	6,65	AN
III.1.3	Location de compteur diam. 20		
III.1.3.1	Commune de Tanneron	10,78	AN
III.1.4	Location de compteur diam. 30		
III.1.4.1	Commune de Tanneron	16,86	AN
III.1.5	Location de compteur diam. 40		
III.1.5.1	Commune de Tanneron	25,28	AN
III.1.6	Location de compteur diam. 100		
III.1.6.1	Commune de Tanneron	319,42	AN
III.1.7	Entretien du branchement		
III.1.7.1	Commune de Tanneron	4,79	AN

Section 2 - Approvisionnement agricole

III.2.1	Fourniture d'eau agricole		
III.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	0,770	M3
III.2.1.2	Commune de Callian	0,300	M3
III.2.1.3	Commune de Fayence	0,300	M3
III.2.1.4	Commune de Mons	1,170	M3
III.2.1.5	Commune de Montauroux	0,440	M3
III.2.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	0,200	M3
III.2.1.7	Commune de Seillans hiver	0,570	M3
III.2.1.8	Commune de Seillans été	1,030	M3
III.2.1.9	Commune de Tanneron Tranche ⁽¹⁾	0,520	M3
III.2.1.10	Commune de Tanneron hors Tranche ⁽¹⁾	0,910	M3
III.2.1.11	Commune de Tourrettes	0,760	M3
III.2.1.12	Participation abonnés pour travaux d'investissement		
III.2.1.12.1	Commune de Seillans	0,16	M3
III.2.1.12.2	Commune de Tanneron	0,05	M3

Remarque:

⁽¹⁾: La partie fixe "agricole" de la commune de Tanneron s'applique en fonction du contrat souscrit. Par exemple pour une souscription de 2m3/j (tranche de 730 m3/an) la partie fixe est multipliée par le volume souscrit, soit $16,30 \text{ €} \times 2 = 32,60 \text{ €}$

⁽²⁾ CP: Le Coefficient de Pollution permet de tenir compte des dépenses supplémentaires engendrées pour l'assainissement de l'effluent de l'établissement, comparativement à l'effluent moyen domestique. Il est calculé en fonction des caractéristiques de l'effluent de l'établissement et réévalué chaque année dans le cadre de l'application de la convention de déversement.

⁽³⁾: Montant plafond de la PFAC = $80\% \times (15\ 000 - 2\ 000) = 10\ 400 \text{ €}$

⁽⁴⁾ CA: Le Coefficient d'activité permet de tenir compte de la nature de l'activité impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques

⁽⁵⁾: Les tranches de consommation des tarifs "été" s'appliquent en fonction du nombre de logement desservis. Par exemple pour une souscription pour 2 logements et pour une période d'été de 4 mois (tranche à 240 m3) les seuils seront doublés, soit $240 \text{ €} \times 2 = 480 \text{ m3}$. Pour les hôtels, EHPAD et campings la règle s'applique au nombre de lit ou emplacement. Pour les établissements d'enseignement, la règle s'applique par classe. La dernière tranche "été" ne s'applique qu'aux points de comptage destinés à des abonnés domestiques ou des locaux à usage d'habitation.

⁽⁶⁾: Les redevances mixtes (domestique/agricole) seront substituées par les redevances domestiques et agricoles distinctes dès la pose d'un compteur spécifique pour l'usage agricole.

CHAPITRE IV – EAU BRUTE SIAGNOLE**Section 1 - Fourniture de l'eau à la jauge ⁽⁹⁾**

IV.1.1	PAEC à la jauge: Prime Fixe	96,1304	AN
IV.1.2	PAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,0467	M3
IV.1.3	PNAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,4090	M3
IV.1.4	PAEP à la jauge: Prime Fixe	17,5917	AN
IV.1.5	PAEP à la jauge: Redevance de consommation	0,0223	M3

Section 2 - Fourniture de l'eau au compteur ⁽⁹⁾

IV.2.1	PNAEC au compteur: Prime Fixe	88,5251	SEMESTRE
IV.2.2	PNAEC au compteur: Redevance de consommation	0,5874	M3
IV.2.3	Tarif GOLF: Redevance de consommation	0,7334	M3

Section 3 - Fourniture de l'eau au collectivité

IV.3.1	VEG gravitaire: Redevance de débit	1568,7600	L/S/AN
IV.3.2	VEG gravitaire: Redevance de consommation ⁽⁷⁾	0,1397	M3
IV.3.3	VEG gravitaire: Prime d'utilisation régulière ⁽⁸⁾	247,5500	L/S/AN
IV.3.4	VEG forage: Redevance de consommation	0,3408	M3

⁽⁷⁾: La redevance de débit est proportionnelle au "Débit de Pointe annuel" défini comme suit:

Le « Débit de Pointe annuel », Dp, est égal par définition à la moyenne des cinq (5) « Débits de pointe Journalier », Dj, les plus élevés entre le 1er juillet et le 31 aout.

$$Dj = V2 \times 1000 / (120 \times 60)$$

Où V2 est égal au volume prélevé pendant les 120 minutes consécutives de plus fortes consommation exprimé en m3. Dj est exprimé en l/s.

Ce débit, exprimé en l/s, constitue l'assiette de la redevance annuelle de débit.

⁽⁸⁾: La prime d'utilisation régulière est proportionnelle au "Débit estival Moyen" constaté pour la période estivale défini comme suit:

Le « Débit estival moyen », Dm, est égal au débit moyen prélevé sur l'ensemble des points de livraison de la Commune entre le 1er juillet et le 31 aout.

$$Dm = Ve \times 1000 / (62 \times 86400)$$

Où Ve est égal au volume prélevé entre le 1er juillet et le 31 aout inclus exprimé en m3

Ce débit exprimé en litre/seconde constitue l'assiette de la prime d'utilisation régulière qui vient en soustraction de la redevance annuelle de débit.

Compte tenu que la variation du débit total livré au SEVE au niveau des quartiers de Font Freye, Fustièrre et du Gargalon ne dépend pas de la demande de celui-ci mais du débit disponible après livraison aux communes de la CCPF; Dp sera considéré comme égal à Dm.

⁽⁹⁾: Les tarifs de vente d'eau gravitaire aux particuliers et agriculteurs (PAEC, PAEP, PNAEC) provenant des sources de la Siagnole sont indexés suivant le taux d'inflation fixé par l'INSEE de l'année n-1

Les formules d'actualisation seront calculées annuellement au premier mars en prenant pour valeurs des paramètres celles connues à ces dates. Chaque révision déterminera les prix applicables au titre de l'année débutant à cette date.

Remarque: La période des arrosages dit "périodiques" commence le 15 mars et finit le 15 octobre de chaque année.

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/19

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**MODIFICATION DES TARIFS DES TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICE
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Président informe l'assemblée que le Conseil d'exploitation de la régie des eaux a étudié l'ensemble des coûts réalisés en régie par les services concernant les branchements et travaux divers ainsi que les résultats de la mise en concurrence qui a permis de sélectionner plusieurs entreprises pour réaliser les travaux de branchements, la pose et la réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eau brute sur le territoire.

Certaines de ces prestations nécessitant un remboursement par le bénéficiaire de l'intervention, la modification de la grille tarifaire est nécessaire afin de s'adapter aux prix pratiqués par les entreprises partenaires et aux coûts de fonctionnement de la régie dans un contexte de hausse des couts.

Ces tarifs ayant été validés par le conseil d'exploitation de la régie, le Président présente la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-12-2 et L 2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L 1331-1 à L 1331-10 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024 ;

VU les travaux du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 29 mars 2024 ;

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (1 voix CONTRE : P. de CLARENS – 2 ABSTENTIONS : J. SAILLET- M. ORFÉO) :

- **ABROGE** la délibération n° 220412/25 du 12 avril 2022 relative aux tarifs 2022 ;
- **APPROUVE** la nouvelle tarification 2024 ;
- **FIXE** au 01/05/2024 la date d'entrée en vigueur de la grille tarifaire Travaux et Prestations 2024 annexée à la présente délibération.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance

Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président

GRILLE TARIFAIRE 2024

TRAVAUX ET PRESTATIONS



TITRE I - TRAVAUX**CHAPITRE I – TRAVAUX PRELIMINAIRES ET PREPARATOIRES**

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
I.1	Installation de chantier	200,00	F

CHAPITRE II – EXECUTION DE FOUILLES**Section 1 - Terrassement**

II.1.1	Tranchée de branchement AEP ou EU <= 5 ml pour route communale	150,00	ML
II.1.2	Tranchée de branchement AEP ou EU longue distance ou > 40	180,00	ML
II.1.3	Tranchée de branchement AEP ou EU <= 5 ml pour route départementale	180,00	ML
II.1.4	Tranchée de branchement AEP ou EU <= 5 ml pour centre ville	130,00	ML

Section 2 – Plus-values en terrassement

II.2.1	Plus-value pour tranchée manuelle	28,00	ML
II.2.2	Plus-value pour terrain dur	33,00	M3
II.2.3	Plus-value pour sur profondeur	320,00	ML
II.2.4	Plus-value pour sur largeur	70,00	ML
II.2.5	Plus-value pour tranchée > 5 ml pour route communale	130,00	ML
II.2.6	Plus-value pour tranchée > 5 ml pour route départementale	180,00	ML
II.2.7	Plus-value pour tranchée > 5 ml pour centre ville	130,00	ML

Section 3 – Lit de pose, enrobage, remblais, revêtement sur tranchée

II.3.1	Fourniture et mise en place de granulats pour enrobage de canalisation		
II.3.1.1	Pour du sable 0/2	65,00	M3
II.3.2	Fourniture et mise en place de granulats pour remblaiement de tranchée		
II.3.2.1	Pour de la GNT 0/31.5	65,00	M3
II.3.2.2	Pour une grave auto-compactante	210,00	M3
II.3.2.3	Fourniture et mise en place de BB 0/10	230,00	T
II.3.2.4	Exécution d'un bicouche à 65 %	15,00	M2
II.3.2.5	Fourniture et mise en place d'enrobé à froid	30,00	M2

CHAPITRE III – BRANCHEMENT D'EAU POTABLE**Section 1 – Dispositifs de branchement**

III.1.1	Fourniture et pose des pièces de branchement		
III.1.1.1	Pour un branchement en PEHD 25 mm avec percement en 15 mm, pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge petit bossage	482,00	U
III.1.1.2	Branchement en PEHD 32 mm avec percement en 15 , pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge petit bossage	562,00	U
III.1.1.3	Branchement en PEHD 40 mm avec percement en 30 , pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge gros bossage	662,00	U
III.1.2	Fourniture et pose de canalisation de branchement en PEHD		
III.1.2.1	Pour un tuyau en PEHD 25 mm et gaine TCP 40 mm	23,00	ML
III.1.2.2	Pour un tuyau en PEHD 32 mm et gaine TCP 50 mm	30,00	ML
III.1.2.3	Pour un tuyau en PEHD 40 mm et gaine TCP 90 mm	31,00	ML
III.1.3	Plus-value pour pièces spéciales de canalisation de branchement		
III.1.3.1	Pour un tuyau en PEHD 25 mm	43,00	U
III.1.3.2	Pour un tuyau en PEHD 32 mm	42,00	U
III.1.3.3	Pour un tuyau en PEHD 40 mm	41,00	U

Section 2 – Accessoires de branchement			
III.2.1	Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt	40,00	U
III.2.2	Fourniture et pose d'un clapet anti-retour	35,00	U
III.2.3	Fourniture et pose d'un régulateur de pression		
III.2.3.1	Pour raccordement sur compteur 15 mm d'un régulateur 20X27 mm	116,00	U
III.2.3.2	Pour raccordement sur compteur 20 ou 25 mm d'un régulateur 26X34 mm	167,00	U
III.2.3.3	Pour raccordement sur compteur 30 mm d'un régulateur 33X42 mm	167,00	U
III.2.4	Fourniture et pose de porte coffret 1 compteur	260,00	U
III.2.5	Fourniture et pose d'un coffret 1 compteur	325,00	U
III.2.6	Fourniture et pose d'un coffret 2 compteurs	365,00	U
III.2.7	Fourniture et pose d'un coffret 3 ou 4 compteurs	700,00	U
III.2.8	Fourniture et pose d'un coffret 6 compteurs	1100,00	U
III.2.9	Fourniture et pose d'un regard 1 compteur	380,00	U
III.2.10	Fourniture et pose d'un regard 2 compteurs	450,00	U
III.2.3	Fourniture et pose d'un regard 3 compteurs	770,00	U
Section 3 – Compteur			
III.3.1	Fourniture et pose de compteur de première prise		
III.3.1.1	D'un diamètre nominal de 15 mm	83,00	U
III.3.1.2	D'un diamètre nominal de 20 mm	93,00	U
III.3.1.3	D'un diamètre nominal de 25 mm	158,00	U
III.3.1.4	D'un diamètre nominal de 30 mm	188,00	U
III.3.1.5	D'un diamètre nominal de 40 mm	203,00	U
CHAPITRE IV – BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT			
Section 1 – Dispositifs de branchement			
IV.1.1	Fourniture et pose des canalisations de branchement		
IV.1.1.1	pour un diamètre 125 PVC CR 8	42,00	ML
IV.1.1.1	pour un diamètre 160 PVC CR 8	42,00	ML
IV.1.1.2	pour un diamètre 200 PVC CR 8	48,00	ML
IV.1.2	Raccordement sur réseau existant	210,00	U
IV.1.4	Fourniture et pose de tabouret passage direct	572,00	U
IV.1.5	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué diamètre 800 en polyéthylène (PEHD)	1680,00	U
CHAPITRE V – TRAVAUX DIVERS OU SPECIAUX			
Section 1 – Travaux spéciaux			
V.1.1	Percement et rebouchage soigné de niche de compteur	260,00	U
V.1.2	Réfection de chaussée pavée	220,00	M2
V.1.3	Obturation de canalisation	510,00	U
V.1.4	Fourniture et pose des pièces de branchement > 40 mm		
V.1.4.1	Pour un branchement en FONTE 60 mm impliquant un arrêt d'eau, pose d'un té, d'une vanne 60 mm et pièces spéciales de raccordement sur la conduite publique d'eau potable	475,89	U
V.1.4.2	Pour un branchement en FONTE 100 mm impliquant un arrêt d'eau, pose d'un té, d'une vanne 100 mm et pièces spéciales de raccordement sur la conduite publique d'eau potable	1483,94	U
V.1.4.3	Pour un branchement en FONTE 150 mm impliquant un arrêt d'eau, pose d'un té, d'une vanne 150 mm et pièces spéciales de raccordement sur la conduite publique d'eau potable	3458,88	U
V.1.5	Fourniture et pose d'un hydrant <= 10 ml		
V.1.5.1	Pour un branchement d'une poteau incendie 60 mm	1545,90	U
V.1.5.2	Pour un branchement d'une poteau incendie 100 mm	1623,65	U
V.1.5.3	Pour un branchement d'une bouche d'incendie 100 mm	1426,40	U
V.1.5.4	Pour un branchement d'une poteau incendie 150 mm	2909,20	U
V.1.6	Fourniture et pose d'un filtre droit		
V.1.6.1	D'un diamètre nominal de 60 mm	321,85	U
V.1.6.2	D'un diamètre nominal de 80 mm	373,20	U
V.1.6.3	D'un diamètre nominal de 100 mm	412,39	U
V.1.6.4	D'un diamètre nominal de 150 mm	651,67	U
V.1.7	Fourniture et pose d'un détendeur de pression		
V.1.7.1	D'un diamètre nominal de 60 mm	1468,96	U
V.1.7.2	D'un diamètre nominal de 80 mm	2139,00	U
V.1.7.3	D'un diamètre nominal de 100 mm	2192,00	U
V.1.7.4	D'un diamètre nominal de 150 mm	3695,80	U
V.1.9	Fourniture et pose d'un compteur d'eau de gros calibre		
V.1.9.1	D'un diamètre nominal de 50 mm	425,70	U
V.1.9.2	D'un diamètre nominal de 65 mm	486,50	U
V.1.9.3	D'un diamètre nominal de 80 mm	733,20	U
V.1.9.4	D'un diamètre nominal de 100 mm	914,31	U
V.1.10	Fourniture et pose d'une chambre de comptage / détente		
V.1.10.1	D'une dimension de L 1300 X 850 X 1200 en 125 KN	2504,72	U
V.1.10.2	D'une dimension de L 1300 X 850 X 1200 en 250 KN	2840,01	U

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

Beser
Levraut

ID : 083-200004802-20240409-240409_19-DE

V.1.10.3	D'une dimension de L 1300 X 850 X 1200 en 400 KN		
V.1.10.4	D'une dimension de L 1500 X 900 X 1200 en 125 KN		
V.1.10.5	D'une dimension de L 1500 X 900 X 1200 en 250 KN	4004,10	U
V.1.10.6	D'une dimension de L 1900 X 900 X 1200 en 125 KN	5270,62	U
V.1.10.7	D'une dimension de L 1900 X 900 X 1200 en 250 KN	6029,07	U
V.1.11	Fourniture et pose de canalisation en FONTE		
V.1.11.1	D'un diamètre nominal de 60 mm	30,42	ML
V.1.11.2	D'un diamètre nominal de 100 mm	42,92	ML
V.1.11.3	D'un diamètre nominal de 150 mm	57,94	ML
Section 2 – Travaux divers			
V.2.1	Dépose ou repose d'appareils (déplacement et main d'œuvre)	60,00	F
V.2.2	Fermeture de bouche à clé (déplacement et main d'œuvre)	50,00	F

Remarque: Les travaux de branchement > 40, hors forfait ou autres travaux refacturables non prévus au bordereau sont facturés soit sur la base:

- des prix unitaires hors taxe révisés des marchés de travaux
- des coût horaire de main d'œuvre, y compris refacturation des pièces au prix hors taxe révisés des marchés de fournitures
- devis passés par la Régie des Eaux du Pays de Fayence (REPF)

Tout devis émis par la REPF est majoré de frais de gestion de 10%

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

Berser
Levrault



TITRE II - GESTION DES DEMANDES ABC

ID: 083-200004802-20240409-240409_19-DE

CHAPITRE I – FRAIS GENERAUX

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
I.1	Frais d'accès au service ⁽¹⁾	36,00	U
I.2	Déplacement pour relevé de compteur	24,00	U
I.3	Déplacement non imputable au service	48,00	U
I.4	Traitement des attestations de contrôle et de conformité ou autre demande administrative	24,00	U
I.5	Rendez-vous non honoré par l'abonné/le demandeur	70,00	U
I.6	Devis supplémentaire	24,00	U
I.7	Frais de gestion ⁽¹⁾	10,00	%
I.8	Main d'œuvre horaire agent	24,00	H
I.9	Main d'œuvre horaire technicien	35,00	H

CHAPITRE II – CONTRÔLE**Section 1 - Assainissement non collectif**

II.1.1	Contrôle périodique		
II.1.1.1	Installation <20EH	135,00	U
II.1.1.2	Installation >20EH	305,00	U
II.1.1.3	Autres installations	135,00	U
II.1.2	Contôle de vente		
II.1.2.1	Contôle d'installation <20EH	180,00	U
II.1.2.2	Contrôle d'installation >20EH	305,00	U
II.1.2.3	Contôle d'autres installations	180,00	U
II.1.3	Contôle ponctuel		
II.1.3.1	Contôle d'installation <20EH	180,00	U
II.1.3.2	Contrôle d'installation >20EH	305,00	U
II.1.3.3	Contôle d'autres installations	180,00	U
II.1.4	Contôle de conception		
II.1.4.1	Contôle d'installation <20EH	150,00	U
II.1.4.2	Contrôle d'installation >20EH	300,00	U
II.1.4.3	Contôle d'autres installations	150,00	U
II.1.5	Contôle de réalisation		
II.1.5.1	Contôle d'installation <20EH	160,00	U
II.1.5.2	Contrôle d'installation >20EH	310,00	U
II.1.5.3	Contôle d'autres installations	160,00	U
II.1.6	Contre visite	60,50	U
II.1.7	Refus de visite		
II.1.7.1	Contôle périodique d'installation <20EH	270,00	U
II.1.7.2	Contrôle périodique d'installation >20EH	610,00	U
II.1.7.3	Contôle périodique d'autres installations	270,00	U
II.1.7.4	Contôle ponctuel d'installation <20EH	360,00	U
II.1.7.5	Contôle ponctuel d'autres installations	360,00	U
II.1.8	Pénalité financière en cas d'absence d'installation, mauvaise état de fonctionnement, non réalisation des prescription du SPANC		
II.1.8.1	Contôle d'installation <20EH	800,00	U
II.1.8.2	Contrôle d'installation >20EH	1600,00	U
II.1.8.3	Contôle d'autres installations	800,00	U

Section 2 - Assainissement collectif

II.2.1	Contrôle de vente		
II.2.1.1	Effluent domestique	180,00	U
II.2.1.2	Effluent assimilé domestique	180,00	U
II.2.1.3	Effluent non domestique	300,00	U
II.2.1.4	PV contrôle supplémentaire groupé	60,50	U
II.2.2	Contrôle de raccordement / ponctuel		
II.2.2.1	Effluent domestique	155,00	U
II.2.2.2	Effluent assimilé domestique	155,00	U
II.2.2.3	Effluent non domestique	300,00	U
II.2.3	Contôle de conception effluent non domestique	300,00	U
II.2.4	Contre visite	60,50	U

CHAPITRE III – PRESTATIONS DIVERSES

III.1.1	Réception et traitement des matières de vidanges en station d'épuration		
III.1.1.1	Entreprise conventionnée Groupement varois de l'Assainissement	24,00	M3
III.1.1.2	Entreprise non conventionnée Groupement varois de l'Assainissement	30,00	M3
III.1.2	Etude de faisabilité travaux d'eau potable	129,00	F
III.1.3	Etude de faisabilité travaux d'assainissement	129,00	F
III.1.4	Contrôle de désinfection d'eau potable	24,00	U
III.1.5	Analyse d'eau potable par un laboratoire COFRAC	141,20	U
III.1.6	Analyse rejet d'assainissement par un laboratoire COFRAC	880,15	U
III.1.7	Contrôle ponctuel d'hydrants	164,00	U

Remarque: Les prestations pour le compte de tiers refacturables non prévus au bordereau sont facturés sur la base des coûts horaire de main d'œuvre, augmentés des frais de gestion de 10 %.

⁽¹⁾ Redevance répartie à 50% sur le service d'eau et 50% sur le service d'assainissement

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/20

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**MODIFICATION DES TARIFS DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF (PFAC)**

L'article L.1331-7 du Code de la santé publique instaure la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) qu'il appartient aux collectivités compétentes d'organiser à l'échelle de leur territoire afin de faire contribuer au financement des réseaux publics de collecte des eaux usées les propriétaires des immeubles d'habitation qui s'y raccordent.

Ce texte fixe les règles d'application (fondement, principe général, fait générateur...); les collectivités en définissent uniquement le montant.

Ainsi, le fondement de cette participation est « l'économie de fosse » que réalisent ces propriétaires qui, en raison de l'existence d'un réseau public, n'ont pas besoin de s'équiper d'un système d'assainissement non collectif (cas des habitations construites postérieurement au réseau) ou d'assurer la réhabilitation de celui-ci (cas des habitations nouvellement desservies suite à une extension du réseau).

Le montant de la PFAC est plafonné à 80 % du coût de fourniture et de pose d'un système d'assainissement non collectif, diminué du montant des travaux d'exécution du branchement au réseau public réalisé par la collectivité pour le compte du propriétaire. C'est dans cette limite que les collectivités établissent la règle de calcul du montant dû par chaque propriétaire.

En 2021, le conseil communautaire a institué cette participation en distinguant les maisons individuelles, pour lesquelles s'appliquent un mode de calcul combinant forfait et part proportionnelle à la surface, et les immeubles collectifs, seulement soumis à un régime forfaitaire. A l'usage, il s'avère que cette typologie n'est pas suffisamment précise, ce qui crée des difficultés d'application s'agissant des immeubles collectifs horizontaux qui, bien que relevant bien de la catégorie des immeubles collectifs, s'apparentent, sur le plan de l'assainissement, aux maisons individuelles. Il est donc proposé de modifier le dispositif actuel sur ce point, en créant pour ces immeubles un régime intermédiaire.

Par ailleurs, le coût de référence pour la fourniture et la pose d'un système d'assainissement non collectif, qui est utilisé pour déterminer le montant plafond de cette participation, a été fixé à 10 000 € en 2021. Il est proposé de réviser ce montant pour tenir compte de la réalité du marché aujourd'hui. Cette modification permettra d'assujettir à la part

proportionnelle de la PFAC les maisons dont la surface est comprise entre 242 (plafond actuel) et 390 m² (nouveau plafond). Elle sera en revanche sans impact pour tous les autres redevables.

De même, le coût des travaux d'assainissement, au financement desquels contribue la PFAC, a fortement augmenté depuis 2021. Il est donc proposé de majorer de 10% le montant des forfaits applicables aux maisons individuelles et aux logements collectifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L 1331-1 à L 1331-7-1 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2024 ;

VU les travaux du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 29 mars 2024 ;

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (1 voix CONTRE : P. de CLARENS) :

- **DÉCIDE** d'introduire les trois modifications suivantes dans le dispositif en vigueur :
 - 1/ Remplacement de la rubrique relative aux immeubles collectifs par la rubrique suivante :

Immeubles collectifs verticaux**	2 200 € / logement
Immeubles collectifs horizontaux**	3 300 € / logement

** Conformément à la définition de l'INSEE : « *Un immeuble collectif est un bâtiment qui comprend au moins deux logements.* »

2/ Valeur de référence d'un assainissement non collectif neuf : 15 000 €.

3/ Forfait applicable aux maisons individuelles et aux immeubles dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique : 3 300 €.

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de PFAC tels que détaillés en annexe à la présente délibération ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération autant que de besoin.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



ANNEXE

A. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) applicable aux propriétaires des immeubles d'habitation

Fait générateur

Date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Redevable

Propriétaire de l'immeuble lorsque survient le fait générateur.

Montant

TYPE D'IMMEUBLE	MONTANT DÛ AU TITRE DE LA PFAC
Maison individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de plancher* ≤ 90 m² : 3 300 € (forfait) • Surface de plancher* > 90 m² : 3 300 € (forfait) + 25 € / m² au-delà de 90 • Valeur de référence d'un assainissement non collectif neuf : 10 000 € • Montant moyen des travaux de branchement réalisés par le service : 2 000 €HT • Montant plafond de la PFAC = $80\% \times (15\ 000 - 2\ 000) = 10\ 400$ € <p><i>Exemples</i></p> <p>Surface de plancher* = 80 m² => PFAC = 3 300 €</p> <p>Surface de plancher* = 90 m² => PFAC = 3 300 €</p> <p>Surface de plancher* = 120 m² => PFAC = 3 300 € + 30 x 25 € = 4 050 €</p> <p>Surface de plancher* = 200 m² => PFAC = 3 300 € + 110 x 25 € = 6 050 €</p> <p>Surface de plancher* = 374 m² => PFAC = 3 300 € + 284 x 25 € = 10 400 €</p> <p>Surface de plancher* > 374 m² : PFAC = 10 400 € (application du plafond)</p>
Immeuble collectif vertical**	2 200 € / logement
Immeuble collectif horizontal**	3 300 € / logement
Cas particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstruction après sinistre, opérations de démolition / reconstruction : application des règles ci-dessus selon la typologie de logement concerné pour la totalité de la surface reconstruite • Production d'eaux usées supplémentaires suite à une extension d'un immeuble déjà raccordé : 25 € / m² supplémentaire de surface de plancher* au-delà de 90 m² <p><i>Ex : immeuble existant de 70 m² ; extension de 15 m². Surface finale = 85 m²</i> => pas de PFAC complémentaire</p> <p><i>Ex : immeuble existant de 70 m² ; extension de 30 m². Surface finale = 100 m²</i> => PFAC complémentaire pour les 10 m² au-delà de 90. Montant dû = 10 x 25 €</p> <p><i>Ex : immeuble existant de 120 m² ; extension de 30 m². Surface finale = 150 m²</i> => PFAC complémentaire pour les 30 m². Montant dû = 30 x 25 €</p>

- Production d'eaux usées supplémentaires suite à des travaux d'aménagement d'un immeuble déjà raccordé :
 - si elle découle d'un changement de destination d'une partie de l'immeuble d'habitation existant (ex : conversion d'un garage en pièce principale) : 25 € / m² supplémentaire de surface de plancher* au-delà de 90 m²
 - si elle découle d'un changement de destination de la totalité de l'immeuble existant (ex : conversion de bureaux en logements) : application des règles ci-dessus selon la typologie de logement concerné pour la totalité de la surface (maison individuelle ou immeuble collectif)
 - si elle découle de travaux de division dans un immeuble d'habitation : application du barème des immeubles collectifs selon le nombre de nouveaux logements créés

Ex : division d'une maison individuelle en 4 appartements => création nette de 3 nouveaux logements => PFAC complémentaire = 3 x 2 200 € s'il s'agit de division verticale ou 3 x 3 300 € s'il s'agit de division horizontale

Ex : division d'un immeuble collectif de 6 appartements en 8 appartements => création nette de 2 nouveaux logements => PFAC complémentaire = 3 x 2 200 € s'il s'agit de division verticale ou 3 x 3 300 € s'il s'agit de division horizontale
- ZAC : le montant calculé au titre de la PFAC par application des règles générales est diminué à proportion du coût de construction du réseau public de collecte des eaux usées compris dans le programme des équipements publics de la zone mis à la charge de l'aménageur.
- Constructions mixtes combinant des locaux d'habitation et des locaux produisant des eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique : application des règles propres à chaque catégorie d'immeuble au prorata de la surface concernée

* Lorsque la surface de plancher n'est pas disponible (ex : immeubles construits avant la création de cette notion, absence de données de calcul transmises par le propriétaire), le calcul est établi sur la base de la surface fiscale de l'habitation.

** Conformément à la définition de l'INSEE : « Un immeuble collectif est un bâtiment qui comprend au moins deux logements. »

B. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) applicable aux propriétaires des immeubles dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique

Activités concernées

La liste complète des activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques est fixée à l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.

Fait générateur

Date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Redevable

Propriétaire de l'immeuble lorsque survient le fait générateur.

Montant

Pour les activités sans hébergement : application de la formule suivante :

Montant de base x Coefficient d'activité

Avec

- Montant de base : si surface $\leq 90 \text{ m}^2$: forfait de 3 300 €
si surface $> 90 \text{ m}^2$: forfait de 3 300 € + 25 €/ m² au-delà de 90
- Coefficient d'activité : cf. tableau ci-dessous

ACTIVITE	COEFFICIENT
Commerces de bouche, établissements de restauration sur place ou à emporter	2
Activités contribuant aux soins d'hygiène et de bien-être des personnes (salons de coiffure, de manucure, esthétique...), laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements	2
Etablissements d'enseignement ou similaire	0,5
Secteur tertiaire non-marchand (bureaux, administrations...) y compris avec accueil de public (agences immobilières, professions libérales...), commerces de détail, cabinets médicaux, salles de sport	0,5
Bâtiment sportif ou culturel accueillant du public (gymnase, médiathèque...)	0,2



Pour les activités avec hébergement : application de la formule suivante
 Nombre d'unités de consommation x Montant unitaire

Avec

- Unités de consommations : nombre de lits, de chambres, etc. de l'immeuble à raccorder
- Montant unitaire correspondant à l'activité : cf. tableau ci-dessous

ACTIVITE	MONTANT UNITAIRE
Internat, caserne ou similaire	220 € / place d'hébergement
Maison de repos, Petite unité de vie	330 € / lit ou logement
Centre de soins médicaux, EHPAD	440 € / lit
Hébergement de tourisme avec restauration	660 € / chambre
Hébergement de tourisme sans restauration	330 € / chambre
Camping, parc résidentiel de loisirs	440 € / emplacement
Autres	330 € / unité

Cas particuliers

En complément des principes généraux visés ci-dessus, les règles particulières suivantes s'appliquent en fonction des circonstances.

Extension	Application de la règle générale applicable à l'activité concernée pour la totalité de l'extension <i>(surface de plancher supplémentaire x coefficient ou nombre d'unités de consommation supplémentaires x montant unitaire)</i>
Reconstruction après sinistre, opérations de démolition / reconstruction	Application de la règle générale applicable à l'activité concernée pour la totalité de la surface reconstruite
Construction mixte combinant des locaux d'habitation et des locaux produisant des eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique	Application de la règle propre à chaque catégorie d'immeuble au prorata de la surface concernée
Construction comprenant des locaux produisant des eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique relevant de plusieurs catégories d'activités	Application de la règle propre à chaque catégorie d'activité au prorata de la surface concernée

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/21

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAĪ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :
BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

Conformément à l'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement Introduit par la loi Grenelle 2 du 13 Juillet 2010, les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour leur territoire, incluant des objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés et des actions à mettre en œuvre pour les atteindre

Pour atteindre l'objectif de réduction de réduction de 200kg par habitant des déchets ménagers et assimilés d'ici 2028 (passage de 999kg/hab/an à 799kg/hab/an), le programme de prévention se décline en huit axes thématiques et vingt-huit actions.

Axe 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	4 actions
Axe 2	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	4 actions
Axe 3	Augmenter la durée de vie des produits	4 actions
Axe 4	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	1 action
Axe 5	Réduire les déchets des entreprises et du BTP	2 actions
Axe 6	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4 actions
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	3 actions
Axe 8	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	6 actions

Selon le décret du 10 Juin 2015 relatif aux PLPDMA, sa mise en œuvre fera l'objet d'un bilan annuel où sera évalué l'impact des mesures mises en place sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites.

En date du 19 mars 2024, le « bilan 2023 et perspectives 2024 » a été présenté à la CCES qui l'a validé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : J. SAILLET – M. ORFÉO) :

- **APPROUVE** le « bilan 2023 et perspectives 2024 » du PLPDMA présentés en annexe ;
- **PRECISE** que le « bilan 2023 et perspectives 2024 » du PLPDMA sera consultable sur le site internet de la CCPF (www.cc-paysdefayence.fr) et tenu à disposition pour consultation aux horaires d'ouverture du service.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président



BILAN 2023 et PERSPECTIVES

- PLPDMA -

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés



Rappel du contexte, des objectifs et des priorités

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le **15/04/2024**
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



Hausse **taxe TGAP** sur mise en décharge et incinération



Hausse **coûts de traitement** : tendance nationale



Ratio déchets trop élevé : **1002 kg/hab./an** en 2021!

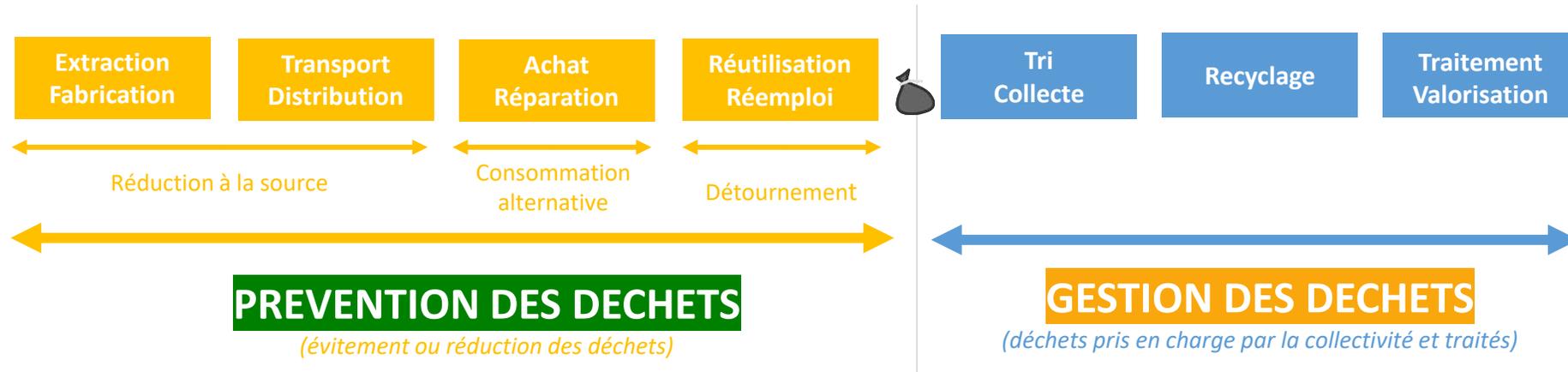


Beaucoup de déchets en déchèteries

Énormément de déchets verts, de gravats et d'encombrants

Gros enjeu de réduction des déchets = PREVENTION

C'est quoi la prévention ?



La prévention c'est

Toutes les actions qui vont permettre de réduire :

1. la quantité de déchets collectée par le service déchets de la CCPF
2. La nocivité des déchets collectés (=supprimer les produits dangereux ou les remplacer par des équivalents inoffensifs pour la santé et l'environnement)



Le tri (ou les collectes séparatives) ce n'est pas de la prévention!

Quels objectifs de réduction ?

Des objectifs nationaux et régionaux :

LTE (2015)



- ▶ Atteindre 65 % de valorisation matière et organique en 2025

AGEC (2020)



- ▶ Réduire de 15% les DMA entre 2010 et 2030
- ▶ Réduire de 50% les tonnages de déchets stockés entre 2010 et 2035
- ▶ Développer le réemploi : 5% des déchets ménagers en 2030
- ▶ Généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024



Plan régional



- ▶ Réduire de 10% le ratio de DMA en 2025 par rapport à 2015

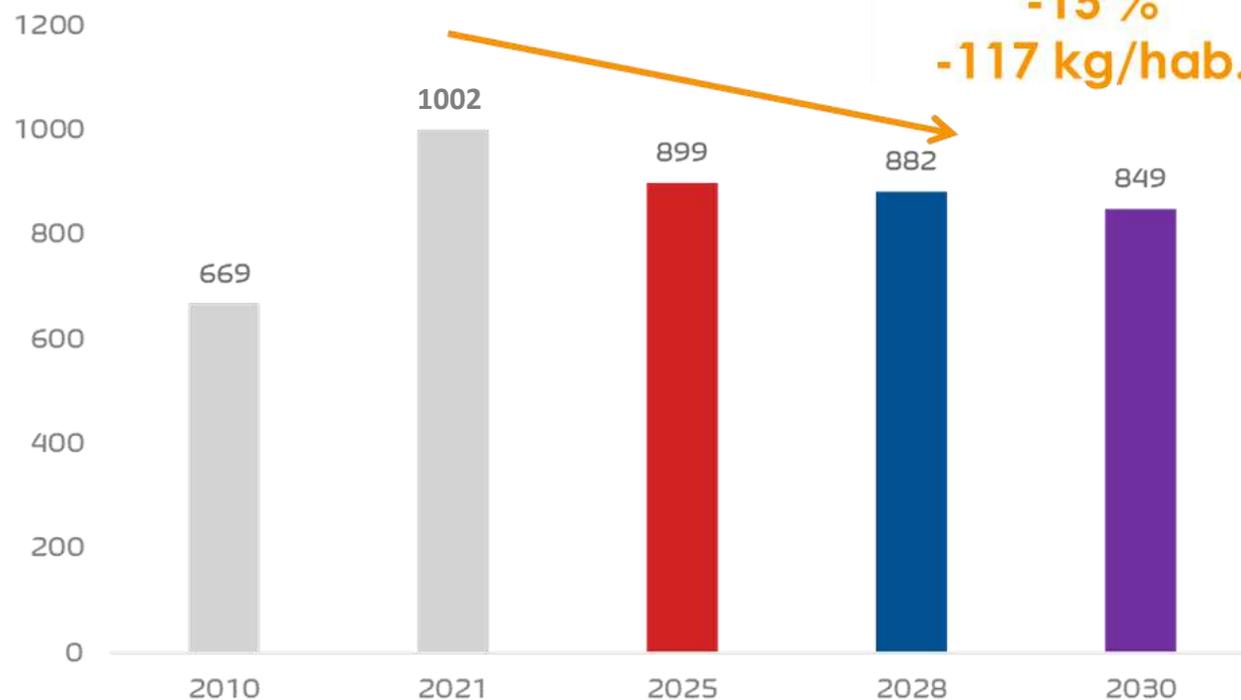
- Point réglementaire : les objectifs de réduction fixés dans le PLPDMA doivent être a minima égaux aux objectifs nationaux et régionaux

Quels objectifs de réduction ?

Les objectifs du PLPDMA de la CCPF:

Objectif national (Loi AGEC)	- 15 % de DMA entre 2010 et 2030
Objectif régional (PRPGD)	-10% entre 2010 et 2025

Objectifs de réduction pour la CCPF en performances
(kg/hab. desservi/an)



La CCPF se doit de respecter ces objectifs : c'est-à-dire atteindre a minima:

- 882 kg/hab./an en 2028
- et 849 kg/hab./an en 2030.

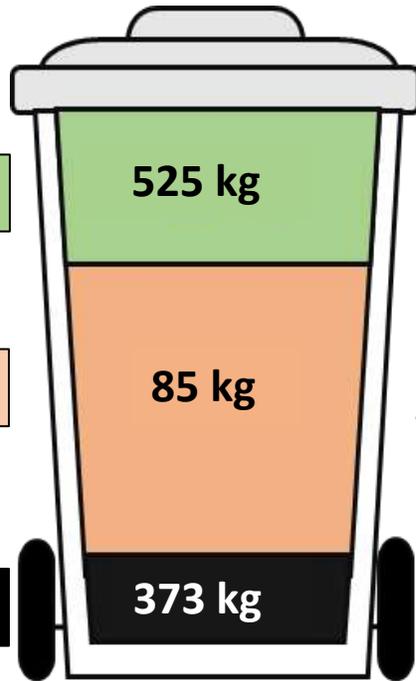
Les résultats espérés du PLPDMA

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



2021

1 002 kg/hab



Déchetteries

525 kg

Collectes sélectives

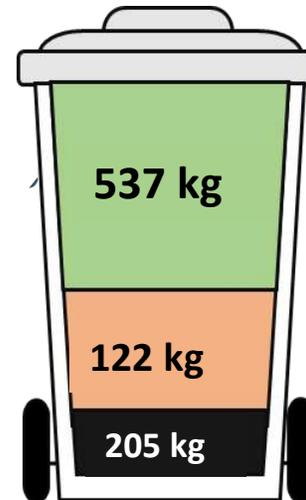
85 kg

Ordures ménagères

373 kg

2028

882 kg/hab



537 kg

122 kg

205 kg

-12%

Diminution de la production des déchets

+44%

Augmentation du tri sélectif

-45%

Réduction de la quantité d'OMR



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**

Berser
Levrault

ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



Les résultats 2023

Les résultats 2023

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

Berser
Levrault

ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Synoptique de PLPDMA

2021 - 2023

Quantité totale de déchets : 28746 tonnes - 1002 kg/hab.

2021



PLPDMA



2023

Quantité totale de déchets : 26608 tonnes - 916 kg/hab.



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Les résultats 2023

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Déchetteries

2021
1 002 kg/hab

525 kg

85 kg

373 kg

Collectes sélectives

Ordures ménagères



2023

915 kg/hab

498 kg

91 kg

305 kg

-9%

+7%

-18%

Rappel des objectifs 2028

-12%

Diminution de la production des déchets

+44%

Augmentation du tri sélectif

-45%

Réduction de la quantité d'OMR



Pays de Fayence
Provence d'Azur



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-20004802-20240409-240409_21-DE



Rappel des actions prévues

Liste des actions :

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le **15/04/2024**
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



Axe 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	4 actions
Axe 2	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	4 actions
Axe 3	Augmenter la durée de vie des produits	4 actions
Axe 4	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	1 action
Axe 5	Réduire les déchets des entreprises et du BTP	2 actions
Axe 6	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4 actions
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	3 actions
Axe 8	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	6 actions



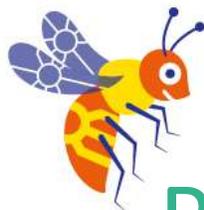
Pays de Fayence
Provence d'Azur

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**

ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



Présentation des actions débutées

Sensibiliser les établissements scolaires (écoles et collèges) : programme d'interventions en établissements avec sensibilisation, mise en place des actions dans les cantines, suivi et pesée dans les établissements volontaires

En cours

Opération pesées - gaspillage alimentaire

2023

- Conceptualisation de la méthodologie de l'opération
- Débutée en mars 2023, pour l'école de Saint Paul en forêt

2024

- Diagnostic pour l'école de Bagnols en forêt
- Finalisation du diagnostic pour Saint Paul en forêt en Aout 2024

BILAN 2023

- ✓ 25h30 de diagnostique et de pesée pour l'école de Saint-Paul
- ✓ 0.1 ETP

Mettre en place des marchés 0 déchets

En cours

2023

- Méthodologie du diagnostic conceptualisée
- Marché de Fayence sélectionné

2024

- Réaliser le diagnostic sur le marché de Fayence



Possibilité de partenariat avec une association pour la réalisation du diagnostic

Développer le compostage individuel

En cours

2010 - 2023

- Opération débutée en 2010
- 5 053 composteurs de distribués depuis 2010 = 43% des foyers en maison avec jardin du territoire équipés
- Distribution avec formation sur rendez-vous les lundis, mercredis, vendredis et 1^{er} samedi du mois

2024

- Poursuite des distributions sous les mêmes modalités
- Acquisition d'un 2^{ème} modèle d'un volume plus petit

BILAN 2023

- ✓ 1 895 tonnes évitées
- ✓ 0.2 ETP
- ✓ Dépense matériel : 56 100€
- ✓ Recettes : 10 770€

Développer le compostage partagé dans tous les villages, les établissements scolaires et les résidences de tourisme

En cours

2010 - 2023

- **8 points de compostage partagé au sein du territoire** (Callian ; Mons ; Bagnols-en-Forêt : 3 ; Fayence ; Tourrettes)
- **2 copropriétés** (Résidence Eden Vert / Bagnols-en-forêt ; Résidence Clara /Montauroux ;
- **3 dans les bâtiments intercommunaux** (Tassy, Quai de transfert intercommunal et Maison de l'Eau)
- **2 écoles** : Callian et Bagnols en F.

BILAN 2023

- ✓ 68 tonnes évitées
- ✓ 0.1 ETP
- ✓ Dépense matériel : 15 000€

2024

- Poursuite des installations dans les communes et structures manquantes / le souhaitant
- Installation 1^{er} trimestre 2024 :
 - sites de compostage partagé : Montauroux et Seillans
 - Ehpad de Callian et de Tourrettes, résidence privée à Montauroux

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Proposer une prestation de broyage à domicile sur RDV avec distribution d'un livret des bonnes pratiques

En cours

Seuls les branchages avec ou sans feuilles résultants des tailles de haies et d'élagages, peuvent être broyés

Ne sont pas acceptés :
Les branches dont le diamètre est supérieur à 8cm, le bois type planches, les végétaux humides, les feuilles et les déchets de tonte, les mottes de terre, les piquets, les yukas, les feuilles d'agave, les palmiers et les platanes qui peuvent être porteurs de maladie.

Conditions tarifaires :
Un forfait d'intervention est appliqué.
Ce forfait comprend le déplacement, l'installation, le repli, les arrêts techniques et le broyage.

Temps de broyage	Quantité de déchets verts broyés (moyenne)	Montants à facturer (€) Uniquement broyage	Montants à facturer (€) Broyage et évacuation du broyat
Forfait 1H	5 m3	30€	60€
Forfait 1H30	7.5 m3	45€	90€
Forfait 2H	10 m3	60€	120€

Toute demi-heure débutée sera due.
L'intervention sur place ne pourra pas excéder 2 heures.

Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?
Il est interdit de brûler les déchets verts car c'est polluant (du fait notamment de leur humidité), le non-respect de cette interdiction est puni par une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.
Brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus avec une voiture diesel récente !

Conditions techniques :
Les usagers sont tenus d'avoir pris connaissance du règlement du service en signant la charte d'utilisation en vigueur. En résumé :
L'accès au domicile doit être possible pour un véhicule de moins de 3.5 tonnes, attelé d'une remorque,
• Les déchets verts sont regroupés sur une surface plane et accessible au broyeur,
• Les déchets verts sont rassemblés et présentés en tas,
• Le diamètre maximal des branches est de 8cm,
• Le particulier doit être présent ou dûment représenté,

Contact :
environnement@ccc-paysdefayence.fr / 04 94 85 93 89
Mas de Tassy - 1849 RD19
83440 TOURRETTES

2023

- Depuis début de l'opération : 54 foyers ont bénéficié de la prestation (sur 4.5 mois)
- Flyer d'information sur les bonnes pratiques du broyage ainsi que les tarifs

2024

- Poursuite de l'action dans le temps
- Réalisation d'un livret des bonnes pratiques au sein du jardin

BILAN 2023

- ✓ 41 tonnes évitées
- ✓ 0.2 ETP
- ✓ Dépense matériel : 42 965€
- ✓ Recettes : 2 070€

Mettre en place une redevance incitative

Réalisation 2019 - 2021

- Réalisation d'une étude préalable à l'intégration de la redevance incitative sur le territoire du Pays de Fayence
- Délibération du 10 décembre 2020 et Délibération du 24 mars 2021 : actant l'instauration d'une redevance incitative et les modalités de collectes retenues
- Réalisation d'une identité de la redevance incitative

Réalisation 2022

- Réduction de la fréquence de collecte et optimisation des collectes existantes en porte à porte
- Modification des seuils de prise en charge des déchets des professionnels
- Modification des consignes de tri = passage au multimatériaux (papier/emballage même collecte)
- Réalisation d'une enquête de conteneurisation et sensibilisation en porte-à-porte

Mettre en place une redevance incitative

Réalisation 2023

- Réalisation de l'étude sur les biodéchets
- Réalisation d'un guide du tri
- Réalisation d'une newsletter
- Passage de la collecte des ordures ménagères en porte à porte sur la commune de Tanneron en mars 2023
- Début des réunions publiques dans les communes du territoire
- Accompagnement redevance incitative par l'Agence de communication Métamorphoses

Mettre en place une redevance incitative

En cours

Réalisation 2024

- Poursuite des réunions publiques
- Poursuite de l'accompagnement par l'Agence de communication Métamorphoses
- Création de vidéo de communication agence de communication Anabas
- Création du guide de la redevance incitative et du règlement de la redevance incitative
- Mise en place d'un stand dans les marchés du pays de Fayence
- Déploiement du porte à porte dans les communes de Bagnols en Forêt et de Saint Paul en Forêt finalisé
- Organisation de réunion à destination des professionnels sur le sujet de la redevance incitative

Informers les entreprises de leurs obligations réglementaires et leur fournir des outils pour réduire leurs déchets (par le biais de la redevance incitative)

En cours

2024

- Réalisation 2 réunions d'informations sur la redevance incitative et Eco-défis pour les professionnels ont été réalisées le 10 et 11 janvier
- Reprise des réunions à destination des professionnels de présentation de la redevance incitative courant avril 2024
- Réalisation d'un guide « déchets » pour les professionnels

Déployer le dispositif ECODEFIS sur le territoire

En cours

2023

- 8 novembre 2023 : signature de la convention Ecodéfis

2024

- Janvier 2024 : Réunions de présentation du label aux professionnels
- Février 2024 : rendez-vous avec les entreprises réalisés
- Mai 2024 : Cérémonie des labels



Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité et des élus (formation à l'ESS*, ateliers internes, ecogestes) **En cours**

Formation des agents publics au tri et à la redevance incitative

2023

- Conceptualisation de la méthodologie des formations des agents
- Début des formations avec agents de Tassy et Mairie de Callian

BILAN 2023

- ✓ Environ 2h de formation par session

2024

- Poursuite des réunions aux agents des Mairies finalisation de l'opération fin avril

Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Berser
Levrault

Diminuer les consommables dans les services (papiers, plastiques)

En cours

2023

- Listing de suivi des achats
- Recherche d'alternative réutilisable, rechargeable, etc, lors de chaque achat

2024

- Poursuite de ces mesures dans le temps

Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



Prendre en compte la prévention des déchets dans les achats publics : rédiger des clauses spécifiques à intégrer dans les CCTP et établir des critères d'analyse des offres à intégrer au RC => rédaction d'un SPASER

Initié

- Obligation réglementaire appliquée lors de chaque marché public en concertation avec le service ACHAT

Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Berser
Levrault

Equiper les boites aux lettres d'étiquette STOP PUB

En cours

2023

- 5000 stickers imprimées

2024

- Poursuite des distributions

Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Signer la charte Zéro Plastique et promouvoir les actions existantes et les possibilités d'accompagnement aux initiatives innovantes

Initié

2023

- Calendrier prévisionnel des actions complétés

2024

- Signature de la charte

Axe 8 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Berser
Levrault

Faire une vidéo sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets à diffuser lors des vœux des Maires

En cours

2023

- Conception de la vidéo sur la mise en place de la redevance incitative avec l'Agence de communication ANABAS

2024

- Vidéo finalisée
- Création de nouvelles vidéos sur la redevance incitative et sur le compostage

Défi Famille 0 déchets

En cours

2023

- Première édition réalisée de février à juin
- Réalisation d'ateliers permettant de réduire la production de déchets (atelier jardinage au naturel, atelier compostage et gaspillage alimentaire, atelier hygiène et beauté...).
- Deuxième édition débutée en octobre
- 15 familles volontaires

BILAN 2023 : 1^{er} défi

- ✓ En 5 mois, réduction de 42% des ordures ménagères.
- ✓ 0,1 ETP

2024

- Finalisation de la 2^{ème} édition en juin
- Poursuite de l'action dans le temps
- Réflexion sur la mise en place d'ateliers 0 déchets à thème

Axe 8 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Berser
Levrault

Elaborer un plan de communication complet pour le SPPGD

Initié

2024

- Elaboration du plan de communication courant de l'année 2024

Axe 8 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Mettre en place un plan de sensibilisation dédié en habitat collectif : gaspillage alimentaire, tri à la source des biodéchets, consignes de tri, mise à niveau de la dotation en bacs, mise à jour de la signalétique

Initié

2024

- Réunion prévues courant 2024 dans le cadre de la redevance incitative
- Mise en place de composteurs collectifs
- Mise à niveau de la dotation en bacs et mise à jour des consignes de tri en cours avec le déploiement de la redevance incitative

Axe 8 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Mettre en place un plan de sensibilisation dédié pour les résidences de tourisme : gaspillage alimentaire, tri à la source des biodéchets, consignes de tri, mise à jour de la signalétique

Initié

2024

- Réunion prévues courant 2024 dans le cadre de la redevance incitative
- Projet de réalisation d'un guide du tri pour les touristes avec traduction en plusieurs langues
- Mise en place de composteurs collectifs dans les campings et résidences de vacances

Axe 8 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE

Berser
Levrault

Relayer les engagements emblématiques régionaux tels que ECOWASTE 4 food (<https://projects2014-2020.interregeurope.eu/ecowaste4food/>) ou LIFE IP SMART WASTE (<https://www.lifeipsmartwaste.eu/>)

En cours

2023

- Intégration des logos partenaires dans les documents officiels

2024

- Poursuite de l'action



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**

Berser
Levrault

ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



Actions non débutées

Axe 1 :

Promouvoir les « Gourmet Bags » auprès des restaurateurs du territoire

Fédérer les acteurs du territoire autour de la thématique : atelier thématique dédié puis animation du réseau en partenariat avec le Plan Alimentaire Territorial

Non débuté

Axe 2 :

Former les services techniques communaux à la gestion différenciée des espaces verts et au jardinage au naturel

Non débuté

Axe 4 :

Etudier la faisabilité d'un tiers-lieu avec activité réemploi et le développement d'autres espaces réemploi en déchèteries : projet de recyclerie intercommunale

Non débuté

Donner une seconde vie aux encombrants laissés en pied d'immeuble par l'organisation d'une collecte sur RDV et de vide-greniers/brocantes

Non débuté

Organiser des journées de sensibilisation au réemploi en déchèteries et communiquer sur l'espace réemploi en déchèterie

Non débuté

Favoriser le développement des Repair' Cafés

Non débuté

Axe 6 :

Promouvoir les événements éco-responsables 0 déchet (créer un kit événementiel de vaisselle réutilisable mis à disposition des associations pour les événements)

Non débuté

Axe 7 :

Encourager à l'utilisation de textiles alternatifs : couche lavable

Non débuté

Axe 8 :

Créer et animer un réseau d'acteurs relais sur le territoire, favoriser leur visibilité

Non débuté

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_21-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/22

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

AUTORISATION À SIGNER LA CHARTE « ZÉRO PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE »

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée, ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde.

80% des déchets marins proviennent de la terre. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), propose la charte nationale « Une plage sans déchet plastique » aux communes et intercommunalités du littoral.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose la Charte régionale « zéro déchet plastique en Méditerranée » aux communes et intercommunalités de la région.

Ces deux dispositifs ont pour ambition commune d'engager les communes et les intercommunalités dans des plans d'actions de réduction des déchets plastiques à travers 3 domaines d'actions :

- sensibilisation des parties prenantes du territoire,
- prévention des matières plastiques utilisées,
- optimisation de la gestion des déchets plastiques.

Il est du rôle de la CCPF de mener une action volontariste et significative de réduction des déchets plastiques dans le cadre de ses compétences et en partenariat avec les acteurs présents sur son territoire.

Pour accompagner les signataires dans leur démarche en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Ministère de la transition écologique et solidaire, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont confié l'animation de ces deux chartes à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer une charte « zéro plastique en Méditerranée » afin d'engager le Pays de Fayence à mettre en œuvre des actions en faveur d'une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage,
- de désigner un élu et un agent techniques en tant que référents « zéro déchet plastique ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à signer la charte « zéro déchet plastique en Méditerranée » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à remplir le plan d'actions « zéro déchet plastique » et à mettre en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage,
- **DÉSIGNE** René BOUCHARD, Vice-président en charge des déchets, et Eloïse BARDON, chargée de mission prévention en tant que référents « zéro déchet plastique »,
- **S'ENGAGE** à communiquer sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), le Ministère de la transition écologique et solidaire l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Région.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président



Plan d'actions « zéro déchet plastique » - Collectivités territoriales et intercommunalités

Déployé dans le cadre de l'engagement dans la charte « Une plage sans déchet plastique » et/ou la charte « zéro déchet plastique en Méditerranée »

<p>Charte « Une plage sans déchet plastique » pour les territoires du littoral Dispositif piloté par</p>  <p>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>	<p>Charte « zéro déchet plastique en Méditerranée » pour les territoires des Alpes à la mer Dispositif piloté par</p>  <p>RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR</p> <p>ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Animation des 2 chartes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur par</p>  <p>ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT</p>
--	---	---

A travers ces 2 chartes d'engagement, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur invitent les collectivités et intercommunalités à s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre.

Le présent document recense le plan d'actions du signataire qui s'engage dans une démarche zéro déchet plastique. Il doit être complété et transmis par mail à l'ARBE dans les 3 mois suivants le vote de la délibération actant l'engagement de la collectivité/intercommunalité.

Mode d'emploi pour compléter votre plan d'actions

Indiquez pour chaque action sur lesquelles vous vous engagez : si vous le faites déjà ou si vous vous engagez à le faire dans les 2 années à venir.

Un socle minimal d'engagement est requis pour valider votre engagement : les actions en fond gris sont obligatoires pour tous les territoires. Pour les territoires situés sur le littoral, vous devez vous engager à minima dans 5 actions indiquées en rouge.

Merci d'indiquer une description succincte des actions dans les cases prévues à cet effet.

Une évaluation de mise en œuvre des actions sera effectuée 2 ans après le vote de la délibération sur la base des indicateurs indiqués dans le tableau.



DATE DE VOTE DE LA DELIBERATION

IDENTIFICATION

Nom et adresse postale de la collectivité / Intercommunalité

Communauté de communes du Pays de Fayence, Mas de Tassy – 1849
RD19 – 83440 Tourettes

Type (communauté de communes, agglomération, métropole)

Communauté de communes

Nombre d'habitants

Intercommunalité de rattachement

//

Nombre de plage(s) (ou km de littoral)

0

	Elu en charge du suivi du projet	Agent technique référent du projet
Nom	Bouchard	Bardon
Prénom	René	Eloïse
Fonction	Maire de Bagnols en forêt – Elu service déchet	Chargée de mission déchets ménagers et assimilés
Tél.	04.94.40.31.56	06.70.80.35.86
Mail	r.bouchard@bagnolsenforet.fr	e.bardon@cc-paysdefayence.fr

Les 2 référents acceptent de recevoir la veille d'informations mensuelle "zéro déchet plastique" envoyée par l'ARBE :

PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Etes-vous dans une démarche de développement durable (Plan climat, Agenda 21, Plan Local de Prévention des Déchets, etc.) ?

Oui / Non

Si oui, laquelle :

PLPDMA

Êtes-vous candidat ou lauréat d'un appel(s) à projet national ou régional en lien avec la thématique du « zéro déchet plastique » ?

Oui / Non

Si oui, le(s)quel(s) :

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE



Désigner 2 référents du projet : un élu et un agent technique

Communiquer sur les actions engagées et les résultats à l'ARBE au plus tard lors de la session d'évaluation 2 ans après le vote de la délibération

Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte à l'ARBE

OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
Pilotage - OBJECTIF TRANSVERSALITE					
Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"				Groupe de travail regroupant les services concernés par la thématique (achats, espaces verts, protocole, restauration collective, etc.)	Groupe de travail dédié : oui/non
1. SENSIBILISER à la réduction des déchets plastiques - OBJECTIF MOBILISATION					
Sensibiliser les élus et les agents	X		Opération formation des agents des communes, lancée en décembre 2023 : l'objectif est de former les agents et élus des communes au tri et à la redevance incitative sur tout le 1 ^{er} trimestre 2024.	Sensibiliser lors d'une assemblée délibérante, campagne d'affichage dans les locaux, etc.	Nb d'élus et d'agents sensibilisés
Spécifique EPCI et syndicats de déchets : sensibiliser les communes du territoire		X	Sensibiliser les élus a la signature de la charte au moment de la délibération de signature (présence du bureau des maires)	Organiser une sensibilisation dédiée aux communes du territoire et les inciter à s'engager dans la Charte.	Nb de communes sensibilisées
Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature	X		Opération « ménage ton lac »/1fois par an. Durant une journée les usagers du territoire sont invités a une opération de nettoyage du lac de Saint-Cassien		Nb d'opérations de nettoyage Inscription sur Remed : oui/non
Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés		X	Réalisation d'une cartographie en ligne des différents points de collecte (emballage/verre/carton/biodéchets)	Installer des panneaux d'affichages pour Informer les usagers des modalités de tri (site de la commune, bulletin municipal, presse locale, etc.)	Nb d'actions de communication Nb de citoyens sensibilisés
Sensibiliser les scolaires/enfants aux bonnes pratiques	X		Réalisation d'interventions/ateliers en classe par un ambassadeur du tri sur toute l'année scolaire	Sensibiliser dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile, etc.	Nb d'interventions dans les écoles Nb d'enfants sensibilisés

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_22-DE

Mobiliser les commerces de proximité et la grande distribution pour supprimer les plastiques à usage unique				Promouvoir les éco-gestes et la charte régionale "zéro déchet plastique" entreprises auprès des commerces de proximité et de la grande distribution	Nb de commerces engagés
Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, etc.).				Suppression 2des ustensiles en plastiques à usages unique, sensibilisation des touristes par un affichage, etc.	Nb de professionnels accompagnés
Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature				Organiser une campagne de communication estivale dans les lieux touristiques sur les principaux déchets retrouvés dans la nature et leur impact sur le milieu marin.	Nb de supports d'information utilisés

OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
2. Mettre en œuvre d'une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF PREVENTION					
Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique ». Favoriser les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables	X		L'agent en charge de l'achat des fournitures de bureaux vérifie systématiquement que des alternatives réemployables sont possible (stylo à recharge, enveloppe en papier recyclé etc.)	Acquisition de mobilier en plastiques recyclés. Etablir une liste de fournitures de bureau zero plastique à usage unique. Dans les documents de marchés publics, la valeur environnementale des offres pourra être évaluée à travers la réduction des déchets plastiques produits.	Sensibilisation des acheteurs : oui/non Nb de marchés incluant des clauses zéro déchet plastique
Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne	X		Présence dans la structures de : Gourde/gobelet/tasse/salle de repas avec des couvert/assiettes etc	Distribuer des mug/tasses aux agents. Privilégier une machine à café qui détecte une tasse sous le diffuseur. Fournir des couverts et une possibilité de vaisselle en cas d'espace déjeuner partagé Privilégier les fontaines reliées sur le réseau d'eau courante.	Liste des plastiques à usage unique supprimé en interne
Eco-conditionnaliser les aides financières	X		Etude sur les équipements sportifs réalisées, afin de permettre aux associations de maximiser le tri en amont. La clause de respect des directions de transitions environnementales prise par la communauté de commune a été rajoutée le « ... » dans la convention.	Conditionner ou bonifier les aides financières versées par la collectivité aux associations qui s'engagent dans une démarche zéro déchet plastique	Eco-conditionnalité des aides financières : oui/non
Supprimer le plastique dans la restauration collective des établissements municipaux recevant du public (crèches, écoles, EPHAD, musées)				Favoriser les alternatives réutilisables pour les contenants de chauffe et de service dans la restauration collective.	Suppression du plastique dans la restauration collective : oui/non Types de contenants utilisés Nb de convives

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_22-DE

Supprimer l'utilisation des plastiques dans les espaces verts				Supprimer les paillages en plastiques avec un matériau alternatif local. (fibres naturels, matériaux recyclés (galets, tuiles concassées, etc.). Supprimer l'utilisation de godets et pots en plastique.	Utilisation d'alternatives aux plastiques dans les espaces verts : oui/non
---	--	--	--	---	---

OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
2. Mettre en œuvre d'une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF PREVENTION					
Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements organisés dans l'espace public et notamment sur les plages				Introduire une clause spécifique interdisant l'utilisation des plastiques à usage unique dans les autorisations d'occupation du domaine public. Faciliter l'accès aux alternatives aux plastiques à usage unique (stock de vaisselle réutilisable et convention de prêt). Vote d'un arrêté interdisant l'utilisation de l'usage unique lors des manifestations.	Nb d'évènements conformes à la démarche zéro déchet plastique
Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires				Mise en place sur le territoire d'un centre de lavage des contenants réutilisables pour les restaurateurs de vente à emportée.	Présence d'expérimentation : oui/non
Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages					Nb de jours d'animation par mois Fontaines à eau dans les espaces publics : oui/non
Accompagner et valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux plastiques à usage unique				Proposer un affichage qui valorise les professionnels qui s'engagent afin de le faire savoir aux consommateurs. Diffuser l'information dans les outils de communication de la collectivité (site internet, bulletin d'information, etc.)	Nb de restaurateurs et d'hôteliers accompagnés
Promouvoir l'utilisation de matériaux durables dans les installations présentes sur les plages				Promouvoir l'utilisation de (bois, paille, osier, rotin, toile, etc. chez les restaurants, les clubs enfants ou sportifs, etc.	Nb de commerçants engagés



OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
3.Gérer les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION					
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire	X		Caractérisation des ordures ménagères 1fois/an : permets de quantifier la présence de plastiques sur notre territoire	Organiser une campagne de quantification et de caractérisation des flux plastiques.	Etat des lieux à fournir
Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire	X		Intégration de la redevance incitative sur tout le territoire.	Installer des systèmes de collecte incitatifs (système de rémunération, bon d'achats, etc.) sur la voie publique. Renforcer et adapter les points de collecte des déchets dans les zones touristiques.	Systèmes de collecte innovants et/ou incitatifs sur la voirie : oui/non
Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés		X	2 possibilités : 1) la mise en place/création d'une ressourcerie sur le territoire 2) Réalisation d'atelier par les ressourceries du territoire au sein des bâtiments de la communauté de communes, pour sensibiliser les usagers a la réduction de plastique/consommation et au réemploi	Développer les partenariats avec les entreprises de réinsertion pour recycler certains objets plastiques. Mise en place d'une recyclerie/ressourcerie	Recyclerie sur le territoire : oui/non
Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les démarches territoriales existantes	X		Présente dans le PLPDMA 2023-2028	Intégration de la thématique dans un plan d'action global (PLPDMA). Intégration de l'enjeu "lutte contre les déchets plastiques" dans le contrat de rivière du terriotire.	Intégration du "zéro déchet plastique" dans une démarche territorial globale : oui/non
Diminuer les pollutions plastiques en milieux naturels issues des eaux pluviales				Gerer à la source les eaux pluviales pour diminuer le charriage des déchets plastiques dans les milieux naturels par ruissellement (désimpermeabilisation) Bouches d'égouts et avaloirs sélectifs pour piéger les macrodéchets. Mettre en place une communication incitative "ici commence la mer/la rivière" devant chaque avaloir pluvial.	Equipements pour diminuer les pollutions par temps de pluie : oui/non Communication incitative sur les avaloirs : oui/non

OBJECTIFS	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Exemples d'actions	Indicateurs d'évaluation
3.Gérer les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION					
Équiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels, notamment les plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages				Mettre en place une communication dédiée pour sensibiliser aux impacts des dépôts sauvages dans les espaces naturels. Localiser/quantifier/qualifier les dépôts sauvages sur le territoire.	Présence de containers : oui/non Communication dédiée aux dépôts sauvages : oui/non Localisation des dépôts sauvages : oui/non
Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles				Optimiser la collecte des poubelles notamment dans les lieux touristiques en fonction de la saison.	Bilan du ramassage
Pratiquer un nettoyage raisonné				Nettoyer manuellement les plages naturelles pour préserver les zones sensibles à fort intérêt écologique et diminuer l'utilisation des engins mécaniques.	Bilan du nettoyage
Former 30 % du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.				Former les agents de nettoyage (les conducteurs d'engins et agents du nettoyage manuel) ainsi que les agents en lien avec le public (office du tourisme, secouristes, policiers, etc.)	% des agents formés à l'entretien raisonné

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/23

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ N° 2024CSOM PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION DE BENNES,
TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES ET DU QUAI DE TRANSFERT,
TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DU PAYS DE FAYENCE**

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est une consultation initiale.

Les stipulations du présent document concernent les prestations désignées ci-dessous :

- La mise à disposition de bennes,
- Le transport des déchets issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux,
- Le traitement et/ou la valorisation des cartons et des papiers issus du quai de transfert ainsi que les déchets issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes et de certains déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt,
- La commercialisation de certains déchets issus des sites.

Les prestations sont réparties dans des lots définis comme suit :

- **Lot n° 1 : Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus de la déchetterie de Tourrettes.**

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 365 600,00 € HT.

- **Lot n° 2 : Mise à disposition de FMA ; transport du flux multimatériaux, des cartons et des ordures ménagères issus du quai de transfert.**

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 663 200.00 € HT.

- **Lot n°3 : Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants et du bois issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, tri et traitement de ces derniers.**

Evacuation, transport, tri et traitement des refus de tri des ordures ménagères issus de l'ISDND du Vallon des Pins.

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 2 316 200.00 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Lot n°4 : Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, traitement et commercialisation de ces derniers.

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 182 560.00 € HT.

- Lot n°5 : Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport et traitement de ces derniers. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 1 038 920.00 € HT.

- Lot n°6 : Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ; évacuation et transport de ces derniers vers les lieux de traitement. Mise à disposition de caissons pour la réception des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation et transport de ces derniers vers le lieu de traitement.

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 244 160,00 € HT.

- Lot n°7 : Transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Tourrettes.

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 1 386 760.00 € HT.

- Lot n°8 : Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.

L'estimation financière pour la durée totale de ce lot était de 54 840.00 € HT.

L'estimation financière pour la durée totale du marché était de 6 255 240.00 € HT.

La CCPF a publié un avis de marché au BOAMP ET au JOUE sous le numéro 24-21710.

le 21 février 2024 . Le Dossier de consultation a été publié sur la plateforme de dématérialisation Marchés-Sécurisés.

La date limite de réception des offres était fixée au **25 mars 2024 à 12h00**. Le délai de validité des offres était de 120 jours.

6 offres ont été déposées par voie électronique et dans les délais :

N° PLI	ENTREPRISE / GROUPEMENT	Lots répondus
1	SOFOVAR – Pli déposé le Vendredi 22 mars 2024- 15:02:29	Lots 1,4,5 et 8
2	GROUPEMENT ENSO ESTEREL/ENSO/ENSO COLLECTES – Pli déposé le Vendredi 22 mars 2024- 18:40:4	Lots 2,3,6 et 7
3	MAT'ILD – Pli déposé le Lundi 25 mars 2024- 08:05:49	Lot 5
4	PASINI – Pli déposé le Lundi 25 mars 2024- 09:23:31 – NON OUVERT*	
5	PASINI – Pli déposé le Lundi 25 mars 2024- 09:31:47	Lots 2,3,6 et 7
6	EXA'RENT – Pli déposé le Lundi 25 mars 2024- 10:16:41	Lot 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Conformément à l'article 25 du règlement de consultation : « Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte. »*

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 avril 2024 à 14h30 et a attribué les huit lots de ce marché. A l'issue de la procédure, il revient au conseil communautaire d'autoriser la signature des lots du marché comme suit :

N° lot	Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant Estimatif € TTC
1	Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus de la déchetterie de Tourrettes.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lépine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013	368 728,83 €
2	Mise à disposition de FMA ; transport du flux multimatériaux, des cartons et des ordures ménagères issus du quai de transfert.	EXA RENT SASU 109 rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN SIRET : 804 024 289 00014	956 396.16 €
3	Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants et du bois issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, tri et traitement de ces derniers. Evacuation, transport, tri et traitement des refus de tri des ordures ménagères issus de l'ISDND du Vallon des Pins	PASINI 421 Avenue du Baron D.Larey 83210 LA FARLEDE SIRET : 310 998 109 00055	2 723 780.01€
4	Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, traitement et commercialisation de ces derniers.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lépine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013	56 294.80 €
5	Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport et traitement de ces derniers. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lépine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013	1 416 717.30 €
6	Lot n°6 : Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ; évacuation et transport de ces derniers vers les lieux de traitement. Mise à disposition de caissons pour la réception des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation et transport de ces derniers vers le lieu de traitement.	PASINI 421 Avenue du Baron D.Larey 83210 LA FARLEDE SIRET : 310 998 109 00055	237 633.18 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

7	Transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Tourrettes	PASINI 421 Avenue du Baron D.Larey 83210 LA FARLEDE SIRET : 310 998 109 00055	1 367 280.00 €
8	Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lépine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013	57 847.76 €

Durée :

Le marché commence à compter du 13 /05/2024 à l'exception du lot 2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024. La durée de la période initiale est de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par tacite reconduction selon les périodes suivantes :

- Reconduction N°1 : 12 mois
- Reconduction N°2 : 12 mois
- Reconduction N°3 : 12 mois

La durée maximale du marché est de 48 mois. Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite trois mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

Imputation budgétaire : 611

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 02 avril 2024,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer les lots du marché n°2024CSCOM portant sur la mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement et valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence aux entreprises et selon les montants figurant dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits lots avec les entreprises précitées.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance




Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/24**SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00**

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST VAR (SMIDDEV)

L'adhésion de la commune de Bagnols-en-Forêt à la CCPF le 1^{er} janvier 2014 a eu pour conséquence la représentation/substitution de cette commune par la Communauté de communes au sein du SMIDDEV compétent en matière de traitement des déchets ménagers.

Le SMIDDEV est constitué à ce jour de deux membres : Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA, anciennement CAVEM) et, pour la seule commune de Bagnols-en-Forêt, la CCPF.

La Communauté de communes est membre du syndicat pour la seule commune de Bagnols-en-Forêt, qui représente moins de 2% des tonnages de déchets produits par les membres du SMIDDEV. ECAA représente donc 98% des tonnages de déchets produits par les membres du syndicat.

La CCPF exerce la compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés sur l'ensemble de son territoire, à l'exception de celui de la commune de Bagnols-en-Forêt. Pour cette seule commune, la compétence de la CCPF est limitée à la « collecte » (plan en annexe).

Le « traitement » des déchets ménagers et assimilés de la commune de Bagnols-en-Forêt est, quant à lui, assuré par le SMIDDEV.

Dans les faits, cette séparation des compétences « collecte » et « traitement », pour une petite portion de territoire, héritage de la période antérieure à l'intégration de la commune de Bagnols-en-Forêt, engendre une organisation de la gestion des déchets incohérente et inefficace, inutilement coûteuse et illisible pour les administrés.

Sur les plans techniques et administratifs, la collecte des déchets en Pays de Fayence a été rationalisée en faisant abstraction des limites communales. Les tonnages de compétence SMIDDEV doivent donc être reconstitués à posteriori, parfois de manière approximative et donnent lieu à un suivi administratif complexe tant pour les services du syndicat que pour ceux de la CCPF.

De la même manière, la gestion de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt relève de la compétence de la CCPF pour la partie collecte et de celle du SMIDDEV pour une partie du traitement, sans qu'il soit possible de définir une règle claire dans le calcul des coûts et des recettes comptabilisés à la fois par la CCPF et par le syndicat.

A cela s'ajoute que les règles prévues dans les statuts du syndicat sont de nature à compromettre de manière essentielle l'intérêt de la CCPF à participer à l'objet syndical.

En résumé, aucune solution n'est satisfaisante pour la CCPF qui gère la partie collecte sur l'ensemble du territoire et le traitement sur la majeure partie à l'exception de Bagnols-en-Forêt :

- soit elle calcule approximativement les tonnages de Bagnols-en-Forêt et envoie au SMIDDEV une fraction des déchets produits sur tout le territoire de la Communauté de communes, ce qui ne présente aucun sens pratique et révèle le caractère artificiel de l'adhésion au syndicat et du traitement par ce dernier des déchets de Bagnols ;
- soit elle organise la collecte des déchets sur le territoire de Bagnols-en-Forêt de manière séparée, ce qui remet en cause le principe même de l'adhésion de la Commune à la Communauté de communes et génère des coûts supplémentaires supportés par les usagers du Pays de Fayence.

Ces difficultés sont renforcées par le fait que la CCPF et le SMIDDEV ont pris des orientations différentes pour réduire leurs déchets à la source. Le SMIDDEV a décidé de créer une usine multifilière dont l'objectif principal est de trier les ordures ménagères collectées pour en retirer les parties valorisables grâce à un procédé industriel. De son côté, par délibération du 8 décembre 2020, la CCPF a décidé de mettre en place la redevance incitative dont l'objectif principal est de faire évoluer les comportements individuels en incitant chacun à réduire sa production de déchets en changeant ses habitudes de consommation, en compostant et en triant. Les deux entités recherchent donc la même finalité, réduire leurs déchets, mais par des moyens très différents.

Si dans l'absolu, la réduction de la production de déchets à la source et la valorisation en usine des déchets résiduels devraient être complémentaires, force est de constater qu'en pratique, ces stratégies reposent sur des intérêts financiers contradictoires. Le modèle économique de l'usine requiert le traitement d'un maximum de déchets, afin d'assurer un fonctionnement suffisamment rentable pour rembourser les dettes contractées pour sa construction. La réduction de déchets traités peut donc conduire à mettre l'usine en difficulté. A l'inverse, la redevance incitative incite les usagers à réduire la quantité de déchets produite. La réduction des déchets résiduels présente alors un avantage financier.

A cette situation déjà connue, est venue s'ajouter une dimension contentieuse avec la décision du Président du SMIDDEV de déposer trois recours à l'encontre de la CCPF sur la question de la prise en charge des déchets produits sur la commune de Bagnols-en-Forêt. Lors du Conseil syndical du 25 mars dernier, les représentants de la CCPF ont fait part de leur étonnement face à une telle attitude à l'égard d'un de ses membres et ont demandé que la question constante et ancienne de la sortie du syndicat soit abordée très prochainement en conseil syndical.

Dans l'intervalle, l'un des trois recours déposés par le SMIDDEV a été rejeté par le juge des référés.

La CCPF souhaite donc confirmer sa demande de retrait du SMIDDEV, qu'elle avait déjà formulée par délibérations du 7 novembre 2017 et du 13 avril 2022 avec trois objectifs principaux :

- Renforcer la cohérence de l'exercice de la compétence déchets (collecte et traitement) à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal ;
- Améliorer la lisibilité de l'action publique, condition nécessaire de l'adhésion des usagers au projet de réduction des déchets à la source ;
- Simplifier l'action publique, gage d'efficacité et de réduction des dépenses.

Il serait pertinent que cette sortie intervienne au 1^{er} janvier 2025, date de mise en œuvre effective de la redevance incitative.

Le Président ajoute que le 19 février dernier le Préfet a été officiellement informé de cette situation et il lui a été demandé de prendre position.

Le Président précise que le retrait d'un syndicat intercommunal se réalise dans les conditions de l'article L. 5211-19 du CGCT ou peut, le cas échéant, être autorisé par Monsieur le Préfet, dans les conditions (alternatives) des articles L. 5711-5, L. 5212-30 ou L. 5212-29-1 du CGCT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L. 5211-19, L. 5711-5, L. 5212-30, L. 5212-29-1 du CGCT,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (3 ABSTENTIONS : F. CAVALLIER - M. REZK - A. COURANT / 2 voix CONTRE : J. SAILLET - M. ORFÉO)

- **CONFIRME** ses décisions du 7 novembre 2017 et du 13 avril 2022 et **DEMANDE** le retrait de la CCPF du SMIDDEV au 1^{er} janvier 2025,
- **HABILITE ET AUTORISE** le Président ou son représentant à élaborer une proposition de modification des statuts, à demander au Président du SMIDDEV l'inscription de la demande de modification des statuts à l'ordre du jour du prochain comité syndical et, en cas d'échec, à saisir le Préfet sur le fondement de l'article L.5212-30 du CGCT,
- **HABILITE ET AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes diligences et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien les procédures de sortie du syndicat mixte sur le fondement des articles L. 5211-19, L. 5711-5, L. 5212-30 ou L. 5212-29-1 du code général des collectivités territoriales, notamment :
 - o à transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au Préfet de Département,
 - o à présenter au Préfet des demandes de retrait de la CCPF selon les modalités fixées par les articles précités
 - o et à conduire toute mesure d'exécution de la présente délibération, y compris dans ses incidences techniques, patrimoniales et financières.

PJ : Plan de situation des compétences collecte et traitement des déchets

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président



Compétences Collecte et Traitement des déchets

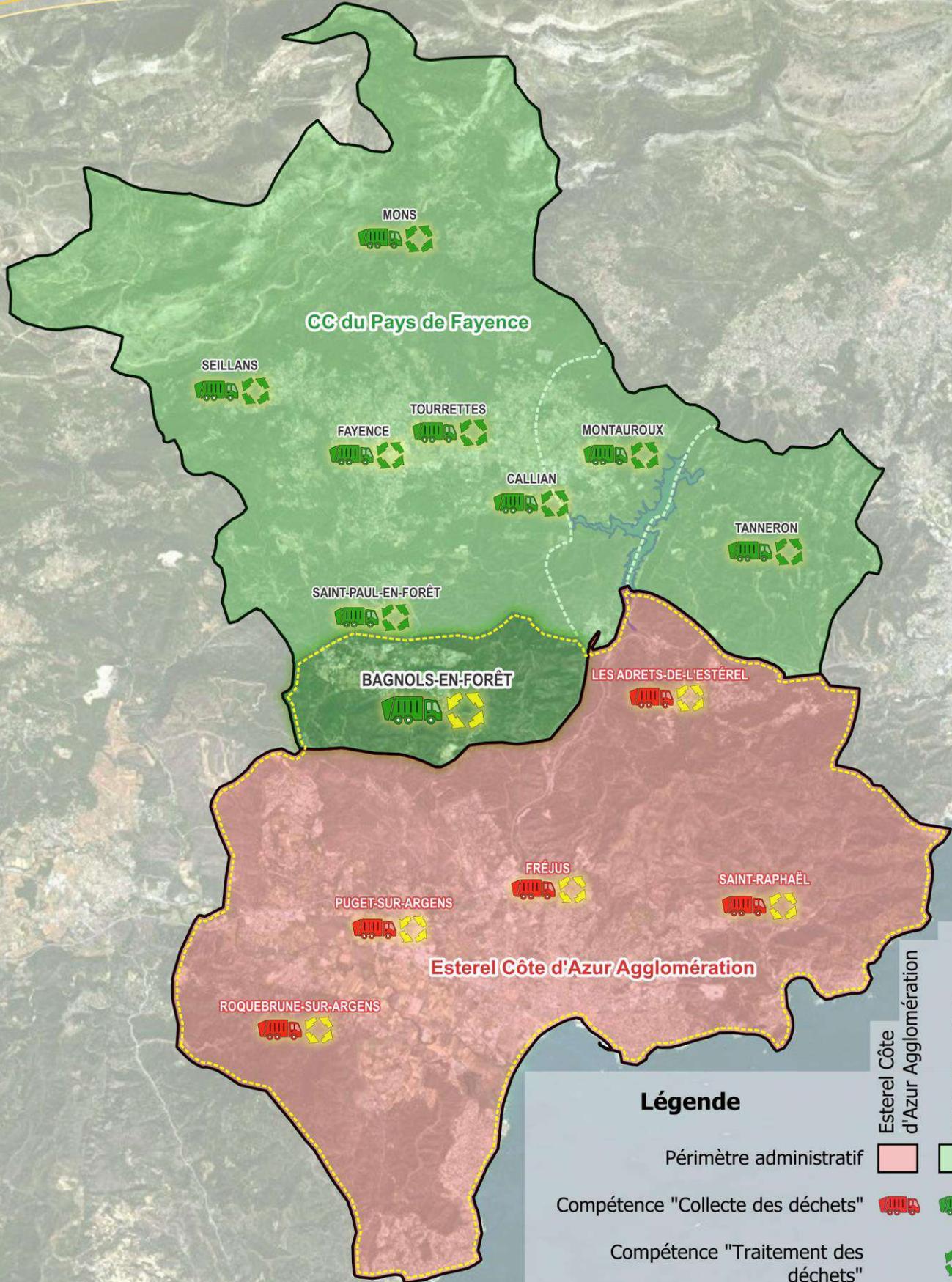
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_24-DE

Bersier
Levrault



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/25

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**ADOPTION DE CONVENTIONS POUR LA CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS
POUR LE PASSAGE DE DEUX CANALISATIONS D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
SÉCURISATION ET DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET DE RÉNOVATION DU RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT DE SEILLANS**

Le Président expose que dans le cadre des travaux de sécurisation et de rénovation du réseau d'eau potable et de rénovation du réseau d'assainissement de la commune de Seillans il est nécessaire d'établir des servitudes de passage et de tréfonds pour l'enfouissement de réseaux d'eau potable sur les parcelles de propriétaires riverains.

En contrepartie du passage sur leurs fonds de deux canalisations sur une longueur allant jusqu'à 80 mètres linéaires, trois propriétaires ont souhaité quelques aménagements. Il s'agit de :

- Mme AUDIBERT, parcelles cadastrées section V n° 758-761-764 : pose d'une gaine de type TPC d'un diamètre 90 entre l'emplacement du portail et l'accès de la maison (45 ml – fournie par la propriétaire) et reprise de la rampe en enrobé à chaud sur une épaisseur de 5 cm.
- EURL Ile au phare , parcelles cadastrées section S n° 434 et V n° 688 : possibilité en cas de nécessité de dévoiement et remise en état du réseau d'assainissement gravitaire du propriétaire et restauration de la berge en pierres sèches avec revêtement gravillon.
- Consorts GAL, parcelles cadastrée sections V n° 74-759-760 : remise en état des escaliers existants en pierres sèches sur la parcelle V-759 après travaux.

Ces requêtes sont réalisables techniquement mais ne correspondent pas au cadre de la convention type de servitude de passage d'une canalisation adoptée par délibération du Conseil Communautaire n° 200922/21 du 22 septembre 2020 ;

La signature de conventions particulières de servitude telles qu'annexées à la présente est nécessaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles 637 et suivants du code civil relatif aux servitudes ;

VU les travaux du conseil d'exploitation de la régie des eaux du Pays de Fayence du 23 février 2024;

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

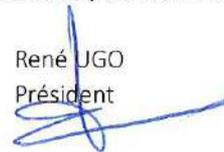
- **DÉCIDE** d'approuver la création d'une servitude de passage et de tréfonds dans les conditions définies dans les conventions en annexe ;
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions de passage et de tréfonds avec les propriétaires désignés ainsi que les actes notariés ou actes administratifs qui authentifieront les protocoles,
- **DIT** que lesdites conventions seront valables à compter de leurs signatures et pendant toute la durée d'exploitation de la canalisation enterrée ou jusqu'à son enlèvement par la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René JGO
Président





**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS
POUR LE PASSAGE DE DEUX CANALISATIONS AEP**

**TRAVAUX DE SECURISATION ET DE RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET
RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE SEILLANS**

AUDIBERT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

ENTRE :

Madame AUDIBERT Martine née GAL

Domicilié(e) 341 C chemin des Moulins à 83440 SEILLANS

Ci-après dénommée «LE PROPRIETAIRE »

D'une part,

ET :

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE dont le siège social est situé Mas de tassy, 1849 RD 19 – 83 440 TOURRETTES, agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019,

Représentée par Monsieur René UGO, son président en exercice, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire n° _____ en date du _____,

Ci-après dénommée «LA COMMUNAUTE»,

D'autre part,

Celles-ci sont dénomées ci-après « les parties »,

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de Fayence, afin de préserver les ressources en eau de la Commune de Seillans entreprend des travaux de sécurisation et de rénovation de son réseau d'alimentation en eau potable.

Ces travaux consistent à créer une nouvelle canalisation de transport entre la canalisation alimentant le bassin des Adrets et le bassin du Foulon, et à remplacer la canalisation existante de distribution.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par ces présentes, le PROPRIETAIRE s'engage à grever au profit de la COMMUNAUTE, les terrains désignés ci-dessous d'une servitude de passage et de tréfonds permettant le passage de :

- 1 canalisation de transport d'eau potable à créer en fonte de Ø 200 pour un linéaire de 60 ml
- 1 canalisation de distribution d'eau potable en fonte de Ø 200 pour un linéaire de 60 ml en remplacement de la conduite existante

Il est précisé que dans l'hypothèse où tout autre partie (collectivité territoriale, établissement public, société publique ou privée...) serait substituée à la COMMUNAUTE, pour la gestion et l'entretien du réseau public d'alimentation en eau potable, ladite partie bénéficierait ipso facto de la présente servitude pendant la durée de sa mission.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DU FONDS SERVANT

Parcelles cadastrées section V n° 758-761-764 – Les Moulins – Commune de SEILLANS

L'emprise de la servitude affectant le terrain est reporté sur le plan ci-joint (annexe 1). Sa largeur n'excédera pas 4 mètres (4 m), mais ne pourra pas être inférieure à 3 mètres (3 m).

La présente servitude de passage et de tréfonds portant sur l'enfouissement de deux nouvelles canalisations, se substitue à toute servitude antérieure.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE

La COMMUNAUTE s'engage à participer aux frais d'entretien de la servitude d'accès au prorata du nombre de bénéficiaires du chemin d'accès.

Le PROPRIETAIRE autorise la COMMUNAUTE à effectuer tous travaux d'entretien et de réparation desdites canalisations.

La COMMUNAUTE s'engage à procéder au rétablissement des surfaces impactées par les travaux et leurs abords, sur les parcelles traversées, dans l'état où elles se trouvaient avant le commencement des travaux, ce qui ne consiste pas en une réfection de la voirie dans sa totalité mais seulement en une réfection de la zone de travaux et également à prendre en charge les dégâts éventuellement occasionnés lors de l'entretien, la réparation ou le changement de canalisation.

La COMMUNAUTE y compris les entreprises mandatées par elle devront informer le PROPRIETAIRE, dans les meilleurs délais, des jours et heures d'intervention pour réaliser tous travaux sur la servitude.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Le PROPRIETAIRE conserve la pleine propriété du terrain.

Le PROPRIETAIRE grève son bien avec la contrepartie suivante :

- Pose d'une gaine de type TPC rouge d'un diamètre \varnothing 90 entre l'emplacement du futur portail et l'accès à la maison (45 ml) fournie par LE PROPRIETAIRE ;
- Reprise de la rampe en enrobé à chaud de type BBSG 0/10 sur une épaisseur de 5 cm ;

Il s'engage à maintenir, à tout moment, le libre accès à l'ouvrage et en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de la parcelle considérée, à indiquer au nouvel ayant droit la servitude dont elle est grevée par la convention.

Le PROPRIETAIRE s'engage à ne planter aucun arbre à haute tige, buisson ou arbuste sur l'assiette de la servitude. La bande de terrain pourra seulement être destinée à la circulation de véhicules. Le PROPRIETAIRE ne pourra établir sur cette bande aucune construction, même légère (y compris portail). La COMMUNAUTE aura le droit de détruire les végétaux spontanément accrus sur cette zone.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITES

La COMMUNAUTE prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou des ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent de lieu d'élection de domicile.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

La COMMUNAUTE devra souscrire toutes polices d'assurances nécessaires et garantissant :

- Sa responsabilité civile résultant de son activité, de son personnel et équipement,
- Les dommages subis par ses équipements.

La COMMUNAUTE renonce et s'engage à faire renoncer à tous recours contre le PROPRIETAIRE et ses assureurs pour tous dommages causés à ses ouvrages enterrés par la faute d'un tiers.

Le PROPRIETAIRE sera dégagé de toute responsabilité pour les dommages qui viendraient à être causés aux ouvrages de la COMMUNAUTE, à l'exclusion des dommages issus d'un acte de malveillance de sa part. Dans cette hypothèse, la COMMUNAUTE aura la charge d'en apporter la preuve.

ARTICLE 7 - DUREE

La présente convention portant création de servitude permanente sera valable à partir de sa signature et pendant toute la durée d'exploitation des canalisations enterrées ou jusqu'à leur enlèvement par la COMMUNAUTE, le PROPRIETAIRE étant informé de l'arrivée du terme.

ARTICLE 8 – ENTREE EN APPLICATION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties.

Eu aux impératifs de la distribution publique, le PROPRIETAIRE autorise la COMMUNAUTE à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Le PROPRIETAIRE et la COMMUNAUTE conviennent expressément que les présentes stipulations seront réitérées par acte administratif aux frais de la COMMUNAUTE.

Convention de servitude de passage et de tréfonds – Travaux de sécurisation et de rénovation du réseau d'eau potable et rénovation du réseau d'assainissement – Commune de Seillans
Communauté de Communes du Pays de Fayence – AUDIBERT

Jusqu'à la réalisation en la forme authentique, le PROPRIETAIRE s'interdit de conférer tout droit réel ou personnel qui viserait à limiter les droits de la COMMUNAUTE sur le fond servant.

ARTICLE 9 - LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent suivant élection de domicile.

ARTICLE 10 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés élisent domicile au siège de la Communauté de Communes du Pays de Fayence – Mas de Tassy – 1849 RD 19 – CS 80106 – 83440 TOURRETTES.

Fait en 3 exemplaires à Seillans , le 18 Janvier 2024

Le PROPRIETAIRE
Mme AUDIBERT Martine



LA COMMUNAUTE
Le Président
René UGO

P.J. :

- Annexe 1 – Plan de masse

Convention de servitude de passage et de tréfonds – Travaux de sécurisation et de rénovation du réseau d'eau potable et rénovation du réseau d'assainissement – Commune de Seillans
Communauté de Communes du Pays de Fayence – AUDIBERT



**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS
POUR LE PASSAGE DE DEUX CANALISATIONS AEP**

**TRAVAUX DE SECURISATION ET DE RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET
RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE SEILLANS**

EURL ILE AU PHARE/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

ENTRE :

La EURL ILE AU PHARE

Domicilié(e) 410 A route de la Parfumerie à 83440 SEILLANS

Représenté(e) par..... Isabelle Appels, gérante.....

en application du pouvoir qui lui a été attribué en ce sens le..... 1er mars 2019.....

Ci-après dénommée «LE PROPRIETAIRE »

D'une part,

ET :

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE dont le siège social est situé Mas de tassy, 1849 RD 19 – 83 440 TOURETTES, agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019,

Représentée par Monsieur René UGO, son président en exercice, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire n° en date du ,

Ci-après dénommée «LA COMMUNAUTE»,

D'autre part,

Celles-ci sont dénomées ci-après « les parties »,

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de Fayence, afin de préserver les ressources en eau de la Commune de Seillans entreprend des travaux de sécurisation et de rénovation de son réseau d'alimentation en eau potable.

Ces travaux consistent à créer une nouvelle canalisation de transport entre la canalisation alimentant le bassin des Adrets et le bassin du Foulon, et à remplacer la canalisation existante de distribution.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par ces présentes, le PROPRIETAIRE s'engage à grever au profit de la COMMUNAUTE, les terrains désignés ci-dessous d'une servitude de passage et de tréfonds permettant le passage de :

- 1 canalisation de transport d'eau potable à créer en fonte de Ø 200 pour un linéaire de 30 ml
- 1 canalisation de distribution d'eau potable en fonte de Ø 200 pour un linéaire de 30 ml en remplacement de la conduite existante

Il est précisé que dans l'hypothèse où tout autre partie (collectivité territoriale, établissement public, société publique ou privée...) serait substituée à la COMMUNAUTE, pour la gestion et l'entretien du réseau public d'alimentation en eau potable, ladite partie bénéficierait ipso facto de la présente servitude pendant la durée de sa mission.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DU FONDS SERVANT

Parcelle cadastrée section S n° 434 – 410 A route de la Parfumerie - Commune de SEILLANS

Parcelle cadastrée section V n° 688 – Les Moulins - Commune de SEILLANS

L'emprise de la servitude affectant le terrain est reporté sur le plan ci-joint (annexe 1). Sa largeur n'excédera pas 4 mètres (4 m), mais ne pourra pas être inférieure à 3 mètres (3 m).

La présente servitude de passage et de tréfonds portant sur l'enfouissement de deux nouvelles canalisations, se substitue à toute servitude antérieure.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE

La COMMUNAUTE s'engage à participer aux frais d'entretien de la servitude d'accès au prorata du nombre de bénéficiaires du chemin d'accès.

Le PROPRIETAIRE autorise la COMMUNAUTE à effectuer tous travaux d'entretien et de réparation desdites canalisations.

La COMMUNAUTE s'engage à procéder au rétablissement des surfaces impactées par les travaux et leurs abords, sur les parcelles traversées, dans l'état où elles se trouvaient avant le commencement des travaux, ce qui ne consiste pas en une réfection de la voirie dans sa totalité mais seulement en une réfection de la zone de travaux et également à prendre en charge les dégâts éventuellement occasionnés lors de l'entretien, la réparation ou le changement de canalisation.

La COMMUNAUTE y compris les entreprises mandatées par elle devront informer le PROPRIETAIRE, dans les meilleurs délais, des jours et heures d'intervention pour réaliser tous travaux sur la servitude.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Le PROPRIETAIRE conserve la pleine propriété du terrain.

Le PROPRIETAIRE grève son bien avec la contrepartie suivante :

- Le réseau d'assainissement gravitaire DU PROPRIETAIRE pourra être dévoté en cas de nécessité lors de l'exécution des travaux et sera remis en état ;
- La restauration de la berge en pierres sèches avec revêtement en gravillon (Ocre jaune de la Pégade) dont le Ø reste à définir ;

Il s'engage à maintenir, à tout moment, le libre accès à l'ouvrage et en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de la parcelle considérée, à indiquer au nouvel ayant droit la servitude dont elle est grevée par la convention.

Le PROPRIETAIRE s'engage à ne planter aucun arbre à haute tige, buisson ou arbuste sur l'assiette de la servitude. La bande de terrain pourra seulement être destinée à la circulation de véhicules. Le PROPRIETAIRE ne pourra établir sur cette bande aucune construction, même légère (y compris portail). La COMMUNAUTE aura le droit de détruire les végétaux spontanément accrus sur cette zone.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITES

La COMMUNAUTE prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou des ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent de lieu d'élection de domicile.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

La COMMUNAUTE devra souscrire toutes polices d'assurances nécessaires et garantissant :

- Sa responsabilité civile résultant de son activité, de son personnel et équipement,
- Les dommages subis par ses équipements.

La COMMUNAUTE renonce et s'engage à faire renoncer à tous recours contre le PROPRIETAIRE et ses assureurs pour tous dommages causés à ses ouvrages enterrés par la faute d'un tiers.

Le PROPRIETAIRE sera dégagé de toute responsabilité pour les dommages qui viendraient à être causés aux ouvrages de la COMMUNAUTE, à l'exclusion des dommages issus d'un acte de malveillance de sa part. Dans cette hypothèse, la COMMUNAUTE aura la charge d'en apporter la preuve.

ARTICLE 7 - DUREE

La présente convention portant création de servitude permanente sera valable à partir de sa signature et pendant toute la durée d'exploitation des canalisations enterrées ou jusqu'à leur enlèvement par la COMMUNAUTE, le PROPRIETAIRE étant informé de l'arrivée du terme.

ARTICLE 8 – ENTREE EN APPLICATION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties.

Eu aux impératifs de la distribution publique, le PROPRIETAIRE autorise la COMMUNAUTE à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ik

Le PROPRIETAIRE et la COMMUNAUTE conviennent expressément que les présentes stipulations seront réitérées par acte administratif aux frais de la COMMUNAUTE.

Jusqu'à la réalisation en la forme authentique, le PROPRIETAIRE s'interdit de conférer tout droit réel ou personnel qui viserait à limiter les droits de la COMMUNAUTE sur le fond servant.

ARTICLE 9 - LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

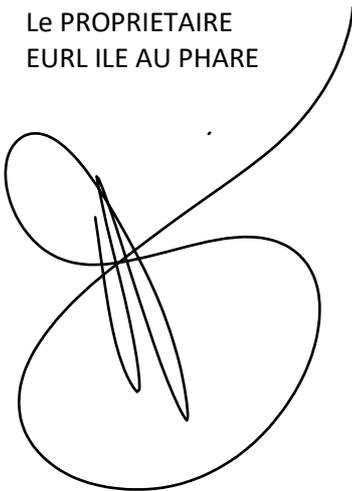
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent suivant élection de domicile.

ARTICLE 10 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés élisent domicile au siège de la Communauté de Communes du Pays de Fayence – Mas de Tassy – 1849 RD 19 – CS 80106 – 83440 TOURRETTES.

Fait en 3 exemplaires à Seillans , le 14 février 2024

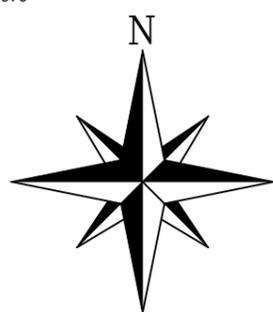
Le PROPRIETAIRE
EURL ILE AU PHARE



LA COMMUNAUTE
LE PRESIDENT
René UGO

P.J. :

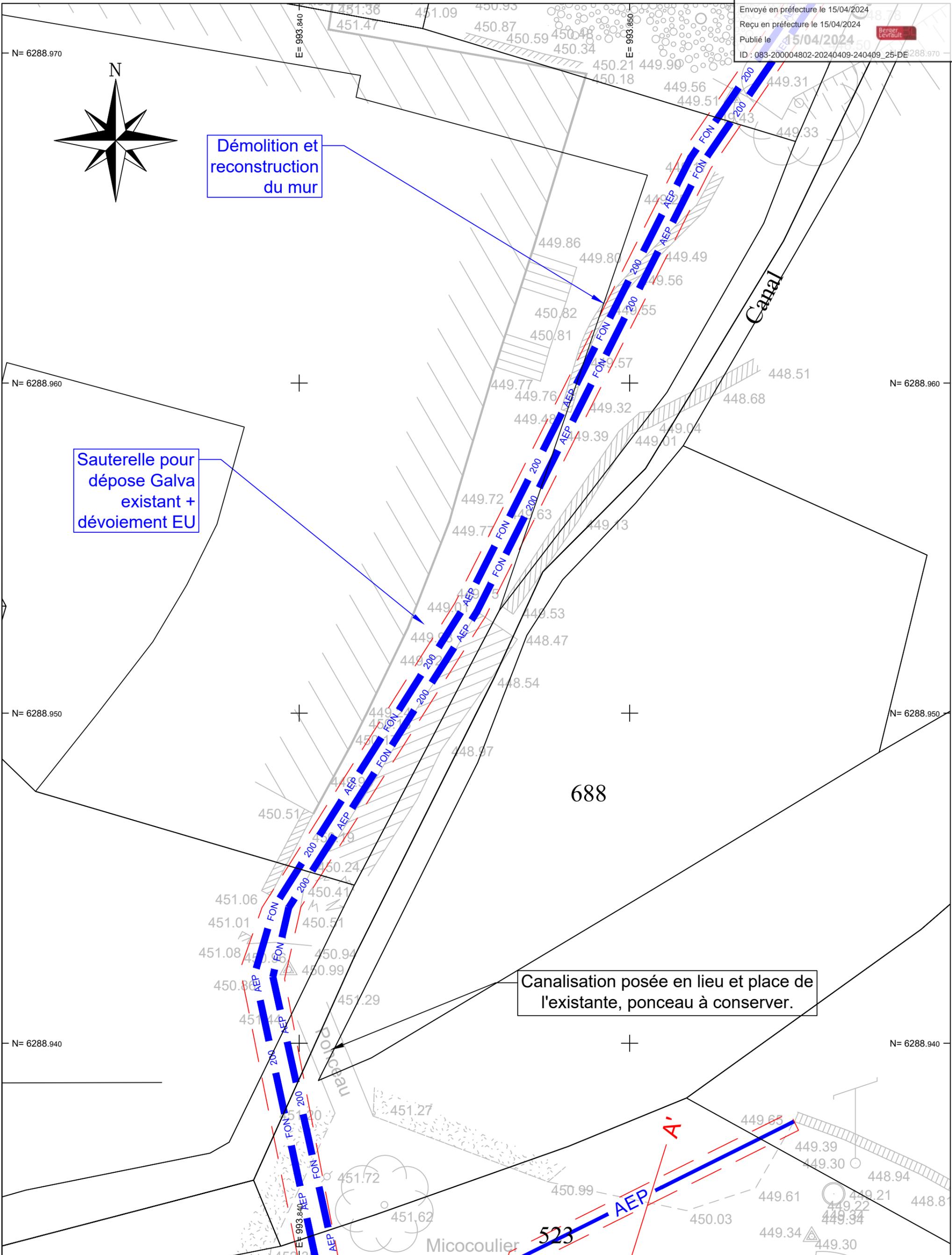
- Annexe 1 – plan de masse



Démolition et reconstruction du mur

Sauterelle pour dépose Galva existant + dévoiement EU

Canalisation posée en lieu et place de l'existante, ponceau à conserver.



Date: 15/01/2024	Echelle: 1/100	COMMUNE DE SEILLANS
 REGIE DES EAUX Pôle Etude / Travaux 871, route de Fréjus - 83440 FAYENCE Tel : (33)4.94.85.30.50 Mail : eaux@cc-paysdefayence.fr		SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFOND Plan de masse



**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS
POUR LE PASSAGE DE DEUX CANALISATIONS AEP**

**TRAVAUX DE SECURISATION ET DE RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET
RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE SEILLANS**

GAL / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

ENTRE :

Les Consorts GAL ci-après désignés

- Mme GAL Joelle – 79 route de Fayence – 83440 SEILLANS
- Mme AUDIBERT Martine – 341 C chemin des Moulins – 83440 SEILLANS

Ci-après dénommée «LE PROPRIETAIRE »

D'une part,

ET :

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE dont le siège social est situé Mas de tassy, 1849 RD 19 – 83 440 TOURRETTES, agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019,

Représentée par Monsieur René UGO, son président en exercice, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire n° en date du

Ci-après dénommée «LA COMMUNAUTE»,

D'autre part,

Celles-ci sont dénomées ci-après « les parties »,

Convention de servitude de passage et de tréfonds – Travaux de sécurisation et de rénovation du réseau d'eau potable et rénovation du réseau d'assainissement – Commune de Seillans
Communauté de Communes du Pays de Fayence – GAL

PREAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de Fayence, afin de préserver les ressources en eau de la Commune de Seillans entreprend des travaux de sécurisation et de rénovation de son réseau d'alimentation en eau potable.

Ces travaux consistent à créer une nouvelle canalisation de transport entre la canalisation alimentant le bassin des Adrets et le bassin du Foulon, et à remplacer la canalisation existante de distribution.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par ces présentes, le PROPRIETAIRE s'engage à grever au profit de la COMMUNAUTE, les terrains désignés ci-dessous d'une servitude de passage et de tréfonds permettant le passage de :

- 1 canalisation de transport d'eau potable à créer en fonte de Ø 200 pour un linéaire de 80 ml
- 1 canalisation de distribution d'eau potable en fonte de Ø 200 pour un linéaire de 80 ml en remplacement de la conduite existante

Il est précisé que dans l'hypothèse où tout autre partie (collectivité territoriale, établissement public, société publique ou privée...) serait substituée à la COMMUNAUTE, pour la gestion et l'entretien du réseau public d'alimentation en eau potable, ladite partie bénéficierait ipso facto de la présente servitude pendant la durée de sa mission.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DU FONDS SERVANT

Parcelles cadastrées section V n° 74-759-760 – Les Moulins – Commune de SEILLANS

L'emprise de la servitude affectant le terrain est reporté sur le plan ci-joint (annexe 1). Sa largeur n'excédera pas 4 mètres (4 m), mais ne pourra pas être inférieure à 3 mètres (3 m).

La présente servitude de passage et de tréfonds portant sur l'enfouissement de deux nouvelles canalisations, se substitue à toute servitude antérieure.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE

La COMMUNAUTE s'engage à participer aux frais d'entretien de la servitude d'accès au prorata du nombre de bénéficiaires du chemin d'accès.

Le PROPRIETAIRE autorise la COMMUNAUTE à effectuer tous travaux d'entretien et de réparation desdites canalisations.

La COMMUNAUTE s'engage à procéder au rétablissement des surfaces impactées par les travaux et leurs abords, sur les parcelles traversées, dans l'état où elles se trouvaient avant le commencement des travaux, ce qui ne consiste pas en une réfection de la voirie dans sa totalité mais seulement en une réfection de la zone de travaux et également à prendre en charge les dégâts éventuellement occasionnés lors de l'entretien, la réparation ou le changement de canalisation.

La COMMUNAUTE y compris les entreprises mandatées par elle devront informer le PROPRIETAIRE, dans les meilleurs délais, des jours et heures d'intervention pour réaliser tous travaux sur la servitude.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Le PROPRIETAIRE conserve la pleine propriété du terrain.

Le PROPRIETAIRE greève son bien avec la contrepartie suivante :

- Remise en état des escaliers existants en pierres sèches sur la parcelle V-759 après travaux

Il s'engage à maintenir, à tout moment, le libre accès à l'ouvrage et en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de la parcelle considérée, à indiquer au nouvel ayant droit la servitude dont elle est grevée par la convention.

Le PROPRIETAIRE s'engage à ne planter aucun arbre à haute tige, buisson ou arbuste sur l'assiette de la servitude. La bande de terrain pourra seulement être destinée à la circulation de véhicules. Le PROPRIETAIRE ne pourra établir sur cette bande aucune construction, même légère (y compris portail). La COMMUNAUTE aura le droit de détruire les végétaux spontanément accrus sur cette zone.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITES

La COMMUNAUTE prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou des ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent de lieu d'élection de domicile.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

La COMMUNAUTE devra souscrire toutes polices d'assurances nécessaires et garantissant :

- Sa responsabilité civile résultant de son activité, de son personnel et équipement,
- Les dommages subis par ses équipements.

La COMMUNAUTE renonce et s'engage à faire renoncer à tous recours contre le PROPRIETAIRE et ses assureurs pour tous dommages causés à ses ouvrages enterrés par la faute d'un tiers.

Le PROPRIETAIRE sera dégagé de toute responsabilité pour les dommages qui viendraient à être causés aux ouvrages de la COMMUNAUTE, à l'exclusion des dommages issus d'un acte de malveillance de sa part. Dans cette hypothèse, la COMMUNAUTE aura la charge d'en apporter la preuve.

ARTICLE 7 - DUREE

La présente convention portant création de servitude permanente sera valable à partir de sa signature et pendant toute la durée d'exploitation des canalisations enterrées ou jusqu'à leur enlèvement par la COMMUNAUTE, le PROPRIETAIRE étant informé de l'arrivée du terme.

ARTICLE 8 – ENTREE EN APPLICATION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties.

Eu aux impératifs de la distribution publique, le PROPRIETAIRE autorise la COMMUNAUTE à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Le PROPRIETAIRE et la COMMUNAUTE conviennent expressément que les présentes stipulations seront réitérées par acte administratif aux frais de la COMMUNAUTE.

Jusqu'à la réalisation en la forme authentique, le PROPRIETAIRE s'interdit de conférer, sous peine de nullité, tout acte qui viserait à limiter les droits de la COMMUNAUTE sur le fond servant.

ARTICLE 9 - LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent suivant élection de domicile.

ARTICLE 10 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés élisent domicile au siège de la Communauté de Communes du Pays de Fayence – Mas de Tassy – 1849 RD 19 – CS 80106 – 83440 TOURRETTES.

Fait en 3 exemplaires à *Seillans*, le *16 février 2024*

Le PROPRIETAIRE
Le Président

LA COMMUNAUTE

René

Mme GAL Joelle



Mme AUDIBERT Martine



P.J. :

- Annexe 1 – Plan de masse

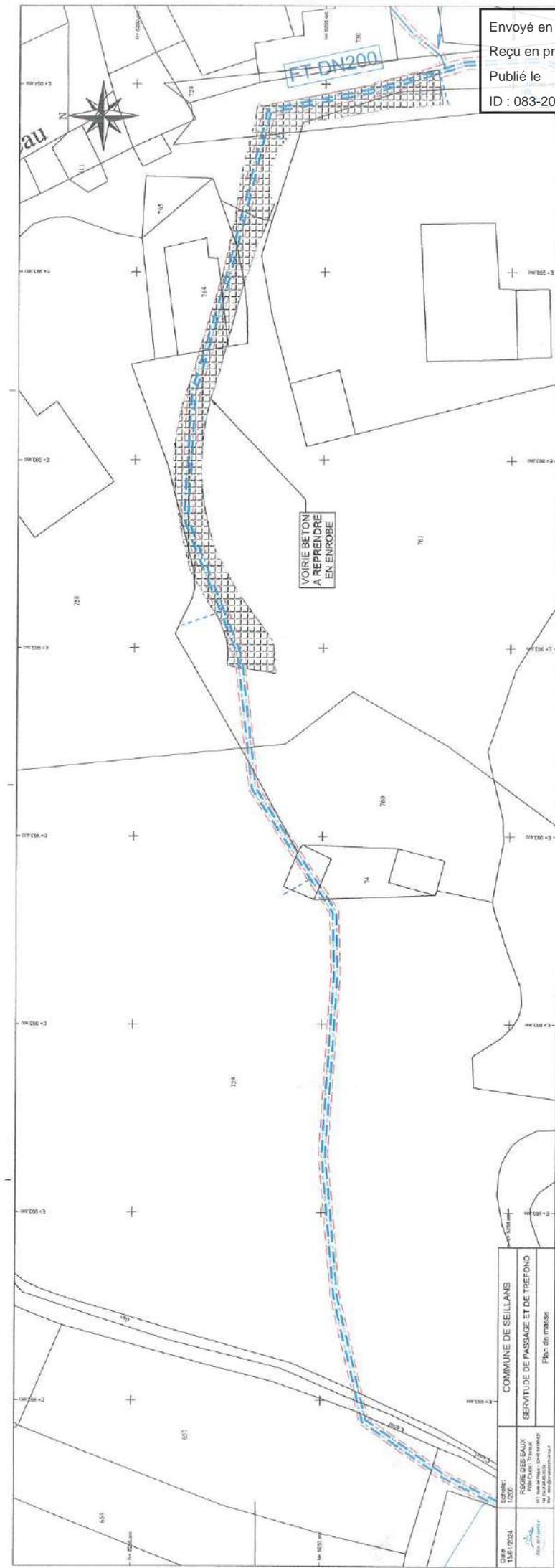
Convention de servitude de passage et de tréfonds – Travaux de sécurisation et de rénovation du réseau d'eau potable et rénovation du réseau d'assainissement – Commune de Seillans
Communauté de Communes du Pays de Fayence – GAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_25-DE



DATE 15/04/2024	EMISE 15/04/2024	COMMUNE DE SEILLANS
SERRIERE 10200		SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFOND
RUE DES BAUX 10200 SEILLANS 411 route de Nages, 04200 SEILLANS 04 77 77 77 77 www.seillans.com		Plan de maçon

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/26

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAĪ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

CONVENTION CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET DU SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) ET CONTRATS ASSOCIÉS

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a réformé le régime des services communautaires, qui peuvent désormais effectuer toute mission fonctionnelle ou opérationnelle en dehors des compétences transférées.

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes peuvent confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions à la communauté de communes. Ce mécanisme est par ailleurs conforté par la jurisprudence dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable.

Ce type de conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements ou services considérés.

D'une part, la loi et le règlement national DECI ont nettement séparé les services publics de l'eau et de la DECI (articles L. 2225-3 et R. 2225-8 du CGCT) lorsque le réseau d'eau est utilisé pour la DECI ; Et d'autre part, le niveau de sécurité a été réhaussé pour développer une défense contre l'incendie adaptée, rationnelle et efficiente qui s'inscrit dans les approches globales de gestion des ressources en eau et d'aménagement durable des territoires.

Pour ce faire, des outils de planification tels que les schémas communaux ou intercommunaux de DECI, ont été mis à la disposition des Maires ou Présidents d'EPCI.

Dès lors, et même si la compétence de distribution de l'eau potable a été transférée depuis le 01/01/2020 à la Communauté de Communes du Pays de Fayence, les obligations des communes et la responsabilité des maires en matière de lutte contre l'incendie n'ont pas été modifiées.

Cependant, dans un contexte où la majorité des réseaux sont communs (eau potable/incendie) et où les leviers financiers manquent pour améliorer la couverture du risque, il est proposé aux communes membres de la CCPF :

- De partager les frais liés à la gestion de leurs services DECI respectifs,
- D'optimiser les dépenses afférentes aux travaux relatifs aux équipements de lutte contre l'incendie avec celles relevant de la distribution d'eau potable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Après les communes de Tanneron, Fayence, Seillans et Saint-Paul-en-Forêt, les communes de Callian et Bagnols-en-Forêt ont manifesté leur intérêt à l'établissement d'une convention-cadre de prestations de services relatives à la gestion des équipements et du service public de DECI avec la CCPF.

Le Président présente le projet de convention-cadre organisant le transfert de la gestion des équipements DECI des communes membres de la CCPF à cette dernière et les deux contrats en découlant, l'un régissant les prestations de service et l'autre régissant les travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2225-1 à L 2225-3 régissant la Défense Extérieure contre l'Incendie et L. 5214-16-1 régissant les conventions entre les communes et leur groupement ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023 ;

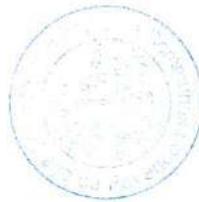
VU les travaux du conseil d'exploitation de la régie des eaux du Pays de Fayence du 6 juin 2023 ;

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'approuver les termes de la convention cadre de prestations de services relative à la gestion des équipements et du service public de DECI, du contrat de prestations d'assistance, de contrôle et d'entretien et du contrat de travaux en découlant, dont les projets sont joints en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits convention et contrats et tout document y afférent.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



SERVICE PUBLIC DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Contrat de prestation d'assistance, de contrôle et d'entretien

**Entre la Communauté de Communes du Pays de
Fayence
et la Commune de Callian**

ENTRE :

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE dont le siège social est situé Mas de tassy, 1849 RD 19 – 83 440 TOURRETTES, **agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence** identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019,

Représentée par René UGO, son Président en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire.

Ci-après dénommée « Communauté » ,

D'une part ;

ET :

La COMMUNE DE CALLIAN, dont le siège est situé Place de la Mairie 83440 CALLIAN,

Représentée par François CAVALLIER , son Maire en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal n° 2023-005.

Ci-après dénommée « Commune»

D'autre part ;

Celles-ci dénommées ci-après « les parties »,

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à la Communauté.

Ce type de conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements ou services considérés.

Dans ce cadre la Communauté de Communes du Pays de Fayence et la Commune de XX ont conclu une convention cadre de prestations de services relative à la gestion des équipements du service public de DECI par laquelle la Commune a confié à la Communauté, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion de toute compétence affectée à la gestion des équipements du service DECI sur son territoire, en investissement comme en fonctionnement.

Chaque prestation de services (prestations de services d'assistance, de contrôle et d'entretien ou opérations de travaux) donne lieu à la signature de contrats distincts.

Le présent contrat concerne les prestations d'assistance, de contrôle et d'entretien.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

1 - Objet du contrat

La Commune confie à la Communauté les prestations de services suivantes :

MISSIONS D'ASSISTANCE

- **Assistance générale à la conception et au suivi des Points d'Eau Incendie (PEI) susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.**

Cette mission comprend notamment l'état des lieux de la DECI, l'identification des risques à prendre en compte, la vérification de l'adéquation entre DECI existante et le risque à défendre, dimensionnement des besoins en eau, l'implantation des PEI, élaboration des arrêtés DECI, animation et pilotage des schémas communaux directeurs DECI.

- **Assistance à la réception technique des hydrants** conformément aux normes en vigueur, notamment la norme NFS 62-200, notamment la conformité aux caractéristiques attendues et aux dispositions du Règlement Départemental DECI (accessibilité, signalisation...) ainsi que leur fiabilité et rapidité d'utilisation.
- **Assistance à l'amélioration de la DECI existante** en lien avec la Régie des Eaux du Pays de Fayence.
- **Assistance à l'instruction des permis de construire** en lien avec les services instructeurs.
- **Suivi de la disponibilité des PEI** en lien avec le SDIS 83, notamment par le renseignement de la base de données REMOCRA.

MISSIONS DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN

- **Contrôle technique triennal des hydrants** ayant notamment pour objectif d'assurer l'utilisation effective du PEI par les moyens du SDIS par un contrôle de la visibilité, de l'accessibilité, de la bonne manœuvrabilité des appareils, de la présence des bouchons raccords et de l'intégrité des demi-raccords, y compris contrôle du débit et de la pression (débit maximal, débit à un bar, pression dynamique au débit nominal, pression statique).
- **Actions de maintenance** comprenant les opérations d'entretien et de réparation destinées à préserver les capacités opérationnelles des PEI conformément à l'article R. 2225-7-I-5° du C.G.C.T

NOTA : Les opérations de remplacement de PEI sont considérées comme des travaux. Elles n'entrent pas dans le champs de la présente convention.

2 - Modalités d'exécution de la prestation

La Communauté est libre de désigner ceux de ses agents qui assureront les missions confiées. Cet (ces) agent(s) restent sous la responsabilité et le contrôle exclusif de la Communauté.

Les missions s'effectueront sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Un rapport annuel de suivi du contrat sera présenté à la Commune par la Communauté.

La Commune dispose, au fil de l'exécution du présent contrat, d'un droit de formuler des recommandations à la Communauté sous réserve :

- De ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes accepté par les deux parties) ;
- De ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Communauté ;
- De ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;

- De ne pas conduire la Communauté à une situation de conflit d'intérêts de conflit entre les intérêts des divers membres de la Communauté.

3 - Durée du contrat et validité

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties de la présente soumise au préalable à la délibération de leur conseil respectif.

Il est prévu pour une durée initiale de **3 années**.

Il pourra cependant être reconduit de façon expresse, avec accord des deux parties, à chaque date anniversaire pour une nouvelle période de 3 ans.

Au-delà de la première période de 3 ans, les parties ont la faculté de résilier le présent contrat à tout moment, à la demande motivée de l'une des deux parties, avec un préavis minimum de 6 mois.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

4 - Modalités financières

Pour la première année de convention, il est convenu que les frais engagés pour la réalisation des missions d'assistance, de contrôle et d'entretien des installations DECI sont pris en charge en intégralité par la Communauté.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} année de convention, comme précisé dans la convention cadre dont dépend le présent contrat, l'ensemble des frais engagés par la Communauté en vue de la réalisation des missions d'assistance, de contrôle et d'entretien sont répartis entre les communes bénéficiaires au prorata du nombre de PEI à contrôler chaque année.

Le taux de prise en charge par la Commune est fixé à : 10 %

$$\text{Taux de prise en charge} = \frac{\text{Nombre de PEI communal}}{\text{Nombre de PEI total}} \times 100$$

Avec :

Nombre de PEI communal : 94

Nombre de PEI total : 959

Le budget prévisionnel annuel est fixé à 8915 € HT.

Monsieur le Président

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_26-DE



René UGO

François CAVALLIER



SERVICE PUBLIC DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Contrat de travaux

Entre la Communauté de Communes du Pays de
Fayence
et la Commune de Callian

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à la Communauté.

Ce type de conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements ou services considérés.

Dans ce cadre la Communauté de Communes du Pays de Fayence et la Commune de XX ont conclu une convention cadre de prestations de services relative à la gestion des équipements du service public de DECI par laquelle la Commune a confié à la Communauté, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion de toute compétence affectée à la gestion des équipements du service DECI sur son territoire, en investissement comme en fonctionnement.

Chaque prestation de services (prestations de services d'assistance, de contrôle et d'entretien ou opérations de travaux) donne lieu à la signature de contrats distincts.

Le présent contrat concerne les opérations de travaux.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

1 - Objet du contrat

La Commune confie à la Communauté les prestations de travaux suivantes :

INSTALLATION DE POINTS D'EAU INCENDIE (PEI)

- **Installation de PEI sous pression**

Cette mission comprend la fourniture et pose d'hydrants ainsi que leurs raccordements sur le réseau d'eau potable, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (permission de voirie, arrêtés de circulation, DT/DICT, arrêt d'eau, information à la population, désinfection, etc...)

- **Installation de réserves incendies**

Cette mission comprend la fourniture et pose de réserves incendies à usage collectif, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (acquisitions foncières, éventuel défrichage, permission de voirie, arrêtés de circulation, DT/DICT, poteau d'aspiration, colonnes humides ou sèches, etc...)

OPTIMISATION DES TRAVAUX EAU POTABLE & INCENDIE

- **Travaux de renouvellement / extension de canalisations**

Cette mission comprend les travaux de dilatation ou d'extension de réseaux de distribution d'eau permettant le fonctionnement de PEI existants ou à créer conforme à la réglementation DECI, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (études de conception, marchés publics, autorisations réglementaires, suivi et réception de travaux, etc...)

- **Construction d'ouvrage d'eau potable**

Cette mission comprend les travaux de construction de réservoirs de stockage nécessaires à garantir la disponibilité de 120 m3 d'eau à usage DECI ou d'installation d'équipement tels que station de surpression, vannes de régulations permettant le fonctionnement de PEI existants ou à créer conforme à la réglementation DECI, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (études de conception, marchés publics, autorisations réglementaires, suivi et réception de travaux, etc...)

2 - Modalités d'exécution de la prestation

La Communauté est libre de désigner ceux de ses agents qui assureront les missions confiées. Cet (ces) agent(s) restent sous la responsabilité et le contrôle exclusif de la Communauté.

Les missions s'effectueront sur l'ensemble du territoire de la Commune.

La Commune dispose, au fil de l'exécution du présent contrat, d'un droit de formuler des recommandations à la Communauté sous réserve :

- De ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes accepté par les deux parties) ;
- De ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Communauté ;
- De ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- De ne pas conduire la Communauté à une situation de conflit d'intérêts de toute nature et notamment de conflit entre les intérêts des divers membres de la Communauté.

3 - Durée du contrat et validité

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties de la présente soumise au préalable à la délibération de leur conseil respectif.

Il est prévu pour une durée initiale de 3 années.

Il pourra cependant être reconduit de façon expresse, avec accord des deux parties, à chaque date anniversaire pour une nouvelle période de 3 ans.

Au-delà de la première période de 3 ans, les parties ont la faculté de résilier le présent contrat à tout moment, à la demande motivée de l'une des deux parties, avec un préavis minimum de 6 mois.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

4 - Modalités financières

Comme précisé dans la convention cadre dont dépend le présent contrat, l'ensemble des frais engagés par la Communauté en vue de la réalisation de travaux d'optimisation, sont répartis entre la Communauté et la Commune à hauteur de :

- 50% des investissements dans le cas d'une opération nécessitant une dilatation de canalisation
- Au prorata des surfaces ou volumes nécessaires à chacune des parties dans le cas de la construction d'ouvrages d'eau potable.

Dans tous les autres cas, la prise en charge financière revient exclusivement au porteur du projet (Communauté ou commune).

4 1 - Cas de l'installation de points d'eau incendie sous pression

Les opérations de remplacement de PEI existant ou le raccordement sur le réseau d'eau potable de PEI supplémentaires, sont des opérations de courte durée qui peuvent être réalisées pour répondre à une urgence ou à la nécessité d'une mise en conformité rapide.

Pour permettre une telle souplesse d'exécution, ces prestations sont réalisées à la demande expresse de la Commune et sur présentation d'un devis détaillé.

A l'achèvement des travaux, une facture conforme aux prestations réellement réalisées, sera déposée sur la plateforme CHORUS PRO.

4 2 — Cas de l'installation de réserves incendies ou de l'optimisation des travaux eau potable et incendie

Le programme des travaux et leur estimation financière sont définis dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive).

	2023	2024/2025
Fourniture et pose d'une lyre incendie réservoir Pinée		7590 €
Fourniture et pose d'une lyre incendie réservoir Brise Charge		7590 €
Extension DECI Chemin des Maures	23 375 €	

Pour 2023 (première période de convention), la commune s'engage à prendre en charge les dépenses dans les conditions de la convention-cadre régissant le présent contrat.

Un acompte de 90 %, calculé sur la base du montant du devis définitif, sera versé avant commencement d'exécution des travaux. Le solde définitif à payer, calculé sur la base des situations de travaux ou factures payées tout au long de l'opération, sera versé à la réception des travaux.

S'agissant des années 2024 et 2025 la commission de suivi prévue à la convention est chargée de se réunir avant l'élaboration des budgets communaux et intercommunaux de définir, parmi les opérations prévues ci-dessus, celles qui seront exécutées au cours de l'année 2024 et au cours de l'année 2025. Les estimations ci-dessus seront réactualisées tant que de besoin pour prendre en compte l'évolution des prix.

La commune s'engage à prendre en charge les dépenses dans les conditions de la convention-cadre régissant le présent contrat.

L'ensemble des prestations de travaux seront retracées budgétairement et comptablement.

Un acompte de 90 %, calculé sur la base du montant du devis définitif, sera versé avant commencement d'exécution des travaux. Le solde définitif à payer, calculé sur la base des situations de travaux ou factures effectivement payées tout au long de l'opération, sera versé à la réception des travaux.

5 - Confidentialité

La Communauté se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il pourra avoir connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la Commune.

6 - Modification

Toute modification des dispositions du présent contrat ne pourra intervenir qu'après avis de la commission de suivi de la convention cadre et accord des parties et devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à TOURRETTES, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté
Monsieur le Président

René UGO

Pour la Commune
Monsieur le Maire

François CAVALLIER



Convention cadre de prestations de services relative à la gestion des équipements et du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

**Entre la Communauté de Communes du Pays de Fayence
et la Commune de Callian**

ENTRE :

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE dont le siège social est situé Mas de tassy, 1849 RD 19 – 83 440 TOURRETTES, **agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence** identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019,

Représentée par René UGO, son Président en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire ;

Ci-après dénommée « Communauté »,

D'une part ;

ET :

La COMMUNE DE CALLIAN, dont le siège est situé Place de la Mairie 83440 CALLIAN,

Représentée par François CAVALLIER, son Maire en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal n° 2023-005 ;

Ci-après dénommée « Commune»

D'autre part ;

Celles-ci dénommées ci-après « les parties »,

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024 
ID : 083-200004802-20240409-240409_26-DE

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a réformé le régime des services communautaires, qui peuvent désormais effectuer toute mission fonctionnelle ou opérationnelle en dehors des compétences transférées.

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à la Communauté.

Ce mécanisme est par ailleurs conforté par la jurisprudence dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06 ; voir aussi par analogie CE, 3 février 2012, Communauté d'agglomération d'Annecy et Commune de Veyrier du Lac, n° 353737).

Ce type de conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements ou services considérés.

La loi et le règlement national DECI ont d'une part, nettement séparé les services publics de l'eau et de la DECI (articles L 2225-3 et R 2225-8 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT) lorsque le réseau d'eau est utilisé pour la DECI.

Il doit être rappelé que : *« les réseaux d'eau potable sont conçus pour leur objet propre : la distribution d'eau potable. La DECI est un objectif complémentaire qui doit être compatible avec l'usage premier de ces réseaux et ne doit pas nuire à leur fonctionnement, ni conduire à des dépenses hors de proportion avec le but à atteindre, en particulier pour ce qui concerne le dimensionnement des canalisations ».*

D'autre part, le niveau de sécurité a été réhaussé pour développer une défense contre l'incendie adaptée, rationnelle et efficiente qui s'inscrit dans les approches globales de gestion des ressources en eau et d'aménagement durable des territoires. Pour ce faire, des outils de planification tels que les schémas communaux ou intercommunaux de DECI, ont été mis à la disposition des Maires ou Présidents d'EPCI.

Dès lors, et même si la compétence de distribution de l'eau potable a été transférée depuis le 01/01/2020 à la Communauté de Communes du Pays de Fayence, les obligations des communes et la responsabilité des maires en matière de lutte contre l'incendie n'ont pas été modifiées.

Cependant, dans un contexte où la majorité des réseaux sont communs (eau potable/incendie - Note d'information « relation entre les services publics de DECI et d'eau potable jointe en annexe) et où les leviers financiers manquent pour améliorer la couverture du risque, les communes membres de la CCPF ont décidé de :

- Partager les frais liés à la gestion de leurs services DECI respectifs.
- Optimiser les dépenses afférentes aux travaux relatifs aux équipements de lutte contre l'incendie avec celles relevant de la distribution d'eau potable.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_26-DE

La Commune confie à la Communauté, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion de toute compétence affectée à la gestion des équipements du service DECI sur son territoire, en investissement comme en fonctionnement. Ce transfert concerne la gestion des équipements en cause et non la compétence DECI qui reste dévolue par la loi à la Commune.

Article 2 : Modalités d'exécution de la convention

La présente convention est un cadre permettant ensuite de confier l'exécution des missions liées à la gestion du service DECI à la Communauté, le juge administratif ayant précisé qu'une telle convention de l'article L. 5214-16-1 du CGCT est une prestation de services exonérée de règle de concurrence et de publicité.

Chaque prestation de services (prestations d'assistance, contrôle et entretien ou opérations de travaux), donnera lieu à signature de contrats distincts.

Une commission de suivi composée de deux membres (un désigné par la commune et un désigné par la CCPF) se réunira, au moins une fois par an, pour faire le point sur la gestion du service et la programmation des travaux.

Article 3 : Modalités d'exécution des contrats

Aucun contrat de la Commune ne sera transféré à la Communauté. Aucun contrat de la Communauté ne sera transféré à la Commune.

Article 4 : Obligations

Article 4-1 : Obligations de la Commune

La Commune s'engage notamment, à titre gratuit, à compter de l'entrée en vigueur de la convention et pendant toute sa durée :

- À mettre à la disposition de la Communauté l'ensemble des informations nécessaires à la définition et la bonne exécution des contrats à venir ;
- À inscrire à son budget les dépenses afférentes à la présente convention et les contrats en découlant ;
- À régler dans les délais le coût des prestations réalisées ;
- À souscrire les assurances nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.

Article 4-2 : Obligations de la Communauté

Pendant la durée du contrat, la Communauté assure, sous sa responsabilité, la bonne exécution des prestations qui lui seront confiées au fil des contrats à venir.

La Communauté s'engage à contracter les polices d'assurances nécessaires à couvrir les activités accomplies dans le cadre de la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention et validité

La présente convention entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties de la présente convention soumise au préalable à la délibération de leur conseil respectif.

Elle est prévue pour une durée initiale de **3 années**.

Elle pourra cependant être reconduite de façon expresse, avec accord des deux parties, à chaque date anniversaire pour une nouvelle période de 3 ans.

Au-delà de la première période de 3 ans, les parties ont la faculté de résilier la présente convention à tout moment, à la demande motivée de l'une des deux parties, avec un préavis minimum de 6 mois.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

Article 6 : Modalités financières

Les prestations de services ou de travaux peuvent être réalisées par la communauté soit en régie, soit par le biais de marchés publics.

Chaque contrat (services et travaux) fixera un budget prévisionnel du service ou des travaux.

Ce budget, établi par la Communauté, sera communiqué en amont à la commune, avant le commencement de la prestation. Il respectera les principes de répartitions financières énoncés ci-après.

Article 6-1 : Clés de répartitions financières liées aux prestations d'assistance, de contrôle et d'entretien

Les missions d'assistance, de contrôle et d'entretien sont des prestations mutualisées entre les 9 communes du territoire.

L'ensemble des frais engagés par la Communauté en vue de la réalisation de ces missions seront répartis entre les communes au prorata du nombre de PEI à contrôler chaque année.

Article 6-2 : Clés de répartitions financières relatives aux opérations de travaux

Le présent article ne s'applique que dans le cas où les travaux à réaliser sont optimisés avec les opérations de renouvellement / extension de canalisation ou de construction d'ouvrage d'eau potable.

Dans tous les autres cas, la prise en charge financière revient exclusivement au porteur du projet (Communauté ou commune).

6-2-1 : Cas des opérations de renouvellement / extension de canalisations

Lorsqu'il est nécessaire de dilater une canalisation d'eau potable pour permettre d'assurer une défense incendie optimale, 50% des frais engagés par la Communauté sur l'opération de renouvellement / extension seront pris en charge par la Commune.

6-2-2 : Cas de la construction d'ouvrages d'eau potable

Lors de la construction d'ouvrages d'eau potable, l'ensemble des frais engagés par la Communauté pour la construction de l'ouvrage seront répartis entre la Communauté et la Commune au prorata des surfaces ou volumes nécessaires à chacune des parties.

6-3 : Modalités comptables

6-3-1 : Paiement des prestations

La Commune s'engage à payer l'intégralité des sommes engagées par la Communauté à réception des titres de recette sur la plateforme CHORUS PRO et suivant les délais réglementaires en vigueur. Les paiements sont effectués auprès du chef de service comptable du SGC de l'Estérel.

6-3-2 : Amortissement des biens

L'ensemble des équipements réalisés seront intégrés dans le patrimoine respectif de chacune des parties. Il est à noter que les équipements optimisés, canalisation et ouvrages, seront reversés intégralement à l'actif du service public d'eau potable.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige relatif à la présente convention et aux contrats qui en découlent, les parties s'engagent à mettre en œuvre toute procédure de médiation utile afin de régler le litige à l'amiable. En cas d'échec, elles pourront décider de saisir les juridictions adéquates dans le ressort de la Communauté et de la Commune.

Article 8 : Modification

Toute modification des dispositions de la présente convention et des contrats en découlant ne pourra intervenir qu'après avis de la commission de suivi et accord des parties et devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à TOURRETTES, en deux exemplaires originaux, le 14 novembre 2023

Pour la Communauté
Monsieur le Président

René UGO

Pour la Commune
Monsieur le Maire

François CAVALLIER



SERVICE PUBLIC DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Contrat de prestation d'assistance, de contrôle et d'entretien

**Entre la Communauté de Communes du Pays de
Fayence
et la Commune de Bagnols en forêt**

ENTRE :

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE** dont le siège social est situé Mas de tassy, 1849 RD 19 – 83 440 TOURRETTES, agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019,

Représentée par René UGO, son Président en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire n° du ;

Ci-après dénommée « **Communauté** » ,

D'une part ;

ET :

La **COMMUNE DE BAGNOLS EN FORET**, dont le siège est situé 1 place de l'Hôtel de Ville, 83600 Bagnols-en-Forêt, Représentée par René BOUCHARD, son Maire en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal n° 120 du 21 décembre 2023 ;

Ci-après dénommée « **Commune** »

D'autre part ;

Celles-ci dénommées ci-après « **les parties** » ,

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à la Communauté.

Ce type de conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements ou services considérés.

Dans ce cadre la Communauté de Communes du Pays de Fayence et la Commune de XX ont conclu une convention cadre de prestations de services relative à la gestion des équipements du service public de DECI par laquelle la Commune a confié à la Communauté, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion des équipements du service DECI sur son territoire, en investissement comme en fonctionnement.

Chaque prestation de services (prestations de services d'assistance, de contrôle et d'entretien ou opérations de travaux) donne lieu à la signature de contrats distincts.

Le présent contrat concerne les prestations d'assistance, de contrôle et d'entretien.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 - Objet du contrat

La Commune confie à la Communauté les prestations de services suivantes :

MISSIONS D'ASSISTANCE

- **Assistance générale à la conception et au suivi des Points d'Eau Incendie (PEI) susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.**

Cette mission comprend notamment l'état des lieux de la DECI, l'identification des risques à prendre en compte, la vérification de l'adéquation entre DECI existante et le risque à défendre, dimensionnement des besoins en eau, l'implantation des PEI, élaboration des arrêtés DECI, animation et pilotage des schémas communaux directeurs DECI.

- **Assistance à la réception technique des hydrants** conformément aux normes en vigueur, notamment la norme NFS 62-200, notamment la conformité aux caractéristiques attendues et aux dispositions du Règlement Départemental DECI (accessibilité, signalisation...) ainsi que leur fiabilité et rapidité d'utilisation.
- **Assistance à l'amélioration de la DECI existante** en lien avec la Régie des Eaux du Pays de Fayence.
- **Assistance à l'instruction des permis de construire** en lien avec les services instructeurs.
- **Suivi de la disponibilité des PEI** en lien avec le SDIS 83, notamment par le renseignement de la base de données REMOCRA.

MISSIONS DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN

- **Contrôle technique triennal des hydrants** ayant notamment pour objectif d'assurer l'utilisation effective du PEI par les moyens du SDIS par un contrôle de la visibilité, de l'accessibilité, de la bonne manœuvrabilité des appareils, de la présence des bouchons raccords et de l'intégrité des demi-raccords, y compris contrôle du débit et de la pression (débit maximal, débit à un bar, pression dynamique au débit nominal, pression statique).

- **Actions de maintenance** comprenant les opérations d'entretien et de réparation destinées à préserver les capacités opérationnelles des PEI conformément à l'article R. 2225-7-I-5° du C.G.C.T :
 - Test de fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie ;
 - Si nécessaire, graissage de la tige de manœuvre ;
 - Vérification des purges et leur débouchage éventuel ;
 - Travaux d'entretien courant : resserrage de boulons de fixation, remplacement de joints, graissage...
 - Nettoyage de la zone d'accès immédiate aux appareils (hors taillage de haies, débroussaillage) ;
 - Identification de problèmes de fonctionnement, rapport de maintenance ;
 - Mise à jour du site REMOCRA du SDIS 83 ;
 - Si nécessaire, numérotation d'identification du PEI ;
 - Si nécessaire, mise en peinture des PEI.

Dans l'éventualité d'un PEI en trop mauvais état et qui nécessiterait trop d'interventions pour être maintenu en état de marche, il devra être remplacé par un PEI neuf dans le cadre du contrat de travaux.

EXCLUSIONS

N'entrent pas dans le champs du présent contrat d'assistance :

- Les opérations de remplacement de PEI (travaux entrant dans le champ du contrat de travaux) ;

- Les réparations consécutives à des causes accidentelles (accident de la circulation, choc etc...) ou à un mauvais usage des bouches et poteaux d'incendie par des personnes non autorisées sont considérées comme des prestations sur devis selon le contrat de travaux ;
- Renouvellement des PEI défectueux pour lesquels il ne serait plus possible de se procurer les pièces de rechange. Dans ce cas, ils seront remplacés par un PEI neuf dans le cadre du contrat de travaux ;
- Taillage de haies, débroussaillage autour des installations. Ces prestations seront effectuées par la commune pour maintenir l'accès ;
- Les poses de protections de PEI (arceaux, barrières...) sont considérées comme des prestations sur devis selon le contrat de travaux.

2 - Modalités d'exécution de la prestation

La Communauté est libre de désigner ceux de ses agents qui assureront les missions confiées. Cet (ces) agent(s) restent sous la responsabilité et le contrôle exclusif de la Communauté.

Les missions s'effectueront sur l'ensemble du territoire de la Commune.

La Commune dispose, au fil de l'exécution du présent contrat, d'un droit de formuler des recommandations à la Communauté sous réserve :

- De ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes accepté par les deux parties) ;
- De ne pas de ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Communauté ;
- De ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- De ne pas conduire la Communauté à une situation de conflit d'intérêts de toute nature et notamment de conflit entre les intérêts des divers membres de la Communauté.

3 - Durée du contrat et validité

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties de la présente soumise au préalable à la délibération de leur conseil respectif.

Il est prévu pour une durée initiale de **3 années**.

Il pourra cependant être reconduit de façon expresse, avec accord des deux parties, à chaque date anniversaire pour une nouvelle période de 3 ans.

Au-delà de la première période de 3 ans, les parties ont la faculté de résilier le présent contrat à tout moment, à la demande motivée de l'une des deux parties, avec un préavis minimum de 6 mois.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

4 - Modalités financières

Pour 2023, il est convenu que les frais engagés pour la réalisation des missions d'assistance, de contrôle et d'entretien des installations DECI sont pris en charge en intégralité par la Communauté.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} année de convention, comme précisé dans la convention cadre dont dépend le présent contrat, l'ensemble des frais engagés par la Communauté en vue de la réalisation des missions d'assistance, de contrôle et d'entretien sont répartis entre les communes bénéficiaires au prorata du nombre de PEI à contrôler chaque année.

Le taux de prise en charge par la Commune est fixé à : 11 %

$$\text{Taux de prise en charge} = \frac{\text{Nombre de PEI communal}}{\text{Nombre de PEI total}} \times 100$$

Avec :

Nombre de PEI communal : 106

Nombre de PEI total : 959

Le budget prévisionnel annuel est fixé à 9806,50 € HT.

Chargés d'études	PU	QT	Coût annuel	Coût 3 ans	BAGNOLS	
					Qté	SS Total
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES						
Ressources humaines annuelles :						
Main d'œuvre horaire agent de maîtrise (1ETP)	30 €	1 607	48 210,00 €	144 630,00 €	11%	5 303 €
			48 210,00 €	144 630,00 €		5 303,10 €
Dépenses de fonctionnement annuelles:						
Carburant :			1 500 €	4 500,00 €	11%	165 €
Entretien véhicule :			600 €	1 800,00 €	11%	66 €
Fournitures administratives :			500 €	1 500,00 €	11%	55 €
Abonnement téléphonique :			300 €	900,00 €	11%	33 €
			2 900,00 €	8 700,00 €		319,00 €
<i>Sous total</i>			51 110,00 €	153 330,00 €		5 622,10 €
ENTRETIEN						
Fournitures et pièces de rechanges DECI			30 000 €	90 000,00 €	11%	3 300 €
<i>Sous total</i>			30 000,00 €	90 000,00 €		3 300,00 €
CONTRÔLE TRIENNAL						
Plus Value Main d'œuvre horaire agent (0,25 ETP)	20 €	402	8 040,00 €	24 120,00 €	11%	884 €
<i>Sous total</i>			8 040,00 €	24 120,00 €		884,40 €
<i>TOTAL HT</i>			89 150,00 €	267 450,00 €		9 806,50 €
<i>TVA 20,6%</i>			18 364,90 €	55 094,70 €		2 020,14 €
<i>Total TTC</i>			107 514,90 €	322 544,70 €		11 826,64 €

L'ensemble des prestations de services seront retracées budgétairement et comptablement.

Pour les années 2 et 3 de convention, au mois de mars 2024 et 2025, une avance de 50% du coût annuel prévisionnel est versé par la Commune.

Le solde définitif du remboursement, calculé sur la base du suivi analytique du budget de fonctionnement DECI réalisé tout au long de l'année, est versé au mois de décembre.

Le paiement des prestations est réalisé conformément à la convention cadre.

5 - Confidentialité

La Communauté se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il pourra avoir connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la Commune.

6 - Modification

Toute modification des dispositions du présent contrat ne pourra intervenir qu'après avis de la commission de suivi de la convention cadre et accord des parties et devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à TOURRETTES, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté
Monsieur le Président

René UGO

Pour la Commune
Monsieur le Maire

René BOUGHARD



SERVICE PUBLIC DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Contrat de travaux

**Entre la Communauté de Communes du Pays de
Fayence
et la Commune de Bagnols en forêt**

ENTRE :

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE** dont le siège social est situé Mas de tassy, 1849 RD 19 – 83 440 TOURRETTES, **agissant pour la Régie des Eaux du Pays de Fayence** identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019,

Représentée par René UGO, son Président en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire n° _____ du _____ ;

Ci-après dénommée « Communauté » ,

D'une part ;

ET :

La **COMMUNE DE BAGNOLS EN FORET**, dont le siège est situé 1 place de l'Hôtel de Ville, 83600 Bagnols-en-Forêt, Représentée par René BOUCHARD, son Maire en exercice, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil municipal n° 121 du 21 décembre 2023 ;

Ci-après dénommée « Commune»

D'autre part ;

Celles-ci dénommées ci-après « les parties »,

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à la Communauté.

Ce type de conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements ou services considérés.

Dans ce cadre la Communauté de Communes du Pays de Fayence et la Commune de XX ont conclu une convention cadre de prestations de services relative à la gestion des équipements du service public de DECI par laquelle la Commune a confié à la Communauté, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion des équipements du service DECI sur son territoire, en investissement comme en fonctionnement.

Chaque prestation de services (prestations de services d'assistance, de contrôle et d'entretien ou opérations de travaux) donne lieu à la signature de contrats distincts.

Le présent contrat concerne les opérations de travaux.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 - Objet du contrat

La Commune confie à la Communauté les prestations de travaux suivantes :

INSTALLATION DE POINTS D'EAU INCENDIE (PEI)

- **Installation de PEI sous pression**

Cette mission comprend la fourniture et pose d'hydrants ainsi que leurs raccordements sur le réseau d'eau potable, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (permission de voirie, arrêtés de circulation, DT/DICT, arrêt d'eau, information à la population, désinfection, etc...)

- **Installation de réserves incendies**

Cette mission comprend la fourniture et pose de réserves incendies à usage collectif, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (acquisitions foncières, éventuel défrichage, permission de voirie, arrêtés de circulation, DT/DICT, poteau d'aspiration, colonnes humides ou sèches, etc...)

OPTIMISATION DES TRAVAUX EAU POTABLE & INCENDIE

- **Travaux de renouvellement / extension de canalisations**

Cette mission comprend les travaux de dilatation ou d'extension de réseaux de distribution d'eau permettant le fonctionnement de PEI existants ou à créer conforme à la réglementation DECI, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (études de conception, marchés publics, autorisations réglementaires, suivi et réception de travaux, etc...)

- **Construction d'ouvrage d'eau potable**

Cette mission comprend les travaux de construction de réservoirs de stockage nécessaires à garantir la disponibilité de 120 m³ d'eau à usage DECI ou d'installation d'équipement tels que station de surpression, vannes de régulations permettant le fonctionnement de PEI existants ou à créer conforme à la réglementation DECI, en intégrant toutes les sujétions de mise en œuvre des travaux (études de conception, marchés publics, autorisations réglementaires, suivi et réception de travaux, etc...)

2 - Modalités d'exécution de la prestation

La Communauté est libre de désigner ceux de ses agents qui assureront les missions confiées. Cet (ces) agent(s) restent sous la responsabilité et le contrôle exclusif de la Communauté.

Les missions s'effectueront sur l'ensemble du territoire de la Commune.

La Commune dispose, au fil de l'exécution du présent contrat, d'un droit de formuler des recommandations à la Communauté sous réserve :

- De ne pas dépasser le cadre de la mission susmentionnée (sauf signature d'un avenant aux présentes accepté par les deux parties) ;
- De ne pas demander la commission d'un acte contraire aux règles déontologiques propres aux agents de la Communauté ;
- De ne pas formuler une demande conduisant à la commission d'une illégalité ou d'une infraction ;
- De ne pas conduire la Communauté à une situation de conflit d'intérêts de toute nature et notamment de conflit entre les intérêts des divers membres de la Communauté.

3 - Durée du contrat et validité

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties de la présente soumise au préalable à la délibération de leur conseil respectif.

Il est prévu pour une durée de 1 an reconductible tacitement 2 fois, sans pouvoir excéder 3 ans.

Il pourra être mis fin au présent contrat à chaque date anniversaire, à la demande motivée de l'une des deux parties, avec un préavis minimum de 3 mois.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

4 - Modalités financières

Comme précisé dans la convention cadre dont dépend le présent contrat, l'ensemble des frais engagés par la Communauté en vue de la réalisation de travaux **d'optimisation**, sont répartis entre la Communauté et la Commune à hauteur de :

- 50% des investissements dans le cas d'une opération nécessitant une dilatation de canalisation
- Au prorata des surfaces ou volumes nécessaires à chacune des parties dans le cas de la construction d'eau potable

Dans tous les autres cas, la prise en charge financière revient exclusivement au porteur du projet (Communauté ou commune).

4 1 - Cas de l'installation de points d'eau incendie sous pression

Les opérations de remplacement de PEI existant ou le raccordement sur le réseau d'eau potable de PEI supplémentaires, sont des opérations de courte durée qui peuvent être réalisées pour répondre à une urgence ou à la nécessité d'une mise en conformité rapide.

Pour permettre une telle souplesse d'exécution, ces prestations sont réalisées à la demande expresse de la Commune et sur présentation d'un devis détaillé.

A l'achèvement des travaux, une facture conforme aux prestations réellement réalisées, sera déposée sur la plateforme CHORUS PRO.

4 2 – Cas de l'installation de réserves incendies ou de l'optimisation des travaux eau potable et incendie

Le programme prévisionnel des travaux et leur estimation financière sont définis dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive).

	2024	2024/2025
Extension réseau AEP route du Muy RD 47		46 475 €
Création d'une interconnection DECI chemin de St Denis	16 500 €	
Dilatation d'une partie du réseau chemin de Maupas		58 038.75 €

La commission de suivi prévue à la convention-cadre régissant le présent contrat est chargée de se réunir avant l'élaboration des budgets communaux et intercommunaux des années 2024 et 2025 afin de définir, parmi les opérations prévues ci-dessus, celles qui seront exécutées au cours de l'année 2024 et au cours de l'année 2025. Les estimations ci-dessus seront réactualisées tant que de besoin pour prendre en compte l'évolution des prix.

La commune s'engage à prendre en charge les dépenses dans les conditions de la convention-cadre régissant le présent contrat.

L'ensemble des prestations de travaux seront retracées budgétairement et comptablement.

Un acompte de 90 %, calculé sur la base du montant du devis définitif, sera versé avant commencement d'exécution des travaux. Le solde définitif à payer, calculé sur la base des situations de travaux ou factures effectivement payées tout au long de l'opération, sera versé à la réception des travaux.

5 - Confidentialité

La Communauté se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il pourra avoir connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la Commune.

6 - Modification

Toute modification des dispositions du présent contrat ne pourra intervenir qu'après avis de la commission de suivi de la convention cadre et accord des parties et devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à TOURRETTES , en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté
Monsieur le Président

René UGO

Pour la Commune
Monsieur le Maire

René BOUCHARD



The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Ragnols-en-Forez. The stamp contains the text 'COMMUNE DE RAGNOLS EN FOREZ' around the perimeter and 'V.A.F.' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Convention cadre de prestations de services relative à la gestion des équipements et du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Entre la Communauté de Communes du Pays de Fayence
et la Commune de Bagnols en forêt

PREAMBULE

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a réformé le régime des services communautaires, qui peuvent désormais effectuer toute mission fonctionnelle ou opérationnelle en dehors des compétences transférées.

En application des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à la Communauté.

Ce mécanisme est par ailleurs conforté par la jurisprudence dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable (CJUE, 13 novembre 2008, Coditel Brabant SA, aff. C324/07 ; CAA Paris 30 juin 2009, Ville de Paris, n°07PA02380 et « Landkreise-Ville de Hambourg » : CJUE, 9 juin 2009, commission c/ RFA, C-480/06 ; voir aussi par analogie CE, 3 février 2012, Communauté d'agglomération d'Annecy et Commune de Veyrier du Lac, n° 353737).

Ce type de conventionnement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements ou services considérés.

La loi et le règlement national DECI ont d'une part, nettement séparé les services publics de l'eau et de la DECI (articles L 2225-3 et R 2225-8 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT) lorsque le réseau d'eau est utilisé pour la DECI.

Il doit être rappelé que : « *les réseaux d'eau potable sont conçus pour leur objet propre : la distribution d'eau potable. La DECI est un objectif complémentaire qui doit être compatible avec l'usage premier de ces réseaux et ne doit pas nuire à leur fonctionnement, ni conduire à des dépenses hors de proportion avec le but à atteindre, en particulier pour ce qui concerne le dimensionnement des canalisations* ».

D'autre part, le niveau de sécurité a été réhaussé pour développer une défense contre l'incendie adaptée, rationnelle et efficiente qui s'inscrit dans les approches globales de gestion des ressources en eau et d'aménagement durable des territoires. Pour ce faire, des outils de planification tels que les schémas communaux ou intercommunaux de DECI, ont été mis à la disposition des Maires ou Présidents d'EPCI.

Dès lors, et même si la compétence de distribution de l'eau potable a été transférée depuis le 01/01/2020 à la Communauté de Communes du Pays de Fayence, les obligations des communes et la responsabilité des maires en matière de lutte contre l'incendie n'ont pas été modifiées.

Cependant, dans un contexte où la majorité des réseaux sont communs (eau potable/incendie - Note d'information « relation entre les services publics de DECI et d'eau potable jointe en annexe) et où les leviers financiers manquent pour améliorer la couverture du risque, les communes membres de la CCPF ont décidé de :

- Partager les frais liés à la gestion de leurs services DECI respectifs.
- Optimiser les dépenses afférentes aux travaux relatifs aux équipements de lutte contre l'incendie avec celles relevant de la distribution d'eau potable.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

La Commune confie à la Communauté, en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la gestion des équipements du service DECI sur son territoire, en investissement comme en fonctionnement.

Ce transfert ne concerne que la gestion des équipements.

Comme la loi le prévoit, la commune conserve la responsabilité du service public de la DECI et ses responsabilités de sécurité publique liées, et le Maire son pouvoir de police spéciale.

Article 2 : Modalités d'exécution de la convention

La présente convention est un cadre permettant ensuite de confier l'exécution des missions liées à la gestion du service DECI à la Communauté, le juge administratif ayant précisé qu'une telle convention de l'article L. 5214-16-1 du CGCT est une prestation de services exonérée de règle de concurrence et de publicité.

Chaque prestation de services (prestations d'assistance, contrôle et entretien ou opérations de travaux), donnera lieu à signature de contrats distincts.

Une commission de suivi composée de deux membres (un désigné par la commune et un désigné par la CCPF) se réunira, au moins une fois par an ou sur demande de l'une des parties autant que de besoin, pour faire le point sur la gestion du service et la programmation des travaux.

Article 3 : Modalités d'exécution des contrats

Aucun contrat de la Commune ne sera transféré à la Communauté. Aucun contrat de la Communauté ne sera transféré à la Commune.

Article 4 : Obligations

Article 4-1 : Obligations de la Commune

La Commune s'engage notamment, à titre gratuit, à compter de l'entrée en vigueur de la convention et pendant toute sa durée :

- À mettre à la disposition de la Communauté l'ensemble des informations nécessaires à la définition et la bonne exécution des contrats à venir ;
- À inscrire à son budget les dépenses afférentes à la présente convention et les contrats en découlant ;
- À régler dans les délais le coût des prestations réalisées ;
- À souscrire les assurances nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.

Article 4-2 : Obligations de la Communauté

Pendant la durée du contrat, la Communauté assure, sous sa responsabilité, la bonne exécution des prestations qui lui seront confiées au fil des contrats à venir.

La Communauté s'engage à contracter les polices d'assurances nécessaires à couvrir les activités accomplies dans le cadre de la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention et validité

La présente convention entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties de la présente convention soumise au préalable à la délibération de leur conseil respectif.

Elle est prévue pour une durée initiale de **3 années**.

Elle pourra cependant être reconduite de façon expresse, avec accord des deux parties, à chaque date anniversaire pour une nouvelle période de 3 ans.

Au-delà de la première période de 3 ans, les parties ont la faculté de résilier la présente demande motivée de l'une des deux parties, avec un préavis minimum de 6 mois.

L'exercice de ce droit contractuel n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

Article 6 : Modalités financières

Les prestations de services ou de travaux peuvent être réalisées par la communauté soit en régie, soit par le biais de marchés publics.

Chaque contrat (services et travaux) fixera un budget prévisionnel du service ou des travaux.

Ce budget, établi par la Communauté, sera communiqué en amont à la commune, avant le commencement de la prestation. Il respectera les principes de répartitions financières énoncés ci-après.

Article 6-1 : Clés de répartitions financières liées aux prestations d'assistance, de contrôle et d'entretien

Les missions d'assistance, de contrôle et d'entretien sont des prestations mutualisées entre les 9 communes du territoire.

L'ensemble des frais engagés par la Communauté en vue de la réalisation de ces missions seront répartis entre les communes au prorata du nombre de PEI à contrôler chaque année.

Article 6-2 : Clés de répartitions financières relatives aux opérations de travaux

Le présent article ne s'applique que dans le cas où les travaux à réaliser sont optimisés avec les opérations de renouvellement / extension de canalisation ou de construction d'ouvrage d'eau potable.

Dans tous les autres cas, la prise en charge financière revient exclusivement au porteur du projet (Communauté ou commune).

6-2-1 : Cas des opérations de renouvellement / extension de canalisations

Lorsqu'il est nécessaire de dilater une canalisation d'eau potable pour permettre d'assurer une défense incendie optimale, 50% des frais engagés par la Communauté sur l'opération de renouvellement / extension seront pris en charge par la Commune.

6-2-2 : Cas de la construction d'ouvrages d'eau potable

Lors de la construction d'ouvrages d'eau potable, l'ensemble des frais engagés par la Communauté pour la construction de l'ouvrage seront répartis entre la Communauté et la Commune au prorata des surfaces ou volumes nécessaires à chacune des parties.

6-3 : Modalités comptables

6-3-1 : Paiement des prestations

La Commune s'engage à payer l'intégralité des sommes engagées par la Communauté à réception des titres de recette sur la plateforme CHORUS PRO et suivant les délais réglementaires en vigueur. Les paiements sont effectués auprès du chef de service comptable du SGC de l'Estérel.

6-3-2 : Amortissement des biens

L'ensemble des équipements réalisés seront intégrés dans le patrimoine respectif de chacune des parties. Il est à noter que les équipements optimisés, canalisation et ouvrages, seront reversés intégralement à l'actif du service public d'eau potable.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige relatif à la présente convention et aux contrats qui en découlent, les parties s'engagent à mettre en œuvre toute procédure de médiation utile afin de régler le litige à l'amiable. En cas d'échec, elles pourront décider de saisir les juridictions adéquates dans le ressort de la Communauté et de la Commune.

Article 8 : Modification

Toute modification des dispositions de la présente convention et des contrats en découlant ne pourra intervenir qu'après avis de la commission de suivi et accord des parties et devra faire l'objet d'un avenant.

Fait à TOURRETTES, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté
Monsieur le Président

René UGO

Pour la Commune
Monsieur le Maire



René BOUCHARD

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DE LA MÉDIATHÈQUE
DU FOYER RURAL DE LA COMMUNE DE BAGNOLS-EN-FORÊT**

Le Président rappelle qu'à la suite de la scission en 2022 du réseau MEDIATEM, qui réunissait les médiathèques de Saint-Raphaël et celles de 8 communes (Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes) de la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF), cette dernière assure depuis le 1er décembre 2022 la mise en réseau des médiathèques de ces 8 communes.

La commune de Bagnols-en-Forêt souhaitant que la bibliothèque associative présente sur son territoire puisse être intégrée à cette mise en réseau, elle s'est rapprochée du Foyer Rural, qui gère cette bibliothèque, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre et d'intégration au réseau des médiathèques du Pays de Fayence.

La convention présentée en annexe a pour objet de préciser ces modalités et de définir les obligations de chacune des trois parties, la commune de Bagnols-en-Forêt, la CCPF et l'association Foyer rural.

Concernant la CCPF, ses engagements sont les suivants, et correspondent au rôle de mise en réseau qu'elle assure vis-à-vis de chacune des médiathèques du réseau :

- Intégrer la bibliothèque de Bagnols-en-Forêt au réseau des médiathèques du Pays de Fayence ;
- Fournir un parc informatique muni des logiciels nécessaires à la gestion des prêts et des adhérents ;
- Prendre en charge la fourniture du SIGB (système informatique de gestion de bibliothèque) et du portail utilisateurs en ligne ;
- Prendre en charge la formation des bénévoles à l'utilisation de ces logiciels dans le cadre du réseau des médiathèques ;
- Assurer l'installation et la maintenance de ce parc informatique et de ces logiciels ;
- Prendre en charge les abonnements aux services en ligne proposés aux adhérents ;
- Fournir les éléments nécessaires à l'encodage des documents leur permettant d'être reconnus et identifiés par l'ensemble des médiathèques du réseau, et notamment leur retour en dehors des heures d'ouverture des médiathèques, et dans n'importe quelle médiathèque du réseau ;
- Fournir une borne wifi avec accès public et gérer la protection de ce système et l'enregistrement des données de connexion pour assurer la conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Assurer le fonctionnement de la navette (agent + véhicule) permettant le partage et la circulation des documents au sein de l'ensemble du réseau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Président soumet par conséquent à l'approbation de l'assemblée le projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion de la médiathèque du Foyer Rural de la commune de Bagnols-en-Forêt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion de la médiathèque du Foyer Rural de la commune de Bagnols-en-Forêt, tel qu'annexé à la présente délibération ;

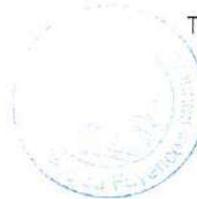
CONSIDÉRANT que l'intégration de la bibliothèque de Bagnols-en-Forêt au réseau des médiathèques du Pays de Fayence permettra d'apporter un service supplémentaire à la population bagnolaise, grâce à l'action de la Communauté de communes du Pays de Fayence, contribuant ainsi à renforcer le sentiment d'appartenance communautaire au sein de cette commune ;

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

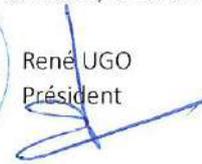
- **APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion de la médiathèque du Foyer Rural de la commune de Bagnols-en-Forêt, tel qu'annexé à la présente délibération ;
AUTORISE le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette convention.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président





CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DE LA MÉDIATHÈQUE DU FOYER RURAL DE LA COMMUNE DE BAGNOLS-EN-FORÊT

Entre la commune de Bagnols-en-Forêt, représentée par son maire en exercice, René Bouchard, sis 1 place de l'Hôtel de Ville à Bagnols-en-Forêt, 83600 Bagnols-en-Forêt, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal n° _____ en date du _____.

D'une part,

La Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF), représentée par son président en exercice, René Ugo, sis Mas de Tassy, 1849 Route Départementale 19, CS 80106, 83440 Tourrettes, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire n° _____ en date du 9 avril 2024.

Et

L'association « FOYER RURAL », représentée par Madame Dorothee CREPIN, agissant en tant que Présidente, habilitée, par délibération du 5/12/2018, domiciliée 1 Place de l'hôtel de Ville, 83600 Bagnols-en-Forêt,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'association « Foyer Rural » a pour objet statutaire de mettre à la disposition de tous des activités éducatives, récréatives, sociales et civiques et contribuer ainsi à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique de l'individu. Depuis 1976, l'association gère une bibliothèque permettant l'accès à la culture moyennant une adhésion. Le fonds documentaire, les installations numériques, ordinateurs et mobiliers appartiennent au Foyer Rural

La bibliothèque est située dans des locaux mis à disposition gratuitement par la commune de Bagnols-en-Forêt.

En parallèle, à la suite de la scission en 2022 du réseau MEDIATEM, qui réunissait les médiathèques de Saint-Raphaël et celles des 8 autres communes de la CCPF (Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes), la CCPF assure depuis le 1^{er} décembre 2022 la mise en réseau des médiathèques de ces 8 communes.

La commune de Bagnols-en-Forêt étant intéressée pour participer à cette mise en réseau, celle-ci s'est rapprochée du Foyer Rural afin de déterminer les modalités de mise en œuvre et d'intégration à ce réseau.

Ce projet étant d'intérêt public local, il est donc nécessaire de formaliser les obligations de chacune des parties intervenantes dans le cadre de la présente convention d'objectifs.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intégration de la Bibliothèque de Bagnols-en-Forêt au réseau des médiathèques du Pays de Fayence et de définir les obligations de chacune des parties. Par souci d'uniformisation au sein du réseau des médiathèques du Pays de Fayence, la Bibliothèque de Bagnols-en-Forêt peut également être désignée sous le terme de « médiathèque ».

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, le programme d'actions suivant :

1. La Municipalité confie à l'Association qui l'accepte, la gestion courante de la Médiathèque.
2. Le Foyer Rural fait des propositions et apporte des informations à la Municipalité.
Dans ce cadre elle est amenée à présenter lors d'une réunion d'échange qui a lieu tous les ans :
 - La politique documentaire prévisionnelle pour l'achat des livres et autres supports de prêt ;
 - Les statistiques détaillées sur les prêts, leur ventilation par âge et par genre ;
 - Les statistiques de fréquentation.
3. La Bibliothèque du Foyer Rural intègre le réseau des médiathèques de la Communauté du Pays de Fayence et participe aux réflexions engagées sur le territoire dans le cadre de ce réseau.
4. Le Foyer Rural propose une adhésion gratuite pour la médiathèque.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DES DIFFERENTES PARTIES

Pour l'exercice des activités citées à l'article 1,

La commune met gratuitement à la disposition de l'Association :

- Un local d'environ de 87 m², situé 33 Corso Pieve di Teco 83600 Bagnols-en-Forêt
- Un chariot permettant la réception des ouvrages rendus en libre-service, grâce à la trappe RFID installée en façade.

La commune s'engage :

- à réaliser les travaux d'aménagements nécessaires pour la mise en place d'un service de retour des prêts en libre-service (trappe RFID).
- à alimenter le fonds documentaires chaque année en fonction des besoins déterminés par l'association et des capacités budgétaires de la commune
- à prendre en charge les factures afférentes aux fluides (hors connexion internet)

L'association met à disposition :

- Le matériel et le mobilier nécessaires.
- Le fonds documentaire existant lors de la signature de la présente.
- Les permanences de bénévoles permettant d'assurer l'accueil des adhérents.

L'association prend en charge le règlement de la facture d'abonnement internet.

La communauté de communes s'engage à :

- Intégrer la bibliothèque de Bagnols-en-Forêt au réseau des médiathèques du Pays de Fayence ;
- Fournir un parc informatique muni des logiciels nécessaires à la gestion des prêts et des adhérents ;
- Prendre en charge la fourniture du SIGB (système informatique de gestion de bibliothèque) et du portail utilisateurs en ligne ;

- Prendre en charge la formation des bénévoles à l'utilisation de ces logiciels dans le cadre du réseau des médiathèques ;
- Assurer l'installation et la maintenance de ce parc informatique et de ces logiciels ;
- Prendre en charge les abonnements aux services en ligne proposés aux adhérents ;
- Fournir les éléments nécessaires à l'encodage des documents leur permettant d'être reconnus et identifiés par l'ensemble des médiathèques du réseau, et notamment leur retour en dehors des heures d'ouverture des médiathèques, et dans n'importe quelle médiathèque du réseau ;
- Fournir une borne wifi avec accès public et gérer la protection de ce système et l'enregistrement des données de connexion pour assurer la conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Assurer le fonctionnement de la navette (agent + véhicule) permettant le partage et la circulation des documents au sein de l'ensemble du réseau.

ARTICLE 3 - ENTRETIEN DES LOCAUX

L'entretien et nettoyage courant des locaux, est assuré par l'association

La Ville fera son affaire des travaux de gros entretien tels que : la rénovation des peintures, revêtements de sol, le remplacement ou la rénovation des huisseries, l'entretien des installations de chauffage, le contrôle des installations électriques, l'entretien en plomberie des sanitaires, des systèmes électriques d'éclairage et de câblage pour l'informatique. A cet effet, l'Association tiendra la Ville informée des dysfonctionnements éventuels, au plus vite et par écrit, afin que la Ville puisse prendre les dispositions nécessaires.

ARTICLE 4 - OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE ET DE L'ESPACE MULTIMEDIA

L'ouverture aux usagers est de 9 heures par semaine, établie selon un planning défini en accord avec la Ville.

A titre indicatif, les créneaux d'ouverture sont les suivants : le lundi après midi de 15h00 à 18h00, les mercredis et samedis matin de 9h00 à 12h00

Les périodes de fermeture de la Médiathèque seront transmises en amont à la Ville afin que celle-ci puisse en informer les usagers

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES

Pour mener à bien sa mission, l'association Foyer Rural bénéficie d'une subvention annuelle, votée par le Conseil Municipal.

La commune contribue financièrement pour l'année 2024 pour un montant de 1600 euros. Ce montant forfaitaire est attribué en compensation de la gratuité des adhésions demandées dans le cadre de l'intégration au dispositif du réseau des médiathèques du Pays de Fayence.

Pour les deuxième et troisième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de la commune s'élèvent à :

- pour l'année 2025 : 1600 euros,
- pour l'année 2026 : 1600 euros.

Les contributions financières de l'Administration ne sont applicables que sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées dans la présente convention.

Aux fins d'obtenir une subvention de la Ville, l'Association est tenue d'établir, chaque année, un compte de résultat, faisant apparaître les prévisions de charges et de produits.

Dans ce même cadre, l'Association s'engage à produire à la Ville, avant le 31 décembre de chaque année, un rapport d'activités (statistiques, liste des animations effectuées, etc.), ainsi qu'un rapport financier.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

La Ville assure le bâtiment pour sa valeur ainsi que pour son contenu. Toutefois, l'Association est tenue de contracter une police d'assurance en responsabilité civile. Elle s'engage à produire à la Ville, dès la signature de la présente convention et chaque année, un justificatif attestant de la souscription de cette assurance.

ARTICLE 7 – DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois sans pouvoir excéder trois ans, à compter de sa signature.

Elle pourra être résiliée de manière anticipée par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de 6 mois avant l'échéance notifié par lettre recommandée. Toute modification des présentes fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945.

Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE LA VILLE

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au Décret du 25 juin 1934 **relatif aux subventions aux sociétés privées**.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du Décret-Loi du 2 mai 1938.

L'Administration contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure

aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par toutes les parties.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non-contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1^{er}.

Article 11- RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Toulon.

Fait à Bagnols-en-Forêt, le _____

Etabli en trois exemplaires originaux, dont un remis à chaque signataire.

Pour la commune,
Le Maire,

Pour la Communauté de communes
du Pays de Fayence,
Le président,

René BOUCHARD

René UGO

Pour le Foyer Rural,
La présidente,

Dorothée CREPIN

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/28

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKÁĪ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE :
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Conformément à l'article L. 133-8 du Code du Tourisme, le Président présente au conseil communautaire le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) pour l'année 2023.

Ce rapport a été approuvé par les membres du Comité de direction le 14 mars 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) a transmis à la C.C.P.F. son rapport d'activité relatif à l'exercice 2023,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 de l'OTIPF.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Berser
Levrault

PAIS DE FAYENCE

*Provence d'Azur
Villages & lacs*

 Office de Tourisme
Intercommunal

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**Bagnols-en-Forêt - Callian - Fayence - Mons - Montauroux
Saint-Paul-en-Forêt - Seillans - Tanneron - Tourrettes - Lac de Saint-Cassien - VAR**

bonnes ADRESSES

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal

Votre activité et vos clients ont tant à gagner à être informés des actions, services et animations mis en place par votre Office de Tourisme.

Demande d'informations touristiques

- + 33 (0)4 94 76 01 02
- contact@paysdefayence.com



Siège social

Office de Tourisme Intercommunal

Place Léon Roux - Centre Village
83440 FAYENCE

Siège administratif

Bureaux administratifs
236, chemin de Camiole
83440 CALLIAN

Joindre l'équipe

Cf pages 46 + 47 «bons CONTACTS»

Maison du Lac de Saint-Cassien

CD 37
Sur les rives du Lac
À 5 min. de la sortie 39 de l'Autoroute A8
83440 TANNERON



Site web

- www.paysdefayence.com
- À mettre dans vos favoris

Messagerie en ligne

- Messenger acces permanent via www.paysdefayence.com

Webcam

- www.paysdefayence.com/webcam-a-mons-et-lac-de-saint-cassien-en-pays-de-fayence
(Lac, Mons et Vol à Voile)
- À mettre dans vos favoris

Newsletter grand public

- www.paysdefayence.com/newsletter
- À envoyer à vos amis

Newsletter pro

- www.paysdefayence.com/newsletter-pro
- Abonnez-vous



Pages Facebook

- Pays de Fayence Tourisme
- www.facebook.com/paysdefayencetourisme
Sortir en Pays de Fayence - Office de Tourisme Intercommunal
 - www.facebook.com/sortirenpaydefayence
Lac de St Cassien - Pays de Fayence Tourisme
 - www.facebook.com/LSCPaysdeFayence

Sur ces trois pages

- Aimez la page
- Invitez vos amis à aimer la page
- Likez et partagez les publications
- Commentez
- Donnez votre avis
- Utilisez #paysdefayence



Instagram

Pays de Fayence Tourisme

- www.instagram.com/paysdefayence
- Publiez vos photos
- Utilisez #paysdefayence



LinkedIn

Office de Tourisme Intercommunal
Pays de Fayence

- www.linkedin.com/office-de-tourisme-intercommunal-pays-de-fayence
- Invitez vos amis à aimer la page
- Likez et partagez les publications

Maison du Lac

- Ouvert 7/7 : toutes les vacances scolaires zones A, B, C et la grande saison estivale
- Ouvert 5/7 : hors vacances (mercredi à dimanche)

Bureau d'Information de Fayence

- Ouvert 6/7 : toute l'année

Bureaux d'Information dans un musée :

- Tourrettes, Seillans, Montauroux, Tanneron
- Ouvert 5/7 : vacances et saison estivale
 - Ouvert 1/7 : hors vacances
 - Ouvert 7/7 : saison du mimosa à Tanneron

Autres bureaux d'information

- Ouvert 5/7 : juillet-août
- Lors d'événements

...AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- Transmettez-nous vos informations, actus et nouveautés avec photos, vidéos et affiches ;
- Mettez à jour vos données touristiques via le formulaire Hubo ;
- Ayez toujours des brochures dans votre voiture ou votre valise et distribuez-les ;
- Achetez vos souvenirs dans nos boutiques ;
- Faites visiter nos villages à vos invité(es) ;
- Venez à nos animations, visitez nos musées ;
- Parlez du Pays de Fayence sur votre site ;
- Sortez juste à côté de chez vous : événements, fêtes, concerts, randos, loisirs... et restaurants ;
- Consommez «Made in Pays de Fayence» ;
- Déclarez vos locations dans votre Mairie et au service Taxe de séjour ;
- Lisez ce rapport d'activité et faites-nous part de vos idées !

édito du PRÉSIDENT - **4**

édits des VICE-PRÉSIDENTS - **5**

esprit d'ÉQUIPE - **6**

édito de XAVIER - **7**

territoire ACCESSIBLE - **8**

atouts TOURISTICITÉ - **9**

comité de DIRECTION - **10**

gestion des ÉQUIPEMENTS - **12**

matériel et LOCAUX - **13**

mission ACCUEIL - **14**

côté SALONS et STANDS - **17**

shootings PHOTOS & VIDÉOS - **18**

réseaux SOCIAUX - **19**

site INTERNET - **20**

catalogue des ÉDITIONS - **22**

relations PRESSE - **24**

insertions PUB - **25**

coopération COLLECTIVITÉS - **26**

rôles d'ACTEURS - **27**

projets ACCOMPAGEMENT - **28**

terre de JEUX 2024 - **30**

bicentenaire SAINT-PAUL-EN-FORÊT - **31**

étapes ITINÉRANCE - **32**

éco-RESPONSABLE - **33**

découverte ANIMATIONS - **34**

commercialisation CHIFFRE D'AFFAIRES - **38**

compte de RÉSULTAT 2023 - **40**

étude OBSERVATOIRE - **42**

bilan taxe de SÉJOUR - **43**

déjà RÉALISÉ EN 2024 - **44**

dans L'AGENDA 2024 - **45**

bons CONTACTS - **46**

nos trois WEBCAMS - **48**



Directeurs de la publication : René UGO et Xavier BOUNIOL - Rédaction Calinda, Cassandra, et toute l'équipe de l'OTIPF.

Conception et impression : Creamania Communication - Photo page de couverture © OTIPF / Nico GOMEZ

© Photos N.GOMEZ - JP.VILLEGAS - L.MIRALLES - PictoryFilms - CBPROD - M.UGHETTO - Expédia - Parution : Mars 2024
Malgré l'attention portée à la réalisation de ce document des erreurs peuvent apparaître indépendamment de notre volonté.

La reproduction même partielle des articles et des illustrations est interdite.

Ce document est principalement à destination du Comité de Direction, des Élus du Pays de Fayence, des acteurs du tourisme du Pays de Fayence et de l'ensemble des prestataires de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence. Ce document ne peut être vendu.



édito du PRÉSIDENT

À l'approche des 10 ans de la promulgation de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale et notamment sur la compétence « tourisme » exercée obligatoirement par les Intercommunalités, il est opportun, à l'occasion du Rapport d'Activité de l'année 2023, de s'interroger sur les avancées de la politique du tourisme de notre territoire.

Depuis 2017, le service tourisme est géré à l'échelle du Pays de Fayence par un Comité de direction composé de 2 collègues comportant une représentativité équilibrée des Élus et des professionnels des 9 communes.

Il bénéficie d'une structure administrative de 13 employées qualifiées et d'un directeur compétent et motivé.

L'ensemble de ces acteurs s'efforce d'atteindre au mieux les objectifs définis en étant toutes et tous fortement impliqués dans sa gestion.

Le présent rapport témoigne à travers les différentes missions développées d'une très grande activité, à la fois innovante et prometteuse.

L'accueil s'est déployé au fil des années avec une mutualisation dans les villages disposant d'un espace culturel. Ce service de proximité connaît aujourd'hui un vrai succès.

Ainsi, entre 2020 et 2022, des « points d'information » ont vu le jour dans le Musée d'Art et d'Essais à Tourrettes, la donation Max Ernst à Seillans et l'Espace Mandredo Borsi à Montauroux. En 2023, dans l'Oustaou d'ou Pais à Tanneron, présentant les familles de mimosistes, nous avons accueilli plus de 6.000 personnes.

Cette organisation mériterait d'être étendue à toutes les communes à l'image des médiathèques en réseau pour bien compléter l'offre culturelle du territoire. C'est un atout pour dynamiser la période hors saison estivale et capter un public amateur d'authenticité, de créativité et d'originalités locales dont tous nos villages recèlent.

La fréquentation touristique reste importante malgré le réchauffement climatique qui impacte notre région. La maîtrise de l'eau est une priorité absolue pour répondre en toute saison à l'urgence climatique. Nous nous devons de maintenir notre qualité d'accueil de notre beau territoire. Il gagnera en notoriété et en attractivité.

La saison du mimosa et l'ouverture de l'Oustaou d'ou Pais à Tanneron donnent l'exemple d'une promotion hivernale bénéfique à l'ensemble du Pays de Fayence.

Vive les petits soleils d'or !



René UGO

Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence.

Président de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

**Maire de Seillans,
un des Plus beaux Villages de France.**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal

VICE-PRÉSIDENTS

À la jonction de la Provence et de la Côte d'Azur, le Pays de Fayence est réellement une destination touristique attractive.

Nos neuf villages perchés séduisent les visiteurs sensibles aux charmes de l'arrière-pays.

Nous attirons depuis toujours par la qualité de nos paysages, nos vues panoramiques, nos ruelles et places, nos églises et nos chapelles, nos forêts, chemins de randonnée ou plaines agricoles.

Nous attirons tout autant par l'art et la culture.

Nos festivals : guitare, jazz, violoncelle, cinéma... constituent des rendez-vous remarquables et prisés.

Nos musées, salles d'exposition, galeries d'art, ateliers d'artistes... contribuent de la même manière à faire du Pays de Fayence une destination touristique et culturelle de qualité.

Il en est de même pour le salon des antiquaires, le marché potier, les marchés de Noël...

Nous sommes associés à une clientèle éclairée et raffinée.

Merci pour votre fidélité.

Camille BOUGE,

Vice-Président de l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des élus.

Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Fayence, commission Culture et Tourisme.

Maire de Turrettes, un des Villages de caractère du Var.



Comment le tourisme sur notre territoire peut-il encore être un débat controversé ?

Le tourisme irradie l'intégralité du tissu économique de notre territoire, et pas seulement les restaurants, les hébergeurs ou les professionnels du loisir, mais aussi les boulangeries, les supermarchés, les marchés paysans, les artisans, etc.

Le contexte 2024 sera selon l'avis des experts et des professionnels eux-mêmes, au moins aussi contraint qu'en 2023 ; ce qui suppose d'ajuster, dès maintenant, des choix stratégiques adaptés à ce que la situation actuelle semble promettre.

Il est donc réellement temps de se poser les bonnes questions pour notre territoire et surtout pour les milliers d'emplois qui en dépendent.

Créer des richesses en créant des emplois, c'est garantir notre indépendance, et une voix qui porte auprès des institutions d'État pour mettre en avant notre territoire.

Dans un souci d'intérêt général, il est grand temps que les bonnes questions soient posées : Quel type de tourisme et de clientèle souhaitons-nous ?

Ainsi nous pourrions avoir une vision et une stratégie maîtrisée pour les 10 prochaines années !

Cyril BAÏZE

Vice-Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des professionnels.

Directeur de Okwide, éco-beach au lac de Saint-Cassien



esprit d'ÉQUIPE

■ Le staff permanent au 31 décembre 2023

14 agents pour 13.8 équivalents temps plein
3 agents mis à disposition, 4 agents détachés, 6 agents de droit privé et 1 contractuel
Xavier BOUNIOL, directeur ;
Cassandra OUAZZAR-SERAFIM, responsable du pôle promotion et assistante de direction ;
Sylvie MARTINI, responsable du pôle accueil, coordinatrice RH et régisseuse taxe de séjour ;
Alba BELTRAMOLLI, conseillère en séjour ;
Anne-Laure HARDOUIN, chargée de projets e-tourisme et conseillère en séjour ;
Calinda OUAZZAR-SERAFIM, conseillère en séjour et animatrice numérique, depuis mai 2023 ;
Carol TOULET, régisseuse et conseillère en séjour ;
Catherine GAMBLIN, conseillère en séjour ;
Cécile ROIRON, comptable et secrétaire ;
Édith BAUDET, chargée des éditions et conseillère en séjour ;
Emmanuelle CETRE, conseillère en séjour ;
Florence DREUSE, conseillère en séjour ;
Stéphanie LABORDE, chargée de projets et conseillère en séjour ;
Virginie PEREIRA, conseillère en séjour ;
Pour en savoir plus consultez la page bons contacts p. 46 et 47.

■ Nos réunions de coordination et d'équipe

L'équipe se réunit une fois par mois. Vie d'office, avancée des dossiers et des futurs projets, dont à l'ordre du jour. Elles sont organisées chez les professionnels du Pays de Fayence, afin de perfectionner la connaissance du territoire sur le terrain.

■ CDD

Calinda OUAZZAR-SERAFIM
pour une mission administrative (4 mois)

■ Les saisonniers

Césarine BRIOLAY - saison du mimosa ;
Léa REZK - juin à août - accueil téléphonique et numérique ;
Annette CELKA, Kim REZK, Emma DUTHOIT, Lily-Rose BRUNEL ACQUAVIVA, Séverine DELARACE et Johan MAILLOT - conseillers en séjour durant l'été ;
Kim REZK - septembre - Accueil Téléphonique et Numérique ;
Annette CELKA et Kim REZK - fêtes de fin d'année.

■ Les stagiaires

Mathys RANSON - communication - 2 mois
Lucie LHUILLIER - culture et patrimoine - 2 semaines

■ Les formations suivies

Formation inter-entreprise : 16h pour développement de compétences (Qualité Tourisme dans l'accueil, Qualité Tourisme dans le management, Hubo).

Formation extra-entreprise : 57.5h (CM on the Beach, Wordpress, développer le vélo pour les OT, Apidae, ADN pilot, Régisseur et Swello).

Formation interne : Avizi, saisonniers, offres de service, Google My Business, Ephoto, 4L.

■ Les sorties terrain

Eductour à Tanneron pour la saison du mimosa, escape game à la Maison du Lac, visites de la passion, journée CSE à Saint-Paul-en-Forêt, visites chez les professionnels du territoire (producteurs, artistes, hébergeurs...), réunions d'équipe à la Camandoule, Carex, Base d'aviron, ESAT, Eco-Beach.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal



L'équipe au lac du Rioutard à Saint-Paul-en-Forêt lors de la journée de solidarité du 18 mai

■ Séminaire

2 jours en Dracénie (3 ateliers, pour finir 2023 et pour commencer 2024), Réunions d'équipe, découverte de l'EV8 et visites du Musée Terra Rossa, de la chocolaterie Lisandre et du Château Mentone.

■ Les webinaires suivis

Skilleos, Openrefuge, classement des auberges collectives, taxe de séjour, application loi de finances, LinkedIn, santé mentale, alertes du CSE, plugin WP, intelligence artificielle, ADN Pilot Isec, ADN Pilot ITT

■ Ressources humaines

Mise à jour des plannings, contrats et avenants, suivi des dossiers du personnel, journée d'intégration et de formation pour les saisonniers, affichages règlementaires, ordres de mission, fiches de frais de déplacement, arrêts maladie et congés spéciaux, délibération unique, entretiens professionnels de formation, entretiens annuels, recrutement d'agents et entretiens d'embauche...

Dossiers principalement suivis par Sylvie

AUTOUR DE LA TABLE

Comité Social et Économique

Mise en place en décembre 2019
Anne-Laure HARDOUIN, titulaire et Stéphanie LABORDE suppléante élues, pour une durée de 4 ans.

■ En chiffres

Nombre de réunions : 7 en présentiel ou distanciel
Participants : la titulaire, la suppléante et la direction
2 questions/réclamations posées par les agents
Thématiques des questions posées : les fiches de poste et les moments conviviaux organisés par la CCPF.
Les dossiers abordés pour lesquels le CSE a été consulté : télétravail, déroulement de la saison estivale, informations RH, Back Office 2023 - Camiole.

■ Actions menées

Demandes régulières auprès des agents : consultation des registres, agenda ; mode de contact. Transmission des réponses de la direction aux questions de l'équipe par le CSE. Organisation de la journée de solidarité.

■ Journée de solidarité

Organisée le jeudi 18 mai à Saint-Paul-en-Forêt
Le matin, échange de compétences, temps de parole de l'équipe et randos tests sur l'application Cirkwi. Déjeuner partagé.
L'après-midi, animation bain de forêt et photo d'équipe au lac du Rioutard.

■ Renouvellement du CSE

Mise en place d'élections pour le nouveau mandat de 2024-2028.
En novembre, de nouvelles élections ont été organisées selon un protocole établi par la direction. Consultation des employés et des syndicats. Affichage des documents relatifs à l'organisation des élections. Une carence de candidatures a entraîné l'annulation des journées de vote et a engendré le non-renouvellement du CSE. A la demande des salariés, il est possible d'organiser de nouvelles élections pour la mise en place d'un CSE avant les prochaines élections dans 4 ans.

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure et Stéphanie, avec Cécile



Aujourd'hui, pour la présentation de ce Rapport d'Activité 2023, je suis, nous sommes, heureux de vous accueillir à l'une de nos Réunions de Coordination et d'Equipe.

Une RCE, c'est un peu comme "la musique" de la Patrouille de France, un briefing très confidentiel. Avant chaque quinzaine, nous partageons les informations indispensables à notre métier, nos missions, et la qualité de nos actions.

A l'instar des Visites de la Passion, vous allez vivre un moment très privilégié, une visite-rencontre avec l'Equipe ! S'il est une entreprise vivante, innovante et engagée pour son territoire, c'est bien votre Office de Tourisme Intercommunal. Dans nos bureaux, sur le terrain et proche de vous, vous avez à votre service des personnes passionnées.

Ce rituel, commence toujours par un sincère "Comment vas-tu ?"... Chacune* confie sa météo. Préparez-vous à des soleils d'hiver, une chaleur rayonnante, des horizons sans nuage, des ciels étoilés... Puis, au fil de l'ordre du jour, chacune s'offre la parole.

Confortablement assis dans les coulisses de notre quotidien, vous allez découvrir comment s'orchestre 1.386 jours d'ouverture pour conseiller et fidéliser vos clients, s'organise la promotion de la destination, nous fonctionnons, nous vous accompagnons... Nous vous ouvrons nos portes avec nos mots et chiffres clés afin de vous inciter à encore plus souvent nous solliciter.

Ce 14 mars, nous avons choisi de vous rassembler à Tanneron, clin d'œil à l'ouverture du Bureau d'Information au sein de l'Oustaou dou Païs, élément marquant de l'année. La saison mimosa parfume l'ensemble du Pays de Fayence ; en plein hiver, c'est une chance pour une destination souhaitant développer son attractivité hors saison estivale.

Les satisfactions de ce millésime 2023, nous les devons aussi à d'autres personnes de grande valeur. Je pense à nos liens de famille avec la Communauté de Communes, nos fondations au sein des 9 villages, le soutien de Var Tourisme, les formations de la FROTSI du Sud, la coopération avec les organisateurs d'événements, l'implication des professionnels... J'ai la grande joie d'inviter cinq d'entre elles à venir témoigner de nos partenariats.

Je souhaite, ici, vivement remercier mes trois Présidents et l'ensemble du Comité de Direction pour leur joyeuse disponibilité, leur gouvernance motivée et la fabuleuse confiance qu'ils m'accordent.

Enfin, face à la magnifique vue de notre art de vivre, je ne peux terminer cette page d'expression libre, sans avoir une pensée pour notre Monde en guerre, notre Planète à panser, les Populations déracinées, celles et ceux sans vacances... Le Tourisme est une école de la Paix ; il apprend l'ouverture aux Autres, la beauté des différences, le bonheur de l'esprit positif, le respect de la luminosité de nos paysages, l'envie de durable et le plaisir de l'hospitalité.

En 2024, Terre de jeux et enjeux du territoire, exigeront de nous sobriété et vitalité olympiques !

Je vous souhaite une agréable réunion et une lecture enthousiaste,

**dans notre équipe, les règles de genre ne sont pas toujours justes ; naturellement, parfois, je nous accorde au féminin !*

Xavier BOUNIOL

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

territoire ACCESSIBLE

Toutes les voies de communication pour arriver en Pays de Fayence

Accessible par la route par les 4 points cardinaux
Traversé par la D562 et à 1/2 heure de la N7 et de la Route Napoléon

4 sorties d'autoroute A8 : 36, 38, 39 ou 40

3 aires de covoiturage – Fayence parking du multi-accueil
crèche près de la piscine – Montauroux en face du collège
Léonard de Vinci – Les Adrets parking situé à l'échangeur n°39 vers l'A8

3 Gares TGV et TER à moins d'une heure

2 aérodromes Tournettes-Fayence et Mandelieu

2 aéroports dont un à 45 minutes

Plusieurs ports de plaisance à 45 minutes

2 ports de croisières à moins de 90 minutes

12 compagnies de taxis

4 lignes de bus

• 3 lignes régulières (Cannes et Saint-Raphaël)

- Ligne 832 : 5 A/R par jour du lundi au samedi

- Ligne 836 : 2 A/R par jour du lundi au dimanche

- Ligne 837 : 4 A/R par jour du lundi au dimanche

• 1 ligne de Grenoble à Nice (arrêt à Séranon, à 20 minutes en voiture de Mons) 2 fois par jour du lundi au dimanche

• 1 ligne de transport à la demande du lundi au samedi

• Navette du marché de Fayence – période estivale

• Navette gratuite du lac de Saint-Cassien – période estivale

À pied : GR 49 et GR 51

À vélo : La Méditerranée à Vélo EV8

Aire de parapente ou deltaplane au Lachens

Agilauto Partage : nouveau service d'autopartage implanté dans 7 communes du Pays de Fayence



Un territoire à proximité du monde

GR49 : 3 jours de marche, entre Saint-Raphaël et Rougon

GR51 : 15 jours de marche, par Menton et Madrague

2400 km de Cadix, le point de départ de l'EuroVélo 8

686 km de Perthus et 121km de Menton, points de départ

et d'arrivée de La Méditerranée à vélo, partie française

1h40 de vol de Bonn

6h40 de vol de Dubaï

1h20 de vol de Barcelone et Londres

558 km à vol d'oiseau depuis Strasbourg

624 km à pied de Londres

Un territoire entre Mer Méditerranée et montagne à moins d'une heure de :

- la Côte d'Azur
- les Îles de Lérins
- le Mont Vinaigre et la Corniche d'Or (Estérel)
- la première station de ski
- le Verdon
- les 15 villages de Caractère du Var
- les Préalpes d'Azur

Dossiers principalement suivis par Emmanuelle



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal

TOURISTICITÉ

Un art de vivre du Sud

9 villages perchés
Le soleil, le ciel bleu, une campagne verte
La Provence, le Mistral, la transhumance
Des platanes, des fontaines, des campaniles
Des ruelles, des ateliers d'artistes
Des fêtes de villages, les traditions, la pétanque
Des produits du terroir
La gastronomie

Un patrimoine de qualité

Des monuments historiques
Un village « Plus beaux villages de France »
Trois « Villages de Caractère du Var »
Un village labellisé « Ville des Métiers d'Art »
Un label « Station verte et village de vacances et neige »
Un label « Patrimoine immatériel de l'Unesco »
Un label « Village Étoilé »
6 villages labellisés « Village Fleuris » en 1 et 3 fleurs

Un environnement exceptionnel

Entre 30 et 1.715 m. d'altitude
De l'Estérel aux Alpes d'Azur
4 lacs dont le lac de Saint-Cassien
Un fleuve, des rivières
Le mimosa et un village sur la Route du Mimosa
Chênes liège, oliveraies, plantes à parfum, forêts
Des terres agricoles, de la vigne, de l'élevage
6 tables d'orientation
Un panorama du Mercantour à la Sainte-Victoire, des Îles de Lérins à la Corse

Des événements

10 festivals labellisés : Quatuors, Jazz, Cinéma, Guitare, Bagiliba, Cello fan, Musique Cordiale, Choralliance, les Arts au Cœur du village, Festival Poulenc ...
Une programmation très variée

Des lieux culturels

5 salles de spectacle, 1 théâtre en plein air
8 musées dont 1 musée à ciel ouvert, un écomusée
et 2 fours à pain visitables
8 médiathèques et 9 salles d'exposition
Le Carex, site découverte autour de la Préhistoire

Des professionnels à votre service

8 hôtels, 6 résidences de tourisme, 15 campings,
50 chambres d'hôtes,
63 meublés classés, 3 hébergements insolites,
571 meublés non classés
86 restaurants dont 4 primés par le Gault et Millau
et 1 étoilé guide Michelin
39 prestataires de loisirs
14 boutiques souvenirs
25 producteurs en vente directe, 6 domaines viticoles
80 ateliers d'artistes, 10 salles d'exposition
6 marchés hebdomadaires - 2 halles couverts
Des marchés thématiques

Des équipements sportifs et de loisirs

1 centre international de vol à voile
2 golfs 18 trous
Le lac de Saint-Cassien
Base d'aviron du lac de Saint-Cassien (centre de préparation aux Jeux Olympiques 2024)
Le site d'escalade des Gorges du Blavet
26 km de la Méditerranée à vélo (EV8)
Un GR de Pays en 3 étapes, 50 km
GR 49 et GR 51
191 km de sentiers balisés pour 14 PR labellisés
Canyoning sur la Siagnole et la Siagne à partir de Mons
2 gymnases - 3 stades
Terrains de tennis
2 piscines municipales
1 fit park - 3 terrains multi-sports
1 site de ball-trap
1 espace de course d'orientation permanent
1 ponton handi-pêche



Des compétitions sportives

Les Foulées du lac à Saint-Cassien
Ladies Open 2023 au Golf Terre Blanche
Mimosa Bike à Tanneron
Concentration de Renault Alpines à Fayence
Rallye des 9 villages perchés
Randonnée équestre T.R.E.C de Montauroux
22^e Mimosa Bike VTT XC Tanneron
Les Furieux de l'Oppidum à Bagnols-en-Forêt
Grand concours de pêche au leurre au lac Saint-Cassien
Rallye automobile du Pays de Fayence
Randonnée cycliste La Lazaridès
Compétition Classic Amateurs au Golf Terre Blanche
4^e Natura Trail de Montauroux
Randuro VTT Lachens-Montauroux
Randonnée des sources
Concours équestre à Fondurane
Rando du Père Noël à Montauroux
Saint-Cassien paddle race
Trophée Saint-Cassien Enduro Carpe
Tournois de pétanque
etc.

Dossiers principalement suivis par Stéphanie



comité de DIRECTION

■ Le Comité de Direction

Le Comité de Direction s'est réuni cinq fois en 2023 :

- 02 mars
- 22 mai
- 18 septembre
- 26 octobre
- 28 novembre

■ Le collège des Élus

• Les élus titulaires

Brigitte CAUVY (Bagnols-en-Forêt) ; Jacques BERENGER (Callian) ; Michèle PERRET (Fayence) ; Claudette MARIET (Mons) ; Marie-José GUIDICELLI-MANKAÏ (Montauroux) ; Myriam ROBBE (Saint-Paul-en-Forêt) ; Serge LEIBOVITZ (Seillans) ; Bernard VIAL (Tanneron) ; Bernard MONTAGNE (Tourrettes).

• Les élus suppléants

Michel FLEURY (Bagnols-en-Forêt) ; Christiane TANZI (Callian) ; Alain BOURDERAU (Fayence) ; Mégane TURINI (Mons) ; Joëlle FABRE (Montauroux) ; Brigitte BADET (Saint-Paul-en-Forêt) ; Jacques LEFORESTIER (Seillans) ; Coraline ALEXANDRE (Tanneron) ; Elisabeth MENU (Tourrettes).

Dossiers principalement suivis par Cécile

■ Les Membres du Comité de Direction

Le Comité de Direction a été mis en place le 28 septembre 2020, pour la durée du mandat des élections municipales.

Président : René UGO

Vice-président du collège des élus : Camille BOUGE

Vice-président du collège des professionnels : Cyril BAÏZE

■ Le collège des Professionnels

• Les professionnels titulaires

Sylvie FIORUCCI (hébergeur) ; Rachel DAVID (hébergeur) ; Éric BRUNEL (restaurateur) ; Jean-François GOMBAULT (loisirs) ; Rose ALLONGUE (événementiel) ; Mylène CHRISTINE (producteur) ; Galka (artisanat d'art) ; Cyril BAÏZE (loisirs lac) ; Olivier FARON (hébergeur) ; Patrick DAMOULAKIS (association).

• Les professionnels suppléants

Valérie BACCOFIN (hébergeur) ; David HENAFF (hébergeur) ; Régine GRONDIN (restaurateur) ; Lionel FASOLA (loisirs) ; Manuela CERVANTES (événementiel) ; Florencé VAJDA (producteur) ; Élise BERTRAND (artisanat d'art) ; Cynthia AIME (loisirs lac) ; Didier PILLE (hébergeur) ; Jean-Michel MOUTARD (association).

■ Groupe Qualité Destination

Le Groupe Qualité Destination réunit des élus et professionnels du Pays de Fayence, afin d'améliorer les prestations offertes sur le territoire. Le groupe est composé de 12 membres :

Cyril BAIZE ; Samuel BERTRANDY ; Camille BOUGE ; Alain BOURDERAU ; Nicolas MARTEL ; Jean-Michel MOUTARD ; Bruno NOURRISSIER ; Patrick ROUVERAND ; Marie-Hélène SIMON ; René UGO ; Sylvie MARTINI et Xavier BOUNIOL

Pour en savoir plus, consultez la page 16



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal

DIRECTION

■ Présentation du Rapport d'Activité 2022

Le Rapport d'Activité 2022, a été présenté le 02 mars à la salle André Bagur, à Saint-Paul-en-Forêt, à l'occasion du bicentenaire de la commune.

L'équipe de l'OTIPF a présenté les principales actions menées au cours de l'année 2022 à travers une lecture théâtralisée originale, très appréciée par les invités.



Dossiers principalement suivis par Cassandra

La présentation a été rythmée par l'intervention de plusieurs élus et professionnels du territoire, mettant en avant leur travail et les actions menées avec l'OTIPF.

- Nicolas MARTEL, a ouvert la séance et accueilli les invités, en tant que Mairie de Saint-Paul-en-Forêt ;
- René UGO, Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, a ouvert la séance ;
- Guillaume DECARD, Président de Var Tourisme, est intervenu pour témoigner des actions réalisées avec l'OTIPF ;
- Célia AUCLAIR, Directrice du Tourisme et des Affaires Culturelles, Dracénie Provence Verdon Agglomération, a présenté l'itinéraire EV8 entre Figanières et le Pays de Fayence pour mai à vélo ;
- Olivier DESCAMP, Vice-Président du club Aviron de Saint-Cassien, a présenté les actions promotionnelles du centre de préparation aux Jeux Olympiques ;
- Christine PIANIGIANI, Présidente du Festival Envie d'Ailleurs, a partagé notre soutien envers le festival ;
- François HUET, Créateur du podcast (X)périentiel, a présenté le podcast sur le Gîte de Randonnée de Mons ;
- David SOTO, Directeur du Super U Fayence et Jean-Marie CASELLA, Conseiller du Président de Terre Blanche, ont partagé leur expérience sur les Visites de la Passion ;
- Camille BOUGE, Vice-Président de l'Office de Tourisme, collègue des Élus, pour la clôture de la séance ;
- Cyril BAÏZE, Vice-Président de l'Office de Tourisme, collègue des Professionnels, a clôturé la séance.



gestion des EQUIPEMENTS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

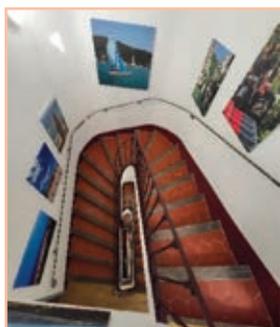
Office de Tourisme Intercommunal

« Exploiter des installations touristiques et de loisirs, GÉRER des biens et ÉQUIPEMENTS », article 2 'Missions' des statuts

■ Gîte de Randonnée de Mons

Achat de petit matériel

Installation des tableaux-photos du Pays de Fayence



■ Rénovation des bureaux d'information

• Fayence

Aménagement de la terrasse avec olivier et mimosa en pot

Déplacement de la vitrine extérieure, achat table/chaises, vitrophanie sur 3 vitres, bandes visuelles logotées sur les portes et sonnette



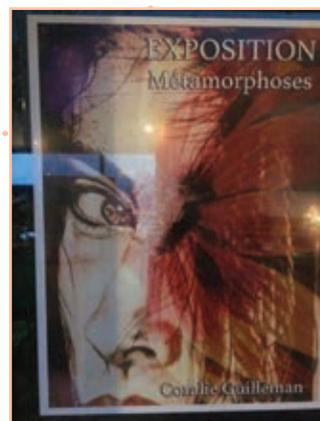
• Maison du Lac

À l'extérieur, mise en place de la nouvelle enseigne "Pays de Fayence", finalisation de la signalétique (2 poteaux jalons et 1 poteau pour la sonnette), et installation d'un défibrillateur.



• Montauroux

Installation d'une vitrophanie pour chaque exposition à l'Espace Manfredo BORSI



• Tanneron

Nouveau local entièrement rénové par la municipalité et aménagé par l'OTIPF.

Installation de deux oriflammes, enseigne «Tourisme» sur le fronton, bandes visuelles logotées sur la porte.

Installation d'une vitrophanie extérieure



Dossiers principalement suivis par les référentes de ces lieux

■ Matériel

En 2023, l'OTIPF a été subventionné par le Conseil départemental du Var à hauteur de 50 000€.

Avec notre section d'investissement, nous avons pu acheter les équipements suivants.

• Administration

2 ordinateurs portables, 2 docks-station et 4 écrans

2 téléphones mobiles

Des cendriers pour chaque bureau d'information touristique

Différents matériels pour le nouveau serveur (licencés...)

Déplacement du logiciel de comptabilité sur le serveur

Un table de réunion pour le site de Camiole

Mise aux normes de Camiole : achat d'extincteurs, installation d'une alarme incendie et d'une rampe dans les escaliers

• Accueil

Achat de nouveaux animaux en résine pour l'Espace Découverte de la Maison du Lac

Déplacement d'un écran d'accueil à la Maison du Lac

Installation d'une alarme à la Maison du Lac

Trois repose-vélos devant les bureaux d'information touristique de Montauroux et Fayence

Aménagements extérieurs du Bureau d'information Touristique de Fayence

Dossiers principalement suivis par Cécile

• Promotion

Évolution du site internet (phase 5)

Des vidéos ont été réalisées sur :

- Le mimosa

- La Fête du Pain à Fayence

- Les Visites de la Passion spéciale Chemins parfumés

- Artistes #3

Des reportages photos sur :

- les villages du Pays de Fayence et le lac de Saint-Casien

- L'automne

- Les festivités de fin d'année

Du matériel floqué Office de Tourisme

- Des parasols

- Des oriflammes

- Des drapeaux

• Gîte de Randonnée de Mons

Installation d'une main courante dans les escaliers

Installation de tableaux-photos



■ Véhicules

Entretien des deux véhicules

■ Locaux

Aménagement de l'Oustaou d'ou Païs

Installation du « Café du Musée » dans le bureau d'information de Tourrettes

Aménagement d'un espace exposition dans le bureau d'information de Fayence



■ Back-Office - La Camiole

Depuis le 12 janvier 2021, l'OTIPF a ses bureaux administratifs situés au 236 chemin Camiole à Callian. Le bail entre le propriétaire et la Communauté de communes a pris fin en 30 septembre 2022. Au 1^{er} octobre 2022, l'OTIPF a signé un bail précaire avec l'ancien propriétaire, plusieurs projets n'ont pas abouti. L'OTIPF a recherché un nouveau local (dossier dans 12 agences immobilières et 25 visites). Le 1^{er} juin 2023, l'OTIPF a signé un nouveau bail avec la nouvelle propriétaire, pour 9 années (soit jusqu'au 31 mai 2032).

mission ACCUEIL

« Assurer l'ACCUEIL et l'information des visiteurs », article 2 "Missions" des statuts

Nos bureaux d'information



Maison du Lac

7j/7 d'avril à septembre et pendant toutes les vacances scolaires, toutes zones confondues

5j/7 de janvier à mars et d'octobre à décembre, du mercredi au dimanche (sauf vacances scolaires)

334 jours d'ouverture

10 518 visiteurs

Fayence

6j/7 du lundi au samedi toute l'année

305 jours d'ouverture

7 287 visiteurs

Montauroux - Espace Manfredo Borsi

Seillans - Maison Waldberg

Tourrettes - Musée d'Art et d'Essais

5j/7 d'avril à septembre et pendant toutes les vacances scolaires, toutes zones confondues

1j/7 de janvier à mars et d'octobre à décembre, sauf vacances scolaires, les mardis pour Tourrettes, les mercredis pour Montauroux, les jeudis pour Seillans

503 jours d'ouverture (moyenne de 168 jours/bureau)

7 510 visiteurs

Tanneron - Oustaou d'ou Païs

7j/7 saison du mimosa de fin janvier à début mars

5j/7 pendant les vacances scolaires de printemps et d'été

1j/7 hors saison mimosa et hors vacances scolaires, les vendredis

126 jours d'ouverture

6 586 visiteurs

Les bureaux saisonniers

(Bagnols-en-Forêt, Callian et Mons)

5j/7 en juillet et août

119j d'ouverture soit 40j/bureau

1 285 visiteurs

Accueil Téléphonique et Numérique

359 jours d'ouverture

421 mails répondus

314 messages sur Facebook Messenger

383 courriers

10 011 appels téléphoniques

Ouvertures supplémentaires

Nuit des musées à Seillans/Tourrettes/Montauroux/Tanneron et Maison du Lac ; Nuit romantique à Seillans ; Fête du pain à Fayence ; Les Arts au cœur du village à Tourrettes ; Marché potier à Seillans ; Festival de Guitare à Montauroux.

Les chiffres clés



Nombre de jours d'ouverture

1 386 jours d'accueil cumulés (1 308 en 2022)

9 702 heures d'accueil (9 156 en 2022)

112 dimanches travaillés

soit plus de trois ans et demi d'ouverture 7j/7

Nombre de visiteurs total

33 186 visiteurs accueillis dans l'ensemble des bureaux d'information

(36 934 en 2022)

Langues parlées au sein de l'OTI

français, anglais, italien, allemand, espagnol, portugais, provençal,

Nos Points Relais d'Information



Un nouveau PRI : Hôtel le Relais Provençal à Bagnols-en-Forêt.

Une désinstallation à la boulangerie de Callian pour cause de changement de propriétaire.

Au total, ce sont 7 PRI installés sur le territoire.

Vol à voile à Fayence-Tourrettes, Le grand jardin à Fayence, médiathèque de Saint-Paul-en-Forêt, Gîte de Randonnée de Mons, Base d'aviron à Montauroux et le camping de la Tuquette.

Boutiques

Chaque bureau d'accueil est désormais doté d'une boutique-vitrine

Création d'une nouvelle boutique à Tanneron avec de l'artisanat local.

Aménagement d'une boutique à Bagnols-en-Forêt.

Boutique principale située à la Maison du Lac.

Pour en savoir plus, consultez la page 39



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal

ACCUEIL

« Assurer l'ACCUEIL et l'information des visiteurs », article 2 "Missions" des statuts

Aménagement des bureaux d'information

Bagnols-en-Forêt

Nouveau local temporaire. Installation d'un bureau, de présentoirs, d'un espace détente et d'une boutique. Décoration murale avec des photos du Pays de Fayence pour la saison estivale, (en novembre, débarrasage complet pour laisser le local à la Police Municipale).

Callian et Mons

Réaménagement des bureaux et des boutiques pour la saison.

Fayence

À l'intérieur, achat de 2 bureaux et caissons. Mise en place d'un espace d'exposition avec une convention de partenariat renouvelée tous les 3 mois, offrant aux artistes l'opportunité d'exposer leurs œuvres.



Maison du Lac

Ajout de bandes podotactiles sur les escaliers, adaptation des écrans télévisés aux normes d'accessibilité visuelle et intégration de nouveaux contenus vidéo dans l'Espace Découverte.

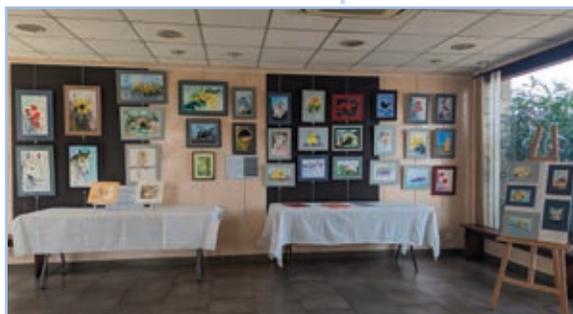


Mons

Nouvelle exposition des photos de REM, avec inauguration.

Montauroux

Nouvelles expositions de Fabienne WIDMER, Pascale PICOT, Christine MARILLIER et Coralie GUILLEMAN.



Seillans

Commande d'une nouvelle bannière signalétique pour la donation et le bureau d'information sur l'angle du bâtiment et d'une rampe en fer forgé à l'entrée.

Tanneron

Ouverture de l'Oustaou d'ou Pais. Aménagement d'un espace polyvalent avec une zone d'exposition sur le patrimoine agricole local et la culture du mimosa. Harmonisation intérieure avec les autres bureaux : accueil, espaces boutique et détente. Installation d'une vitrophanie intérieure.



Tourrettes

En collaboration avec la municipalité, lancement du « Café du Musée » avec l'acquisition du matériel nécessaire et de la vaisselle créée par une artiste de Tourrettes.



mission ACCUEIL

« Assurer l'ACCUEIL et l'information des visiteurs », article 2 "Missions" des statuts

■ Qualité Tourisme



L'office de tourisme s'engage dans la démarche qualité afin d'obtenir la qualification Marque Qualité Tourisme™. Démarche collective mise en place dans tous nos bureaux et portée par toute l'équipe pour faire progresser la structure. Elle est basée sur l'écoute client (reformuler, questionner, conseiller et suggérer) pour une mise en lumière du travail de l'accueil et porte sur divers critères comme la communication, la promotion, le développement durable... À terme, si +85% des critères du référentiel sont validés, la marque peut être obtenue.

■ Groupe Qualité Destination

Outil d'amélioration continue à l'échelle territoriale, en lien avec la démarche Qualité Tourisme. Ce groupe constitué de 12 professionnels de la destination se réunit deux fois par an pour optimiser l'attrait touristique, proposer des solutions aux problèmes identifiés, cerner les besoins et élaborer des projets pour la destination. 1^{ère} réunion le 4 juillet et 2^{ème} réunion le 11 décembre. Les réunions se déroulent majoritairement à la Maison du Lac. Des sujets divers sont abordés comme la propreté, la sécurité, l'environnement, les transports, l'itinérance... Pour en savoir plus sur la composition du groupe, consultez la page 10.

Dossiers principalement suivis par Sylvie

■ Label Tourisme & Handicap



Passage en commission pour obtenir le label Tourisme & Handicap sur 4 bureaux. Les bureaux de Fayence, Maison du Lac et Montauroux ont obtenu le label pour les 4 formes de handicap (moteur, visuel, auditif et mental). Le bureau de Tourrettes est labellisé pour le handicap mental et auditif.

■ Label Toutourisme



L'OTIPF a rejoint le club Toutourisme et s'engage à informer les vacanciers séjournant en Pays de Fayence avec leurs compagnons à quatre pattes. Tous les bureaux d'information sont labellisés Toutourisme. L'OTIPF s'engage à éditer une brochure regroupant toutes les adresses et conseils pratiques, à apposer le logo Toutourisme à l'entrée des bureaux d'information et à installer un « bar à toutou ». Le club Toutourisme s'engage à nous fournir régulièrement des sacs d'accueil, friandises ou divers cadeaux, afin de les remettre aux visiteurs en vacances avec leur animal de compagnie.



■ Accueil hors les murs

Être présent sur le terrain, là où est le client. Lancement des 200 ans de Saint-Paul-en-Forêt ; Rallye des voitures anciennes ; Roots du lac à Montauroux ; Jardin des épiciers à Fayence ; Fête du pain à Fayence ; Cello Fan à Callian ; Musique Cordiale ; 4 demi-journées au camping Le Parc à Saint-Paul-en-Forêt et au domaine de Camiole dans le cadre de l'offre de service du Pack « So friendly » en juillet et août ; Journée des sports et associations à Montauroux ; Natura Trail à Montauroux ; Fête des possibles ; Salon de l'habitat à Montauroux ; Salon de l'image à Fayence ; Ciné-Festival à Montauroux ; Festival Bagiliba à Fayence ; soirée « au défi de la résilience alimentaire à Montauroux ». **Soit 4 jours complets et 19 demi-journées d'accueil hors les murs.**



Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

SALONS et STANDS

« Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 'Missions' des statuts

■ En partenariat avec Var Tourisme

• Salon Tourissima à Lille

Du 27 au 29 janvier (3 jours)

18 300 visiteurs sur l'ensemble du salon et 1 630 visiteurs sur le stand Visit Var.

LE VAR

• Salon des Vacances à Bruxelles

Du 2 au 5 février (4 jours)

73 470 visiteurs accueillis et 2 766 visiteurs sur le stand Visit Var.



• La 40^{ème} édition du Roc d'Azur à Fréjus

Du 5 au 8 octobre (4 jours)

Plus grande manifestation mondiale du VTT.

95 000 visiteurs dont 2 000 renseignés sur le stand Visit Var.



■ Les salons thématiques

• Salon du Randonneur à Lyon

Du 24 au 26 mars (3 jours)

Thématique du salon : randonnée à pied, à cheval et à vélo
14 092 visiteurs dont 2 358 sur le stand Visit Var



• Festival Envie d'Ailleurs à Mouans-Sartoux

Les 1^{er} et 2 avril (2 jours)

Thématique du festival : slow tourisme

5 000 visiteurs accueillis –
140 exposants
200 visiteurs sur notre stand

■ Salons divers

• Bourse d'échange

Les 30 mars et 1^{er} avril (2 jours)

Echange touristique et rencontre avec les Offices de Tourisme des bassins alentours

• Salon 1000 Zimzim à Roquebrune-sur-Argens

23 avril (1 jour)



• Exposition Valle à Pieve di Tecco en Italie

3 septembre (1 jour)

• Foire aux vins aux Issambres

26 novembre (1 jour)



Dossiers principalement suivis par Sylvie

shootings PHOTOS et VIDÉOS

« Assurer la **PROMOTION** touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts

■ Vidéothèque

Réalisation de plusieurs tournages vidéos.

• Saison mimosa

Afin de promouvoir les animations mimosa.
 PictoryFilms – Février 2023



• 3^{ème} vidéo pédagogique pour l'espace découverte de la Maison du Lac sur les artistes du Pays de Fayence

CBPROD – Juin 2023



• Chemins parfumés – Les Visites de la Passion

Afin de promouvoir les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse - UNESCO
 CBPROD – Juin 2023



• Vidéo pédagogique pour l'espace découverte de la Maison du Lac sur les producteurs du Pays de Fayence

PictoryFilms – Décembre 2023



■ Photothèque

Organisation de plusieurs shootings photos.

• Photos du Pays de Fayence

Jean-Paul VILLEGAS – Mai 2023

• Automne en Pays de Fayence

Nico GOMEZ – Novembre 2023

• Festivité de fin d'année

Nico GOMEZ – Décembre 2023



INFOS+

Ces vidéos sont utilisées dans l'espace pédagogique de La Maison du Lac, les écrans dynamiques des bureaux d'information, le site internet et les publications sur nos réseaux sociaux.

Dossiers principalement suivis par Cassandra

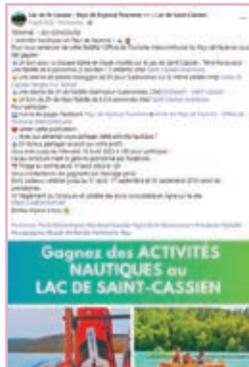
« Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts



f Page Facebook
« Pays de Fayence Tourisme »
 Promotion de la destination
 366 publications dans l'année
6 211 fans (soit 350 en plus)
 246 884 vues dans l'année
 Top one : les navettes du lac de Saint-Cassien
 3 618 vues / 1 858 interactions
 381 réactions – 93 clics



f Page Facebook
« Lac de St Cassien – Pays de Fayence »
 268 publications dans l'année
10 159 fans (soit 73 en plus)
 227 473 vues dans l'année
 Top one : Jeu-concours Activités nautiques
 6 331 vues / 803 interactions
 226 réactions – 10 clics



f Page Facebook
« Sortir en Pays de Fayence Office de Tourisme Intercommunal »
 1 050 publications dans l'année
4 697 fans (soit 127 en plus)
 309 817 vues dans l'année
 Top one : Fête du mimosa – Tanneron
 3 776 vues / 319 interactions
 125 réactions – 42 clics



Instagram
@paysdefayence
 Repost des photos de la destination
 367 publications dont 11 réels
 904 stories – 56k likes dans l'année
6 569 followers (soit 1 349 en plus)
 Top 9 : jeu concours – Gîte de Randonnée de Mons ; Pont des Tuves ; vue sur le village de Callian ; réel sur Tourrettes ; réel sur Fayence ; champ de coquelicots, pont de Mons ; vue sur le village de Seillans ; réel coucher du soleil à Fayence.



LinkedIn
« Office de Tourisme Intercommunal – Pays de Fayence »
 Compte créé en janvier 2023
 Promotion des actions internes de l'OTIPF
167 abonnés
 9 040 vues dans l'année – 61 publications
 Top one : préparation à la présentation du Rapport d'Activité
 251 impressions – 21 likes
 1 commentaire – 2 partages



Avec le Club Ambassadeurs

Ce club réunit des passionnés de la destination, chargés de promouvoir le territoire sur leurs réseaux sociaux. L'OTIPF organise plusieurs sorties dans l'année, visant à faire découvrir de nouvelles activités/lieux aux ambassadeurs. Ils créent du contenu qui est ensuite partagé de manière collaborative sur nos réseaux sociaux.

Afterwork - Activités nautiques au lac de Saint-Cassien Vendredi 23 juin

Découverte de la base d'aviron et initiation à l'aviron. Activités nautiques (paddle géant, paddle individuel, pédalo) et apéritif partagé à Ecobeach – Saint-Cassien.

96 photos – 23 vidéos
 1 vidéo 360° – 5 photos 360°
 Instagram : 14 stories – 1 carrousel – 1 réel
 Facebook : 1 post « retour en images »
 LinkedIn : 1 post « retour en images »
 Site internet : 1 article de blog



NB : Samedi 20 Mai - Journée Club Ambassadeurs à Montauroux et Callian «Parfum de Rose»
 Annulée en raison de la météo
 Reportée au Samedi 8 Juin 2024

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure, Calinda, Cassandra, Catherine, et Virginie

site INTERNET

« Assurer la **PROMOTION** touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts



■ Constats



On constate, une constante évolution au cours des premiers mois de l'année avec un pic en plein été, en date du dimanche 23 juillet, date à laquelle notre page « lac de Saint-Cassien » a été visitée grâce aux recherches Google (1 737 clics).

Une seconde hausse remarquable en date du dimanche 13 août sur la même page « lac de Saint-Cassien, avec 1 568 utilisateurs enregistrés.

Grâce à notre stratégie de référencement SEO datant de 2022, la page « lac de Saint-Cassien » arrive en première position dans les résultats de recherche Google.

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure et Calinda, avec Catherine

3 pics d'audience notables sur le site internet :

- **Le dimanche 23 juillet** : sur la page « lac de Saint-Cassien ». Date à laquelle a eu lieu la fête patronale de la Saint-Cassien à Cannes. Chaque année, cet événement, qui a lieu à la Butte de Saint-Cassien, perpétue une tradition locale bien ancrée. Les 22 et 23 juillet se sont déroulés un grand défilé en costume provençal, des fanfares, un concert de Liane Foly et bien d'autres animations. Ces festivités ont suscité un vif engouement, incitant de nombreuses recherches sur "Saint-Cassien" via Google, dirigeant ainsi les internautes vers notre site internet.
- **Le dimanche 14 août** : sur la page « lac de Saint-Cassien ». Date de la deuxième soirée « Afterlake 2023 » organisée par le restaurant Le Ponton.
- **Du 8 au 16 août** : sur la page « lac de Saint-Cassien ». Période à laquelle nous avons programmé sur la page Facebook Lac de St Cassien – Pays de Fayence Tourisme, un jeu concours pour gagner des activités nautiques au lac de Saint-Cassien. Le post a été partagé 52 fois, a suscité 226 réactions et 352 clics.

Sur le reste de l'année, on constate un nombre d'utilisateurs de **+10,18% sur l'année et un nombre de pages vues à +18,81%**.

■ Analyse générale



- Nouveaux utilisateurs : **184 531 (+6,30 %)** / 173 591 en 2022
- Durée moyenne de visite : **1 minute 26**
- Taux de rebond général : **32,87%**
- **Provenance utilisateurs** : France (**89%**), Belgique (**2,34%**), États-Unis (**1,29%**), Allemagne (**1,15%**) et en nouvelle donnée l'Indonésie (**0,95%**). À noter, les Pays-Bas représentent (**0,80%**) perdant ainsi leur 5ème position.
- **Provenance France** : Paris (**16,92%**), Marseille (**16,40%**), Lyon (**8,90%**), Fréjus (**2,73%**), Nice (**1,84%**) et Grasse (**1,67%**).
- Type d'appareil de connexion : téléphone portable (**71,6%**), ordinateur (**25,1%**) et tablette (**3,4%**).
- **Source de trafic** : moteurs de recherche (**80,65%**), accès direct (**12,70%**) et réseaux sociaux (**3,47%**).
- **Mots-clés les plus importants** : lac de Saint-Cassien, Fayence, Pays de Fayence, pont des tuves, spa Fayence, Bagnols-en-Forêt, Seillans et webcam Saint-Cassien.
- **Pages les plus visitées** : page d'accueil, randonnées à pied, lac de Saint-Cassien, l'agenda, webcams, randonnée pont des tuves, circuit des villages perchés, Seillans et Fayence.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

« Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts

■ Nouveauté 2023

- **Création de deux sous menus, sous la rubrique Agenda**
1 colonne « Agenda » et 1 colonne « À la Une »



- **Mise en place de nouvelles sous pages dans la rubrique « Agenda »**

- Le Var, Semaine Nature
- Visites de la Passion printemps, été et automne
- Célébration du jumelage : Bagnols-en-Forêt à Pieve di Teco à vélo
- Rondes secrètes
- Journées Européennes du Patrimoine
- Octobre Rose en Pays de Fayence
- Halloween en Pays de Fayence
- Fêtes de fin d'année
- Mimosa 2024

- **Création de nouvelles pages**

- Espace Intranet : « Comité de Direction »
- Hébergement : Auberges Collectives
- Festival Francis POULENC
- Espace PRO : Réseau de Destination Var et boîte à outils
- LISIO est une solution web

d'inclusion et de sobriété numérique pour les sites internet qui favorise l'inclusion numérique (handicaps, dyslexie, daltonisme, vue faible, traduction multilingues...), tout en réduisant l'impact écologique du web.



- **Page « En Vidéos »**

- Short Youtube Mons lever du soleil de @Bastien Balmet
- Vidéo Visites de la Passion
- Vidéo saison mimosa à Tanneron 2023
- Visites de la Passion – Chemins Parfumés
- Postes de secours lacs du Var
- Vidéo Fête du Pain 2023



- **La page « Actualités »**

Création de 19 nouvelles actualités.



- **La page « Blog »**

53 articles publiés – 6 988 vues (39 articles en 2022)
Et aussi, mises à jour régulières, nouveaux contenus de nouvelles, des pop-up actualisés...



- **Newsletter**

Nombre de newsletters envoyées : 9
Nombre de destinataires : 1 468 (soit +183)
Taux d'interaction : 30.62%

Les plus ouvertes : mai, septembre et novembre
Changement d'éditeur de newsletter, passant de Mailjet à Avizi.
La newsletter est composée d'un édito, de la mise en avant de deux événements phares du mois, d'un agenda mensuel mettant en avant un événement par commune, de la vidéo du mois, et des événements phares du mois suivant.
Promotion des newsletters : dans nos bureaux, Guide Touristique, réseaux sociaux, Only for All users, infos au Comité de direction et Groupe Qualité Destination.



catalogue des ÉDITIONS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE
 Office de Tourisme Intercommunal

« Assurer la **PROMOTION** touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts

■ Guide Touristique 2023

4^{ème} édition de cette brochure de 64 pages
 Juin : 15 000 exemplaires
 Cette brochure présente la destination et toutes les offres touristiques. Disponible dans tous les bureaux d'information, chez les pros du tourisme, dans les PRI, les mairies et les offices de tourisme voisins. Outil de promotion lors des salons et accueil hors les murs.



■ Flyer L'Oustaou d'òu Païs

Janvier : 300 exemplaires
 Présentation du nouveau bureau d'information de Tanneron
 Distribué dans nos bureaux



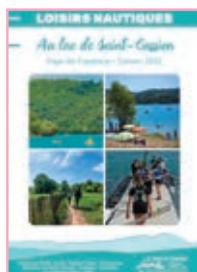
■ Au fil des traditions Tradicioun de Prouvènc

Août : 500 exemplaires
 1^{ère} édition, dépliant 4 volets
 Présentation des traditions provençales et l'art de vivre en Pays de Fayence.
 Distribué dans nos bureaux.



■ Brochure Loisirs Nautiques au lac de Saint-Cassien

2^{ème} édition, 4 000 exemplaires en mai
 Langues : français et anglais
 Présentation de tous les prestataires de loisirs et activités possibles autour du lac de Saint-Cassien. Distribué dans tous nos bureaux, OT voisins, chez les prestataires du lac et les hébergeurs.



■ Dépliant L'Oustaou d'òu Païs

Janvier : 300 exemplaires
 Présentation du BIT de Tanneron et de son exposition
 Distribué dans nos bureaux



■ Au fil des musées

1^{ère} édition, dépliant 4 volets
 Mai : 700 exemplaires
 Présentation des 10 musées du Pays de Fayence
 Distribué dans nos bureaux



■ Les Visites de la Passion

Édition printemps : 1 500 exemplaires en avril
 Édition été : 4 000 exemplaires en juin
 Édition automne : version numérique
 Langues : français et anglais
 Cette brochure présente le programme et les infos pratiques des Visites de la Passion.
 Distribuée dans les bureaux, les OT voisins et les hébergeurs.



■ Dépliant Saison du Mimosa

Décembre : 1 500 exemplaires
 Présentation de l'agenda des manifestations de la saison mimosa 2024
 Distribué dans nos bureaux



Téléchargeable sur le site : www.paysdefayence.com

Au fil de Fondurane

1^{ère} édition, dépliant 4 volets
Juillet : 500 exemplaires
Présentation du sentier numérique de la réserve naturelle de Fondurane
Distribué dans nos bureaux



Dépliant Navettes Gratuites Lac Saint-Cassien 2023

Juin : 4 000 exemplaires
Information sur les arrêts et les horaires.
Distribué dans nos bureaux, chez les prestataires participants et dans la navette.



Le Var, la semaine nature !

Octobre : 500 exemplaires
Présentation du programme et les infos pratiques de la Semaine Nature.
Distribué dans nos bureaux



Flyer Nuit Romantique et Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins

Juin : 300 exemplaires
Flyer grand public, pour promouvoir ces deux manifestations nationales.
Distribué dans nos bureaux.



Les Journées Européennes du Patrimoine

Septembre : 500 exemplaires
Présentation des animations, proposées par l'OTIPF et les associations
Distribué dans nos bureaux.



Carte de Vœux 2024

Décembre : 300 exemplaires



Traduction – Au fil des ruelles et du lac

Traduction en anglais des 9 Au fil des ruelles de chaque village et du Au fil du Lac
1^{ère} édition, novembre
Fayence : 1 000 exemplaires
Seillans : 1 000 exemplaires
Autres villages : 500 exemplaires
Lac : 500 exemplaires

Les réimpressions

Au fil des ruelles
Bagnols-en-Forêt : 500 exemplaires, juillet
Callian : 3 000 exemplaires, juillet
Fayence : 1 500 exemplaires, juillet et octobre
Mons : 2 500 exemplaires, juillet
Montauroux : 1 000 exemplaires, juillet
Saint-Paul-en-Forêt : 1 000 exemplaires, juillet
Seillans : 1 000 exemplaires, juillet
Tanneron : 4 500 exemplaires, juillet
Tourrettes : 1 000 exemplaires juillet

Guide du cycliste
Mars : 1 000 exemplaires
Septembre : 1 000 exemplaires

Flyer Gîte de Randonnée de Mons
Juillet : 500 exemplaires

Dépliant Maison du Lac
Août : 500 exemplaires

Flyer Au fil du Lac
Juin : 500 exemplaires

Dépliant Visites Gratuites Pédagogiques
Août : 500 exemplaires

Dossiers principalement suivis par Cassandra et Édith



relations PRESSE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Berser
Levrault

Office de Tourisme Intercommunal

“Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence”, article 2 “Missions” des statuts

Avec le Club Presse

Des Offices de Tourisme
 5 avril, rencontre avec des
 journalistes à Paris
 24 octobre, formation.



Avec Var Tourisme

13 avril, workshop presse à Paris,
 rencontre avec des journalistes.



Accueils presse

- Le Petit Futé
- C. Manager du CRT Côte d'Azur
- Magazine Camping-Car
- David GENESTAL, journaliste pour « Mon GR préféré », 3 jours en avril
- Benjamin DAHAN, journaliste pour « Le Parisien », 3 jours en juin
- Thomas DOUSTALY, journaliste pour « Le Monde », 3 jours en juin
- Edel CASSIDY et Jean CROUHER, Anthology Magazine
- Mirjam PREUSTERINK et Veronique HELMINK, Herenhuis Magazine



Les Radios

06 juin, table ronde RCF à la Maison du Lac
 Les invités présents étaient : René UGO, Président
 CCPF - François CAVALLIER, Maire de Callian -
 Éric MARTEL, directeur de la Régie des Eaux -
 Karine VICIANA, Directrice de la Maison Régionale
 de l'eau - Xavier BOUNIOL, Directeur de l'OTIPF -
 La Chambre d'Agriculture du Var - Bruno BAZIRE,
 Président de l'association Demain Pays de
 Fayence et Jean-Marie CASELLA, Terre Blanche
 Hôtel Spa Golf Resort.
 Thématique : Pays de Fayence : quelles réponses
 face à la sécheresse ?



25 juillet, RCF au Musée d'Art et d'Essais à
 Tourrettes
 Les invités présents sont : Camille BOUGE, Maire
 de Tourrettes - Don HERVÉ, Prêtre des 9 paroisses
 du Pays de Fayence et Pippa PAWLIK, Présidente
 du Festival Musique Cordiale
 Thématiques : richesses historiques et
 patrimoniales, tourisme et culture



Les reportages TV

France 3 TV

Le 25 juin
 Émission «Dimanche en Politique »
 Thématique : Sécheresse : la bataille de l'eau aura-t-elle
 lieu ?
 Invités : René UGO, Président de la Communauté de
 communes et Cyril BAÏZE, responsable de la base nautique
 « Eco-Beach » et Jean FLORIMONT, Président de
 l'association des usagers de l'eau du Pays de Fayence.



BFM TV

• Le 28 juin
 Thématique : Saint-
 Cassien : l'eau remonte,
 le nautisme sourit



• Le 12 août
 Emission « Azur week-
 end »
 Thématiques :
 Tourrettes : un musée à
 ciel ouvert et Saint-
 Cassien : explorer le lac
 en pédalo



Dossiers principalement suivis par Cassandra

“Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence”, article 2 “Missions” des statuts

■ Presse digitale

Grasse Mat'

De juin à décembre 2023
Promotion des animations

■ Presse écrite

Le Mensuel

N°444 juillet, tiré à 70 000 exemplaires
N°447 novembre, tiré à 70 000 exemplaires
Distribution Var et Alpes-Maritimes



Carnets d'aventures

N°74 - décembre
Valorisation de la randonnée en Pays de Fayence



Dossiers principalement suivis par Cassandra

■ Les objets promotionnels aux couleurs du Pays de Fayence

- Sac kraft petit modèle - 500 exemplaires
- Sac kraft grand modèle - 500 exemplaires
- Carnet recyclés - 1 000 exemplaires



- Stylo recyclés - 1 000 exemplaires



- Bracelet fluorescent - 500 exemplaires



- Gourde vélo - 500 exemplaires



- Gobelet d'accueil - 500 exemplaires
- Gobelet Natura Trail - 300 exemplaires
- Gobelet Bicentenaire - 500 exemplaires



coopération COLLECTIVITÉS

Avec la Communauté de communes



• Une intelligence collective

Partage de compétences

Présence à certains Bureaux des Maires ou Conseils communautaires

Suivi de l'agenda du Président par Karine et Marie

Partage du fonds photographique par Karine et Marie

Gestion des carrières des agents mis à disposition par Nathalie, Marjorie, Clémence et Caroline

Coordination de la régie de la Taxe de séjour par Sophie

Interventions des services techniques par Éric, Marc et leur équipe

Maintenance et accompagnement des réseaux informatiques par Olivier et Stéphane

Réception du courrier et des colis par Séverine

Participation aux réunions de chefs de service Codir

Envoi d'un mail ONLY for All Users tous les mois

• Quelques dossiers communs

Actions de promotion mutualisées

La Méditerranée à vélo

Le GR de Pays

Article « tourisme » dans la Revue et le rapport d'activité CCPF

Base d'Aviron du Lac de Saint-Cassien - centre de préparation aux Jeux Olympiques

Les navettes du lac et Ménage ton Lac

• Gestion des équipements de la CCPF

La Maison du Lac de Saint-Cassien

Le Gîte de Randonnée de Mons (cf. page 12)

Les bornes multimodales

Régie Intercommunale de la Taxe de Séjour et gestion de la plateforme de déclaration

Dossiers principalement suivis par Cassandra

• Divers

Prêts de véhicules

Moments de convivialité

Tenu d'un stand lors du Salon de l'habitat et de la Journée des sports à Montauroux

• Financement

La CCPF attribue une subvention de fonctionnement à l'OTIPF

Conformément à la réglementation des EPIC, la CCPF reverse 50/72^{ème} de la taxe de séjour à l'OTIPF

Avec les mairies

Bagnols-en-Forêt

Rédaction d'un article dans la revue municipale

Participation à la visite du village pour le label « Villes et Villages Fleuris »

Organisation d'une rencontre entre les villes jumelles Bagnols-en-Forêt et Pieve di Teco en Italie



Callian

Organisation d'une collation lors du concert d'ouverture Musique Cordiale à la chapelle Saint-Donat

Fayence

Installation de trois repose-vélos dans le cadre du label accueil vélo

Mise en place de petites expositions dans le bureau d'information

Mons

Mise en place de l'exposition de Remy MAURER dans le bureau d'information.

Organisation d'un pot de l'amitié, pour remercier Remy MAURER de son exposition

Montauroux

Accompagnement à la mise en place d'expositions à l'Espace Manfredo Borsi

Création de flyers pour les différentes expositions

Organisation de vernissages et pot de décrochage pour les différentes expositions

Saint-Paul-en-Forêt

Rédaction d'un article dans la revue municipale

Promotion du bicentenaire

Seillans

Rédaction d'un article dans la revue municipale

Organisation de la Nuit Romantique



Tanneron

Inauguration de l'Oustaou ddu Pais
Présentation de la Maison du Lac aux membres du conseil municipal de Tanneron

Rédaction d'un article dans la revue municipale

Tourrettes

Mise en place du « Café du Musée » au BIT de Tourrettes.

INFOS +

Les articles dans les revues municipales présentent les actions réalisées par l'OTIPF dans chaque commune.

d'ACTEURS

« Contribuer à coordonner les interventions des ACTEURS locaux et divers partenaires », article 2 "Missions" des statuts

Avec le Département du Var

Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement



Avec Var Tourisme

Accueil de journalistes
Participation aux réunions
Participation aux salons
Participation aux événements communs



Avec la FROTSI

Participation à des formations
Participation à des webinaires



Avec le CRT Sud Paca

Participation aux réunions
Accueil Presse
Contrat Destination Provence



Avec le CRT Côte d'Azur

Participation aux réunions
Accueil Presse



Dossiers principalement suivis par Cassandra

Avec les Offices de Tourisme voisins

Promotion de l'EuroVélo 8 avec le Pays de Grasse et itinéraire
Montage du dossier de candidature Vignobles et Découvertes, avec les Offices de Tourisme de Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur Argens, coordinateur du projet
Route de l'Olivier avec Dracénie Provence Verdon Tourisme et Lacs et Gorges du Verdon
Participation à l'association des directeurs des Offices de Tourisme du Var
Participation au 5^{ème} anniversaire de l'inscription des savoir-faire liés au parfum au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO) du Pays de Grasse
Accueil à la Maison du Lac de l'Office de Tourisme des Adrets de l'Estérel
Distribution de documentations



Avec ADN Tourisme

Adhésion
Service juridique et social en ligne
Participation à la conférence



Avec Les Plus Beaux Villages de France

Organisation de la Nuit Romantique à Seillans
Animations musicales sur la Place de la République, visite libre de la donation Max ERNST et visite commentée nocturne du village et un atelier d'astronomie.



Avec la Route du Mimosa

Présence sur le site internet
Informations dans la brochure
Diffusion de la brochure



Avec Villages de Caractère du Var

Callian, Mons et Tournettes
Présence du logo dans nos supports
Diffusion de la brochure
Participation aux réunions de l'AG
Diffusion de la vidéo promotionnelle dans les BIT



Avec le Club Presse

Adhésion
Participation au Workshop Presse
Formation presse



Animation des filières

Mise à jour sur Apidae/Hubo
Informations par mail
Invitation au Rapport d'Activité
Retrouvez les référentes des filières (cf. pages 46 et 47)

projets ACCOMPAGNEMENT

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

« ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'évènements », article 2 « Missions » des statuts.

■ Convention de partenariat

Pour chaque partenariat, une convention est créée entre l'OTIPF et les organisateurs de l'évènement. Cette convention inclut : rencontre avec les organisateurs de l'évènement afin qu'ils nous présentent le programme et l'organisation de la manifestation. Saisie APIDAE, communication site internet, réseaux sociaux et communiqué de presse. Accueil hors les murs, avec stand ou/et 4L. Pannière offerte au participant venant du plus loin.

■ Évènements culturels et sportifs



• 19^e édition des Foulées du Lac - avril

Communication sur notre site internet et publications sur les réseaux sociaux.

Prise en charge de lots (goodies et pannière du terroir)

Dossier principalement suivi par Virginie

• Terre Blanche Ladies Open - avril

Relai journalier des vidéos résumés de l'évènement.

Rédaction d'un article de blog.

Dossier principalement suivi par Virginie

• Roots du lac - juin

Tours de pédalos offerts aux artistes

Pannière du terroir offerte.

Dossier principalement suivi par Florence

• Fête du Pain - juillet

Création d'une vidéo promotionnelle.

Ouverture du BIT de Fayence.

Tenu d'un stand sur le parking de piscine au départ de la navette.

Dossier principalement suivi par Édith



• Cello Fan - juillet

Tenu d'un stand.

Dossier principalement suivi par Alba

• Saint-Cassien Paddle Race - juillet

Promotion sur nos supports de communication.

Pannière du terroir offerte.

Dossier principalement suivi par Virginie

• Musique Cordiale - août

Tenu d'un stand avec la 4L, lors du concert d'ouverture à la chapelle Saint-Donat

Accueil apéritif pour le concert du midi à la Maison du Lac.

Organisation d'un jeu concours pour gagner des places de concert.

Dossier principalement suivi par Emmanuelle



• Festival international de guitare - août

Ouverture exceptionnelle du bureau de Montauroux.

Dossier principalement suivi par Florence

• Quatuors à cordes - septembre

Tenu d'un stand et accueil apéritif pour l'ouverture du festival.

Dossier principalement suivi par Cassandra

• 4^e édition Natura Trail du Pays de Fayence septembre

Tenu d'un stand avec la 4L.

Organisation d'un jeu concours pour gagner 4 dossards, un pour chaque course.

Dossier principalement suivi par Virginie

• Festival Francis POULENC - octobre

Labellisation évènement culturel par la CCPF

3 concerts : Bagnols-en-Forêt, Saint-Paul-en-Forêt et Seillans

Promotion et création d'un bandeau signature

Dossier principalement suivi par Anne-Laure



• 20^e édition du Ciné-Festival - octobre

Conférence de presse à la Maison du Lac.

Stand durant toute la durée du festival.

Création d'une signature email.

Dossier principalement suivi par Cassandra



• Octobre Rose – octobre

Promotion sur nos supports de communication
 Remise de prix
Dossier principalement suivi par Stéphanie

• Festival de l'image – octobre

Tenu d'un stand.
Dossier principalement suivi par Édith



• Bagiliba – novembre

Tenu d'un stand pour une soirée.
 Création d'une signature email.
Dossier principalement suivi par Édith

• Le Grand-Jardin – toute l'année

Promotion sur nos supports de communication.
 Tenu d'un stand pour certains salons.
Dossier principalement suivi par Édith

■ Rencontres avec des professionnels du territoire

• Accueil à la Maison du Lac

La Maison du Lac a accueilli des réunions de travail ciblées tourisme (Comité de Direction, accueil de professionnels), des formations (Qualité Tourisme, réunions d'équipe), des réunions de préparation d'évènements (avec des professionnels pour élaboration des conventions de partenariat) et des présentations d'évènements labellisés (Musique Cordiale, 21^{ème} édition du Ciné Festival).
 Lieu idéal de rencontre pour les professionnels, pouvant accueillir un grand nombre de personnes avec un équipement audiovisuel adapté.
Dossier principalement suivi par Carol et Virginie

• Ateliers numériques gratuits

Atelier pour accompagner les socio-professionnels du tourisme dans le numérique. Partager avec eux les meilleures pratiques du web et des réseaux sociaux.
 6 ateliers programmés sur le premier trimestre
 2 dates supplémentaires sur demande pour deux ateliers débutants
 25 socio-professionnels accueillis (33 en 2021)
 Le 17 janvier : Google Business Profile
 Le 9 février : Facebook pour les débutants
 Le 3 mars : Facebook pour les initiés
 Le 8 mars : Trucs & Astuces sur le Web
 Le 12 mai : Instagram, je me lance
 Le 30 mai : Instagram, je me perfectionne
 Le 6 octobre : Facebook
 Le 24 octobre : Instagram
Dossier principalement suivi par Anne-Laure



■ Qualification Chambre d'hôtes référence®



L'objectif de Chambre d'hôtes référence® est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées, de garantir à leurs clients la qualité de leur prestation tout en contribuant à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hébergement touristique de la destination.
 Les principes clés de Chambre d'hôtes référence®, sont :
 - un référentiel national ;
 - une visite de la chambre d'hôtes réalisée par l'Office de Tourisme ;
 - une mise en place et une gestion territoriale (régionale, départementale ou locale) assurée par le réseau Offices de Tourisme de France®
 En mars 2023, l'OTIPF a réalisé une visite de la chambre d'hôtes Les Roches de Baudisset à Saint-Paul-en-Forêt, dans le cadre du processus de qualification chambre d'hôtes référence.
 En juin 2023, la commission a approuvé l'obtention de la qualification.

Dossier principalement suivi par Stéphanie



terre de JEUX 2024

20
TERRE
DE JEUX
24

Le Pays de Fayence a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » créé pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (dossier de candidature porté par la CCPF). Le Pays de Fayence s'engage à mettre en place des actions sportives ou des programmes liés au sport. Ces actions s'articulent autour de trois engagements.

- **La célébration** : Faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux ;
 - **L'héritage** : Mettre plus de sport dans le quotidien des habitants ;
 - **Engagement** : Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire.
- Avec le GAPS, a été rajouté un quatrième engagement en lien avec le **sport-santé**.

■ Le sport pour tous !

• Sortie des jeunes de l'hôpital Lanval

Le 12 juillet, en partenariat avec le GAPS, la Maison du Lac a accueilli des jeunes adolescents en psychiatrie. Visite pédagogique de l'Espace Découverte et balade en pédalo offerte par le Club Nautique.

Dossier principalement suivi par Virginie

• Journée d'accueil des étudiants golfeurs

Le 6 septembre, dans le cadre de l'Accueil des Nouveaux Arrivants en Pays de Fayence, nous avons accueilli 7 jeunes étudiants en sport-étude du centre de performance de Terre Blanche pour une journée découverte en Pays de Fayence.

Au programme : visite commentée de l'Espace Découverte de la Maison du Lac, visite de la Base d'aviron, initiation à l'aviron, visite commentée du village de Mons et découverte du Gîte de Randonnée de Mons.

Dossier principalement suivi par Emmanuelle



• Journée d'intégration de l'Institut Nazareth

Le 15 septembre, une journée mêlant activités sportives et culturelles a été organisée pour 91 élèves de 6^{ème}. Visite de la chapelle Saint-Barthélemy à Montauroux, 4 visites pédagogiques de l'Espace Découverte de la Maison du Lac en rotation avec des visites découvertes faune et flore aux abords du lac, puis activités nautiques à Saint-Cassien Aventures.

Dossier principalement suivi par Virginie

• Journée Ent'Raid

Le 21 septembre, la Maison du Lac a accueilli 220 élèves de seconde du lycée Fénélon pour leur journée d'intégration interdisciplinaire et solidaire. Les 3 thèmes des ateliers : sports aquatiques, sports terrestres et sensibilisation à la faune et à la flore. En collaboration avec l'OTIPF, la CCPF (ambassadeurs du tri et éco-garde), le CEN PACA, Marjorie UGHETTO et l'école de voile. 11 visites pédagogiques et commentées ont été réalisées dans l'Espace Découverte.

Dossier principalement suivi par Virginie

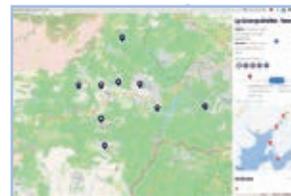
■ Des animations sportives

• Une offre sportive variée

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », la CCPF et l'OTIPF ont recensé sur le site officiel Paris2024.org, neuf circuits pédestres et VTT. Chaque village du Pays de Fayence est recensé et représenté par une activité sportive.

Visible sur la plateforme :

paris2024.org/exploreterredejeux2024.com



• Des animations autour du sport

À travers nos diverses animations, telles que Happy Jeudi, le Pédalo Tour, Le Var Semaine Nature, les Visites de la Passion, etc. Et en étroite collaboration avec nos prestataires locaux et le GAPS, nous offrons l'opportunité aux touristes/locaux de découvrir voire de s'initier à diverses pratiques sportives telles que l'aviron, l'escalade, la randonnée, le vélo, le golf, le vol à voile, etc.



■ L'OTIPF, une équipe en forme olympique !

L'OTIPF est une équipe sportive et engagée pour le sport. Nous incluons toujours une activité physique et pédagogique lors de nos séminaires, éductours, journée de solidarité, etc... L'équipe ne perd pas une occasion pour marcher ... et porter des cartons ! À l'occasion de la journée de solidarité, l'équipe a testé plusieurs randonnées au départ de Saint-Paul-en-Forêt et effectué une séance de bain de forêt. Pour le séminaire, nous avons effectué une balade à vélo de Saint-Antonin du Var à Salernes, en empruntant l'EuroVélo 8. Participation à la célébration du jumelage entre Bagnols-en-Forêt jusqu'à Pieve di Teco (Italie), à vélo pendant 5 jours.



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal

Berser
Levrault

SAINT-PAUL-EN-FORÊT

À l'occasion du bicentenaire de la commune de Saint-Paul-en-Forêt, l'Office de Tourisme a établi une convention de partenariat. Tout au long de l'année 2023, l'OTIPF a été un partenaire de cet événement, en participant à l'organisation et la promotion des festivités.



■ Présentation du Rapport d'Activité 2022

Le 02 mars 2023

Pour célébrer le bicentenaire, l'OTIPF a présenté son Rapport d'Activité, dans la salle André BAGUR à Saint-Paul-en-Forêt.



■ Les animations

• Journées Internationales de la Forêt

Du 21 au 26 mars

L'OTIPF a organisé le lancement du bicentenaire à l'occasion des Journées Internationales de la Forêt en organisant différentes activités.

3 animations sur la commune de Saint-Paul-en-Forêt : Fabrication de nichoirs, bain de forêt et une balade naturaliste

40 participants



• Les Rondes Secrètes

Les 18 et 25 juillet – 8 et 22 août

Cette année les Rondes Secrètes de Fayence, ont mis à l'honneur l'histoire de Saint-Paul-en-Forêt, en retraçant les grandes lignes de l'indépendance obtenue par les habitants des hameaux.

200 participants



• Les Visites de la Passion

17 août

Ce sont des rencontres exceptionnelles, permettant de découvrir le savoir-faire de personnes passionnées et passionnantes. À l'occasion du concert hommage à Gilbert BÉCAUD « Et maintenant », les participants ont pu assister aux balances et répétitions du concert.

10 participants



■ Accueil hors les Murs

L'OTIPF a été présent à certaines animations avec la 4L, pour un accueil hors les murs.

- 30 avril, rallye des 9 villages perchés
- 06 mai, conférence «Causerie sur l'Histoire»
- 23 septembre, la Fête des possibles



■ Promotion

L'OTIPF a promu tous les événements organisés par la municipalité de Saint-Paul-en-Forêt, en assurant la saisie des fiches APIDAE, ainsi que la communication sur le site internet et les réseaux sociaux, et dans les bureaux d'information. Pour l'occasion, l'OTIPF a créé et financé 500 éco-cups, utilisés tout au long de l'année lors des festivités.



Dossiers principalement suivis par Cécile

étapes ITINÉRANCE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

« ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'évènements », article 2 "Missions" des statuts

Label Accueil Vélo

2 nouveaux labellisés :

- Bureau d'information touristique de Fayence en août
- Bureau d'information touristique de Montauroux en septembre

Renouvellement de Val d'Iris à Seillans en août et de New Bike à Montauroux en septembre
 Label valable 3 ans.



Dossiers principalement suivis par Stéphanie

Mon GR® préféré

Le concours national « Mon GR® préféré », organisé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, vise à élire le « GR® préféré des Français » parmi huit sentiers de Grande Randonnée répartis à travers toute la France. Le « GR® de Pays Villages Perchés de Haute-Siagne » a été sélectionné pour participer à cette compétition. En avril, nous avons organisé un accueil presse sur une durée de 3 jours, accueillant 2 journalistes de la FFRandonnée. Au cours de cet événement, des photos et des vidéos ont été prises afin de promouvoir l'itinéraire du GR® de Pays et le Gîte de Randonnée de Mons.

Entre le 14 novembre et le 5 décembre, les internautes ont eu l'opportunité de voter pour leur GR® du Pays de Fayence. Nous avons promu ce concours à travers nos différents supports de communication, en particulier sur nos réseaux sociaux, générant ainsi un total de 39 publications et 1 173 mentions «j'aime». De plus, nous avons également mis en avant le concours dans nos bureaux d'information et auprès de nos différentes filières.

Le GR de Pays Villages Perchés Haute-Siagne a obtenu la 7^{ème} position, recueillant 8% des votes, soit un total de 1 650 votes. Le concours a généré un total de 20 000 votes.



Dossiers principalement suivis par Cassandra

Le Gîte de Randonnée de Mons

Le Gîte de Randonnée de Mons est répertorié sur notre site internet www.paysdefayence.com. L'établissement est également répertorié sur les sites « Grands gîtes », FFRP Paca « Compagnons de route », Tripadvisor et Vélo en France. L'annonce sur le site « Grands gîtes » a obtenu 652 vues.

Le Gîte de Randonnée de Mons, est mis en avant lors du salon du randonneur à Lyon, dans les bureaux d'information, sur les supports de communication et les réseaux sociaux. Cet été, nous avons organisé un jeu concours sur notre compte Instagram, offrant la possibilité à deux familles de remporter un séjour de deux nuits consécutives au Gîte de Randonnée de Mons. Ce concours a augmenté la visibilité de l'établissement, attirant plus de 670 participants et touchant plus de 6 408 comptes.

Une page dédiée au gîte sur le Guide Touristique 2023.



Dossiers principalement suivis par Catherine

RESPONSABILITÉ

■ OTIPF responsable

L'OTIPF s'engage à maintenir une démarche éco-responsable au quotidien, en mettant en place des gestes et actions ayant pour but de limiter son empreinte écologique et son impact environnemental, tant dans son fonctionnement que les actions. Chaque jour, nous nous améliorons !

■ Guide Touristique 2023

Création d'une page dédiée à l'éco-responsabilité, rappelant aux visiteurs et aux locaux, les éco-gestes à appliquer lors de leur séjour en Pays de Fayence. Une page dédiée au respect des espaces protégés. Mise en avant : des navettes gratuites du lac de Saint-Cassien, la Fête des possibles, Ménage ton Lac, produits locaux, loisirs non motorisés...

INFOS+

Nous informons notre clientèle sur les risques d'incendies, les lâchers d'eau, la cueillette sauvage du mimosa, le tri des déchets, les chiens de troupeau, la préservation des milieux fragiles...

■ Avec la Communauté de communes

• Sensibilisation à la crise de l'eau

Cet été, le Pays de Fayence a subi une sécheresse prolongée, provoquant des pénuries d'eau. L'OTIPF a contribué à la préservation de l'eau en informant et en sensibilisant les vacanciers / locaux face à cette situation. L'OTIPF s'est engagé à informer sur les arrêtés préfectoraux et municipaux, à sensibiliser aux éco-gestes pour économiser l'eau, et à diffuser le flyer « L'eau ne coule plus de source ». Les hébergeurs non professionnels du Pays de Fayence, ont pu récupérer des kits hydro-économiques (mousseur) à la Maison du Lac et au Musée d'Art et d'Essais de Tourrettes.



• Opération Ménage ton Lac

Pour continuer notre démarche de sensibilisation auprès des visiteurs et locaux, nous avons poursuivi nos opérations de nettoyage du lac de Saint-Cassien.

Ménage ton Lac - 30 septembre

En collaboration avec le service déchets de la CCPF, la CCPF et les bénévoles : ramassage des déchets autour du lac. Plus de 150 bénévoles se sont mobilisés et 1 710 kg de déchets (350kg d'ordures ménagères, 170kg d'emballages, 230 kg de verres et 960 kg d'encombrants) ont été récoltés.



• La Fête des possibles 23 septembre

La recyclerie La Source et la CCPF, ont organisé une journée dédiée aux échanges, rencontres, conférences, ateliers et activités familiales pour un avenir meilleur et plus durable. L'OTIPF a contribué à la promotion de cet événement.



■ Des animations éco-responsables

Au travers des visites de la Maison du Lac et de nos animations, mise en avant de la responsabilité environnementale, la préservation de la faune et la flore, la protection des espaces sensibles, etc... Toutes ces animations sont encadrées par des intervenants spécialisés (écogarde, Natura 2000, service déchets, EDF, Visites de la Passion, Semaine Le Var, la Nature, etc.)

■ Journée de solidarité Expedia Group

Organisation d'une journée pour 11 personnes, en collaboration avec les services déchets de la CCPF et le restaurant le Ponton Club Nautique. Accueil café, visite commentée de l'Espace Découverte, sensibilisation à la préservation de l'eau et la protection de la faune et la flore. Opération de ramassage aux environs du vallon des Charretiers. Déjeuner et activités nautiques au lac de Saint-Cassien.



Dossiers suivis par toute l'équipe

ASTUCES

Après avoir lu ce Rapport d'Activité, ne le jetez pas ! Nous vous invitons à le conserver car c'est une mine d'informations. À défaut, offrez-le à un autre professionnel du tourisme du territoire. Recyclez-le !

découverte ANIMATIONS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

« ANIMER des loisirs », article 2 « Missions » des statuts

■ Tanneron – Terre de Mimosa

• Balades naturalistes guidées

Découverte et histoire du mimosa au cœur du massif de Tanneron
 8 balades proposées
 178 participants



• Randonnée sportive

Randonnée guidée sur le sentier des crêtes de Tanneron
 10 participants



• Ateliers autour du mimosa à l'Oustaou d'ou Païs

- Un atelier dessin

Apprendre à dessiner les mimosas en situation, au crayon en aquarelle
 5 participants

- Un atelier peinture sur verre

Apprendre la technique de la peinture sur verre
 6 participants



• Ateliers autour du mimosa à la Maison du Lac

- Un atelier sensibilisation aux fleurs d'hiver

Impression végétale sur tissu et confection de papier recyclé au mimosa
 7 participants



INFOS+

Pendant la saison du mimosa et les vacances scolaires, l'Oustaou dou Païs organise chaque vendredi des ateliers créatifs animés par un professionnel du territoire. Sur inscription. Gratuit pour les moins de 18 ans
 10€/ adulte

- Un atelier guimauves

Création de guimauves au sirop de mimosa
 6 participants

TOTAL : 212 participants pour 13 animations

Dossiers principalement suivis par Stéphanie

■ Happy Jeudis à la Maison du Lac

Pendant les vacances scolaires, zones A, B et C, le jeudi, à la Maison du Lac, l'OTIPF organise une animation ou une conférence ou un atelier avec un professionnel du territoire. Permettant de mettre en avant les producteurs exposés dans nos différentes boutiques et ainsi générer du passage à la Maison du Lac.

Sur inscription.

Gratuit pour les moins de 18 ans, 10€/adulte

18 animations

8 annulées

67 personnes accueillies



Dossiers principalement suivis par Virginie et Carol

■ Les Rondes Secrètes

Visites commentées de Fayence, en nocturne avec des saynètes tout le long du parcours. Edition spéciale cette année, pour célébrer le bicentenaire de Saint-Paul-en-Forêt.

4 dates : 18 et 25 juillet - 8 et 22 août

Deux départs par soirée

Durée : une heure et demie

Gratuit pour les moins de 18 ans, 10€/adulte

30 bénévoles (associations, élus et intermittents du spectacle) pour animer les scènes théâtralisées.

10 animations tout le long du parcours

200 participants

Dossiers principalement suivis par Édith



■ Les animations nationales

• La nuit européenne des musées

Le 13 mai, ouverture nocturne de 18h à 20h

- Espace Manfredo BORSI - Montauroux, inauguration de l'exposition de Pascale PICOT ;

- Maison Waldberg - Seillans, jeu pour tous « Cherchez l'indice » ;

- l'Espace découverte de la Maison du Lac - Tanneron, visite commentée à la lanterne ;

- Oustaou dou Païs - Tanneron, atelier création de photophore ;

- Musée d'Art et d'Essais - Tourrettes, entre gratuite de la donation.

50 participants.



• La Fête de la Nature

Du 24 au 29 mai, pour célébrer la nature. Lors de cet événement l'OTIPF a organisé 3 animations.

Au programme : découverte des plantes comestibles sauvages, observation du monde des oiseaux et balade avec biquettes.

41 participants.



Dossiers principalement suivis par Cassandra

découverte ANIMATIONS

« **ANIMER des loisirs** », article 2 « Missions » des statuts

• La Fête des Voisins

Le 3 juin, de 18h30 à 20h30
 2^{ème} édition, événement organisé par l'OTIPF. L'objectif est de passer un moment convivial avec les voisins du Bureau d'Information de Fayence autour d'un apéritif partagé. Cet événement a réuni 35 personnes - commerçants, élus et réseau associatif.



Dossiers principalement suivis par Édith

• La Nuit Romantique des Plus Beaux Villages de France

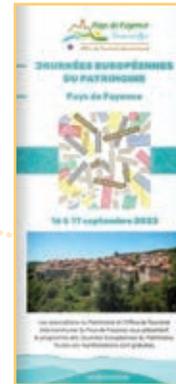
Le 24 juin, en partenariat avec l'association SCAP, des animations romantiques ont été organisées sur la place de la République à Seillans. Au programme : animations musicales par un groupe de musiciens, démonstrations de danse en couple par des professionnels, une visite commentée nocturne du village, un atelier d'astronomie, distribution de roses et la mise en place d'une décoration romantique.
 200 participants



Dossiers principalement suivis par Emmanuelle

• Les Journées Européennes du Patrimoine

Les 16 et 17 septembre
 En collaboration avec les associations locales du patrimoine. Création d'un flyer récapitulatif. L'OTIPF a organisé :
 Une Visite de la Passion à l'aérodrome de Fayence-Tourrettes
 Une visite libre de la Maison Waldberg, avec un jeu d'indices pour les enfants
 Un atelier sur la technique du faux vitrail sur verre à l'Oustaou d'ou Pais
 Un vernissage de l'exposition « Trait par trait » de Fabienne ANCELLET au bureau d'information de Fayence
 Un décrochage des œuvres de Christine MARILIER à l'Espace Manfredo BORSI
 Une visite libre du Musée d'Art et d'Essais de Tourrettes
 Ouverture de la Maison du Lac et de l'Espace Découverte
 175 participants au total



Dossiers principalement suivis par Cassandra

• Ménage ton Lac

Le 30 septembre, le Service Déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence et l'OTIPF ont organisé une journée de nettoyage autour du lac de Saint-Cassien. 150 bénévoles - 1700 kg de déchets récoltés.



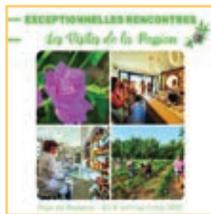
■ Le Var, la Semaine Nature !

Du 28 octobre au 5 novembre 2023, Var Tourisme et les Offices de Tourisme du département proposent durant une semaine une programmation de sorties et d'activités permettant de découvrir les richesses naturelles du département. 4 thématiques d'activités sont proposées : patrimoine naturel, patrimoine culturel, terroir et loisirs sportifs / bien-être. Toutes ces sorties sont encadrées et organisées dans le respect de l'environnement pour encourager les comportements responsables. 9 sorties et activités gratuites proposées en Pays de Fayence
 3 sorties annulées pour mauvaises conditions météo
 61 participants



Dossiers principalement suivis par Cassandra

■ Les Visites de la Passion



• Édition printemps - du 8 avril au 7 mai

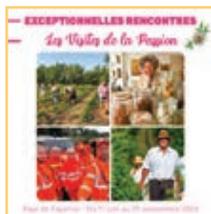
30 visites proposées par 19 prestataires

7 nouveautés

8 visites « Chemins parfumés »

181 participants

Cette édition a fait l'objet d'une conférence de presse le 31 mars 2023 au Jardin des Petites mains, à Tourrettes, afin de présenter le programme et lancer les Visites de la Passion 2023. Nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Jean-Pierre LELEUX et Myriam DAUMAS, respectivement Président et Secrétaire de l'association « Fleurs d'exception du Pays de Grasse ».



• Édition été - du 11 juin au 29 septembre

129 visites proposées par 48 prestataires

10 nouveautés

7 visites « Chemins parfumés »

844 participants



• Édition automne - du 23 octobre au 4 novembre

12 visites proposées par 12 prestataires

4 nouveautés

4 visites « Chemins parfumés »

66 participants

TOTAL : **1 091 participants** pour 171 visites proposées pendant les trois éditions 2023



• Visites ENTRE NOUS

En 2023, les premières rencontres ENTRE NOUS ont été organisées, permettant aux partenaires des Visites de la Passion de se rencontrer et de s'inviter mutuellement.

- Le 22 mars, par Jean-Marie CASELLA à Tourrettes, pour la visite du golf de Terre Blanche

- Le 3 mai, Jean-Michel MOUTARD à Seillans, a conté l'histoire de la Vicomtesse de Savigny de Moncorps

- Le 8 juin, par Nicole RENGADE à Tourrettes, pour présenter son jardin exceptionnel

- Le 12 décembre, Jacqueline OKONSKI à Montauroux, a dévoilé les coulisses de la Recyclerie La Source



■ Communication

Pour promouvoir chacune de ces animations, création de supports de communication (flyers, affiches, etc.) Affichage dans tous nos BIT et bornes numériques dédiées. Saisie APIDAE pour remonter les dates sur l'agenda de notre site internet. Newsletter, plusieurs publications sur les réseaux sociaux, communiqués de presse et dossier de presse. Nous avons réalisé une vidéo sur les « chemins parfumés », visible sur notre site internet www.paysdefayence.com

Dossiers principalement suivis par Florence

commercialisation

CHIFFRE D'AFFAIRES

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

« **Élaborer et COMMERCIALISER des produits touristiques** », article 2 "Missions" des statuts

■ Offres de services



• Les packs

En 2023, 18 packs (10 packs « so nice » et 8 packs « so friendly ») vendus toutes filières confondues. Les packs permettent aux professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs et autres) une meilleure visibilité sur les éditions et le site internet de l'OTIPF et des services optimisés.

Chiffre d'Affaires : 5 325€ (5 721€ en 2022)

• L'Offre Groupes

Le service groupes propose des visites commentées de nos villages, chapelles, musées et de la Maison du Lac. Cette prestation s'adresse aux associations, autocaristes, agences de voyages, comités d'entreprise, hôteliers, Offices de Tourisme ou tout simplement aux groupes d'amis.

11 demandes dont 2 annulées

184 personnes accueillies

Chiffre d'Affaires : 770€ (1 806€ en 2022)

Dossiers principalement suivis par Stéphanie

• Les visites commentées

Ce sont des visites pour les individuels regroupés, permettant de découvrir un village ou un site (chapelle, musée, etc.)

Toute l'année

5€ par adulte, gratuit pour les moins de 18 ans

Chiffre d'Affaires : 810€ (535€ en 2022)



Dossiers principalement suivis par Catherine, Edith et Sylvie

• Les visites pédagogiques gratuites

Accueil gratuit des centres de loisirs et des groupes scolaires.

Visite commentée de l'espace découverte de la Maison du Lac et des villages du Pays de Fayence.

30 visites scolaires (du primaire au lycée) du territoire et hors territoire

22 visites de Maison du Lac

8 visites de village

560 jeunes et accompagnants accueillis

427 à la Maison du Lac

133 dans les villages du Pays de Fayence



Dossiers principalement suivis par Virginie



■ Nos boutiques

À la Maison du Lac et dans tous les bureaux d'information, des espaces boutiques ont été installés.

Les boutiques mettent en avant les producteurs locaux, ainsi que leurs produits du terroir, et proposent également une sélection d'articles de librairie.

• En chiffres

243 références produits, dont 39 nouveautés en 2023

35 producteurs vendus

11 artisans d'art vendus

55 articles de librairie

2 nouveaux TPE (Tanneron et Tourrettes)

5 modes de paiement aux caisses des BIT, dont les chèques vacances et les Happy Kdo

15,86€ est le panier moyen de 2023

Chiffre d'Affaires : 51 801€ (53 417 € en 2022)

• Les nouveaux producteurs et artistes

White Mark, biscuiterie à Montauroux

Le Jas du Bel Argent, domaine viticole sur Tourrettes

Green Morango, producteur de CBD à Callian

Vincent Laget, apiculteur à Tanneron

Provence Service Truffe, trufficulteur à Seillans

Virginie Fréga, artiste sur Tanneron



■ Les animations

Les Rondes secrètes

Chiffre d'Affaires : 1 560€ (1 380€ en 2022)

Balades naturalistes mimosa

Chiffre d'Affaires : 1 780€ (1 340 € en 2022)

Happy Jeudis à la Maison du Lac

Chiffre d'Affaires : 420€ (550€ en 2023)

Les ateliers à l'Oustaou dòu Païs (nouveauté 2023)

Chiffre d'Affaires : 206€

■ Gîte de Randonnée de Mons

Ouvert toute l'année.

Réservation obligatoire par téléphone

Tarifs applicables pour 2023

1 nuitée, 1 lit	16€
1 nuitée, chambre 2 lits	32€
1 nuitée, chambre 4 lits	60€
1 nuitée gîte complet (12 lits)	170€
Taxe de séjour (par nuitée/adulte)	1,15€

388 nuitées (295 en 2022)

428 personnes ont séjourné au Gîte de Randonnée de Mons

Chiffre d'Affaires : 6 144€ (4 532€ en 2022)

Dossiers principalement suivis par Catherine



■ Les régies

5 Régies et 8 sous régies assurent le fonctionnement de l'OTIPF.

- Une régie d'avances, créée en avril 2017, permet de régler des dépenses de matériel et de fonctionnement.
- Une régie boutique dédiée au BIT de Fayence
- Une régie boutique dédiée à La Maison du Lac
- Une régie dédiée pour chaque BIT saisonniers et Accueil Hors Les Murs
- Une régie boutique dédiée aux ventes des produits et prestations

Ces régies permettent la commercialisation des services, des prestations, des animations et des produits boutique

Dossiers principalement suivis par Carol et Cécile



compte de RÉSULTAT 2023

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal

■ Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	1.143.393€
• Subvention de la CCPF	324.000 €
• Subvention du Conseil Départemental du Var	50.000 €
. Taxe de séjour	650.000 €
• Boutique	38.700 €
. Vente de produits et prestations	4.438 €
. Nuitées Gîte de Mons	6.144€
. Autres recettes	70.111€

Dépenses de fonctionnement	1.154.807 €
• Charges fixes	210.495 €
• Achats pour vente	25.308 €
• Actions de promotion	116.335 €
• Masse salariale	746.413 €
• Amortissement	56.256 €

RESULTAT de Fonctionnement	-11.414 €
RESULTAT de Fonctionnement cumulé	+ 140.797 €

Dossiers principalement suivis par Cécile

■ Section d'investissement

Recettes investissement	56.256 €
Dépenses investissement	90.521 €
RESULTAT d'investissement	-34.265 €
RESULTAT d'Investissement cumulé	-30.369 €
Restes à réaliser	6.202 €
Besoin de financement	24.167 €

■ En 2023, un total 1014 mandats et 137 titres ont été effectués.

■ Répartition géographique de nos dépenses

	En 2023	En 2022
Dans le Pays de Fayence	67%	66%
Dans le Var	19%	17%
En PACA	2%	3%
En France	11%	11%
À l'étranger	1%	3%

■ Quelques ratios pour illustrer le budget

138 369€ par villages (9)
 95 208€ par Equivalent Temps Plein (13,08)
 3 411€ par jour dans l'année (365)
 898€ par jour d'ouverture de l'OTIPF (1.386)
 64€ par lits touristiques marchands en Pays de Fayence (19.388)
 43 € par habitants en Pays de Fayence (28.471)
 37€ par nombre de visiteurs accueillis en Pays de Fayence (33.186)



RÉSULTAT 2023

■ Quelques pourcentages

La subvention de la Communauté de communes du Pays de Fayence de 324.000 € est équivalente à

- 26,01% de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement
- 43,40% de la masse salariale

En recette, la subvention de la Communauté de commune représente 36,83% de nos recettes totales (hors résultat reporté)

■ Votes du Comité de direction

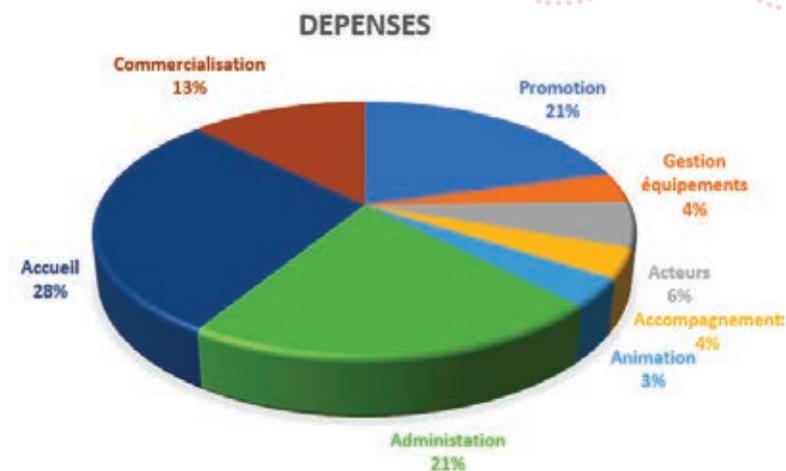
Le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 ont été présentés et votés à l'unanimité lors du Comité de direction du 22 février 2024 qui a eu lieu à la Maison du Lac de Saint-Cassien.



■ Analytique par mission

• Les dépenses

Fonction	Montant
Accueil	358 090,38
Administration	267 289,64
Promotion	262 088,22
Commercialisation	160 105,82
Acteurs	71 832,00
Gestion équipements	48 361,00
Accompagnement	47 083,34
Animation	44 274,86



Dossiers principalement suivis par Cécile

étude OBSERVATOIRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

Berser
Levrault

■ Ouverture



1386 jours d'ouverture sur l'ensemble des bureaux

Fayence

305 jours d'ouverture (+ 1904h d'ouverture)

Maison du Lac

334 jours d'ouverture (+ de 2182h d'ouverture)

■ Heures cumulées

9702 heures heures d'accueil (+12,3%)

■ Fréquentation



10 518 visiteurs à la Maison du Lac

7 287 visiteurs à Fayence

8 795 visiteurs sur l'ensemble des autres bureaux soit un total de **36934** visiteurs accueillis

6 586 personnes pour la saison du mimosa

■ Température

15,5°C en moyenne



■ Heure d'ensoleillement

2900 heures d'ensoleillement



TOP 5 des appels



au standard

- Le lac de Saint-Cassien
- Les Visites de la Passion
 - Le mimosa
 - L'agenda
 - Le patrimoine

TOP 5 des produits

les plus vendus à la Maison du Lac

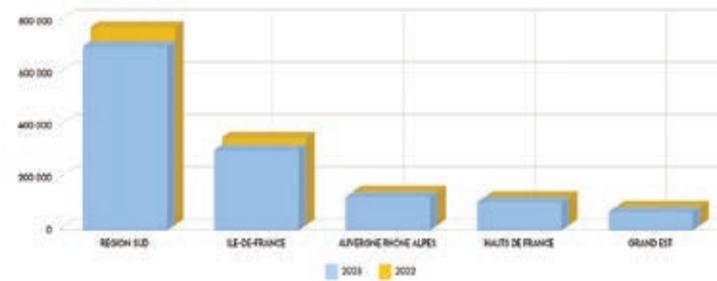
- Les savons
- Les vins
- Les biscuits
- Les miels
- Les sirops

■ Nuitées de janvier à décembre

483 830

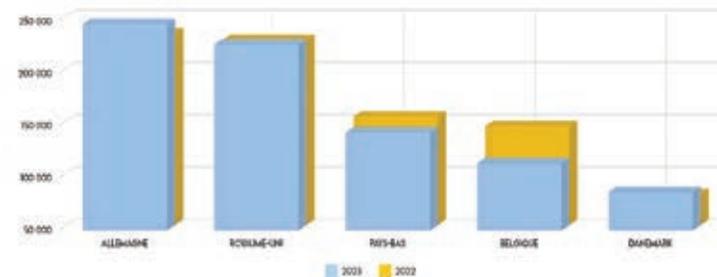
nuitées en Pays de Fayence

■ Provenance des touristes français



*Source : flux vision tourisme, Var Tourisme

■ Provenance des touristes étrangers



*Source : flux vision tourisme, Var Tourisme

Dossiers principalement suivis par Cassandra

« Réaliser des études statistiques », article 2 « Missions » des statuts

■ Les tarifs applicables

Les tarifs sont fixés au réel et en euros, par nuit et par personne assujettie (+ 18 ans), selon la catégorie et le classement de l'hébergement.

Nouveauté : au 1^{er} janvier 2023, a été instauré via la loi de finances, une Taxe Additionnelle Régionale de 34%, dont les montants correspondants sont reversés à l'établissement public local « Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » pour le financement du projet de transport ferroviaire.

• Hôtels, meublés et résidences de tourisme

Classement en étoiles	Tarif*
Palaces	6,19 €
★★★★★	4,32 €
★★★★	3,31 €
★★★	2,16 €
★★	1,30 €
★	1,15 €

• Campings

Classement en étoiles	Tarif*
★★★★★	0,86 €
★★★★	
★★★	
★★	0,29 €
★	
Non classés	

• Auberges collectives, Chambres d'hôtes et Aires de Camping-cars

Nature	Tarif*
Auberges collectives	1,15 €
Chambres d'hôtes	1,15€
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	0,86 €
Ports de plaisance	0,29 €

• Hébergements sans classement ou en attente de classement

4% du coût HT de la nuitée, majoré de 10% (Taxe Additionnelle Départementale) et de 34% (Taxe Additionnelle Régionale).

■ Obligation de déclaration pour les particuliers

Il est obligatoire pour tout meublé de tourisme, qu'il soit classé ou non, de déclarer son hébergement via un formulaire Cerfa à la mairie de la commune où il est situé. De plus, il est nécessaire de tenir un registre des séjours, de déclarer mensuellement les séjours [Article L2333-34] sur la plateforme dédiée, de collecter la taxe de séjour avant le départ des clients selon les tarifs applicables, et enfin de reverser la taxe de séjour au trimestre échu. Pour ce faire, les échéances de reversement sont les suivantes : avant le 30 avril pour le 1^{er} trimestre, avant le 31 juillet pour le 2^{ème} trimestre, avant le 31 octobre pour le 3^{ème} trimestre, et avant le 31 janvier de l'année suivante pour le 4^{ème} trimestre.

• Informations sur :
<http://paysdefayence.taxesejour.fr>
paysdefayence@taxesejour.fr
 06 08 56 61 04

■ État de l'hébergement

799 hébergements actifs (+ 42)
 10 364 lits touristiques (+ 271)
 483 830 nuitées déclarées (- 33 000)

■ Activité sur la plateforme

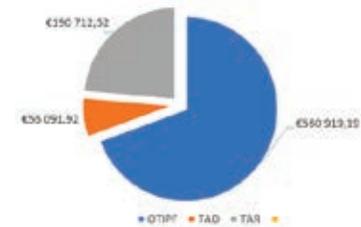
1 102 comptes en gestion
 100 hébergements créés et 58 désactivés
 25 opérateurs numériques gérés
 749 réponses par mail
 3 actualités (versements en attente, communication sur l'eau, échéances de déclaration et de reversement)

■ Activité régie

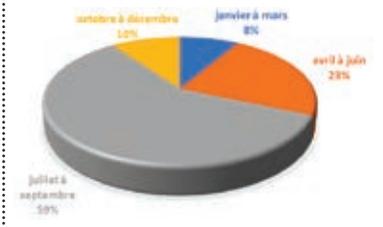
Le Service de Gestion Comptable de l'Estérel, a modifié ses procédures en augmentant le nombre de dégagements de régie de 1 à 3, pour une meilleure répartition des fonds entre les entités concernées. Depuis juillet, les sommes reversées par les opérateurs numériques passent par la régie de la Taxe de Séjour, entraînant ainsi une augmentation des fonds à traiter.

- 392 073.34€ collectés et reversés en direct par les hébergeurs. Ce chiffre est la collecte totale, sur cette somme 5/72^{ème} sont reversés au département (= 10% de TAD), 17/72^{ème} sont reversés à la Région (=34% TAR) et 50/72^{ème} sont reversés à l'OTIPF.
- 415 650.29€ collectés et reversés par les opérateurs numériques. Ce chiffre est la collecte totale, sur cette somme 5/72^{ème} sont reversés au département (= 10% de TAD), 17/72^{ème} sont reversés à la Région (=34% TAR) et 50/72^{ème} sont reversés à l'OTIPF
- 807 723.63€ au total sur l'année 2023 (soit + 96 454.56€) mais ce chiffre doit être modéré car il y a une taxe supplémentaire.

• Répartition du reversement de la collecte de la taxe de séjour aux organismes



• Répartition des nuitées selon les saisons



Dossiers principalement suivis par Sylvie

déjà RÉALISÉ EN 2024

ADMINISTRATION

Rapport d'Activité 2023
Préparation Budget Prévisionnel 2024
Inventaire des boutiques
1 Comité de direction, vote du Budget Prévisionnel 2024

ÉQUIPE

2 saisonnières pour les fêtes de fin d'année et la saison du mimosa
Formation : RésaHotel, Intelligence Artificielle
4 réunions d'équipe

ACCUEIL

Ouverture de Tanneron

7J/7 pendant la saison du mimosa du 15 janvier au 15 mars
Dont le dimanche 28 janvier pour la fête du mimosa

Ouverture de la Maison du Lac

7j/7 pendant les vacances d'hiver, zones ABC
5j/7 les autres semaines

Standard +33 (0)4 94 76 01 02

7j/7 réponses aux demandes par téléphones, courrier, messagerie, e-mail...

Ouverture de Fayence

6j/7 toute l'année

Ouverture de Montauroux, Tourrettes et Seillans

5j/7 pendant les vacances d'hiver, zone ABC
1j/7 les autres semaines

MATÉRIEL & LOCAUX

Installation des nouveaux accès wifi à la Camiole
Réception de la vitrine pour bureau d'information de Tourrettes

BOUTIQUE

5 nouveaux produits référencés (bougies, sirops, gelée au mimosa, miel et nouvelles variétés d'huile d'olive)
3 nouveaux producteurs référencés

PROMOTION / Éditions

Flyer Claudia WYPYCH pour l'exposition à l'Espace Manfredo BORSI
Affiche pour l'exposition de Patricia SCHMITZER au bureau d'information de Fayence

PROMOTION / Réseaux sociaux

132 publications sur les trois pages Facebook
74 publications sur Instagram
10 publications sur LinkedIn
24 février : journée club ambassadeurs – mimosa

PROMOTION / Salons

Salon des Vacances à Bruxelles – du 1er au 4 février
Salon de l'Agriculture à Paris – du 28 février au 03 mars

PROMOTION / Relations Presse

19 janvier : accueil presse à Tanneron
5 février : club presse à Paris

ACCOMPAGNEMENT

1 atelier numérique, Google Business Profile
1 atelier numérique, Facebook pour les débutants
1 atelier numérique, Instagram, je me lance
Exposition de Claudia WYPYCH à l'Espace Manfredo Borsi
Exposition de Patricia SCHMITZER au bureau d'information de Fayence

ACTEURS

Accueil de l'équipe Olympique d'aviron de Serbie
Présence aux réunions sur la redevance incitative, réunions pour les professionnels du tourisme

COMMERCIALISATION

13 janvier : visite commentée du village de Montauroux et de la chapelle Saint-Barthélemy
19 janvier : une visite atelier de la Maison Waldberg
6 février : deux visites ateliers de la Maison Waldberg
6 février : deux visites commentées de la Maison Waldberg
13 février : visite commentée du village de Montauroux et de la chapelle Saint-Barthélemy
20 février : deux visites pédagogiques de l'Espace Découverte de la Maison du Lac
2 nouveaux TPE : Tanneron et Tourrettes
Création d'une nouvelle régie pour chaque BIT

ANIMATIONS

8 balades guidées mimosa
4 ateliers du vendredi à l'Oustaou dou Païs
1 exposition Christian MAUGER
1 bain de nature mimosa
2 escape game des mimosas
1 balade ludo créative dans les mimosas
5 happy jeudis à la Maison du Lac

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE

Office de Tourisme Intercommunal

L'AGENDA 2024

■ Mars

- 14** – Présentation du Rapport d'Activité – Tanneron – Comité de Direction
- 16 au 24** – Journée Internationale des forêts – Saint-Paul-en-Forêt et Bagnols-en-Forêt
- 22** – Atelier numérique – Trucs & Astuces sur le web
- 22** – Journée Mondiale de l'eau
- 22 au 24** – Salon du Randonneur – Lyon
- 23** – Journée Nationale du sport et du handicap
- 24** – Les ruelles de Seillans

■ Avril

- 2 au 6** – Semaine Olympique et Paralympique
- 2 au 7** – Journées Européennes des Métiers d'Art
- 5 au 7** – Salon ID week-end – Nice
- 6 avril au 7 mai** – Visites de la Passion printemps
- 6 et 7** – Festival Image – Fayence
- 10 au 14** – Ladies Open Terre Blanche
- 13 et 14** – Festival Envie d'Ailleurs – Mouans-Sartoux
- 13 avril au 13 mai** – Vacances de printemps
- 14** – Les Foulées du Lac
- 14** – Marché d'Antan – Bagnols-en-Forêt
- 20 au 26** – Visites de la Passion – Semaine sports
- 27 au 3 mai** – Visites de la Passion – Chemins parfumés

■ Mai

- 5 au 12** – Salon des Antiquaires – Fayence
- 9** – Journée de la Solidarité
- 9** – Départ de la flamme olympique de Marseille
- 9 au 11** – Festival Choralliance
- 10** – Départ de la flamme olympique de Toulon
- 11 au 19** – Festival Francis Poulenc
- 18** – La Nuit Européenne des Musées
- 18 au 20** – Jardin des créateurs – Fayence
- 22 au 26** – Fête de la Nature
- 23** – Afterwork à Seillans
- 25** – Mai à vélo
- 31** – Fête des Voisins
- 31** – Swello Days – Toulon

■ Juin

- 2** – Randonnée des sources – Montauroux
- 2** – Journée Mondiale pour un Tourisme Responsable et Respectueux
- 3** – Journée Mondiale du vélo et de la course à pied
- 5** – Journée Mondiale de l'environnement
- 7 juin à 29 septembre** : Visites de la Passion été
- 8** – Club ambassadeurs – Montauroux
- 9** – Élection européennes
- 9** – Nouvelle exposition à l'ODP
- 14 et 15** – Roots du Lac – Montauroux
- 21 au 23** – Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins
- 22** – La Nuit Romantique – Plus Beaux Villages de France – Seillans
- 23** – Journée Mondiale de l'Olympisme

■ Juillet

- 4** – Ouverture des BIT saisonniers (Bagnols-en-Forêt, Callian, Mons et Tanneron)
- 5 au 7** – Cello Fan – Callian
- 6** – Vacances d'été
- 6** – Club Ambassadeurs – Afterwork – lac Saint-Cassien
- 6 et 7** – Festival de Jazz – Tourrettes
- 16 et 23** – Rondes Secrètes
- 26 juillet au 11 août** – Jeux Olympiques de Paris 2024
- 31 juillet au 10 août** – Festival Musique Cordiale Les Arts au cœur du village

■ Août

- 6 et 20** – Rondes Secrètes
- 8** – Festival Musique Cordiale – Concert du Midi à la Maison du Lac
- 8 au 11** – Festival de guitare – Montauroux
- 15** – Marché potier – Seillans
- 15** – 80 ans du débarquement de Provence
- 28 août au 8 septembre** – Jeux Paralympiques de Paris 2024

■ Septembre

- 2** – Rentrée scolaire
- 13** – Atelier numérique – Facebook initié
- 21** – World CleanUp Day
- 21 et 22** – Journées Européennes du Patrimoine
- 23 au 29** – Semaine Varoie de la Nature
- 26 au 29** – Festival Quatuors à Cordes
- 28** – Fête des Possibles
- 29** – Natura Trail
- 29** – Les Drailles de Seillans

■ Octobre

- 1** – Octobre Rose
- 3 au 6** – Roc d'Azur – Fréjus
- 11** – Atelier Numérique – Instagram, je me perfectionne
- 12** – On pose pour le rose
- 19 octobre au 4 novembre** – Vacances d'automne et Visites de la Passion

■ Novembre

- 7 au 11** – Festival Bagiliba – Fayence
- 16** – Club Ambassadeurs – couleurs d'automne
- 16 au 22** – Ciné Festival – Pays de Fayence

■ Décembre

- 5** – Atelier numérique – Créer du contenu performant pour les réseaux sociaux
- 21 décembre au 6 janvier** – Vacances des fêtes de fin d'année

INFOS+

Ce programme n'est pas exhaustif.

bons CONTACTS



Xavier BOUNIOL

Directeur

CDD 3 ans – Forfait cadre

- Liens avec les Présidents, Elus, Comité Direction
- Partenariats avec les institutions
- Stratégie et marque
- Charte graphique
- Management d'équipe
- Comité Social Economique
- Coordination générale des missions, des projets et des labels
- Groupes de travail
- Plan d'action
- Gestion des budgets
- Ordonnateur

xavier.bouniol@paysdefayence.com

07 87 53 81 92 / 04 83 110 440



Cassandra

OUAZZAR-SERAFIM

Assistante de Direction

Responsable du Pôle Promotion

Forfait cadre – Détachée

- Gestion agenda et préparation des rendez-vous
- Préparation réunion de Coordination d'équipe
- Suivi des actions de promotion : éditions, web, presse
- Reportages photos et vidéo
- Suivi des itinéraires de randonnées
- Observatoire Tourisme
- Contrats généraux, assurances, Véhicules
- Relations CCPF
- Référente du Ciné Festival

cassandra.ouazzar@paysdefayence.com

04 83 110 451



Sylvie MARTINI

Responsable du Pôle Accueils

Régie intercommunale de la Taxe de Séjour

Coordinatrice RH

Forfait cadre – Détachée

- Coordination des conseillères en séjour
- Gestion générale des accueils : informations, boutiques, décoration, vidéos, aménagements...
- Marque Qualité tourisme, groupe qualité Destination
- Coordinatrice RH, plannings et plan de formation
- Référente des salons

• Régie Intercommunale de la Taxe de Séjour

sylvie.martini@paysdefayence.com

04 83 110 439 / 06 08 56 61 04



Stéphanie LABORDE

Chargée de projets

et conseillère en séjour – Détachée

- Responsable bureau information de Tanneron
- Référente des animations de Tanneron et de la filière mimosa
- Référente de la filière des hébergements professionnels et des chambres d'hôtes
- Référente de la filière vélo (EV8 et Label Accueil Vélo)
- Classement chambres d'hôtes référence
- Référente des Points relai information
- Commercialisation de l'offre groupes et du gîte
- Accompagnement de l'animations des filières et de la commercialisation des offres de services
- Dossiers AVIZI, RGPD et Hubo
- Régie des Vente de produits et services

stephanie.laborde@paysdefayence.com

04 83 110 442 / 06 83 52 71 95



Cécile ROIRON

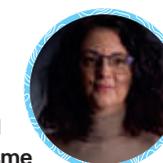
Comptable, secrétaire

Temps plein – CDI

- Préparation Bureau des Présidents et Comité Direction
- Saisie comptable
- Préparation, suivi, clôture et analyse du budget
- Référente du back-office, bureau administratif
- Préparation des rendez-vous
- Rédaction de courriers
- Suivi de dossiers (dont CSE), des achats et des contrats des fournisseurs
- Réseau et serveur
- Intranet Comité de direction et équipe
- Référente des 200 ans de Saint-Paul-en- Forêt

cecile.roiron@paysdefayence.com

04 83 110 438



Anne-Laure HARDOUIN

Chargée de projets e.tourisme

et conseillère en séjour – Temps plein – CDI

- Responsable Bureau Information de Bagnols-en-Forêt
- Référente des animations de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt
- Lignes éditoriales web, comité éditorial web
- Développement site web
- Animation blog + réseaux sociaux + newsletter
- Mise en place et suivi nouveaux outils
- Formation et ateliers
- E-veille + e-réputation
- Webcam, Si2R, Borne, Tablettes accueil
- Gestion Club ambassadeurs
- Référente partenariat avec le marché d'Antan, furieux de l'Opidum

laure.hardouin@paysdefayence.com

04 83 110 443 / 06 83 52 35 36



Edith BAUDET

Chargée des éditions et conseillère en séjour

Temps plein – Mise à disposition

- Responsable bureau information de Fayence
- Référente animations de Fayence
- Référente de la filière artistes et artisans d'art
- Editions: conception des brochures, flyers, cartes, topos
- Référente des partenariats avec Bagiliba, Grand Jardin et TerraAnimalia
- Organisatrice des Rondes secrètes
- Référente label Toutourisme
- Itinérance et Randonnée
- Régisseuse suppléante du BIT de Fayence

edith.baudet@paysdefayence.com

04 83 110 445



Carol TOULET

Régisseuse

et conseillère en séjour

Temps plein – Mise à disposition

- Co-Responsable de la Maison du lac
- Référente de la filière des producteurs et produits du terroir
- Vie de la Maison du lac, co-référente animations
- Suivi et développement de la boutique de la Maison du lac
- Suivi boutiques dans les Bureaux d'information Touristique
- Stocks

carol.toulet@paysdefayence.com

04 83 110 447

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Office de Tourisme Intercommunal



CONTACTS



Virginie PEREIRA
 Conseillère en séjour
 Temps plein – CDI

- Co-responsable de la Maison du Lac
- Référente de la filière des prestataires de loisirs et activités de pleine nature
- Référente des acteurs de tourisme autour du lac de Saint-Cassien
- Animation de la Maison du Lac
- Visites commentées dans l'espace découverte
- Commercialisation et organisation des Visites Pédagogiques de l'espace découverte
- Partenariat des événements autour du lac
- Partenariat sportifs de haut niveau
- Suivi des événements sportifs ou de pleine nature
- Animation et suivi de la page Facebook Lac de St Cassien

virginie.pereira@paysdefayence.com
04 83 110 448



Catherine GAMBLIN
 Conseillère en séjour
 Temps plein
 Mise à disposition

- Responsable de l'accueil téléphonique et numérique
- Référente de la filière meublés non classés
- Référente des sites patrimoine (pierre gris)
- Référente du Gîte de randonnée de Mons
- Référente Apidae
- Newsletter
- E-veille
- Référente du label Villages de caractère du Var
- Contenu historique des visites commentées

catherine.gamblin@paysdefayence.com
04 94 76 01 02



Alba BELTRAMOLLI
 Conseillère en séjour
 Temps plein - CDI

- Responsable Bureau Information de Tourrettes dans le Musée Art et Essais de Tourrettes
- Responsable Bureau Information de Callian
- Référente animations de Tourrettes et de Callian
- Référente de la filière des restaurateurs (excepté autour du Lac)
- Référente des partenariats avec le Festival de Jazz, Choralliance et Arts au Cœur du Village
- Offres Familles, Ados, Enfants
- Accueil Hors les Murs (4L)
- Villes jumelles

alba.beltramolli@paysdefayence.com
04 83 110 446



Calinda OUAZZAR-SERAFIM
 Conseillère en séjour
 et Animatrice numérique
 Temps plein – CDI

- Conseillère en séjour
- Gestion et animation des réseaux sociaux
- Co-gestion du site internet
- Création de contenu vidéos et photos
- Responsable de la photothèque (E-photo)
- Rapport d'activité annuel
- Dossiers administratifs
- Impressions accueil (Ed'it Yourself)

calinda.ouazzar@paysdefayence.com
04.83.110.450



Emmanuelle CETRE
 Conseillère en séjour
 Temps plein – Détachée

- Responsable bureau information de Seillans dans la maison Waldberg, donation Max Ernst
- Référente animations de Seillans
- Référente de la filière transports
- Référente de la filière magasins de souvenirs
- Animation d'un réseau de résidents secondaires
- Organisation de l'accueil des nouveaux arrivants
- Référente des labels : Plus beaux villages de France, Villes et métiers d'art et Vignobles et découvertes
- Référente du partenariat avec Musique Cordiale
- Visite de la donation Max ERNST

emmanuelle.cetre@paysdefayence.com
04 83 110 449



Florence DREUSE
 Conseillère en séjour
 Temps plein – CDI

- Responsable bureau information de Montauroux dans l'Espace Manfredo Borsi
- Référente animations de Montauroux
- Référente de la filière Tourisme et Handicap
- Référente de la filière Visites d'entreprises et des Visites de la Passion
- Référente du dossier OTI éco-Responsable
- Suivi partenariats du Festival de Guitares et Roots du Lac
- Suivi de la distribution de la documentation de l'OTIPF
- Organisation des visites de la Passion.
- Suivi du projet Chemins parfumés UNESCO et du label Station Verte

florence.dreuse@paysdefayence.com
04 83 110 441



nos trois WEBCAMS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15/04/2024**



ID : 083-200004802-20240409-240409_28-DE



Mons



**Aérodrome
Fayence-Tourrettes**
(en cours de finalisation)



**Lac de
Saint-Cassien**

Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence

Établissement public industriel et commercial

Délibération : Vote du rapport d'activité 2023

Membres en exercice : 21 Présents : 16 (10 titulaires – 6 suppléants) Votants : 16 (10 titulaires – 4 suppléants – 2 pouvoirs)	Délibération n° 2024-03-14/01
---	--

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à quatorze heure trente, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni dans la salle Polyvalente à Tanneron Village.

Titulaires présents : Cyril Baïze, Jacques Berenger, Mylène Christine, Sylvie Fiorucci, Michel Fleury, Marie-Josée Mankaï, Bernard Montagne, Myriam Robbe, René Ugo, Bernard Vial.

Titulaires excusés : Rose Allongue, Camille Bouge, Eric Brunel, Patrick Damoulakis, Rachel David, Olivier Faron, Jean-François Gombault, Serge Lebovitz

Suppléants présents avec droit de vote : Alain Bourdereau, Jacques Leforestier, Jean-Michel Moutard, Didier Pille

Suppléants présents invités : Cynthia Aime-Sfilio, Elisabeth Menut

Suppléants excusés : Coraline Alexandre, Nicolas Martel

Pouvoirs : Eric Brunel à Cyril Baïze et Rachel David à René Ugo

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier Bouniol.

Invitées : Cassandra Ouazzar-Serafim, Sylvie Martini et Cécile Roiron.

- Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-6, L133-7, R133-13 à 17,
- Vu la délibération de la Communauté de communes n°20150630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe ;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu la délibération n°2016-10-6/01 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2022-06-22/01 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté de communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1 et la délibération 2024-02-22/05 approuvant son avenant n°2 ;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPE ;

Délibération n° 2024-03-14/01

Le Président et le directeur présentent le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) de l'année 2023. Ce rapport liste l'ensemble des actions réalisées dans chacune des missions attribuées à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence. Un dossier de 48 pages a été remis à chaque membre du comité de direction et l'équipe de l'OTIPF a fait une présentation des principales actions réalisées en 2023

Ce rapport d'activité sera présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Considérant que Monsieur le Président a soumis aux membres du Comité de direction le rapport d'activité pour l'exercice 2023.

Le Comité de Direction,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS DE FAYENCE
Siège social : Place Léon Roux - centre village - 83440 FAYENCE
Téléphone : +33 (0)4 94 76 01 02
Administration : Tassy - 1848 RD 18 - 83440 TOURRETTES
Téléphone : +33 (0)4 94 85 73 79
SIRET : 823 778 654 00019 - RCS DRAGUIGNAN

Le Président de l'OTIPF,
René UGO



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/29

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE :
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Président communique, pour information, le compte administratif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) pour l'année 2023 qui est conforme au compte de gestion.

Les comptes de gestion et administratif 2023 de l'OTIPF ont été approuvés par les membres du Comité de direction le 14 mars 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

VU la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRE,

VU la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence,

VU le compte administratif 2023 de l'OTIPF annexé,

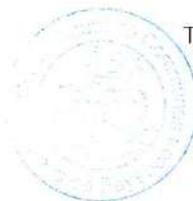
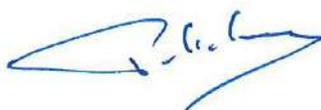
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2023 de l'OTIPE.

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président



Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence

Établissement public industriel et commercial

Délibération : Approbation du compte administratif 2023

Membres en exercice : 21 Présents : 17 (12 titulaires -5 suppléants) Votants : 17 (12 titulaires - 3 suppléants - 2 pouvoirs)	Délibération n° 2024-02-22/03
---	---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à dix heures, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni à la Maison du Lac de Saint Cassien à Tanneron

Titulaires présents : Cyril Baïze, Jacques Berenger, Mylène Christine, Patrick Damoulakis, Michel Fleury, Jean-François Gombault, Serge Lebovitz, Claudette Mariet, Bernard Montagne, Galina Navodnitchaia, René Ugo, Bernard Vial.

Titulaires excusés : Rose Allongue, Camille Bouge, Eric Brunel, Rachel David, Olivier Faron, Sylvie Fiorucci, Marie-Josée Mankaï, Myriam Robbe

Suppléants présents avec droit de vote : Valérie Baccofin, Brigitte Badet, Didier Pille

Suppléants présents invités : Cynthia Aime-Sfilio, Jacques Leforestier

Suppléants excusés : Elisabeth Menut

Pouvoirs : Rachel David à Cyril Baïze et Eric Brunel à Mylène Christine

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier Bouniol

Invitées : Cassandra Ouazzar-Serafim, Sylvie Martini et Cécile Roiron

- Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-6, L.133-7, R133-12, R.133-14 à 17,
- Vu la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe ;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu la délibération n°2016-10-06/1 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2022-06-22/01 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté des communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 et la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1 ;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPF ;

Délibération n° 2024-02-22/03

Le Comité de Direction, réuni sous la Présidence de M. René UGO, délibérant sur le compte administratif du budget de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Xavier BOUNIOL, directeur et ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2023 ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 154 806,55	G	1 143 392,50	G-A	-11 414,05
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	90 521,61	H	56 256,21	H-B	-34 265,40

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit)	I	152 211,18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	3 896,01 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
TOTAL (réalisations + reports)			1 245 328,16		1 355 755,90		110 427,74
		P=	A+B+C+D	Q=	G+H+I+J	Q-P	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'exploitation	E		K	
	Section d'investissement	F	13 797,10	L	20 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	13 797,10	=K+L	20 000,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation		1 154 806,55		1 295 603,68		140 797,13
		=A+C+E		=G+I+K			
	Section d'investissement		104 318,71		80 152,22		-24 166,49
	=B+D+F			=H+J+L			
TOTAL CUMULE			1 259 125,26		1 375 755,90		116 630,64
	=A+B+C+D+E+F			=G+H+I+J+K+L			

Délibération n° 2024-02-22/03

2. **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion voté le 22 février 2024 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorti, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.
4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le directeur s'étant retiré au moment du vote).

Ce compte administratif sera présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Le Président de l'OTIPF,
René UGO

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS DE FAYENCE
Siège social : Place Léon Roux - centre village - 83440 FAYENCE
Téléphone : +33 (0)4 94 76 01 02
Administration : Tesséy - 1349 RD 19 - 83440 TOURRETTES
Téléphone : +33 (0)4 94 85 73 79
SIRET : 823 778 634 00019 - RCS DRAGUIGNAN



OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82377863400019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE L'ESTEREL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	20
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	24
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recette de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 154 806,55	G 1 143 392,50	G-A -11 414,05
	Section d'investissement	B 90 521,61	H 56 256,21	H-B -34 265,40

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 152 211,18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 3 896,01 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 245 328,16	Q= G+H+I+J 1 355 755,90	=O-P 110 427,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 13 797,10	L 20 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 13 797,10	= K+L 20 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 154 806,55	= G+I+K 1 295 603,68	140 797,13
	Section d'investissement	= B+D+F 104 318,71	= H+J+L 80 152,22	-24 166,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 259 125,26	= G+H+I+J+K+L 1 375 755,90	116 630,64

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 13 797,10	L 20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 506,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 291,10	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	384 869,50	318 869,56	31 632,29	0,00	34 367,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 000,00	692 943,65	53 469,04	0,00	33 587,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	226,27	0,00	0,00	373,73
Total des dépenses de gestion courante		1 165 469,50	1 012 039,48	85 101,33	0,00	68 328,69
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	289,33	225,53	0,00	0,00	63,80
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	1 184,00	1 184,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 166 942,83	1 013 449,01	85 101,33	0,00	68 392,49
023	Virement à la section d'investissement (4)	70 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	56 280,83	56 256,21			24,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		126 280,83	56 256,21			70 024,62
TOTAL		1 293 223,66	1 069 705,22	85 101,33	0,00	138 417,11
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 302,00	17 334,36	0,00	0,00	-7 032,36
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	47 490,42	2 609,21	0,00	15 800,37
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	374 000,00	320 000,00	54 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	650 000,00	434 226,74	215 793,90	0,00	-20,64
Total des recettes de gestion courante		1 100 202,00	819 051,52	272 403,11	0,00	8 747,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 127,39	0,00	0,00	-11 127,39
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 100 202,00	830 178,91	272 403,11	0,00	-2 380,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 810,48	40 810,48			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		40 810,48	40 810,48			0,00
TOTAL		1 141 012,48	870 989,39	272 403,11	0,00	-2 380,02
Pour information		152 211,18				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	59 166,36	19 071,80	10 506,00	29 588,56
21	Immobilisations corporelles	50 200,00	30 639,33	3 291,10	16 269,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	109 366,36	49 711,13	13 797,10	45 858,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	109 366,36	49 711,13	13 797,10	45 858,13
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	40 810,48	40 810,48		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 810,48	40 810,48		0,00
	TOTAL	150 176,84	90 521,61	13 797,10	45 858,13
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	70 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	56 280,83	56 256,21		24,62
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	126 280,83	56 256,21		70 024,62
	TOTAL	146 280,83	56 256,21	20 000,00	70 024,62
	Pour information	3 896,01			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	350 501,85		350 501,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	746 412,69		746 412,69
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	226,27		226,27
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	225,53	0,00	225,53
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	56 256,21	56 256,21
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	1 184,00		1 184,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 098 550,34	56 256,21	1 154 806,55

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 154 806,55
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 810,48	40 810,48
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	19 071,80	0,00	19 071,80
21	Immobilisations corporelles (6)	30 639,33	0,00	30 639,33
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	49 711,13	40 810,48	90 521,61

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	90 521,61
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 334,36		17 334,36
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	50 099,63		50 099,63
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	374 000,00		374 000,00
75	Autres produits de gestion courante	650 020,64		650 020,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 127,39	40 810,48	51 937,87
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 102 582,02	40 810,48	1 143 392,50

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	152 211,18
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 295 603,68
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		56 256,21	56 256,21
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	56 256,21	56 256,21

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	3 896,01
---	-----------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 152,22
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCÉ - CA - 2023

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	384 869,50	318 869,56	31 632,29	0,00	34 367,65
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	11 267,77	11 267,77	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 000,00	13 116,63	5 288,34	0,00	-404,97
6063	Fournitures entretien et petit équip	7 500,00	7 184,69	2 767,29	0,00	-2 451,98
6064	Fournitures administratives	8 500,00	6 712,25	555,94	0,00	1 231,81
6066	Carburants	2 000,00	1 459,05	181,00	0,00	359,95
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	626,61	0,00	0,00	2 373,39
607	Achats de marchandises	26 000,00	25 307,72	0,00	0,00	692,28
611	Sous-traitance générale	15 300,00	8 770,66	4 328,00	0,00	2 201,34
6132	Locations immobilières	16 800,00	14 400,00	0,00	0,00	2 400,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	5 617,92	960,00	0,00	-577,92
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	2 171,50	0,00	0,00	4 828,50
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	2 600,00	2 161,81	5 678,77	0,00	-5 240,58
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 250,00	19 204,72	0,00	0,00	2 045,28
6156	Maintenance	31 500,00	27 723,98	0,00	0,00	3 776,02
6161	Multirisques	6 200,00	7 656,55	0,00	0,00	-1 456,55
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00	1 890,00	0,00	1 110,00
618	Divers	3 700,00	3 331,00	0,00	0,00	369,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	0,00	12,75	0,00	0,00	-12,75
6226	Honoraires	24 910,73	16 730,44	0,00	0,00	8 180,29
6227	Frais d'actes et de contentieux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6228	Divers	10 000,00	7 811,00	80,00	0,00	2 109,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	4 675,85	0,00	0,00	1 124,15
6232	Echantillons	8 400,00	6 722,72	1 800,00	0,00	-122,72
6233	Foires et expositions	5 100,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	44 816,00	45 575,80	0,00	0,00	-759,80
6238	Divers	2 000,00	1 755,38	1 073,64	0,00	-829,02
6241	Transports sur achats	1 000,00	922,74	0,00	0,00	77,26
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	3 882,66	65,63	0,00	-448,29
6256	Missions	3 500,00	3 383,22	0,00	0,00	116,78
6257	Réceptions	16 000,00	12 983,55	1 357,20	0,00	1 659,25
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00	1 251,59	348,00	0,00	100,41
6262	Frais de télécommunications	21 500,00	22 088,10	21,50	0,00	-809,60
627	Services bancaires et assimilés	350,00	161,98	0,00	0,00	188,02
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	6 999,73	2 866,98	0,00	5 133,29
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	21 541,50	2 000,00	0,00	6 458,50
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	31,86	370,00	0,00	-401,86
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	575,00	326,83	0,00	0,00	249,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 000,00	692 943,65	53 469,04	0,00	33 587,31
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	104 827,00	138 895,92	0,00	0,00	-34 068,92
6311	Taxe sur les salaires	40 000,00	35 763,00	0,00	0,00	4 237,00
6312	Taxe d'apprentissage	300,00	330,00	0,00	0,00	-30,00
6313	Participat° employeurs format° continue	5 000,00	1 759,85	0,00	0,00	3 240,15
6411	Salaires, appointements, commissions	437 057,00	372 177,70	0,00	0,00	64 879,30
6412	Congés payés	4 500,00	-13 317,97	23 198,74	0,00	-5 380,77
6413	Primes et gratifications	32 000,00	33 548,60	0,00	0,00	-1 548,60
6414	Indemnités et avantages divers	10 000,00	-13 470,19	30 270,30	0,00	-6 800,11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	62 729,27	0,00	0,00	-2 729,27
6452	Cotisations aux mutuelles	20 000,00	12 484,85	0,00	0,00	7 515,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00	40 793,15	0,00	0,00	-793,15
6454	Cotisations au Pôle emploi	20 000,00	16 509,47	0,00	0,00	3 490,53
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 816,00	3 180,00	0,00	0,00	636,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	1 560,00	0,00	0,00	940,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	226,27	0,00	0,00	373,73
6518	Autres	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6532	Frais de mission élus	150,00	222,24	0,00	0,00	-72,24
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	4,03	0,00	0,00	45,97
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 166 469,50	1 012 039,48	85 101,33	0,00	68 328,69
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	289,33	225,53	0,00	0,00	63,80
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	289,33	225,53	0,00	0,00	63,80

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	1 184,00	1 184,00	0,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéfices	1 184,00	1 184,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 166 942,83	1 013 449,01	85 101,33	0,00	68 392,49
023	Virement à la section d'investissement	70 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)	56 280,83	56 256,21			24,62
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	56 280,83	56 256,21			24,62
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		126 280,83	56 256,21			70 024,62
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		126 280,83	56 256,21			70 024,62
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 293 223,66	1 069 705,22	85 101,33	0,00	138 417,11
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 738 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DN+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	10 302,00	17 334,36	0,00	0,00	-7 032,36
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	10 000,00	13 507,29	0,00	0,00	-3 507,29
64198	Autres remboursements	302,00	3 827,07	0,00	0,00	-3 525,07
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	47 490,42	2 609,21	0,00	15 800,37
706	Prestations de services	20 900,00	11 084,59	282,10	0,00	9 533,91
707	Ventes de marchandises	45 000,00	36 372,20	2 327,11	0,00	6 300,69
7082	Commissions et courtages	0,00	33,63	0,00	0,00	-33,63
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	374 000,00	320 000,00	54 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	374 000,00	320 000,00	54 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	650 000,00	434 226,74	215 793,90	0,00	-20,64
753	Reversement taxe de séjour	650 000,00	434 206,10	215 793,90	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	20,64	0,00	0,00	-20,64
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 100 202,00	819 051,52	272 403,11	0,00	8 747,37
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	11 127,39	0,00	0,00	-11 127,39
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	9 687,20	0,00	0,00	-9 687,20
778	Autres produits exceptionnels	0,00	1 440,19	0,00	0,00	-1 440,19
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 100 202,00	830 178,91	272 403,11	0,00	-2 380,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	40 810,48	40 810,48			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	40 810,48	40 810,48			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		40 810,48	40 810,48			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 141 012,48	870 989,39	272 403,11	0,00	-2 380,02
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		152 211,18				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DN 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie a opté pour les provisions budgétaires.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	59 166,36	19 071,80	10 506,00	29 588,56
2051	Concessions et droits assimilés	59 166,36	19 071,80	10 506,00	29 588,56
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	50 200,00	30 639,33	3 291,10	16 269,57
2183	Matériel de bureau et informatique	18 300,00	15 652,92	0,00	2 647,08
2184	Mobilier	7 000,00	4 001,67	2 222,37	775,96
2188	Autres immobilisations corporelles	24 900,00	10 984,74	1 068,73	12 846,53
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		109 366,36	49 711,13	13 797,10	45 858,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		109 366,36	49 711,13	13 797,10	45 858,13
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	40 810,48	40 810,48		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	40 810,48	40 810,48		0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	40 810,48	40 810,48		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 810,48	40 810,48		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		150 176,84	90 521,61	13 797,10	45 858,13
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)					
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
021	Virament de la section d'exploitation	70 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	56 280,83	56 256,21		24,62
2805	Licences, logiciels, droits similaires	19 290,74	19 290,74		0,00
28182	Matériel de transport	3 317,24	3 317,24		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	22 671,03	22 646,41		24,62
28184	Mobilier	4 229,18	4 229,18		0,00
28188	Autres	6 772,64	6 772,64		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		126 280,83	56 256,21		70 024,62
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		126 280,83	56 256,21		70 024,62
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		146 280,83	56 256,21	20 000,00	70 024,62
Pour information		3 896,01			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Df 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Df 041 = RI 041.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	03/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		40 810,48	I 40 810,48
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		40 810,48	40 810,48
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cote résultat	40 810,48	40 810,48
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	40 810,48	13 797,10	0,00	54 607,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		126 280,83	56 256,21
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres Internes de l'année (b) (2)		126 280,83	56 256,21
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	19 290,74	19 290,74
28182	Matériel de transport	3 317,24	3 317,24
28183	Matériel de bureau et informatique	22 671,03	22 646,41
28184	Mobilier	4 229,18	4 229,18
28188	Autres	6 772,64	6 772,64
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	70 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	56 256,21	20 000,00	3 896,01	0,00	80 152,22

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	54 607,58
Ressources propres disponibles	IV	80 152,22
Solde	V = IV – II (3)	25 544,64

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
AGENT D'ENTRETIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTE DE DIRECTION	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGÉE DE MISSION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - AB	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - COS	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - EC	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - FD	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - VP	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE ACCUEIL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE WEB	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRÉTAIRE COMPTABLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB950102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelé à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				230 446,95		
AGENT D'ENTRETIEN	C	ADM		114,83	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		1 741,04	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		0,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - AB	C	ADM		27 088,94	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - COS	C	ADM		22 071,43	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - FD	B	ADM		26 969,60	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - VP	C	ADM		23 858,29	A	CDI
DIRECTEUR	A	ADM		65 959,78	A	CDD
RESPONSABLE WEB	B	ADM		33 222,73	A	CDI
SECRETAIRES COMPTABLE	B	ADM		29 420,31	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				37 361,26		
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		37 361,26	A	CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - STAGIAIRE	C	ADM		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				267 808,21		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PS : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (selon la loi n° 83-633 du 13 juillet 1983 modifiée) :
 3-4 : article 3, Tierce partie : accroissement temporaire d'activité
 3-5 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
 3-1-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 3-3-1 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
 3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
 3-3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
 3-4 : article 24 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 98 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
 110-1 : collaborateurs de groupes d'aides
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / suites » et (facultatif) d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-5 et 47 de la loi n° 84-63 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_29-DE

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

(8) Si un contrat est comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1146 du 20 octobre 1985.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0	99 193.63
TOTAL GENERAL	C	0	99 193.63

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/01/2024

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT,

A TANNERON le 22/02/2024

(1) RENE UGO PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A TANNERON, le 22/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

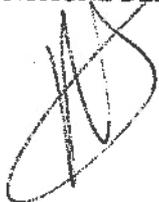
Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/02/2024, et de la publication le 22/02/2024

A FAYENCE, le 22/02/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

MR UGO RENE 	MR BOUGE CAMILLE 	MR FLEURY MICHEL 
MR BERENGER JACQUES 	MME PERRET MICHELE 	MME MARIET CLAUDETTE 
MME MANKAI MARIE-JOSE 	MME ROBBE MYRIAM 	MR LEIBOVITZ SERGE 
MR VIAL BERNARD 	MR MONTAGNE BERNARD 	MME FIORUCCI SYLVIE 
MME DAVID RACHEL 	MR BRUNEL ERIC 	MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS 
MME ALLONGUE ROSE 	MME CHRISTINE MYLENE 	MME NAVODNITCHAIA GALINA 

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE

ARRETE - SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 083-200004802-20240409-240409_29-DE



15/04/2024

Handwritten signature

MR BAIZE CYRIL	MR FARON OLIVIER	MR DAMOULAKIS PATRICK
		

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/30

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE :
BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Président communique, pour information, le budget primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) pour l'année 2024 qui a été approuvé par les membres du Comité de direction le 14 mars 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

VU la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe,

VU la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence,

VU le budget primitif 2024 de l'OTIPF annexé,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (2 ABSTENTIONS : JY. HUET- MJ. MANKAÏ / 2 voix CONTRE : F. CAVALLIER- M. REZK) :

- **PREND ACTE** de la présentation du budget primitif 2024 de l'OTIPF.

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence

Établissement public industriel et commercial

Délibération : Vote du budget primitif 2024

Membres en exercice : 21 Présents : 17 (12 titulaires -5 suppléants) Votants : 17 (12 titulaires - 3 suppléants - 2 pouvoirs)	Délibération n° 2024-02-22/12
---	--------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à dix heures, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni à la Maison du Lac de Saint Cassien à Tanneron

Titulaires présents : Cyril Baïze, Jacques Berenger, Mylène Christine, Patrick Damoulakis, Michel Fleury, Jean-François Gombault, Serge Lebovitz, Claudette Mariet, Bernard Montagne, Galina Navodnitchaïa, René Ugo, Bernard Vial.

Titulaires excusés : Rose Allongue, Camille Bouge, Eric Brunel, Rachel David, Olivier Faron, Sylvie Fiorucci, Marie-Josée Mankai, Myriam Robbe

Suppléants présents avec droit de vote : Valérie Baccofin, Brigitte Badet, Didier Pille

Suppléants présents invités : Cynthia Aime-Sfilio, Jacques Leforestier

Suppléants excusés : Elisabeth Menut

Pouvoirs : Rachel David à Cyril Baïze et Eric Brunel à Mylène Christine

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier Bouniol

Invitées : Cassandra Ouazzar-Serafim, Sylvie Martini et Cécile Roiron

- Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-6, L.133-7, R133-12, R.133-14 à 17,
- Vu la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe ;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu la délibération n°2016-10-06/1 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2022-06-22/01 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté des communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 et la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1 ;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPF ;

Délibération n° 2024-02-22/12

Il est demandé au Comité de Direction de se prononcer sur le budget primitif 2024, présenté en annexe, arrêté comme suit, voté en chapitres :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1.300.888,55€
- Dépenses et recettes d'investissement : 149.864,70€

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 novembre 2023 ;

Ce budget prévisionnel 2024 sera présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Le Comité de Direction,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, (16 pour – 1 abstention – 0 contre)

Approuve le budget primitif pour l'exercice 2024.

Le Président de l'OTIPF,
René UGO

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS DE FAYENCE
Siège social : Place Léon Roux - centre village - 83440 FAYENCE
Téléphone : +33 (0)4 94 76 01 02
Administration : Tassy - 1349 RD 19 - 83440 TOURRETTES
Téléphone : +33 (0)4 94 85 73 79
SIRET : 825 773 634 00019 - RCS DRAGUIGNAN



OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82377863400019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE L'ESTEREL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	21
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	22
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	25
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	26
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 300 888,55	1 184 257,91
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 116 630,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 300 888,55	1 300 888,55

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	105 698,21	129 864,70
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	13 797,10	20 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 30 369,39	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		149 864,70	149 864,70

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 450 753,25	1 450 753,25
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	384 869,50	0,00	392 790,34	392 790,34	392 790,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 000,00	0,00	819 400,00	819 400,00	819 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 165 469,50	0,00	1 213 190,34	1 213 190,34	1 213 190,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	289,33	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	1 184,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 166 942,83	0,00	1 215 190,34	1 215 190,34	1 215 190,34
023	Virement à la section d'investissement (6)	70 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	56 280,83		57 698,21	57 698,21	57 698,21
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		126 280,83		85 698,21	85 698,21	85 698,21
TOTAL		1 293 223,66	0,00	1 300 888,55	1 300 888,55	1 300 888,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 888,55
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 302,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	0,00	65 900,00	65 900,00	65 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	374 000,00	0,00	415 600,00	415 600,00	415 600,00
75	Autres produits de gestion courante	650 000,00	0,00	650 020,00	650 020,00	650 020,00
Total des recettes de gestion des services		1 100 202,00	0,00	1 143 520,00	1 143 520,00	1 143 520,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 100 202,00	0,00	1 143 520,00	1 143 520,00	1 143 520,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	40 810,48		40 737,91	40 737,91	40 737,91
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		40 810,48		40 737,91	40 737,91	40 737,91
TOTAL		1 141 012,48	0,00	1 184 257,91	1 184 257,91	1 184 257,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	116 630,64
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 888,55
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	44 960,30
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	59 166,36	10 506,00	16 251,40	16 251,40	26 757,40
21	Immobilisations corporelles	50 200,00	3 291,10	48 708,90	48 708,90	52 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	109 366,36	13 797,10	64 960,30	64 960,30	78 757,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	109 366,36	13 797,10	64 960,30	64 960,30	78 757,40
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	40 810,48		40 737,91	40 737,91	40 737,91
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 810,48		40 737,91	40 737,91	40 737,91
	TOTAL	150 176,84	13 797,10	105 698,21	105 698,21	119 495,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	30 369,39
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 864,70
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	24 166,49	24 166,49	24 166,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	24 166,49	24 166,49	24 166,49
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	20 000,00	20 000,00	44 166,49	44 166,49	64 166,49
021	Virement de la section d'exploitation (4)	70 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	56 280,83		57 698,21	57 698,21	57 698,21
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		126 280,83		57 698,21	57 698,21	57 698,21
TOTAL		146 280,83	20 000,00	129 864,70	129 864,70	149 864,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 864,70
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	44 960,30
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote 1.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	392 790,34		392 790,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	819 400,00		819 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	57 698,21	57 698,21
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	1 000,00		1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		28 000,00	28 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 215 190,34	85 698,21	1 300 888,55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 888,55
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 737,91	40 737,91
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	26 757,40	0,00	26 757,40
21	Immobilisations corporelles (6)	52 000,00	0,00	52 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	78 757,40	40 737,91	119 495,31

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	30 369,39
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 864,70
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitre « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 000,00		12 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00		65 900,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	415 600,00		415 600,00
75	Autres produits de gestion courante	650 020,00		650 020,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	40 737,91	40 737,91
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 143 520,00	40 737,91	1 184 257,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	116 630,64
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 888,55
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		57 698,21	57 698,21
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		28 000,00	28 000,00
	Recettes d'investissement – Total	40 000,00	85 698,21	125 698,21

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	24 166,49
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 864,70
---	-------------------

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	384 869,50	392 790,34	392 790,34
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	11 267,77	13 507,29	13 507,29
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	5 000,00	5 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	7 500,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	8 500,00	7 400,00	7 400,00
6066	Carburants	2 000,00	1 800,00	1 800,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	700,00	700,00
607	Achats de marchandises	26 000,00	26 000,00	26 000,00
611	Sous-traitance générale	15 300,00	19 000,00	19 000,00
6132	Locations immobilières	16 800,00	17 730,00	17 730,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	6 500,00	6 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	3 200,00	3 200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	300,00	300,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	2 600,00	2 500,00	2 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 250,00	26 368,00	26 368,00
6156	Maintenance	31 500,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	6 200,00	8 100,00	8 100,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	7 000,00	7 000,00
618	Divers	3 700,00	3 500,00	3 500,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	0,00	15,00	15,00
6226	Honoraires	24 910,73	17 410,05	17 410,05
6227	Frais d'actes et de contentieux	200,00	200,00	200,00
6228	Divers	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Echantillons	8 400,00	8 500,00	8 500,00
6233	Foires et expositions	5 100,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	44 816,00	47 500,00	47 500,00
6238	Divers	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6256	Missions	3 500,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	16 000,00	21 000,00	21 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00	1 600,00	1 600,00
6262	Frais de télécommunications	21 500,00	23 000,00	23 000,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	12 360,00	12 360,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	24 000,00	24 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	400,00	400,00	400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	575,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 000,00	819 400,00	819 400,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	104 827,00	146 600,00	146 600,00
6311	Taxe sur les salaires	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	300,00	350,00	350,00
6313	Participat° employeurs format° continue	5 000,00	1 800,00	1 800,00
6411	Salaires, appointements, commissions	437 057,00	423 334,00	423 334,00
6412	Congés payés	4 500,00	4 800,00	4 800,00
6413	Primes et gratifications	32 000,00	38 000,00	38 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	10 000,00	18 000,00	18 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	66 000,00	66 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00	42 000,00	42 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	20 000,00	18 000,00	18 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 816,00	3 816,00	3 816,00
6476	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	1 700,00	1 700,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	1 000,00	1 000,00
6518	Autres	400,00	400,00	400,00
6532	Frais de mission élus	150,00	500,00	500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	50,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 165 469,50	1 213 190,34	1 213 190,34
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	289,33	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	289,33	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	1 184,00	1 000,00	1 000,00

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6951	Impôts sur les bénéfices	1 184,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 168 942,83	1 215 190,34	1 215 190,34
023	Virement à la section d'investissement	79 000,00	28 000,00	28 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	56 280,83	57 698,21	57 698,21
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	56 280,83	57 698,21	57 698,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		126 280,83	85 698,21	85 698,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		126 280,83	85 698,21	85 698,21
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 293 223,66	1 300 888,55	1 300 888,55

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 888,55
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèles de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	10 302,00	12 000,00	12 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	10 000,00	12 000,00	12 000,00
64196	Autres remboursements	302,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	65 900,00	65 900,00
706	Prestations de services	20 900,00	20 900,00	20 900,00
707	Ventes de marchandises	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	374 000,00	415 600,00	415 600,00
74	Subventions d'exploitation	374 000,00	415 600,00	415 600,00
75	Autres produits de gestion courante	650 000,00	650 020,00	650 020,00
753	Reversement taxe de séjour	650 000,00	650 000,00	650 000,00
7588	Autres	0,00	20,00	20,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 100 202,00	1 143 520,00	1 143 520,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 100 202,00	1 143 520,00	1 143 520,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	40 810,48	40 737,91	40 737,91
777	Quote-part subv invest transf cote résul	40 810,48	40 737,91	40 737,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		40 810,48	40 737,91	40 737,91
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 141 012,48	1 184 257,91	1 184 257,91

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	116 630,64
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 888,55
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	59 166,36	16 251,40	16 251,40
2051	Concessions et droits assimilés	59 166,36	16 251,40	16 251,40
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	50 200,00	48 708,90	48 708,90
2182	Matériel de transport	0,00	7 000,00	7 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 300,00	13 000,00	13 000,00
2184	Mobilier	7 000,00	2 777,63	2 777,63
2188	Autres immobilisations corporelles	24 900,00	25 931,27	25 931,27
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		109 366,36	64 960,30	64 960,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		109 366,36	64 960,30	64 960,30
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	40 810,48	40 737,91	40 737,91
	Reprises sur autofinancement antérieur	40 810,48	40 737,91	40 737,91
13915	Sub. équat cpte résult. Groupements	40 810,48	40 737,91	40 737,91
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		40 810,48	40 737,91	40 737,91
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		150 176,84	105 698,21	105 698,21

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	13 797,10
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	30 369,39
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 864,70
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1313	Subv. équipt Départements	20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 000,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	24 166,49	24 166,49
1068	Autres réserves	0,00	24 166,49	24 166,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	24 166,49	24 166,49
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		20 000,00	44 166,49	44 166,49
021	Virement de la section d'exploitation	70 000,00	28 000,00	28 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	56 280,83	57 698,21	57 698,21
2805	Licences, logiciels, droits similaires	19 290,74	18 557,75	18 557,75
28182	Matériel de transport	3 317,24	2 699,63	2 699,63
28183	Matériel de bureau et informatique	22 671,03	23 598,47	23 598,47
28184	Mobilier	4 229,18	3 894,75	3 894,75
28188	Autres	6 772,64	8 947,61	8 947,61
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		126 280,83	85 698,21	85 698,21
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		126 280,83	85 698,21	85 698,21
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		146 280,83	129 864,70	129 864,70

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	20 000,00
----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 864,70
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_30-DE

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	03/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-30 369,39	-30 369,39
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	6 202,90	6 202,90
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-24 166,49	-24 166,49

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	24 166,49	24 166,49
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-24 166,49	-24 166,49
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-6 202,90	-6 202,90

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	40 737,91	40 737,91
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	85 698,21	85 698,21
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	44 960,30	44 960,30

(1) Elements à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		40 737,91	40 737,91
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ⁿ afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		40 737,91	40 737,91
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	40 737,91	40 737,91
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
1313	INVESTISSEMENT	MATERIEL	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR	Département	40 000,00
74	FONCTIONNEMENT	SUBVENTION EQUILIBRE	COM. COMMUNES PAYS DE FAYENCE	Etablissement de droit public	355 600,00
74	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR	Département	60 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
AGENT D'ENTRETIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTE DE DIRECTION	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DE MISSION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - AB	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - COS	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - EC	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - FD	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - VP	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE ACCUEIL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE WEB	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRE COMPTABLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelé à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (6)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non casés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-2-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-2-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-2-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-2-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-2-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-2-6* : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-2 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de service public de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concourt avant l'échec de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'usagers.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 86-1148 du 20 octobre 1986.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEURS (2)	REMUNERATION (3)		Fondement (4)	CONTRAT	Nature
			Index (8)	Euros			
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT (6)							
CONSEILLERE EN SEJOUR - AB	C	ADM		27200	A		CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - FD	B	ADM		26900	A		CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - VP	C	ADM		26200	A		CDI
RESPONSABLE WEB	B	ADM		34135	A		CDI
SECRETARE COMPTABLE	B	ADM		29300	A		CDI
DIRECTEUR	A	ADM		68265	A		CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - COS	C	ADM		24100	A		CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		18250	A		CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		18250	A		CDI
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (7)							
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		49650	A		CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - STAGIAIRE	C	ADM		0	A		CDD
TOTAL GENERAL							

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 083-200004802-20240409-240409_30-DE



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR :

- ADM : Administratif
- TECH : Technique
- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
- S : Social (dont aide-social)
- MS : Médico-social
- MT : Médico-technique
- SP : Sportif
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation
- PM : Police
- OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT :

- Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
- 3-a° : article 3.1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b° : article 3.2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée déterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (à préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 083-200004802-20240409-240409_30-DE

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0	103 200,00
TOTAL GENERAL	C	0	103 200,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 22/01/2024

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT,

A TANNERON le 22/02/2024

(1) RENE UGO PRESIDENT,

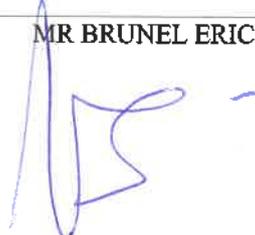
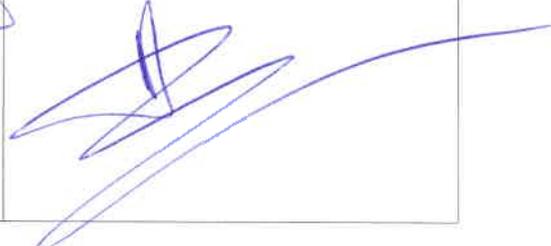
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

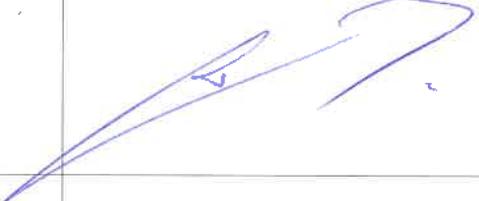
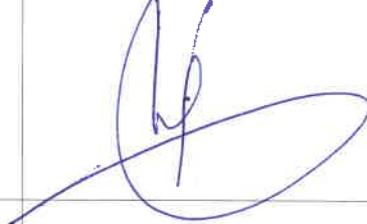
A TANNERON, le 22/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

MME ALLONGUE ROSE	
MME CHRISTINE MYLENE	
MME DAVID RACHEL	
MME FIORUCCI SYLVIE	
MME MANKAI MARIE-JOSE	
MME MARIET CLAUDETTE	
MME NAVODNITCHAIA GALINA	
MME PERRET MICHELE	
MME ROBBE MYRIAM	
MR BAIZE CYRIL	
MR BERENGER JACQUES	
MR BOUGE CAMILLE	
MR BRUNEL ERIC	
MR DAMOULAKIS PATRICK	
MR FARON OLIVIER	
MR FLEURY MICHEL	
MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS	
MR LEIBOVITZ SERGE	
MR MONTAGNE BERNARD	
MR UGO RENE	
MR VIAL BERNARD	

ARRETE - SIGNATURES

MR UGO RENE 	MR BOUGE CAMILLE 	MR FLEURY MICHEL 
MR BERENGER JACQUES 	MME PERRET MICHELE 	MME MARIET CLAUDETTE 
MME MANKAI MARIE-JOSE 	MME ROBBE MYRIAM 	MR LEIBOVITZ SERGE 
MR VIAL BERNARD 	MR MONTAGNE BERNARD 	MME FIORUCCI SYLVIE 
MME DAVID RACHEL 	MR BRUNEL ERIC 	MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS 
MME ALLONGUE ROSE 	MME CHRISTINE MYLENE 	MME NAVODNITCHAIA GALINA 

MR BAIZE CYRIL	MR FARON OLIVIER	MR DAMOULAKIS PATRICK
		



OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/02/2024, et de la publication le 22/02/2024

A FAYENCE, le 22/02/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/31

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION D'EMPLOIS

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique et propose la création des deux emplois ci-après :

✓ Un/une chargé(e) de mission solutions et infrastructures de mobilité :

Le sujet de la mobilité gagne en importance tant en ce qui concerne les infrastructures à entretenir ou à créer (voirie des zones d'activité, schéma directeur vélo et marche, pistes cyclables, contre-allées, pôles de mobilité, etc.) que les solutions à développer (autopartage, covoiturage domicile-travail, transport et covoiturage à la demande, navette du lac, transports en commun, etc.) ou encore en ce qui concerne la contractualisation avec la Région dans le cadre des bassins de mobilité.

C'est pourquoi, afin d'une part de concevoir et de suivre les projets techniques liés à la mobilité et à la réalisation des infrastructures souhaitées par la collectivité, et d'autre part de mettre en œuvre les solutions de mobilité répondant aux objectifs et aux besoins de la collectivité, il est proposé au conseil communautaire de voter la création d'un poste sur un cadre d'emploi de technicien ou d'ingénieur, à pourvoir au 1^{er} mai 2024, en fonction du profil du candidat qui sera retenu.

✓ Un/une chargé(e) de communication :

Au cours de ces dernières années, la communication de la Communauté de communes s'est accrue avec la multiplication des supports comme le site internet, la revue intercommunale, le rapport d'activité et encore certains événements.

Aujourd'hui, les choix ambitieux de la collectivité face aux enjeux du changement climatique nécessitent d'informer les usagers sur la diversité et la cohérence des actions menées. Certains sujets comme les déchets, l'agriculture, la forêt, l'eau, l'assainissement, le tourisme ou encore la mobilité obligent les services à adapter et à optimiser leur communication pour accompagner les changements en cours et les partager avec les habitants.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de voter la création d'un poste de chargé de communication à pourvoir au 1^{er} mai 2024 sur un cadre d'emploi d'attaché et éventuellement de rédacteur dont les missions en lien direct avec la Direction Générale des Services porteront essentiellement sur :

- ✓ la conception d'une stratégie de communication afin de renforcer le lien Presse & médias et l'interactivité des services avec le public et les usagers, notamment pour relayer les évènements organisés allant à la rencontre de la population (journée mondiale de l'eau, réunions publiques déchets, aménagement...)
- ✓ la mise en perspective sur la forme comme sur le fond (harmonisation et hiérarchisation) des actions de communication « print » et/ou web afin de garantir l'efficacité des canaux utilisés et des messages à adresser.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
 APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ADOpte** la création des emplois ci-dessous à effet du 1^{er} mai 2024 ouverts par voie de mutation aux fonctionnaires ou aux agents contractuels de droit public,
- **PRÉCISE** que tous les grades d'avancement des cadres d'emploi de chaque filière doivent être prévus dans la présente délibération pour autoriser les mutations possibles et que selon le profil du candidat sélectionné, un seul cadre d'emploi et un seul grade seront retenus pour la modification du tableau des emplois,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget principal (019), chapitre 012.

FILIERE	CE	GRADE	CREATION	SERVICE
Technique	Technicien (cat B)	Tous les grades	1 ETP (35 h/s)	Pôle Valorisation et Equilibre Territorial
	Ingénieur (cat A)		1 ETP (35 h/s)	
Administrative	Rédacteur (cat B)	Tous les grades	1 ETP (35 h/s)	Communication
	Attaché (cat A)		1 ETP (35 h/s)	

Patrick de CLARENS
 Secrétaire de séance




Tourrettes, le 10 avril 2024

Rene UGO
 Président



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/32

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : CRÉATION D'EMPLOIS

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En amont de la mise en place de la redevance incitative en 2025 et du suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, il est nécessaire de créer les quatre emplois suivants :

- ✓ Un agent de facturation chargé de soutenir l'agent en poste dont la charge de travail va considérablement augmenter au niveau du traitement de la facturation avec la mise en place de la redevance incitative.
- ✓ Deux agents de collecte pour permettre le cas échéant de renforcer l'équipe en place dans le cadre du déploiement de la redevance incitative et de du remaniement des tournées de collecte.
- ✓ Un ambassadeur du tri en CDD ou en service civique pour accompagner les usagers sur le terrain et renforcer temporairement l'effectif déjà en poste.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** la création des emplois ci-dessous,
- **PRÉCISE** que tous les grades d'avancement des cadres d'emploi de chaque filière doivent être prévus dans la présente délibération pour autoriser les mutations possibles et que selon le profil du candidat sélectionné, un seul cadre d'emploi et un seul grade seront retenus pour la modification du tableau des emplois,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget DMA (027), chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CREATION	SERVICE
Administrative	Adjoint administratif	Tous les grades	1 ETP (35 h/s)	Déchets
Technique	Adjoint technique	Tous les grades	2 ETP (35 h/s)	Régie de collecte
Technique	Adjoint technique	Tous les grades	1 ETP (35 h/s)	Déchets
	Attaché (cat A)		1 ETP (35 h/s)	

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séanceRené UGO
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/33

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : CRÉATION D'EMPLOIS

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Comme prévu au PPI, le territoire va faire face, à partir de 2024 à une accélération de son programme d'investissement, avec dès cette année des travaux de sécurisation de Seillans, la réhabilitation de la station d'épuration des Estérets du Lac, et la modernisation des équipements de pompage de Tanneron.

En 2025 et les années suivantes sont prévus la première tranche des travaux d'eau agricole, la réalisation d'un bassin en tête de réseau et le raccordement définitif au Lac de St-Cassien pour sécuriser l'AEP de l'ensemble du territoire.

Au total c'est un plan pluriannuel d'investissement de 40 millions d'euros pour le budget de l'eau et 12 millions d'euros pour l'assainissement pour la période 2024-2027.

Pour mener à bien ces projets, la création d'un bureau d'études en interne avec un renfort solide en ingénierie technique est indispensable, et permettra au Directeur technique actuel de pouvoir remplir sa mission de coordonnateur des différents pôles de la REPF. Ce bureau d'études nécessite la création des emplois suivants :

- ✓ Un ingénieur ou Technicien projet chargé d'étudier techniquement les projets, d'en déterminer le coût, de mobiliser les subventions, d'évaluer les ressources nécessaires (humains, techniques, matérielles, etc...) à la réalisation de ces aménagements et d'en suivre les étapes jusqu'à leur achèvement en veillant au respect des procédures, de la sécurité, et en limitant le recours à des prestataires extérieurs.
- ✓ Un dessinateur chargé de réaliser à l'aide de logiciels spécialisés, l'ensemble des documents graphiques relatifs aux travaux, des études préalables aux plans d'exécution, des dossiers d'ouvrages exécutés et enfin d'assurer la mise à jour des modifications si nécessaire.

D'autre part et suite au départ en retraite d'un agent de relève de droit public au 1^{er} septembre 2024, il est indispensable de prévoir un tuilage de quelques mois avec son remplaçant afin de lui transmettre ses connaissances du territoire et ses missions avant son départ, ce qui nécessite la création de l'emploi de droit privé suivant :

- ✓ Un Fontainier chargé de l'exploitation et de la surveillance courante des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **CRÉE** les emplois de droit privé ci-dessous ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois privés ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012 du budget de l'Eau (068).

FILIERE IDCC 2147 (Sous-filière)	METIER	ETP (35 h)
PROJET-TECHNIQUE (Etude)	Dessinateur	1
PROJET-TECHNIQUE (Etude)	Ingénieur ou Technicien projet	1
EXPLOITATION (distribution)	Un fontainier	1

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



Tourrettes, le 10 avril 2024

René UGO
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

DCC n° 240409/34

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BASCULES STATUTAIRES

Le Président explique qu'une réorganisation des effectifs du Pôle Contrôle/Réseaux de la régie des eaux a été nécessaire pour structurer les services. De fait, 3 agents fonctionnaires ont demandé une évolution de carrière vers le droit privé grâce au détachement.

Il convient donc de régulariser les positions statutaires des agents occupant les postes suivants :

- ✓ Directeur technique
- ✓ Chef du Pôle Contrôle/Réseaux
- ✓ Référent équipe Réseau

Ces évolutions de carrière sont encouragées dès lors qu'il y a adéquation entre les compétences des agents et les besoins non encore satisfaits d'un service.

Considérant la nécessité de faire évoluer les agents sur des missions nouvelles pour les besoins de la régie des eaux, le Président propose d'effectuer les régularisations statutaires conformément à la convention collective de l'eau et de l'assainissement (IDCC 2147).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **CRÉE** les emplois de droit privé ci-dessous
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois privés
- **PRÉCISE** que le tableau des emplois publics est conservé en l'état pour permettre le suivi de la carrière publique des agents conformément aux statuts particuliers des fonctionnaires et à leur position de détachement.
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont déjà prévus au budget, chapitre 012 du budget de l'Eau (068) puisqu'il ne s'agit pas de la création d'un emploi.

FILIERE IDCC 2147 (Sous-filière)	METIER	ETP (35 h)
PROJET-TECHNIQUE (Etude)	Un directeur technique	1
TECHNIQUE-EXPLOITATION (Distribution-collecte)	Un Chef de Pôle	1
EXPLOITATION (Distribution)	Référent équipe Réseau	1

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/35

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00
Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS
Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET ASSAINISSEMENT : CRÉATION D'EMPLOIS

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président explique que, le 27 septembre 2022, le conseil communautaire a voté la mise en place de l'apprentissage (délibération n°220927/17) pour pallier les difficultés grandissantes à trouver du personnel formé aux métiers spécifiques de la REPF. Un apprenti avait donc été recruté et terminera sa formation en alternance au sein du service Maintenance le 31/08/2024, sanctionnée par le BTS Maintenance des Systèmes.

Considérant les compétences acquises au cours de cette formation et les besoins du service, le Président propose de créer un poste d'électromécanicien afin d'acter le recrutement en CDI à compter du 01/09/2024 sous réserve que l'apprenti obtienne son diplôme.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous, au 1^{er} septembre 2024
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

BUDGET D'ORIGINE Suppression de l'emploi	BUDGET DE DESTINATION Création de l'emploi	OBJET DE LA BASCULE BUDGETAIRE
EAU (068) -1 ETP (Apprenti)	ASSAINISSEMENT (050) + 1 ETP (Electromécanicien)	Filière IDCC 2147 (Sous-filière) : Exploitation/Technique Maintenance Compétence : Electromécanicien

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance



René UGO
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE- Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 22
Pouvoir 4
Absents..... 4
Suffrages exprimés..... 26

DCC n° 240409/36

SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024 À 18h00

Secrétaire de séance : Patrick de CLARENS

Date de convocation : 03-04-2024

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Bernard HENRY, René UGO, Camille BOUGE, Christian COULON, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Marco ORFÉO, Patrick de CLARENS, Michel RAYNAUD, François CAVALLIER, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Laurence BERNARD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Myriam ROBBE, Jérôme SAILLET, Aurélie COURANT, Michel FELIX

Absents excusés : Marie-Josée MANKAÏ (pouvoir à JY. HUET), Michel REZK (pouvoir à François CAVALLIER), Daniel MARIN (pouvoir à B. HENRY), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Claudette MARIET, Loïs FAUR, Philippe DURAND-TERRASSON, Christian THEODOSE

BUDGET ANNEXE DE L'ASSANISSEMENT : BASCULE STATUTAIRE

Le Président explique que, suite au départ du Responsable Production Eau/Assainissement en disponibilité pour convenances personnelles pour 5 ans, il est indispensable de le remplacer en recrutant un personnel de droit privé chargé principalement de la gestion et de la coordination de l'activité d'exploitation des stations d'épuration (STEP) et également de l'activité de production d'eau potable afin :

- ⇒ D'assurer le bon fonctionnement des activités (respect des normes sanitaires, réglementations relatives à l'assainissement collectif, suivi du process, assurer la veille technique...),
- ⇒ De participer au développement des équipements de production et à l'amélioration continue du service,
- ⇒ De rédiger des rapports annuels d'activité et de produire l'ensemble des indicateurs de suivi.

Considérant la nécessité de remplacer le Responsable Production/Eau, le Président propose d'effectuer la régularisation statutaire du poste conformément à la convention collective de l'eau et de l'assainissement (IDCC 2147) afin de pouvoir recruter sous contrat de droit privé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **CRÉE** l'emploi de droit privé ci-dessous ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois privés ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont déjà prévus au budget, chapitre 012 du budget de l'Eau (068) puisqu'il ne s'agit pas de la création d'un emploi.

FILIERE IDCC 2147 (Sous-filière)	METIER	ETP (35 h)
EXPLOITATION-TECHNIQUE (Production)	Responsable Production Eau/Assainissement	1

Tourrettes, le 10 avril 2024

Patrick de CLARENS
Secrétaire de séance

René UGO
Président
